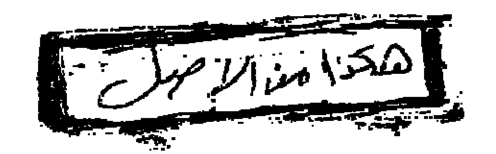


Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15497 – 7 F

MERCREDI 23 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Un camouflet pour M. Berlusconi

LES résultats sont sans ambiguïté : c'est bel et bien une défaite cuisante que les électeurs italiens ont infligée, dimanche 20 novembre, à Silvio Berlusconi, dont le mouvement, Forza Italia, qui avait obtenu 30 % des suffrages lors des européennes, s'effondre aujourd'hui à 8 %.

Sans doute une partie réduite (5 %) de l'électorat de la Péninsule était-elle concernée par ces élections locales, dont l'ampleur et la nature étaient bien différentes des consultations précédentes. Pourtant, cette première vraie déroute électorale du « Cavaliere », qui doit aussi faire face à un malaise social grandissant, comme en ont témoigné les imposantes manifestations des dernières semaines, paraît d'autant plus grave qu'il avait essentiellement bâti son succès sur son « image ». Celle-ci étant ternie, que reste-t-il, sinon un mouvement, certes encore influent dans le jeu politique national, mais sans véritable structure ni enracinement dans le pays ?

LE président du conseil voit aussi sérieusement mis en cause son rôle de catalyseur d'une coalition disparate dont l'équilibre est maintenant de plus en plus précaire. La Ligue du Nord, pâtissant du jeu imprévisible de son leader, Umberto Bossi, ne subit certes pas une déroute comparable à celle de Forza Italia, mais ces deux mouvements, considérés comme « centristes », sont maintenant dépassés par l'Alliance nationale. La vraie surprise de dimanche aura été de voir ce parti, héritier du fascisme, qui se donne une image résolument moderniste, s'implanter dans le Nord alors qu'il était jusque-là essentiellement cantonné dans le sud et le centre du pays.

Autre surprise : les bons résultats obtenus par le Parti populaire italien, bâti sur les vestiges de la démocratie chrétienne, et, surtout, par le Parti démocratique de la gauche, successeur du Parti communiste, qui arrive en tête de toutes les formations. Quant au parti de la Refondation communiste, qui groupe les « purs et durs » de l'ancien PCI, il réalise un score proche de Forza Italia. Si les prochaines consultations confirment le scrutin de dimanche, la traversée du désert aura donc été de courte durée pour les partis « traditionnels ».

MIEUX : les héritiers des communistes et des démocrates-chrétiens obtiennent leurs plus beaux succès là, précisément, où ils se sont alliés, reprenant à leur compte le « compromis historique » passé par leurs aînés il y a près de vingt ans. Des résultats qui pourraient favoriser la création d'un pôle puissant de centre-gauche, qui contrebalancerait ainsi une droite dominée par l'Alliance nationale.

M. Berlusconi n'a certes pas encore dit son dernier mot. « Sua Emittenza » va tout mettre en jeu, et cela dès le deuxième tour, pour « rebondir » et laver l'affront qu'il vient de subir. Les élections de dimanche auront, en tout état de cause, amorcé le mouvement de recomposition d'un paysage politique italien qui avait explosé au printemps.

Lire page 4

M 0147 - 1123 - 7,00 F

Au terme d'une sévère compétition commerciale

La France va vendre à l'Arabie saoudite deux frégates pour 19 milliards de francs

Un contrat d'environ 19 milliards de francs vient d'être conclu entre l'Arabie saoudite et la France, portant sur l'achat par le gouvernement de Riyad de deux frégates lance-missiles, leurs systèmes d'armes et la construction d'une base navale. La conclusion de ce marché, qui représente 45 millions d'heures de travail pour les entreprises françaises, intervient à un moment où le royaume wahabite traverse une crise politique, économique et financière. Le pouvoir a dû réduire ses dépenses, sauf celles qui concernent la défense.

Le roi Fahd d'Arabie saoudite a confirmé, lundi 21 novembre, à Edouard Balladur, la commande à la France, par la marine de son pays, de deux frégates de 3 550 tonnes, de leurs systèmes d'armement et de leur environnement associé, dont l'aide de la France à la construction d'une base navale. Le contrat, qui a été signé en secret, samedi 19 novembre à Casablanca (Maroc), entre le prince Sultan Bin Abdulaziz, ministre saoudien de la défense, et son homologue français, François Léotard, s'élève à environ 19 milliards de francs.

Depuis 1981, les Saoudiens sont les premiers clients d'armes à l'exportation de la France. Ce contrat va renforcer leur position. Ils ont confié leur équipement aérien aux Etats-Unis et leur armement naval à la France. Dans cette répartition des fonctions, le prochain objectif de la compétition devrait être l'équipement de l'armée de terre qui, pour l'instant, ressortit principalement de fournisseurs français. Les Saoudiens songent à remplacer, en effet, leurs chars AMX-30. Ils ont mis en compétition des blindés français (le char Leclerc déjà choisi par les Emirats), américains, britanniques et allemands.

Au-delà de cet accord naval d'Etat à Etat, dont la conclusion était attendue, puis avait été retardée lors du voyage officiel, en janvier, de M. Balladur à Riyad, il s'agit d'une acceptation par les Saoudiens de la remise à niveau de leur défense maritime avec l'adoption de bâtiments de surface modernes, la formation des équipages (sept cents stagiaires), la réalisation d'écoles et d'ateliers d'entretien et, enfin, une assistance sur place de techniciens français.

La marine saoudienne a longtemps et principalement été dans les mains des Américains, des Britanniques et des Allemands. En 1980, la France a réussi sa percée commerciale, avec la vente – c'est le contrat Sawari – de quatre frégates de 2 200 tonnes, de deux pétroliers-ravitailleurs de 11 000 tonnes, de vingt-quatre hélicoptères embarqués Dauphin, armés de missiles AS-15 TT de lutte anti-navires, et de dix-huit hélicoptères lourds Super-Puma dotés de missiles air-surface AM-39 Exocet.

Tous ces matériels ont été livrés entre 1984 et 1986. Les Saoudiens ont ultérieurement exprimé le souhait de disposer de frégates françaises d'un nouveau type, dérivées de la classe *La Fayette* qui sera en service à la fin de cette année dans la marine nationale. La France a alors présenté à Riyad le projet – c'est le contrat Sawari II – d'une frégate pour la lutte anti-aérienne F-3000-S : il s'agit d'un bâtiment de 3 550 tonnes, long de 128 mètres, armé de missiles surface-surface MM.-40 Exocet, de missiles anti-aériens Crotale et de canons de 100 et 20 mm, et embarquant des Dauphin.

JACQUES ISNARD

Lire la suite et nos informations page 6

Des comités créés dans trente-quatre départements

De nombreux élus de droite séduits par les « primaires »

L'organisation de « primaires » pour désigner un candidat unique de la majorité à l'élection présidentielle a été accélérée, lundi 21 novembre, après l'accord de principe donné par M. Juppé à cette méthode. Selon le ministère de l'intérieur, mardi matin, des comités d'organisation avaient été formés par les élus dans trente-quatre départements.

Charles Pasqua est-il en passe de gagner son pari impossible sur l'organisation des « primaires à la française », pour lequel il se bat avec un bel acharnement depuis six mois, afin de dégager une candidature commune et unique de la majorité pour l'élection présidentielle ? Le ministre de l'intérieur, qui, pendant des semaines, paraissait seul ou presque, face au scepticisme des uns et au dédain affiché des autres, peut voir avec satisfaction fleurir les *« comités pour l'organisation des primaires »*, dont il avait souhaité la création dans tout le pays (*le Monde* du 22 novembre). *« Que cent fleurs s'épanouissent ! »*, dit-on avec humour, place Beauvau, en paraphrasant Mao Zedong.

En quelques jours, la position du RPR a changé du tout au tout, passant d'un refus catégorique d'organiser ces primaires – inventant même, à l'initiative du président du groupe néogaulliste de l'Assemblée nationale, et au grand dam d'Alain Juppé, secrétaire général du mouvement, une procédure pour les enterrer grâce à la constitution d'un groupe de travail – à une acceptation sous conditions pour effectuer une retraite en bon ordre.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI
OLIVIER BIFFAUD
et GILLES PARIS

Lire la suite et nos informations page 9

Le PDG d'Alcatel-CIT placé sous mandat de dépôt

Pierre Guichet, PDG d'Alcatel-CIT, a été mis en examen pour escroquerie, lundi 21 novembre, par Jean-Marie d'Huy, juge d'instruction à Evry (Essonne). Le magistrat enquête sur des manœuvres frauduleuses au préjudice de France Télécom concernant la vente de centraux téléphoniques. Déjà mis en examen dans un autre volet de l'affaire, M. Guichet a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

page 12

Semaine judiciaire chargée pour Bernard Tapie

Bernard Tapie, député (République et liberté) des Bouches-du-Rhône, doit affronter dans les prochains jours plusieurs décisions judiciaires, qui peuvent engager sa situation personnelle et celle de son groupe. Mercredi 23 novembre, le tribunal de grande instance de Paris doit trancher son litige avec le Crédit lyonnais, en décidant si le protocole d'accord fixant l'étalement de sa dette sur cinq ans doit s'appliquer. Jeudi, le tribunal de police doit fixer le montant de l'amende douanière infligée au *Phocéa*. Vendredi, le tribunal de commerce devra se prononcer sur l'avenir des sociétés du groupe Tapie, menacées de liquidation.

page 12

Lendemain de raid en Bosnie

Malgré le bombardement de l'OTAN contre les Serbes, les combats continuent autour de la poche de Bihac

SARAJEVO
de notre correspondant

Un raid contre l'aéroport serbe d'Udbina était devenu *« nécessaire et inévitable »*, reconnaît la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) par la voix de son commandant en Bosnie-Herzégovine, le général Michael Rose. A partir de cet aéroport situé en Croatie, dans les territoires contrôlés par les sécessionnistes serbes, trois opérations aériennes ont été menées contre l'enclave musulmane de Bihac en quinze jours. L'aviation serbe alla même jusqu'à larguer, vendredi 18 novembre une bombe au napalm sur cette ville déclarée *« zone de sécurité »* des Nations unies. Provocation extrême, car elle ne changeait rien à la guerre que mènent actuellement les Serbes contre le cinquième corps de l'armée bosniaque. Une provocation gratuite, adressée à une communauté internationale qui paraissait paralysée entre la tentation d'agir et la volonté de protéger les « casques bleus » dispersés sur le terrain.

Après le vote de la résolution 958 du Conseil de sécurité de l'ONU, samedi à New-York, étendant à la Croatie la *« zone d'exclusion aérienne »* en vigueur en Bosnie, la FORPRONU a donc dû se résoudre, lundi 21 novembre en fin de matinée, à réclamer une intervention de l'OTAN, limitée au bombardement du seul terrain d'aviation d'Udbina. Une trentaine d'avions de combat ont été engagés dans le raid aérien, dont six appareils français. Tandis que certains avions bombardaient la piste de l'aéroport, d'autres attaquaient les batteries serbes de missiles antiaériens et les radars de détection aérienne. L'aviation de l'OTAN n'a détruit aucun des quelque quinze avions serbes stationnés à Udbina – il est vrai qu'il n'a jamais été précisé si elle avait reçu pour mission de détruire ou non ces appareils qui ont été, selon l'Alliance atlantique, dispersés avant l'attaque et placés près de cibles civiles par les Serbes.

« Il s'agissait de donner un avertissement et j'espère qu'il a été reçu », a déclaré l'amiral Leighton Smith, commandant de l'OTAN en Europe du Sud, après le retour des appareils à leur base, tandis que la FORPRONU considérait que l'aéroport d'Udbina n'est désormais *« plus opérationnel »*. Toutefois, la FORPRONU, soucieuse de ne pas rompre le dialogue avec les Serbes, minimise l'action de l'OTAN et appelle à la négociation. Dès mercredi 23 novembre, le représentant spécial de l'ONU en ex-Yougoslavie, le Japonais Yasushi Akashi, se rendra à Belgrade pour rencontrer le président serbe, Slobodan Milosevic, et le « président » des séparatistes serbes de Croatie, Milan Martic.

RÉMY OURDAN

Lire la suite et nos informations page 3

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

La République, l'Europe et l'élection présidentielle

par Pierre Lellouche

L'EUROPE sera la première grande affaire que le prochain président de la République devra trancher en arrivant à l'Elysée en mai prochain.

Alors que la présidence française, largement obérée par la campagne électorale, s'achèvera en juin, c'est à lui qu'il reviendra de définir, d'ici à la fin 1995, la position de la France en vue du grand rendez-vous institutionnel de 1996.

Outre que le traité de Maastricht ratifié par la France en septembre 1992 prévoit cette mise à jour institutionnelle, chacun sent bien aujourd'hui que l'Europe a atteint un tournant véritablement existentiel de son histoire.

Les questions posées, pour être connues des experts, sont redoutablement complexes : comment réussir un élargissement vers l'Est, devenu essentiel pour la stabilité du continent – donc pour la paix –, sans en même temps bloquer totalement la mécanique européenne et risquer de compromettre l'édifice tout entier ? Sachant que les institutions européennes conçues il y a trente-cinq ans pour six pays ne sauraient fonctionner à 16, 20 ou 28, dans quelle direction faut-il repenser ce système : une « maison commune » pour tous, avec le risque que l'Union ne chemine alors qu'au rythme des plus lents ou des plus réticents, et ne s'achève en une vaste zone commerciale sans contenu ni ambition politique ? Faut-il à l'inverse bâtir une constellation à plusieurs cercles, comprenant en son centre un « noyau dur » tiré par la France et l'Allemagne ? Mais, à supposer que l'on retienne cette seconde formule, quel contenu donnera-t-on à ce premier cercle : solidarité sans cesse croissante entre les nations qui le composent, comme pour ma part j'incline à le penser, y compris sous la forme de délégations consenties de souveraineté dans des domaines tels que la monnaie ou la défense ? Ou bien fusion progressive de ces Etats dans un ensemble fédéral que dirigeraient demain la Commission et le Parlement européen, comme le proposent nos partenaires de la CDU ?

Chacune de ces options engage, on le voit bien, l'avenir même de la République : le contrat social et politique qui lie les citoyens dans la nation, tout autant que la place de la France en Europe et dans le monde. L'enjeu est donc crucial à la fois pour l'avenir de la construction européenne et celui de notre République.

Face à un tournant d'une telle importance, il est normal que le peuple français tout comme les grandes familles politiques soient divisés, souvent en leur propre sein, sur les réponses à apporter. Plutôt que de chercher à gommer artificiellement les différences comme on le fit en juin dernier à l'occasion des vraies-fausses « élections européennes », au risque de voir ressurgir les hérauts populistes de tout crin, il est essentiel pour notre pays comme pour la démocratie que ce débat soit traité au fond, devant et avec les Français, à l'occasion de la campagne présidentielle. Quoi de plus indispensable, en effet, que d'utiliser cette période exceptionnelle que constitue, une fois tous les sept ans, l'élection du président de la République, pour tenter de bâtir le plus large consensus possible entre les Français, consensus sans lequel le prochain président – quel qu'il soit – ne pourra conduire la France dans l'Europe de l'après-guerre froide ?

Le civisme et le courage

L'on doit à Jacques Chirac d'avoir eu le civisme et le courage d'ouvrir ce débat devant la nation, peu après l'annonce de sa candidature. Il était plus que temps en effet de sortir de la mauvaise comédie dans laquelle le pays se trouvait englué avec ses vrais-faux candidats, leurs petites phrases pour tout programme, et leurs reports aux calendes du mois de février pour parler du fond... le tout sur un arrière-plan de mauvaises affaires et de « bons » sondages. La démocratie méritait mieux que cela, les citoyens aussi.

En indiquant publiquement qu'il fallait se poser la question d'un éventuel recours au référendum pour sceller le passage à la troisième phase (monnaie unique) de l'Union économique et monétaire, Jacques Chirac a donc ouvert le débat (comme en témoigne la discussion de ces derniers jours sur ce thème), en prenant le risque de s'exposer à la critique, voire à la caricature.

De plusieurs côtés, on a vu en effet ressurgir les mêmes accusations antigaullistes sur le thème : « Chirac et le RPR reviennent à leurs (bas) instincts antieuropéens » ; « Chirac veut défaire Maastricht » ; « la France reviendrait sur sa parole », ce que, ajoute-t-on, elle ne peut ni faire politiquement sans prendre le risque de se couper des Allemands donc de casser l'Europe, ni juridiquement en fonction des traités et de sa propre Constitution.

Tentons d'y voir un peu plus clair en regardant sereinement les différents aspects de la question.

Et d'abord que dit le traité de Maastricht ?

Celui-ci définit tout d'abord la troisième phase comme l'étape ultime de l'Union monétaire : fixité totale et irréversible des monnaies (pour tous les Etats membres, sauf le Royaume-Uni et le Danemark qui ont demandé et obtenu des dérogations) ; entrée en fonction d'un système européen de banques centrales, coiffé par une banque centrale européenne, chargé de défendre la convertibilité externe de l'écu ; introduction de l'écu comme monnaie unique des Etats membres.

L'article 109-J du traité prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 1996 le Conseil, réuni au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, statuant à la majorité qualifiée, décide si une majorité d'Etats membres (7 sur 12 ou 9 sur 16) remplit les critères de la monnaie unique (stabilité des prix ; pas de déficit public excessif ; respect des marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change ; caractère durable de la convergence). Toujours à la majorité qualifiée, le Conseil européen décide s'il y a lieu de passer à la troisième phase et, dans l'affirmative, en fixe la date d'entrée en vigueur.

L'article 109-J prévoit en outre que si la date d'entrée en vigueur de la troisième phase n'a pas été fixée à la fin de 1997 la troisième phase commencera le 1er janvier 1999 en tout état de cause. Avant le 1er juillet 1998, le Conseil déterminera à la majorité qualifiée quels sont les Etats membres qui remplissent les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique.

Une fois la troisième phase entrée en vigueur, ses modalités sont mises au point de la manière suivante :

– Les règles de fonctionnement du système européen des banques centrales sont décidées par le Conseil à la majorité qualifiée.

– Les taux fixes de conversion, le taux de l'écu, ainsi que les mesures nécessaires à l'introduction de l'écu comme monnaie unique sont décidés par le Conseil à l'unanimité.

On le voit, le mécanisme complexe de l'article 109 prévoit donc deux types d'actions : des actions de nature technique visant à préparer la convergence économique en fonction des différents critères retenus et, une fois ceux-ci remplis (ou non) par un certain nombre de pays, la décision politique prise par le Conseil (article 109-J3) de passer à la monnaie unique.

Sur l'aspect technique, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'actuel gouvernement français, soutenu par la totalité de la majorité parlementaire RPR-UDF, n'a cessé de prendre les mesures législatives et réglementaires de nature à préparer la France au rendez-vous de 1997-1999. Ainsi les statuts de la Banque de France ont-ils été modifiés par la loi, pour mettre ceux-ci à l'abri de toute « instruction » gouvernementale, conformément aux articles 107 et 108 du traité. L'ensemble de la majorité a voté ces dispositions, tandis que l'opposition socialiste, qui clame ces jours-ci à grands cris sa foi européenne, a systématiquement voté contre.

Un calendrier improbable

Dans la pratique, il est cependant très improbable que le calendrier de Maastricht puisse être respecté. A présent, seul le Luxembourg satisfait aux critères de convergence. Dans le meilleur des cas et à condition que la France ait réussi à réduire d'ici là l'ensemble de ses déficits publics à 3 % du PIB (au lieu de près du double actuellement), le calendrier le plus optimiste pour le passage à la troisième phase se situe en 1999. Encore faut-il être conscient qu'une telle politique nécessitera de forts douloureux arbitrages sur le plan social qui, s'ils se traduisent par de nouvelles ponctions fiscales (CSG) peuvent être de nature à menacer la reprise de la consommation, donc de l'emploi.

C'est donc en 1998 que se posera le problème de la décision politique. Par des protocoles spécifiques (nos 11 et 12), le Royaume-Uni et le Danemark ont spécifié dans le traité de Maastricht qu'ils demeurent libres de participer ou non à la troisième phase. De son côté, le gouvernement allemand a indiqué, lors de la ratification devant le Bundestag, qu'il consulterait le Parlement. Par ailleurs, dans son arrêt du 12 octobre 1993, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a prévu que le passage à la troisième phase « nécessitait l'aval du Bundestag ». La formule, ambiguë, ne mentionne pas le vote, mais chacun en Allemagne sait que celui-ci est politiquement inévitable, l'opinion étant très réticente à faire « don du deutschemark » à l'Europe. Dès lors toute la stratégie allemande (et le document CDU de MM. Schauble et Lamers n'en constitue que la première étape) consistera à obtenir de la France la contrepartie politique la plus large possible dans le sens d'une fédéralisation du noyau dur des pays de l'UEM : renforcement des pouvoirs de la Commission, et de ceux du Parlement européen.

Quelle est alors la position de la France ? Sur le plan juridique, notre pays a ratifié Maastricht par référendum le 20 septembre 1992 sans réclamer, tout comme l'Allemagne fédérale, de dérogations particulières. La France doit-elle pour autant renoncer à ce que les Allemands ont demandé pour eux-mêmes, à savoir un vote de confirmation lors du passage à la troisième phase ? Et qu'y a-t-il de choquant à demander que joue ici le parallélisme des formes, et que le peuple français, qui a ratifié Maastricht, puisse à nouveau se prononcer à ce moment tout à fait crucial où la monnaie nationale disparaîtra pour être remplacée par l'écu ?

N'est-il pas curieux d'entendre exprimer à nouveau de la part de ceux qui se veulent les défenseurs de l'Europe l'idée quelque peu étrange selon laquelle l'Europe serait une affaire trop grave pour être décidée par les citoyens ? Curieux argument en vérité, alors que chacun en Europe constate le divorce croissant entre la poursuite imperturbable de la machinerie bureaucratique européenne et les citoyens ! Que n'avions-nous entendu ce raisonnement à la veille du référendum de 1992, que pour sa part Jacques Chirac, comme François Mitterrand et Raymond Barre, défendait comme la démarche la plus sûre et la plus démocratique de consacrer l'engagement de la France dans l'Europe ?

Quant à l'aspect constitutionnel de ce débat, l'article 55 de notre Constitution qui précise que : « les traités (...) régulièrement ratifiés ont (...) une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque traité, de son application par l'autre partie », ne fait nullement obstacle – au contraire – au fait que l'application du traité par la France soit soumise aux mêmes conditions politiques que celles adoptées par ses partenaires, en l'occurrence l'Allemagne.

Rien, sur le plan juridique, ne s'oppose donc à un référendum sur le passage à la monnaie unique. Ce que le peuple français a donné, il peut le reprendre ou le confirmer, dès lors que ce droit est reconnu à d'autres.

Résumons-nous : oui, la France a ratifié Maastricht ; oui, l'actuelle majorité travaille à préparer la France au rendez-vous de la monnaie unique ; mais non, la France n'entend pas disposer de moins de droits que ses partenaires lors de la prise de décision politique nécessaire au passage à la troisième phase.

On le voit, ce débat n'est ni juridique ni technique, il est totalement politique au sens le plus noble du terme. Croit-on vraiment qu'une nation comme la France ou comme l'Allemagne puisse abandonner sa monnaie nationale, ou demain sa défense, pour une monnaie ou une défense communes sans l'accord de ses citoyens ? Tenter de court-circuiter le peuple en s'appuyant sur l'automaticité de procédures juridiques obscures, n'est-ce pas au contraire le plus sûr moyen de torpiller l'idée européenne que l'on essaie de promouvoir ?

Au-delà, est-ce bien l'intérêt supérieur de la France de faire le pari de l'« ancrage » de l'Allemagne par la monnaie, en échange d'une fédéralisation du processus de construction européenne ? Ne peut-on donc pas avoir, sur ce chapitre essentiel, une autre analyse que celle de M. Delors : celle d'un couple franco-allemand fondé sur la solidarité de nos nations, sur des avancées audacieuses mais pragmatiques et toujours dans le respect des peuples, et non construites en dehors d'eux ?

Alors, de grâce, faisons en sorte que ce début du débat salutaire sur l'Europe ne dérape ni dans la caricature ni dans la polémique. Préparons au contraire l'échéance monétaire en travaillant à la réduction de nos déficits publics. Et recherchons surtout, d'ici là, la solution institutionnelle à l'élargissement et l'approfondissement avec pragmatisme et sans verser dans la guerre de religions entre « fédéralistes » et « nationalistes ». L'Europe est une entreprise trop nécessaire pour mériter pareille caricature devant les citoyens. Il reste à espérer, pour la clarté de ce débat... comme pour le respect des électeurs, que ceux qui prétendent à la charge suprême de l'Etat veuillent bien, comme Jacques Chirac, avoir l'obligeance de partager leurs éventuelles idées avec les citoyens.

▶ **Pierre Lellouche est député RPR du Val-d'Oise et conseiller de Jacques Chirac pour les questions stratégiques.**

Le Monde

Édité par la SARL le Monde

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

DIAGONALES

Bertrand Poirot-Delpech *de l'Académie française*

Très grande chose en marche

CE soir-là, l'émission « Thalassa » célébrait Moitessier, mort l'avant-veille. Trois de ses fils spirituels venaient dire leur dette au pionnier qui sacrifia naguère sa victoire certaine dans le premier tour du monde en solitaire pour le plaisir d'aller, par un second tour du globe, au bout de soi.

En attendant l'antenne, Peyron et Bourgnon se lançaient des défis pour rire. Peyron parlait mieux du métier que Bourgnon. C'est le moins bavard qui gagnera, ai-je parié ; le sens marin se confond avec le sens de ce qui ne se dit pas. Le soir de sa victoire, dimanche 20 septembre, à Pointe-à-Pitre, Bourgnon ne secouait pas l'immanquable magnum des gagnants. Il souriait vers on ne savait quel spectacle de charme, hors champ. Ce sourire ailleurs, il l'arborait déjà à propos de Moitessier. J'ai risqué la question à ne pas poser : « *Lorsque vous dansez sur votre trampoline, lancé à 25 nœuds, qu'on annonce un bon force 10, que les déferlantes commencent à montrer les dents, que le flotteur sous le vent enfourne et que l'autre monte dangereusement au ciel, vous pensez à quoi ?* »... « *L'antenne dans dix secondes !* », a lancé une voix tombée des cintres. Sauvés par le gong !

La course au large ressemble de plus en plus aux assauts de formule 1. Sur l'eau comme à terre, les engins servent de bancs d'essai dans la recherche de matériaux toujours plus robustes et légers. C'est l'aéronautique qui en profite ; c'est donc elle qui paie et oriente les folies des architectes. De même que, sur les circuits, des équipes de techniciens entourent à distance les prototypes, aux paramètres tendus comme des haubans. Le vocabulaire nouveau des pilotes à voile est éloquent : dans la tempête, on ne prend plus la *fuite*, comme au temps de Moitessier, *on lève le pied*.

Qu'est-ce à dire ? On réduit la voilure avant le *baston* – la survente, hier nommée *piaule* –, et, quand les rafales menacent de retourner le multicoque, on choque l'écoute en grand. Le tout est d'être sur le pont au bon moment, de louvoyer au plus fin entre la trouille et la rage de gagner. La peur, Bourgnon en a dit un mot, avant le départ, à contre-cœur, avec la superstition des vrais marins. « *On sait que ça peut casser, à tout moment on risque le soleil* » (le chavirage). Dans le regard absent des arrivants traîne la trace de ce dosage crainte-culot que la chance change en victoire, ou en disparition sans phrase.

Une autre empreinte se marque sur les visages rougis par le sel et les compliments : celle du temps passé sur l'eau, d'un temps qui les distingue des autres champions, sans que l'on sache en quoi. Le chasseur, l'alpiniste, leur passion s'explique mieux. Celle qui a juché Bourgnon et les autres en haut de leur flotteur, les mots échouent à la cerner. Pour Baudelaire, la mer offrirait la plus « haute idée » de l'immensité, du mouvement, de la beauté (*Mon cœur mis à nu*). C'est peu dire, parce que trop clairement. Les expériences d'une telle force condamnent à la métaphore.

Quand Deniau parle du large, qui a inspiré ses dosages personnels entre rationnel et irrationnel, il évoque le « *tintement des perles d'eau contre la coque* » (*Mémoires de sept vies*, Plon). Devant l'agitation mousseuse du gros temps, Henri Queffélec songe à du lait barraté. Giono, chantant Melville, croit pouvoir comparer l'océan, qui, on le sait, ne sent rien, à un champ de lavande.

Au milieu de l'Atlantique, sous les alizés, il arrive toujours un moment où la houle se soulève comme une poitrine dans le sommeil, où la bave du sillage imite un marbre en fusion, où les poissons-volants piquent dans les collines d'eau avec une gaieté suicidaire, où une baleine longue et noire comme un sous-marin coupe lentement la route dans des reniflements hautains et fraternels, où la coque s'affole en haut des crêtes et s'écrase dans les creux, tirant à l'équipage des cris d'enfants en équilibre sur des meules de foin chancelantes, au diable élections primaires et corruptions, si vous saviez ! , la nuit des tropiques dévoile, entre les grains tièdes, un ciel ignoré, renversé autour de drôles d'axes, un paille-en-queue se laisse tomber comme une pierre sur d'invisibles proies, une dorade coryphène agite au bout de la traîne son front bombé et scintillant, des dauphins beige clair font la course devant l'étrave puis prennent congé, d'un bond de petit cirque, l'air sentirait-il déjà le punch des îles, bien que le vent vienne d'Afrique et qu'une semaine de dandinement sépare encore de la Caraïbe ? L'attente rendrait-elle idiot ? Tout ce bleu pentu et alourdi ! Cette toile de Châtelet agitée en cachette par quels figurants éméchés... Ah, y revenir un jour, à cet endroit ! Mais non, bien sûr : en mer, il n'y a pas de lieux, rien que des instants, entre lesquels conduit, seul, le chenal sans balise de la poésie.

Saint-John Perse (*Amers*) : « *La mer, en nous tissée, jusqu'à ses ronceraies d'abîme, la mer, en nous, tissant ses grandes heures de lumière et ses grandes pistes de ténèbres... Mer gluante au glissement de plèvre, avec ses anneaux de python noir... Très grande chose en marche vers le soir et vers la transgression divine.* » Et Job, poseur de sales questions : « *Qui enferma la mer à deux battants, quand elle sortit, bondissante, du sein maternel ?* »

Alors, Bourgnon, c'est comment, là-bas, au milieu ? Silence radio de qui a frôlé le mystère. Encore Saint-John Perse : « *Et l'homme au masque d'or se dévêt de son or en l'honneur de la mer.* »



INTERNATIONAL

Le bombardement de la base serbe d'Ubdina, en Croatie, par l'aviation de l'OTAN

Pendant trois-quarts d'heure, une trentaine d'avions de combat (vingt américains, six français, deux britanniques et deux néerlandais) ont participé, lundi 21 novembre, au raid de l'OTAN sur la base serbe d'Udbina , en Croatie. Ils étaient escortés par des appareils de brouillage électronique F-111, des ravitailleurs en vol KC-135, des avions radars AWACS et par un avion de surveillance maritime P3 Orion. L'objectif alloué au dispositif français était de couper les chemins d'accès à la piste. Deux Mirage F1 CR ont participé après-coup à la reconnaissance photographique du site pour évaluer les dégâts. La France a utilisé pour la première fois des bombes rasantes BGL, conçues pour s'en prendre à des cibles résistantes avec une précision d'un mètre et qui, à très basse altitude, parcourent en autonomie une distance de 8 kilomètres en direction de l'objectif. Malgré cette opération de grande envergure, les combats autour de l'enclave musulmane de Bihac (en Bosnie occidentale), assiégée depuis deux ans et demi, se sont poursuivis, lundi. A plusieurs reprises, les forces serbes ont bombardé la ville à l'artillerie lourde et ont poursuivi leur avancée sur trois fronts.

A Sarajevo, le gouvernement s'est félicité de l'opération de l'OTAN mais reste sceptique sur l'évolution de la situation à Bihac tant que l'Alliance atlantique ne neutralisera pas les batteries serbes qui menacent cette zone de sécurité de l'ONU.

Au moment même où les avions alliés effectuaient leurs bombardements, le centre de Sarajevo a de nouveau été la cible des missiles serbes.

Une frappe nécessaire mais limitée

La sixième frappe de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie, effectuée à la demande de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en riposte aux récentes attaques lancées par les Serbes de Croatie depuis leur base d'Udbina, a été aussi massive que spectaculaire.

En engageant une quarantaine d'avions, les alliés ont, certes, mené leur première action militaire d'envergure dans les Balkans. Mais s'il s'agit d'une démonstration de force sans précédent, son effet est avant tout symbolique. Certains experts estiment que les dégâts provoqués par le bombardement de l'OTAN pourraient être réparés en moins de quinze jours. Par ailleurs part, les avions serbes n'ont pas été détruits durant la frappe.

Une image renforcée

C'est que l'objectif de cette action *« extrêmement circonscrite »*, selon l'expression même de l'OTAN et de l'ONU, était essentiellement de dissuader les Serbes de continuer à lancer *« d'autres attaques à travers une frontière internationale »* et non de changer le cours de la guerre. De fait, les attaques serbes à l'artillerie lourde contre l'enclave musulmane de Bihac se sont poursuivies dans la journée. Et le représentant de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, le Japonais Yasushi Akashi, a tenu à préciser que la FORPRONU n'avait pas pris la défense de l'armée gouvernementale bosniaque. Ce sentiment n'est évidemment pas partagé à Belgrade, où l'on a qualifié le raid *d'« irresponsable »*, estimant qu'il s'agit d'*« une preuve supplémentaire du parti pris du Conseil de sécurité de l'ONU dans la crise yougoslave »*.

En revanche, pour le secrétaire général de l'OTAN, Willy Claes, *« il s'agissait moins d'infliger un revers aux Serbes de Krajina* (territoires de Croatie sous contrôle serbe) *que d'adresser un message clair et ferme »*, rapporte notre correspondant à Washington, Laurent Zecchini. L'Allemagne y a vu *« une réponse inévitable »* aux attaques *« inadmissibles »* des Serbes de Krajina, et si Moscou n'a pas exprimé sa satisfaction après le raid, les Russes ont cependant, reconnu que « les Serbes devaient au moins momentanément – sa cohésion après avoir donné ces dernières semaines une image d'indécision et de division. *« Le raid de lundi est venu à point nommé pour effacer l'image désastreuse donné par l'OTAN à l'extérieur, après la décision des Etats-Unis de ne plus participer en mer Adriatique aux opérations de contrôle de*



comprendre qu'ils jouaient avec le feu ». Les Américains ont, eux aussi, souligné le caractère *« dissuasif »* de l'opération et précisé qu'il ne s'agissait en aucun cas d'un changement de politique des Etats-Unis, qui n'ont pas l'intention d'intervenir en Bosnie. De même pour les Européens, qui espèrent, en outre, relancer le processus de paix en Bosnie. Ils envisagent pour le 2 décembre une rencontre de haut niveau du « groupe de contact » des grandes puissances (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne et Russie) chargées du dossier bosniaque.

Si les alliés ont montré qu'ils étaient prêts à déclencher des frappes aériennes en cas de violations graves des résolutions de l'ONU, ils entendent toujours privilégier la recherche d'une solution politique. Pour l'heure, le bombardement de lundi aura permis à l'Alliance atlantique de retrouver – *l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie »*, ont noté plusieurs diplomates de haut rang de l'Alliance.

Face aux critiques qu'a suscitées cette décision américaine, le président Bill Clinton n'a sans doute pas été mécontent, lundi, d'avoir eu l'occasion de montrer sa solidarité avec ses alliés européens. Et ce, au moment même où certains dirigeants de la nouvelle majorité républicaine au Congrès affichent un regain d'isolationnisme. Le raid a permis de *« colmater les brèches apparues au sein de l'OTAN »*, souligne avec soulagement un responsable de l'Alliance. Toutefois, les divergences entre Américains et Européens sur la manière de régler la crise bosniaque ne sont pas pour autant surmontées.

FLORENCE HARTMANN

Lire aussi « Dans la presse » page 13

Lendemain de raid

Suite de la première page

M. Akashi a souligné qu'il leur répétera que *« la frappe aérienne a été une réponse nécessaire et proportionnée à l'utilisation continue de cet aéroport pour mener des attaques hostiles contre l'enclave de Bihac »*. Mais M. Martic a immédiatement qualifié le raid de l'OTAN d'*« attaque effrontée relevant du vandalisme »*, tandis que des combattants de Krajina (région de Croatie contrôlée par les Serbes) prenaient en otage deux « casques bleus » tchèques dans les environs d'Udbina, avant de les libérer quelques heures plus tard.

A Sarajevo, les autorités bosniaques accueillaient favorablement l'annonce des frappes aériennes de l'OTAN. Pour le premier ministre, Haris Silajdzic, *« c'était la seule conduite à tenir, même s'il est un peu tard »*. *« J'espère que les Serbes comprendront que l'unique solution est d'accepter le plan de paix international »*, poursuit-il. A l'état-major de l'armée bosniaque, le général Jovan Divjak est presque rayonnant lorsqu'il apprend que plus de trente avions étaient engagés dans la « bataille ». Il émet un long sifflement. *« Après tout ce temps, voici enfin la première réaction de la FORPRONU et de l'OTAN »*, dit-il. *Je suis un peu surpris car, après trente-deux mois de guerre, j'étais persuadé qu'ils ne réagiraient jamais. Les précédents raids aériens n'étaient pas significatifs. Cette fois, je pense que l'on peut espérer des changements et que les Serbes de Pale vont enfin accepter le plan de paix.* » Le « Parlement » de la « République serbe » (autoproclamée) de Bosnie devait se réunir, mercredi, pour envisager de déclarer *« l'état de guerre »* sur l'ensemble des territoires sous contrôle serbe et discuter de la réponse à apporter au *« crime »* de l'OTAN, a indiqué la radio de Pale.

Mise à part la brève détention des deux observateurs militaires tchèques à Ubdina, la FORPRONU n'a constaté aucune attaque directe contre ses positions en guise de représailles. A Sarajevo cependant, les bombardements ont repris lundi soir, deux heures durant, accompagnés de tirs d'armes automatiques venus des collines environnantes.

L'enclave de Bihac toujours menacée

Avant le raid de l'OTAN, l'immeuble de la présidence bosniaque avait été de nouveau la cible de roquettes antichars, pour la troisième fois en quatre jours. Et au moment même où les avions occidentaux attaquaient l'aéroport serbe en Croatie, un soldat mourait à Sarajevo. Une réelle tension est perceptible dans la capitale bosniaque, partagée entre la joie de voir l'OTAN mener une action musclée contre les forces serbes, la crainte que cette action n'ait qu'un effet très éphémère et la peur de vengeances serbes contre les civils.

Si les Serbes seront probablement plus prudents avant d'utiliser leur aviation, ou celle de leurs alliés de Krajina, dans leur offensive contre Bihac, le sort de l'enclave est cependant loin d'être réglé. Prisonnier de cette « poche » dans le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine, le cinquième corps de l'armée bosniaque paraît contenir de moins en moins les assauts serbes. Lundi, les frappes aériennes de l'OTAN n'ont eu aucun effet sur les combats qui se déroulent dans la ville de Velika Kladusa, au nord de la « poche », ou sur le plateau de Gravez, adossé à Bihac. Le cinquième corps de l'armée bosniaque sait qu'il ne devra compter sur aucune aide de l'OTAN, puisque les campagnes autour de Bihac ne font pas partie de la « zone de sécurité » décrétée par les Nations unies. L'enclave est donc toujours en réel danger et aucun convoi n'a pu parvenir à Bihac depuis plusieurs semaines.

« Si l'OTAN avait réagi plus tôt, il n'y aurait pas eu cette nouvelle escalade de la guerre en Bosnie », juge le général Jovan Divjak, le numéro deux de l'armée gouvernementale bosniaque. *« Malheureusement*, poursuit-il, *la France et la Grande-Bretagne sympathisent avec les Serbes, ce qui a retardé ce type d'intervention. »* La Bosnie-Herzégovine attend d'évaluer les conséquences concrètes de cette première véritable action de guerre de l'OTAN contre les Serbes. Après avoir si souvent promis d'abattre tous les avions de l'OTAN et d'entrer en guerre contre le monde entier, les Serbes de Bosnie vont-ils renforcer encore leur position et mettre certaines de leurs menaces à exécution ? Vont-ils, au contraire, modérer leur intransigeance diplomatique ? La seule certitude est que l'offensive serbe à Bihac continue et les obus de mortier qui s'abattent chaque heure sur l'enclave musulmane sont aussi meurtriers qu'une bombe au napalm.

RÉMY OURDAN

Une guerre du soupçon entre états-majors français et américain

Les chefs militaires américains et français ont du mal à harmoniser leur évaluation de ce qu'il conviendrait de faire en ex-Yougoslavie. Entre eux s'est instaurée comme une guerre du soupçon. Pendant le week-end dernier, ils se sont affrontés à fleurets mouchetés – s'accusant mutuellement de passivité face à la montée de la crise – sans réussir à définitivement aplanir leurs divergences à propos de la riposte de l'OTAN aux attaques serbes contre les positions des Musulmans en Bosnie.

Il aura fallu attendre quelque soixante-douze heures et procéder à de nombreux échanges téléphoniques – dont certains sont qualifiés de *« francs »* et de *« directs »* – pour que soit déclenché, lundi 21 novembre, le raid de l'OTAN sur la piste d'Udbina (Croatie) tenue par les Serbes. C'est de ce même aérodrome, récemment aménagé par les Serbes, que, déjà, avaient décollé, le 28 février dernier, quatre avions serbes qui étaient venus bombarder plusieurs cibles en Bosnie et qui avaient été abattus par des appareils américains de l'OTAN.

Dès le vendredi 18 novembre, lorsque l'enclave de Bihac a été la cible de bombardements au napalm et à l'arme à fragmentation, les états-majors français ont tenté de faire pression, à New-York, au siège des Nations unies, et à Naples, d'où sont commandés les raids aériens de l'OTAN par l'amiral américain Smith, pour obtenir des « frappes » immédiates. La démarche visait à appuyer la demande – dans le même sens – du général français de Lapresle, le « patron » de la FORPRONU, qui souhaitait une riposte rapide et proportionnelle à l'enjeu.

Selon des sources militaires à Paris, les Américains ont avancé une série d'arguments – d'abord, l'attitude à tenir à l'égard de la Croatie, puis l'absence d'officiers de guidage au sol des avions parmi les « casques bleus » de la zone – pour retarder les raids de l'OTAN. Après que l'ONU a autorisé les « frappes » sur des positions serbes en Croatie, les Américains ont continué à tergiverser et ils ont pris le prétexte des mauvaises conditions atmosphériques – par exemple, la « couche » nuageuse au-dessus des cibles éventuelles – pour retarder encore le déclenchement de raids.

Le syndrome de Stockholm

Jusqu'à la veille de l'action entreprise le 21 novembre sur l'aérodrome d'Udbina, ces considérations techniques, qui n'étaient pas suffisantes aux yeux des Français pour paralyser le processus, ont reçu le double aval, à New-York, de représentants de l'ONU, au sein de la division responsable des opérations de maintien de la paix, et du secrétariat général de l'OTAN, parmi des diplomates proches de Willy Claes.

Les états-majors français n'ont pas cherché à cacher leur agacement devant les hésitations des commandements de l'OTAN. D'autant, font-ils remarquer, que les avions de l'Organisation atlantique, à commencer par les appareils américains, sont équipés des armes adaptées à ce type de mission. Les avions de l'OTAN ont, en effet, des missiles air-sol guidés par laser qui peuvent percer la « couche » nuageuse, trouver automatiquement la piste d'Udbina, d'où sont partis les appareils serbes pour leur bombardement de Bihac, et au besoin l'atteindre avec suffisamment de précision pour la rendre impraticable en soulevant le béton ou en créant des cratères. De même, les avions de l'OTAN ont reçu des missiles air-sol antiradars, qui sont aptes à la neutralisation préventive, voire à la destruction des radars d'aérodrome et des radars de batteries de missiles sol-air serbes, s'ils venaient à menacer les raids commandés par l'ONU et organisés par l'Alliance.

En privé, les Français admettent qu'ils soupçonnent les Etats-Unis d'être surtout attentifs à la vie de leurs pilotes dans le cadre d'une politique qui tend à se généraliser outre-Atlantique et qu'on appelle *« la guerre zéro mort »*. En quelque sorte, c'est la double crainte de perdre des hommes dans des combats, qui ne sont pas approuvés par une majorité de citoyens américains, et de devoir après coup justifier leur mort face à une opinion qui n'est pas prête à l'accepter. De telles appréhensions peuvent expliquer les réticences des Etats-Unis à se lancer dans des missions jugées périlleuses en regard des gains diplomatiques qu'elles sont censées apporter.

Aux soupçons des Français les états-majors américains opposent le fait que, en ex-Yougoslavie, les Européens – Français et Britanniques réunis – sont victimes du « syndrome de Stockholm ». Par là, il faut entendre ce sentiment dont souffrirait tout otage qui, dans son dénuement, comprend et, parfois, va jusqu'à épouser complètement le point de vue de ses geôliers à force de les côtoyer sans autre témoin.

Dans le cas présent, si l'on s'en réfère au jugement des commandements américains, les « casques bleus » français et britanniques, ainsi que leurs gouvernements seraient atteints de ce fameux syndrome de Stockholm. Les uns comme les autres voudraient être protégés, et ils en appellent haut et fort à l'OTAN pour que l'Organisation alliée riposte sur le terrain.

Etranges otages

Mais, dans le même temps, les mêmes redoutent cette action de l'OTAN et ils donnent l'impression d'être plutôt solidaires des factions qui s'affrontent : craignant des représailles toujours possibles, les « casques bleus » s'entourent d'infinies précautions pour eux-mêmes, à la moindre alerte, et leurs gouvernements évoquent la perspective d'un retrait à terme de leurs contingents, si, en s'intensifiant, les combats signifiaient l'échec de l'ONU.

C'est cette argumentation qui fait dire aux chefs militaires américains que les Européens – loin d'avoir une attitude claire en Bosnie et de souhaiter une réaction adéquate de l'OTAN comme ils le prétendent à chaque fois – sont devenus les protecteurs, mais aussi les étranges otages des combattants de tous bords dans les Balkans.

JACQUES ISNARD

EUROPE

ALLEMAGNE

Pour les Eglises chrétiennes, la cohésion sociale est menacée

BONN

de notre correspondant

Le chômage, la pauvreté et la disparité croissante des revenus menacent de détruire durablement la cohésion économique et sociale de l'Allemagne. Tel est le message très fort lancé par les deux Eglises chrétiennes allemandes, qui ont pris l'initiative inhabituelle d'élaborer un texte de réflexion commun sur l'état général du pays.

Inspiré par la doctrine sociale de l'Eglise, ce texte, rendu public mardi 22 novembre à Bonn, met l'accent sur les limites de l'économie de marché et dénonce la société à plusieurs vitesses. « *Seule une économie caractérisée par l'équilibre et la paix sociale peut demeurer performante et augmenter le bien-être* », estiment, d'un commun accord, les responsables de la Conférence épiscopale catholique et de l'Eglise évangélique allemande, qui en appellent à un renforcement des solidarités à tous les niveaux au nom du « *salut* » futur de la société.

Ce texte marque une date. Les Eglises ont toujours été une source d'inspiration privilégiée pour les dirigeants allemands, notamment après 1945. Sa parution intervient dans un contexte de retour du religieux dans le débat public : la Deutsche Bank, par exemple, vient de lancer une campagne de publicité où elle fait s'exprimer, sur deux pleines pages de journaux, des personnalités comme le théologien Hans Küng, qui écrit que « *l'absolu n'est ni le travail, ni l'aventure vécue, ni l'argent, ni le capital, mais l'unique et vrai Dieu qui, lui, ne s'identifie avec aucune des réalités de ce monde* ».

Le document dénonce l'abandon de la « *culture sociale* » qui a fait la force du pays après 1945. En rappelant que le plein-emploi est un objectif prioritaire, les Eglises invitent à considérer le travail comme un « *droit de l'homme* ». Les partenaires sociaux, le gouvernement et la Bundesbank sont invités à se retrouver autour d'une table pour mettre en œuvre une « *action concertée* » pour lutter contre le chômage de masse. Favorables au partage du travail sans compensation salariale, les Eglises demandent aux Allemands de réaliser de profonds sacrifices : « *L'idée que l'économie peut continuer à croître chaque année et permettre des hausses réelles de revenus ne peut pas être maintenue.* »

D'accord avec une réforme de l'Etat-providence et une réduction des dépenses de l'Etat, les responsables des deux Eglises entendent obtenir par là une meilleure répartition des ressources entre les riches et les pauvres : les familles avec enfants, notamment, sont défavorisées par le système fiscal allemand, tandis que les plus hauts revenus cumulent souvent les ressources redistribuées par l'Etat (notamment les retraites).

Les Eglises consacrent un long passage au problème de la pauvreté en Allemagne, en indiquant qu'il y a aujourd'hui 150 000 sans-abri et 850 000 personnes (dont 50 000 enfants) vivant dans des habitations de fortune ou des foyers. Ces « *perdants* » sont souvent des chômeurs de longue durée qui abandonnent progressivement le bénéfice de l'assurance-chômage pour vivre de l'aide sociale, après être passés par les étapes successives de l'exclusion, notamment le divorce et le surendettement.

LUCAS DELATTRE

ITALIE

Les résultats des élections municipales partielles

Le ministère italien de l'intérieur a communiqué, lundi 21 novembre, les résultats des élections municipales partielles qui ont eu lieu dimanche dans 242 communes. Dans les petites communes, les maires ont été élus en un tour à la majorité simple. Dans les communes de plus de 15 000 habitants, un deuxième tour devra trancher le 4 décembre entre les deux candidats les mieux placés, à moins qu'un candidat n'ait atteint dès le premier tour la majorité absolue des voix.

• **Majorité gouvernementale :**
– Forza Italia (FI) 8,4 % ;
– Alliance nationale (AN) 12,8 % ;
– Ligue du Nord 4,5 % ;
– Centre chrétien-démocrate (CCD) 4,6 % ;
– Union du Centre 0,5 % ;
– Autres listes favorables au gouvernement 3,5 %.

• **Centre démocrate-chrétien :**
– Parti populaire italien (PPI) 12,6 % ;
– Listes mixtes du centre 2,8 %.

• **Progressistes :**
– Parti démocratique de la gauche (PDS) 13,8 % ;
– Progressistes (listes proches du PDS) 2,9 % ;
– Parti de la refondation communiste (PRC) 6,2 % ;
– Fédération des Verts 1,6 % ;
– Parti socialiste 1 %.

DIPLOMATIE

Devant la Fondation du futur

Edouard Balladur refuse un élargissement « brutal » des structures de sécurité européenne

Au cours d'un colloque organisé conjointement par la Fondation du Futur et la Fondation Konrad Adenauer, Edouard Balladur a déclaré, lundi 21 novembre, qu'un élargissement trop rapide de l'OTAN ou de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) pourrait « *provoquer davantage d'instabilité que de stabilité* » sur le continent européen. Le premier ministre a précisé que ce n'était pas la perspective d'un élargissement qu'il refusait mais le caractère « *brutal* » qu'il pourrait prendre : « *ce qui veut dire que cela demeure une perspective et qu'il faut au contraire l'étudier et l'approfondir.* » Il est possible « *d'aller plus loin* » dans ce domaine, a-t-il insisté, à condition d'engager au préalable « *une réflexion sur les nouvelles conditions de la sécurité en Europe* ».

PROCHE-ORIENT

La tension à Gaza

Yasser Arafat fait renaître les Faucons du Fatah

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La tension qui couve à Gaza depuis les sanglantes émeutes de vendredi est montée d'un nouveau cran lundi 21 novembre à l'occasion d'une impressionnante démonstration de force organisée par l'entourage de Yasser Arafat.

Tandis qu'on apprenait l'échec, peut-être temporaire, de la médiation entreprise par des personnalités indépendantes pour le rétablissement du *modus vivendi* qui prévalait naguère entre Yasser Arafat d'une part, le Hamas et le Djihad islamique de l'autre, plus de dix mille sympathisants du « président », parmi lesquels plusieurs centaines d'hommes en armes, défilaient dans les rues de la « capitale » de l'enclave en hurlant des slogans anti-islamistes.

Les manifestants, organisés par le Fatah, l'organisation créée il y a trente ans par Yasser Arafat, la seule de l'OLP qui lui obéit encore, ont été transportés en ville par des autocars venus de tous les coins du territoire. Parfois masqués d'un *keffieh*, les hommes en armes qui ont tiré plusieurs milliers de balles en l'air pour célébrer leur retour dans la rue et accessoirement impressionner l'adversaire, étaient pour l'essentiel des anciens Faucons, cette milice du Fatah naguère pourchassée par l'occupant israélien.

« *Arafat ! Arafat ! Nous t'aimons !* cria la foule. *Sois tranquille, nous ne laisserons personne te défier ! Nous sommes les plus forts ! Nous sommes les Faucons du Fatah !* » A son arrivée à Gaza, le 1er juillet, Yasser Arafat avait ordonné que la milice soit dissoute et désarmée, plusieurs dizaines de ses jeunes membres étant intégrés dans la police régulière.

Vendredi, au plus fort de la fusillade qui a fait quatorze morts – selon le bilan définitif – et près de deux cents blessés, certains conseillers du chef de l'Autorité lui avaient suggéré de redistribuer des armes à ses partisans, les islamistes disposant eux-mêmes d'un arsenal. De bonne source on précise que Yasser Arafat avait refusé, arguant que cela ne ferait qu'ajouter le sang au sang.

Il a apparemment changé d'avis et la résurrection des Faucons, quand on connait leurs méthodes expéditives – plusieurs centaines de Palestiniens suspectés de collaboration avec l'ennemi israélien ont été assassinés par eux autant que par les islamistes pendant l'Intifada – n'augure rien de bon. Prenant le risque d'apparaître de plus en plus comme le chef d'une faction contre les autres, et non plus comme le symbole de l'unité nationale, Yasser Arafat s'est félicité de la présence en masse de ses fidèles.

PANCHO

« Nous avons besoin de sécurité et de stabilité »

Du podium où il avait fait son premier discours de retrouvailles avec Gaza en juillet, le chef de l'autonomie s'est exclamé : « *Aujourd'hui voici notre referendum ! Un referendum pour l'Autorité, pour l'OLP !* » « *Vous êtes*, a-t-il lancé à la foule surexitée, *les protecteurs de notre sécurité ! L'état d'alerte continue, nos yeux restent grand ouverts.* » « *Personne*, a-t-il poursuivi, *personne ne peut prendre à la police palestinienne et au Fatah ce qui est acquis. Nous sommes pour la démocratie mais nous avons besoin de sécurité et de stabilité pour construire notre Etat.* » Puis s'en prenant aux islamistes qu'il accuse toujours d'avoir sciemment déclenché les émeutes de vendredi, l'orateur a affirmé : « *Je vous le dis ainsi qu'à tous les conspirateurs qui prennent leurs ordres de l'étranger, le sang palestinien est sacré.* »

Formule de réthorique ou interdiction voilée aux Faucons de s'en prendre physiquement aux islamistes ? Au delà de la démonstration de force et de l'avertissement indirect lancé à ses opposants par cette manifestation, l'une des explications qui court à propos du retour des Faucons est celle-ci : les officiers de la police palestinienne, qui sont en fait des soldats de l'Armée de libération de la Palestine, auraient été fort mécontents de s'être laissé entraîner dans la répression de vendredi et se refuseraient à faire physiquement « le ménage » parmi les opposants au « président ».

Celui-ci aurait alors choisi de s'appuyer sur les unités de la « sécurité préventive », essentiellement constituées de membres du Fatah, et sur les Faucons, toujours disponibles pour faire le coup de feu. « *Ezzedine ! Ezzedine ! Nous n'avons pas peur de vous !* criaient lundi ces derniers à l'adresse des commandos Ezzedine-el-Qassam, la branche armée du Hamas. *Zahar où es-tu ? Abou Ammar te cherche, il va t'arracher les yeux.* »

Mahmoud-el-Zahar, chirurgien et principal porte-parole du Hamas à Gaza, était dans son cabinet médical, expliquant aux journalistes que si son mouvement avait, pour l'instant, refusé de signer le compromis proposé par les médiateurs « *c'est qu'Arafat, principal responsable du massacre de vendredi en rejette toujours la responsabilité sur nous* ». Et d'ajouter, oublieux des manifestations armées organisées il y a tout juste quelques semaines par ses propres amis : « *Vous voulez savoir qui jette de l'huile sur le feu ? Qui se promène en armes dans les rues ? Sortez et vous verrez...* »

PATRICE CLAUDE

ISRAËL

Bill Clinton assure Jérusalem de la poursuite de l'aide américaine

WASHINGTON

de notre correspondant

Préoccupé par les conséquences de la récente victoire électorale des républicains et par les déclarations de Jesse Helms, le futur président de la commission des affaires étrangères du Sénat, sur la réduction de l'aide étrangère américaine (*le Monde* du 19 novembre), Itzhak Rabin souhaitait entendre de la bouche de Bill Clinton la confirmation que rien ne changerait dans la « *relation spéciale* » qui unit Israël aux Etats-Unis.

Le président américain l'a rassuré : « *Je réitère mon soutien au niveau actuel de l'aide et aussi à une assistance en matière de sécurité* », a-t-il déclaré. Cela signifie que les Etats-Unis continueront d'accorder une aide financière annuelle de 3 milliards de dollars à Israël, et ne se désengageront pas des programmes bilatéraux en cours, notamment sur le système anti-missiles Arrow, financé à 75 % par les Américains.

M. Rabin voulait aussi s'informer du rôle que les Etats-Unis pourraient être amenés à jouer dans la poursuite du processus de paix au Proche-Orient. Israël considère qu'un accord avec la Syrie ne peut se concevoir que si une force multinationale d'observateurs – comprenant une forte participation américaine – est stationnée sur le Golan, après un retrait israélien. M. Clinton s'est borné à dire que si l'Etat juif et la Syrie souhaitent une telle participation, il plaidera en ce sens auprès du Congrès et du « *peuple américain* ». M. Clinton partage aussi l'analyse de M. Rabin quant à l'importance que revêt l'aide économique de la communauté internationale aux Palestiniens pour conforter le processus de paix. Ils sont convenus d'intervenir auprès de plusieurs capitales pour obtenir une accélération des versements.

L. Z.

Les Amitiés franco-irakiennes reprennent du service

Le 15 janvier 1991, l'association des Amitiés franco-irakiennes avait décidé de se taire. Le monde était à deux jours de l'expiration de l'ultimatum adressé par les Nations unies à l'Irak pour qu'il se retire du Koweït, et la guerre paraissait inévitable. « *Nous pouvons difficilement assumer nos objectifs actuellement* », disait alors Gilles Munier, secrétaire général de l'association (*le Monde* du 19 janvier 1991).

Maintenant que la perspective d'une levée partielle de l'embargo se dessine, l'association a repris de l'activité. Son bureau s'est réuni le 19 octobre pour examiner « *l'évolution des relations franco-irakiennes et les effets de l'embargo* » et a décidé de procéder au remplacement de Paul Dépis, qui se retire pour des raisons de santé et accède à la présidence d'honneur. Dans un communiqué, l'association a exprimé le souhait que « *le gouvernement français tire les conséquences des manœuvres dilatoires des Etats-Unis et prenne l'initiative de lever les sanctions contre l'Irak, y compris unilatéralement si c'est nécessaire* ».

Environ un mois plus tôt, le 16 septembre, l'association franco-irakienne de coopération économique (AFICE) avait été créée, au sein de laquelle on retrouve certains membres des Amitiés franco-irakiennes, tels Gilles Munier, le Père Michel Lelong, ou Paul Dépis. L'AFICE a pour but de « *promouvoir les échanges économiques, commerciaux et industriels, ainsi que la coopération scientifique, technique et culturelle entre la France et l'Irak* ».

M. Na.



PROCHE-ORIENT

Arabie saoudite : l'opposition dénonce la domination des Etats-Unis

L'apparition d'une contestation islamiste et des difficultés financières avouées entament l'image d'un pays immuable

« *L'Arabie saoudite est le pays malade du Golfe mais personne ne veut le dire.* » Sévère commentaire d'un diplomate très averti des choses du royaume. L'Arabie saoudite « *malade de la corruption, d'un immobilisme politique total et d'une crise financière sans précédent* », pour un pays dont le principal « ciment » est devenu, au cours des dernières années, « *l'argent* », souligne notre interlocuteur qui ne peut s'exprimer en son nom.

L'autre « », selon lui, est que l'opposition est essentiellement d'inspiration religieuse. Ironique retour de flamme au pays du wahabisme ultra-orthodoxe, qui, pendant de longues années, pour contrer le communisme ou déstabiliser tel ou tel régime, a financé les formations musulmanes les plus rigoristes à travers le monde – du Proche-Orient à l'Afghanistan en passant par le Maghreb et l'Afrique noire. Avec la bénédiction ou l'accord tacite des Etats-Unis.

De Londres où se sont installés certains de ses représentants, la formation la plus active de l'opposition, le Comité pour la défense des droits légitimes (CDDL) fustige « *l'oppression et l'injustice* » que fait régner la famille royale « *corrompue* » et « *ennemie de l'Islam* ». Le pouvoir « *ignore jusqu'au concept d'Etat. Ils ne connaissent que leur moi* », insiste Mohamad el Massaari, figure de proue et porte-parole du CDDL.

Ce mouvement réclame des libertés et un retour aux valeurs religieuses, comme si on pouvait faire davantage au pays des deux principaux lieux saints de l'Islam – la Mecque et Médine – où la charia (loi musulmane) est appliquée au pied de la lettre. Il est vrai que les partisans d'un « surcroît » d'islam concentrent leurs critiques sur la famille royale, tout particulièrement accusée d'enfreindre les traditions religieuses. Il n'empêche que des Saoudiens libéraux leur reprochent de vouloir restreindre davantage les libertés, notamment les droits de la femme, et ceux des minorités religieuses.

Un autre cheval de bataille de l'opposition islamiste est la relation quasi-organique du royaume avec les Etats-Unis. Ce qui est inadmissible, explique M. el Massaari, c'est une politique pétrolière entièrement dictée par Washington et dirigée, selon lui, contre d'autres pays producteurs. Ne reconnaît-on pas là ce que le ministre saoudien du pétrole, Hicham Nazer, qualifie de « *sécurité réciproque* » saoudo-américaine, le royaume assurant la fourniture de tout le pétrole dont les Etats-Unis ont besoin, en échange de l'ouverture totale du marché américain et de la sécurité des approvisionnements ?

Il est difficile de mesurer l'audience dont jouit auprès de la population le CDDL qui diffuse ses thèses par cassettes et fac-similés. « *Les initiatives prises par des Saoudiens pour entrer en contact avec nous, l'extension de notre audience, – d'abord cantonnée au Nedjd –, notamment dans tout le nord du pays, jusqu'à la frontière koweitienne, nous permet de dire que nous exprimons l'opinion d'une bonne majorité de personnes, malgré des reflux épisodiques dus essentiellement à la répression* », affirme M. el Massaari, ancien professeur de physique théorique et de mathématiques à l'université du roi Saoud, à Riyad.

Ce qui est sûr, selon notre diplomate, c'est que faute « *de solution de remplacement libérale, les jeunes regardent les islamistes d'un œil sympathique, parce qu'ils tournent eux-même en rond. Car ce que l'on ignore souvent, c'est que quarante cinq pour cent de la population a moins de quinze ans, dans un pays où l'appareil du pouvoir est cantonné aux « anciens » de la seule famille royale.* » Cela ne veut pas dire nécessairement que cette jeunesse adhère aux idées les plus rigoristes, mais elle veut que les choses bougent. L'un des chefs religieux du mouvement, cheikh Salman el Awda, récemment arrêté, jouit d'un charisme certain.

« Placage démocratique »

Dans un autre registre, phénomène nouveau, même certains des princes de la famille royale – ils sont 6 000 au total – se plaindraient en privé de « *la sclérose gouvernementale* » et de la lenteur des réformes. Ces princes se recrutent surtout parmi les plus jeunes et les plus éloignés des rênes du pouvoir auquel ils souhaiteraient prendre part. Conscients de la pesanteur de l'emprise américaine, certains feraient aussi du quasi « *anti-américanisme primaire* », selon l'expression d'un observateur. Le poids du quasi protectorat américain est, du reste, l'un des arguments majeurs de l'opposition. C'est une « *véritable occupation militaire* », s'indigne M. el Massaari. Ce mécontentement pluriel serait sans doute à l'origine de la décision du royaume de refuser que soit entreposé sur son territoire l'armement destiné aux troupes récemment déployées au Koweït par les Etats-Unis après un nouvel acte de provocation de l'Irak. En 1993, sous la pression intérieure – et des Etats-Unis, affirme l'opposition – des réformes avaient été introduites, notamment la création d'un conseil consultatif. C'est de la « *rigolade* », commente un autre diplomate, car quelle que soit les qualités des soixante membres de cette instance, elle fait purement et simplement de la figuration. « *C'est un placage démocratique et non pas l'expression d'une volonté fondamentale.* »

La « *corruption* », elle, n'est pas un phénomène nouveau, mais elle aurait atteint des sommets. Conjuguée aux difficultés du pays, elle est désormais placée sous une loupe. Car l'illusion du « bonheur », créée par la prospérité financière due aux revenus pétroliers, a pris un coup sérieux en particulier depuis la guerre du Golfe en 1991.

Conséquence d'une politique délibérée de maintien d'un prix relativement bas du pétrole « *afin d'en prolonger la durée de vie comme source principale d'énergie dans le monde* », les revenus des exportations pétrolières ont chuté dès 1986, explique Pierre Terzian, directeur de la revue spécialisée *Pétrostratégies*. Cette année-là, les revenus du pétrole s'étaient élevés à 17 milliards de dollars – pour une production de 3 millions de barils par jour – au lieu de... 102 milliards en 1980. En 1994, les revenus des exportations pétrolières devraient avoisiner 42 milliards de dollars. La production, elle, atteint 8 millions de barils.

Aggravée par les dépenses consécutives à la guerre du Golfe, cette baisse a considérablement grevé le budget. La seule contribution du royaume au financement de l'opération « Tempête du désert » s'est élevée, selon les sources, entre 30 et 50 milliards de dollars. La dette extérieure, elle, est d'un montant de quelque 70 milliards de dollars, sans oublier le service de cet emprunt.

Situation dramatique au pays par excellence de l'or noir, qui recèle entre 25 % et 30 % des réserves mondiales ? « *Non,* répond Pierre Terzian, *parce que cela représente l'équivalent de moins de deux années de revenus d'exportation. Comparé à la situation d'autres pays cela reste parfaitement digeste, mais il est vrai que pour l'Arabie saoudite c'est nouveau.* »

C'est tellement inédit en tout cas que le roi Fahd ben Abdel Aziz a jugé bon d'en parler ouvertement, de justifier la politique financière, lors d'une rencontre, à la fin du mois d'octobre, avec des officiers. « *Nous avons dû faire face à une situation qui a tout épuisé, le bois mort comme les tendres pousses* », a dit le souverain dans un discours-fleuve improvisé. « *Oui, nous avons des manques à gagner et nous avons dépensé de grosses sommes pour couvrir les frais des forces qui sont venues de quelque trente trois pays* », lors de la guerre du Golfe, mais en échange, la défense du pays et de son unité a été assurée, a ajouté le monarque.

Riyad, comme d'autres capitales arabes du Golfe, a été priée de porter la main au portefeuille pour assurer les 600 millions de dollars qui seraient nécessaires au financement du dernier déploiement américain au Koweït. Tous, en coulisses, s'en sont plaints. « *Tous, les Saoudiens en particulier, ont été échaudés par la surfacturation* » du précédent déploiement. Mais tous paieront, prévoit le premier diplomate.

En Arabie saoudite, le budget de la défense est le seul qui ne soit pas affecté par la réduction des crédits. Riyad vient ainsi de conclure avec la France un contrat d'environ 19 milliards de francs pour l'équipement de sa marine (*Lire l'article de Jacques Isnard*). Un coup de frein a été donné aux grands projets et les Saoudiens font d'ores et déjà appel au crédit dans des conditions « *quasi-anormales* » pour reprendre l'expression d'un expert, avec des acomptes extrêmement limités et des délais très étirés, même pour des contrats militaires.

Selon le ministre de la défense, l'Arabie saoudite pourrait même repousser l'achat d'une soixantaine d'avions gros porteurs américains pour un montant de six milliards de dollars. D'après le *Financial Times*, en raison de ces difficultés financières « *très graves* », la compagnie d'assurances néerlandaise NCM credit insurance a averti les entreprises britanniques qu'elle devait réduire les facilités d'assurance-crédit.

Aux yeux de nombre de Saoudiens « ordinaires », le pays est devenu une pompe à argent pour l'industrie militaire américaine, sans pour autant que l'armée nationale ait les capacités d'assurer la défense du pays. Comme pour leur répondre et répliquer à ses détracteurs, le roi, dans son discours, a expliqué que nul n'avait rien pour rien et qu'en tout état de cause, et c'est là l'essentiel, « *nul ne nous demande jamais de renoncer à notre croyance* ».

« Des croyances étrangères »

Dans la foulée, il a expliqué que *ce n'était pas de plein gré que* des arrestations avaient été récemment opérées dans les rangs de l'opposition, que les personnes interpellées étaient mues par « *des croyances étrangères à notre patrie* », qu'en tout état de cause, leur nombre était « *limité* » et que leur privation de liberté s'était faite après consultation avec le conseil des oulemas.

Il faisait notamment allusion à l'arrestation, à la mi-septembre, dans la région de Boureida, à plus de 325 kilomètres au nord-ouest de Riyad, de quelque 150 activistes islamistes selon les autorités – plusieurs centaines d'après *Amnesty international*, largement plus de 1 000 selon le CDDL – dont des dignitaires religieux et des professeurs d'université, qui réclamaient des réformes politiques. A en croire M. el Massaari, il en resterait encore en prison aujourd'hui entre 400 et 500. *Amnesty international* a souvent déploré les tortures pratiquées en Arabie saoudite. Elle a exprimé des craintes que ce soit encore le cas dans l'affaire de Boureida.

Sur ce fond de grogne que l'opposition ne se prive pas de cultiver, se profile inévitablement dans les esprits, vu son âge et des problèmes de santé, la question de la succession du roi. Tous les avis concordent cependant pour affirmer que quelles que soient les difficultés, la famille royale, qui détient tous les postes clefs du pays, ne sera pas remise en cause.

MOUNA NAÏM

Femmes au foyer

En matière de liberté de la femme, l'Arabie saoudite n'a rien à envier à l'Iran. Symbole, aux yeux de l'étranger, de la République islamique, le tchador, cette grande cape noire qui couvre la femme de la tête aux pieds, se nomme *abaya* à Riyad. L'un comme l'autre de ces pays invoquent l'islam pour justifier cette coutume. Mais à la différence de l'Iran les restrictions *imposées aux femmes* saoudiennes sont plus sévères.

Certes, depuis que l'ancien roi Fayçal (1964-1975) a créé la première école de filles – le mérite en reviendrait, selon plusieurs sources, à son épouse Iffat –, elles sont des centaines de milliers à fréquenter les établissements scolaires féminins, voire, pour quelques-unes, l'université. Mais à la différence des Iraniennes, les Saoudiennes, à quelques exceptions près – gynécologues, infirmières, employées ou directrices d'établissements exclusivement destinés aux femmes – ne participent pas à la vie active et sont confinées à leur rôle de mère et d'épouse d'hommes qu'elles n'ont pas elles-mêmes choisis, dans l'écrasante majorité des cas.

Contraintes de ne participer *qu'à des rencontres entre* femmes – lorsqu'il ne s'agit pas de la famille – les plus riches trouvent les compensations qu'elles peuvent dans le luxe et la gabegie vestimentaire. La moindre velléité du changement le plus anodin de la part des plus libérales est vivement déconseillée.

Il n'est que de se souvenir de cet incident banal : quarante-sept femmes, pour la plupart enseignantes, qui avaient bravé l'interdiction de conduire, en novembre 1991, en organisant une manifestation au volant, à Riyad, avaient été licenciées et leur passeport confisqué. Il leur fut restitué plus tard. Ce sont les *oulémas* fanatiques, ceux que l'on entend de plus en plus dans *l'opposition, qui étaient surtout* montés au créneau, les traitant de prostituées.

M. Na.

La France va vendre deux frégates à Riyad

Suite de la première page

Le marché a été l'occasion d'une sévère compétition internationale, notamment avec les Canadiens. C'est en 1989 qu'un accord de principe est cependant intervenu entre la France et l'Arabie saoudite, mais, depuis, le contrat faisait l'objet de négociations difficiles entre les deux pays, pour des considérations tant politiques – la guerre du Golfe a contraint les Saoudiens à réviser leurs priorités de défense sous la pression des Américains – que techniques et même financières. Au point que Riyad en a reporté la conclusion à plusieurs reprises, notamment lors du séjour de M. Balladur, les 8 et 9 janvier, en dépit du fait que l'entourage du premier ministre en espérait vivement la signature.

Entre-temps, cependant, l'Arabie saoudite maintenait les relations avec la France dans le domaine naval. En février, après deux visites officielles de M. Léotard à Riyad, les Saoudiens ratifiaient trois accords d'armement d'un montant de 9 milliards de francs et portant sur la rénovation des quatre frégates et des deux pétroliers déjà vendus.

Selon le ministère de la défense, le nouveau contrat se répartit sensiblement pour moitié entre, d'une part, la construction des deux frégates, et d'autre part, toutes les prestations associées qui seront fournies par la France. Il représente un investissement total de 19 milliards de francs et 45 millions d'heures de travail pour les entreprises françaises. Outre diverses industries implantées dans l'Ouest et en Ile-de-France, le groupe Thomson-CSF est concerné par environ 30 % du marché, puisqu'il est responsable de l'armement à bord des frégates (les missiles et la logistique adaptée).

En 1994, la marine saoudienne, avec ses 10 000 hommes, reste modeste, avec seulement huit navires – quatre de conception française et quatre autres d'origine américaine – dont le déplacement dépasse les 1 000 tonnes. Des plans existent à Riyad pour l'acquisition, à un horizon encore flou, d'une dizaine de sous-marins. En revanche, les Saoudiens cherchent à développer leur corps de garde-côtes, avec des patrouilleurs lance-missiles et des vedettes rapides de surveillance. L'équipement de ce corps ne dépend pas du ministère saoudien de la défense, mais il relève en priorité du ministère de l'intérieur. C'est l'une des raisons du déplacement récent (*le Monde* des 11 et 15 novembre) de Charles Pasqua à Riyad. Le ministre français de l'intérieur a proposé à son homologue saoudien une aide importante de la France pour l'organisation, l'équipement et la formation des forces aux frontières, parmi lesquelles le corps des garde-côtes.

Le principe de cette assistance de la France aux forces saoudiennes de sécurité intérieure a été acquis. Il reste aux industriels concernés d'aller la mettre au point à Riyad.

JACQUES ISNARD

Un troc sur les armes qui finit bien

A la suite d'un prêt qu'on l'avait contrainte de faire à l'Arabie saoudite pendant la guerre du Golfe en 1990-1991, l'armée de l'air française attendra 1995 pour retrouver le nombre total de ses missiles anti-aériens Crotale dont elle avait dû se séparer pour les transférer d'urgence à Riyad.

C'est une pratique assez courante des pays exportateurs d'armements de prélever sur les stocks de leurs forces nationales les équipements qui peuvent intéresser un client pressé. Mais, dans le cas présent, ce délai de cinq ans pour que l'armée de l'air française achève de récupérer ses matériels peut paraître long. C'est Albert Voilquin, sénateur (Républicain Indépendant) des Vosges, qui rend compte brièvement de cette affaire dans le rapport consacré au budget de l'armée de l'air pour 1995 et publié, mardi 22 novembre, par la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense.

Une panoplie modernisée

A la fin de 1990, l'Arabie saoudite, qui servait de base principale au dispositif « Tempête du désert » après l'invasion du Koweït par l'Irak, a eu un besoin urgent de compléter son arsenal de missiles sol-air Crotale à basse altitude.

Il s'agissait de missiles dont l'armée de l'air française était déjà dotée. Le marché avec Riyad a consisté, dans un premier temps, à obtenir de l'armée de l'air qu'elle se dessaisisse de deux cent quarante Crotale – l'équivalent de six batteries de tir – au profit de leur constructeur, le groupe Thomson. Dans un second temps, l'industriel s'engageait, après les avoir revendus aux Saoudiens, à les restituer à l'armée de l'air française, en fournissant le même nombre de batteries Crotale, mais équipées, pour la dédommager, de missiles améliorés dits NG (nouvelle génération).

Cette opération, qui s'apparente à un troc, a bien eu lieu avant même le déclenchement de la guerre du Golfe. Elle a représenté une transaction de l'ordre de 3,4 milliards de francs. Aujourd'hui, M. Voilquin révèle qu'un premier remboursement, portant sur cent-vingt missiles NG, a bien eu lieu en 1994 et qu'il est prévu que Thomson livre l'an prochain les restes des cents vingt autres Crotale améliorés.

Depuis 1981, si l'on en croit François David, le PDG de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE), dans un livre récent, *les Echanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale* » (1), l'Arabie saoudite est au premier rang des pays importateurs d'armement français. Cette situation de client privilégié peut expliquer l'attitude du gouvernement français vis-à-vis de sa propre armée de l'air. En finale, l'armée de l'air française ne perd rien au change puisqu'elle se retrouve – avec cinq ans de délai – à la tête d'une panoplie nouvelle de missiles Crotale modernisés.

J. I.

(1) *Les Echanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale*, par François David, PUF, 216 p., 118 F.

EN BREF

CAMBODGE : l'attaque d'un poste fait vingt-huit morts. – Huit soldats cambodgiens et au moins vingt Khmers rouges ont été tués lors d'une attaque lancée mardi 15 novembre par les rebelles contre un poste militaire dans le nord-ouest du Cambodge, a déclaré, le lundi 21, le vice-gouverneur de Battambang. Il a indiqué que l'attaque des rebelles, au nombre d'une centaine, avait porté sur Poy-Tasek, à 35 kilomètres au nord-ouest de sa ville. – *(Reuter.)*

DJIBOUTI : des inondations font au moins une trentaine de morts. – Au moins trente personnes ont trouvé la mort, lundi 21 novembre, dans les inondations provoquées par de fortes pluies à Djibouti, où une vaste opération de secours a été déclenchée par les autorités et les forces françaises stationnées dans ce pays. Le bilan risque de s'alourdir lorsque les informations en provenance des districts de l'intérieur seront centralisées. Les régions du sud du pays ont été particulièrement touchées. – *(AFP.)*

MOZAMBIQUE : les Nations unies approuvent les résultats des élections. – Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé, lundi 21 novembre, les résultats des élections générales qui constituent l'aboutissement du processus de paix. Le Conseil a appelé toutes les parties à poursuivre le processus de réconciliation nationale « *fondé sur un système de démocratie multipartite* ». Selon les résultats officiels, l'actuel chef de l'Etat, Joaquim Chissano, a été élu à la présidence, mais son parti, le FRELIMO, au pouvoir depuis près de vingt ans, n'a obtenu que 44,3 % aux élections législatives. – *(AFP.)*

NÉPAL : démission du premier ministre. – Le premier ministre népalais, G.P. Koirala, a présenté le lundi 21 novembre sa démission au roi Birendra après que son parti, le Congrès, eut reconnu sa défaite aux législatives du 15 novembre, annonce l'AFP. Les communistes (CPN-UML) apparaissent vainqueurs, mais sans majorité absolue, alors que le dépouillement s'achève : ils obtiennent au moins 86 des 205 sièges, contre au moins 75 au Congrès. Les royalistes du RPP auront 20 sièges, les indépendants 7, le Parti des travailleurs et paysans (dissidence de l'UML) 4, et le Sadbhavana (hindouiste) 3. – *(AFP.)*

RUSSIE : la production militaro-industrielle s'est effondrée de près de moitié. – La production du complexe militaro-industriel en Russie a chuté de plus de 40 % au cours des dix premiers mois de 1994, par rapport à la même période en 1993, selon le Comité d'Etat pour l'industrie de la défense cité, lundi 21 novembre, par l'agence Interfax. Cette baisse est deux fois plus forte que dans l'ensemble de l'industrie (– 2,4 %). Le nombre de salariés de ce complexe dans l'ex-URSS est passé d'environ six millions de personnes avant 1991 à trois millions et demi aujourd'hui. – *(AFP.)*

UKRAINE : faible participation aux élections partielles. – Seuls neuf députés ont été élus dimanche lors des élections législatives partielles qui ont dû être annulées dans 42 des 55 circonscriptions faute d'une participation suffisante, a indiqué, lundi 21 novembre, la commission électorale. 39,9 % des électeurs inscrits ont voté pour pourvoir les 55 sièges vacants depuis les législatives du printemps dernier. Sur les neuf candidats élus dimanche dès le premier tour, trois appartiennent au Parti républicain (démocrate) et six sont sans étiquette. – *(AFP.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

L'opposition réunie à Rome veut élaborer un programme de discussion

ROME

de notre correspondante

C'est Adbennour Ali Yahya, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADH) qui, lundi 21 novembre, au terme de la première journée du « Colloque pour l'Algérie », organisé, à Rome, par la communauté catholique Sant'Egidio, a avancé la proposition qui était dans l'air depuis le début de la rencontre : l'élaboration d'une plate-forme qui rassemble les idées échangées au cours des débats et permette ainsi de continuer le dialogue.

C'est dire que la communauté Sant'Egidio aura eu raison d'offrir l'occasion à différentes parties prenantes au drame algérien de se retrouver. *« C'est ce que nous cherchions, il n'a jamais été question de médiation »*, a confirmé au *Monde* le professeur Andrea Riccardi, l'un des promoteurs de ce « colloque ».

Des hommes qui ne se voyaient plus depuis des mois, voire qui s'ignoraient, ont pu enfin se parler, chercher un terrain d'entente. Chacun semble ainsi avoir voulu apporter sa propre contribution à l'esprit de *« responsabilité nationale »* qui soufflait dans cet ancien couvent, en plein cœur de la Ville éternelle. On a ainsi entendu Rabah Kébir, président de l'instance exécutive de l'ex-Front islamique du salut (FIS) à l'étranger, intervenir en duplex d'Allemagne – où il a obtenu l'asile politique et qu'il n'a pas quitté sous peine de ne pouvoir y retourner – pour condamner *« toutes les actions terroristes à l'encontre de civils innocents, d'étrangers et surtout de femmes, de vieillards et d'enfants »*. Et d'ajouter que le « parti de Dieu » continue de croire à la voie de la négociation pour sortir de la crise, la condition préalable étant la libération des détenus et la relégalisation du FIS.

« Un retour au processus électoral »

La nécessité du dialogue pour mettre fin à la crise, déclenchée par la suspension du processus électoral, en janvier 1992, a été au centre des interventions de tous les participants. L'ancien président Ahmed Ben Bella, aujourd'hui à la tête du Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA), a jugé que le dialogue était la seule possibilité qui permette d'éviter les risques de guerre civile. Hocine Aït Ahmed, secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS) à dominante kabyle, a, quant à lui, dénoncé *« le silence coupable de la communauté internationale face à la violence qui a fait déjà trente mille morts dans le pays »*.

Anouar Haddam, chef de la délégation parlementaire du FIS aux Etats-Unis et en Europe, s'est déclaré favorable au principe du pluralisme et de l'alternance. *« La crise n'est pas due à des divergences entre le FIS et le gouvernement*, a-t-il souligné. *Il est clair, aujourd'hui, que c'est toute la classe politique, la société civile qui demande qu'il y ait un retour au processus électoral. »*

Abdelhamid Mehri, secrétaire général du FLN, l'ancien parti unique, a dénoncé, lui, l'absence de représentants du pouvoir. Le gouvernement était, une nouvelle fois, intervenu dans l'après-midi, pour dénoncer, au cours d'une conférence de presse, par la voix de son ambassadeur à Rome, Benali Benzaghou, *« l'ingérence dans les affaires internes algériennes »* que représentait, à ses yeux, ce « colloque ». Toutefois, le diplomate a jugé satisfaisantes les explications demandées à Rome, qui a clairement laissé entendre que l'initiative prise par la communauté Sant'Egidio n'avait aucun caractère officiel. – *(Intérim.)*

COMMENTAIRE

Pax romana

QUE des Algériens de bonne volonté – ou qui se considèrent comme tels – cherchent, par le dialogue plutôt que par les armes, une issue au drame que vit leur pays, ne devrait susciter de quiconque ni mépris ni indignation. Hélas, le « colloque » de Rome dérange ceux-là mêmes qui rêvent de s'approprier le pouvoir pour eux tout seuls.

Pour ces boutefeux – aux commandes de l'Etat ou dans les maquis – ce n'est jamais le bon moment, ni le bon endroit pour parler de concorde nationale. L'expérience montre pourtant qu'il n'est jamais trop tôt pour s'engager dans ce genre de marathon et que le point de départ de cette course de fond est sans importance. L'accord de paix israélo-palestinien n'a-t-il pas été négocié en Norvège, le traité de paix entre « frères ennemis » angolais, en Zambie ?

Les uns et les autres s'obstinent à ignorer cette lapalissade : la paix se négocie avec ses ennemis, pas avec ses amis. Le pouvoir est ainsi prêt à commettre les pires imprudences pour traquer les « barbus » au risque de déclencher une guerre civile dans laquelle, jusqu'à maintenant, la population a sagement refusé de plonger. Les autorités locales qui, hier, invitaient les paysans à se dessaisir momentanément de leurs armes de peur que les ennemis islamistes ne se les approprient, s'emploient, aujourd'hui, à leur en distribuer pour élargir la chasse aux terroristes.

De leur côté, les plus fanatiques des « fous de Dieu » croient revivre la première guerre d'Algérie et se persuadent que la victoire est au bout du fusil. Comme si, pour la plupart de leurs compatriotes désabusés de tout, la promesse d'un Etat islamique suscitait aujourd'hui autant d'enthousiasme qu'alors celle de l'indépendance. Même le très courtisé chef des fondamentalistes soudanais, Hassan Tourabi, sans a priori sur l'usage de la violence, a avoué, dans la dernière livraison de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, que le Groupe islamique armé (GIA) *« va trop loin »*, que *« mener le Djihad* (guerre sainte) *pour le Djihad, ça n'a pas de sens. »*

« Le parti de la démocratie »

A vrai dire, cette guerre n'oppose pas partisans et adversaires de la démocratie même si, en annonçant l'organisation d'une élection présidentielle *« avant la fin 1995 »*, le président Liamine Zéroual a tenté de la ramener sur ce terrain-là. Pas davantage laïcs et religieux. Cette lutte sans merci met, plus prosaïquement, face à face détenteurs et repreneurs du pouvoir. C'est dire combien résonne étrangement la déclaration faite, lundi, sur *Europe 1*, par Alain Juppé : *« La politique de la France est tout à fait claire : notre parti en Algérie, c'est le parti de la démocratie. »*

Qui peut, en effet, se réclamer, aujourd'hui, de la démocratie ? Il n'y a plus de pouvoir véritablement légitime et représentatif en Algérie. Derrière la façade d'un Etat défait et sans autorité qui cherche à donner le change, il n'y a que des clans, irréductibles les uns aux autres. Ceux qui occupent le *« fauteuil »* se contentent de parer au plus pressé, d'expédier les affaires courantes.

Faut-il alors désespérer de voir les choses prendre un cours nouveau si ce retournement de situation ne devait reposer que sur les épaules de quelques Algériens de bonne volonté ? Pourquoi donc rechigner si d'autres bonnes volontés – celles-là étrangères – proposent leurs services pour mettre sur rails le processus de paix ?

C'est la communauté catholique Sant'Egidio qui, aujourd'hui, de sa propre initiative, se jette à l'eau pour initier cette « pax romana ». Par d'autres voies, la France qui ne peut rester insensible à ce qui se trame sur l'autre rive de la Méditerranée, devrait être en mesure de peser sur les événements. Encore faudrait-il qu'elle se fixe une ligne de conduite claire. Appeler au *« dialogue de toutes les forces démocratiques »* d'un côté, et livrer à l'armée du matériel anti-guérilla de l'autre, n'est peut-être pas le signe d'une politique marquée au coin de la cohérence et du bon sens.

JACQUES DE BARRIN

NIGÉRIA

L'écrivain Wole Soyinka a fui pour ne pas devenir « otage »

Le régime militaire dirigé par le général Sani Abacha *« a déjà trop d'otages entre les mains »* ; mieux valait partir, afin de pouvoir expliquer à l'étranger, avant qu'il ne soit trop tard, quelle est la nature de ce régime. Telle est, en substance, la façon dont l'écrivain nigérian, Wole Soyinka a justifié son départ clandestin vers Paris (*le Monde* du 22 novembre).

« Le rythme de la répression est devenu tel que la décision [de partir] *était incontournable »*, a affirmé le prix Nobel de littérature (1986) au cours d'une conférence de presse, lundi 21 novembre, à Paris, au siège de l'UNESCO – organisation qui lui avait accordé un laissez-passer des Nations unies, saisi ensuite par les autorités nigérianes, de même que son passeport. Sur les conditions de sa fuite à l'étranger, ce *« prix Nobel un peu bavard »*, comme il se définit lui-même, reste très discret. *« Je ne peux pas vous donner de détails*, a-t-il déclaré, *je ne suis pas passé par un poste-frontière où il y avait des gardes, on peut aller au Cameroun ou au Bénin par la brousse »*. En l'occurence, M. Soyinka est passé par le Bénin, où l'ambassade de France lui a accordé un sauf-conduit.

L'écrivain ne mâche en revanche pas ses mots lorsqu'il s'agit de dénoncer le régime qui le maintenait sous étroite surveillance depuis des semaines. Estimant qu'*« au Nigéria, on recule vers l'obscurantisme »*, affirmant que *« les opposants ont été réduits au silence »*, vitupérant contre *« les lois qui permettent la détention arbitraire »*, jugeant *« le régime militaire cent fois plus corrompu que n'importe quel régime civil »*. Wole Soyinka ne trouve pas de mots assez durs pour fustiger le régime qui a annulé l'élection présidentielle de juin 1993 et embastillé le vainqueur présumé du scrutin, Moshood Abiola.

M.-P. S.

ASIE

JAPON

L'adoption de la loi électorale ouvre la voie à une recomposition du paysage politique

L'adoption définitive à la quasi-unanimité (1) par la Chambre haute, le lundi 21 novembre, de la loi relative au redécoupage électoral, voté début novembre par la Chambre basse, a ouvert la seconde phase de la recomposition du paysage politique nippon entamé en juillet 1993 par la perte de la majorité par les libéraux-démocrates (PLD), au pouvoir depuis 1955. Elle relance les spéculations sur des élections générales anticipées, et devrait accélérer la restructuration des forces politiques en cours.

TOKYO

de notre correspondant

Le nouveau système, dont le principe avait été adopté le 29 janvier, après une bataille politique de cinq années, entrera en vigueur le 25 décembre. C'est la première fois en soixante-neuf ans (depuis l'introduction du suffrage universel) qu'intervient un changement aussi radical dans le système électoral nippon : désormais, 300 sièges seront pourvus au scrutin uninominal à un tour dans des circonscriptions à siège unique, tandis que les 200 autres députés seront désignés à la proportionnelle.

Le nouveau système, qui redécoupe des circonscriptions autrefois de grande taille et comportant plusieurs sièges à pourvoir, favorise la restructuration du monde politique en deux ou trois grandes formations : un centre droit formé de néo-conservateurs et de centristes ; un Parti conservateur plus traditionnel ; éventuellement une formation de centre gauche.

L'approbation de ce redécoupage lève l'hypothèque pesant sur la convocation d'élections générales demandée par l'opposition non communiste, qui doit se constituer en un nouveau parti de centre droit en décembre. Devant le Parlement, le premier ministre, M. Murayama, a déclaré qu'il n'était pas favorable à une consultation à brève échéance. Une telle éventualité exposerait les divergences entre les trois partis (libéral-démocrate, socialiste et Pionnier) composant la majorité.

Bien qu'elle demande la dissolution, l'opposition, dont les grandes forces sont le parti de la Renaissance et le Komeito (parti bouddhiste), ne semble guère prête non plus à affronter les électeurs. Outre qu'il y existe des divergences sur les candidats, elle manquerait, pour l'instant, de fonds. En toute hypothèse, deux échéances se profilent, outre d'éventuelles élections générales anticipées : un scrutin local en avril et un renouvellement partiel de la Chambre haute en juillet.

L'éclatement du Parti socialiste

Un élément pourrait précipiter les choses : la rébellion de la droite du PS (une soixantaine d'élus) réunie en une Nouvelle Union démocratique sous la direction de son ancien président, Sadao Yanahana, et qui a pour ambition de créer un nouveau parti rassemblant *« les forces démocratiques et libérales »*. Le secrétaire général du PS, Wataru Kubo, a annoncé dimanche 20 novembre que ce parti pourrait être créé avant le début de la nouvelle session parlementaire fin janvier. Les commentateurs estiment qu'un éclatement ou une dissolution du parti du premier ministre paraît inéluctable. Le PS, doit de toute façon, se rénover s'il veut conserver une certaine identité dans la bipolarisation de la vie politique : tel qu'il est à présent, il est en effet certain d'être laminé lors d'une élection.

La recomposition politique japonaise s'annonce laborieuse. Le nouveau grand parti de centre droit devrait voir le jour le premier en décembre, mais ce regroupement sera loin d'être homogène : deux des forces qui le composent (Komeito et sociaux-démocrates) ont déjà annoncé leur dissolution mais n'ont pas renoncé au maintien de leurs structures partisanes (leur réseau de clientèle) ; de sérieux antagonismes existent en outre sur le choix du chef de cette nouvelle formation : Ichiro Ozawa, stratège et homme fort des coulisses de cette restructuration politique, est contesté pour un autoritarisme qui l'a conduit à commettre des erreurs tactiques.

Pour l'instant, la recomposition, loin de clarifier les enjeux, tend plutôt à estomper le débat : c'est moins en fonction d'opposition sur des choix politiques que de préoccupation électorale, en vue de conserver leur siège dans les nouvelles circonscriptions, que les élus cherchent leurs marques : les députés sortants des partis de la majorité (PLD, PS et Pionnier) seraient en concurrence dans une centaine de circonscriptions, et l'opposition dans une quarantaine.

Ces manœuvres, conjuguées à la valse des étiquettes et aux retournements de positions traditionnelles (comme c'est le cas des socialistes, avec leurs volte-face sur la question de la constitutionnalité des forces d'autodéfense, par exemple), accentuent la confusion dans une opinion publique qui, selon le quotidien *Asahi*, manifeste une *« alarmante indifférente »*. En coulisse, cependant, s'activent les figures habituelles du jeu politique, tel l'ex-premier ministre Takeshita, emporté par le scandale Recruit en 1989, qui revient en surface. Tous ces facteurs accentuent le scepticisme dans l'opinion sur l'effet qu'aura cette réforme, présentée comme un assainissement des mœurs de la classe dirigeante, sur la pratique du pouvoir.

PHILIPPE PONS

(1) A l'exception des communistes.

TIMOR-ORIENTAL

Quatre-vingts étudiants sont portés disparus

Quelque 80 étudiants timorais sont portés disparus, lundi 21 novembre, à Djakarta et dans d'autres villes de l'archipel, assurent des militants indépendantistes du Timor-Oriental. La police nie les avoir arrêtés, mais admet en avoir interrogé certains, avant de les relâcher. Cependant, les 29 jeunes gens originaires de l'ex-colonie portugaise annexée par Djakarta en 1976, qui étaient retranchés depuis huit jours à l'ambassade américaine dans la capitale de l'Indonésie pour exiger la libération du leader Xanana Gusmao, viennent d'accepter de partir en exil pour Lisbonne. – *(Reuter.)*

BIRMANIE

L'ONU déplore que Mme Suu Kyi reste privée de liberté

Le rapporteur de la commission des droits de l'homme de l'ONU, Yozo Yokota, déplore, dans un rapport publié lundi 21 novembre, que la lauréate du prix Nobel de la paix 1991, le leader de l'opposition birmane Aung San Suu Kyi, soit privée de liberté depuis plus de cinq ans. Mme Suu Kyi, quarante-neuf ans, est en résidence surveillée depuis le 20 juillet 1989 *« sans qu'un procès ait eu lieu »*, note M. Yokota. Le document publie une réponse des autorités de Rangoun à propos de Mme Suu Kyi : *« Une personne contre qui une action est intentée peut être internée un an en vertu de l'article 10 de la loi de sûreté de l'Etat relative aux dangers de menées subversives, après quoi* [son] *internement peut être prolongé d'année en année pendant cinq ans supplémentaires, en vertu de l'article 14 »*, notent-elles. – *(AFP.)*



POLITIQUE

La préparation de l'élection présidentielle à droite

De nombreux élus locaux ont commencé à répondre, dès le lundi 21 novembre, aux sollicitations de Charles Pasqua, qui leur avait demandé dimanche de créer partout des « comités pour l'organisation des primaires ».

■ PRESSION. – Les dirigeants du RPR proches de Jacques Chirac, d'abord hostiles à cette démarche, ont fini par s'y rallier, en particulier sous la pression des élus du mouvement – eux-mêmes soumis aux demandes de leurs électeurs – favorables à toute solution permettant de sauvegarder l'union.

■ CONSTITUTION. – Malgré la multiplication des prises de position en faveur de ces primaires au sein de la majorité, il n'est pas certain que les règles juridiques françaises permettent leur organisation, qu'elles passent ou non par le dépôt d'un projet de loi.

La Constitution rend difficile l'organisation de « primaires »

Le droit peut être plus rigide que la politique. Même si la majorité finit par convenir qu'elle a tout intérêt à organiser des « primaires », rien ne prouve que les règles juridiques françaises lui permettront de le faire. Le principal mérite de l'initiative de Charles Pasqua est, actuellement, de fournir aux juristes un de ces sujets de débats dont ils raffolent.

Deux possibilités d'organisation existent : soit le gouvernement fait voter un projet de loi ; soit les partis de la majorité s'entendent sur un mécanisme de sélection sans demander le secours de la loi. La charte de juin 1990 entre le RPR et l'UDF sur des « primaires à la française » n'avait pas tranché. Charles Pasqua, en juillet 1994, avait retenu la première de ces options en rédigeant un « projet de loi », mais les services de l'Hôtel Matignon avait douté de la constitutionnalité d'un tel texte. L'organisation de l'élection présidentielle relève, en effet, pour l'essentiel, de la Constitution elle-même.

L'opposition à la constitutionnalité des « primaires » repose, certes, surtout, sur l'esprit de la Constitution, le général de Gaulle ayant expressément refusé, lors de la préparation de la réforme de 1962 instituant l'élection du président de la République au suffrage universel, toute sélection des candidats par un collège restreint. Mais la mise en place d'un système de choix du postulant ne servant qu'à un seul camp pourrait aussi être considéré comme une atteinte aux principes d'égalité de tous devant la loi, qui est une des bases du droit français. En tout état de cause, un tel texte de loi serait certainement soumis au Conseil constitutionnel, et nul ne peut prévoir quelle serait sa décision. De plus, son intervention retarderait encore la promulgation de la loi.

Aussi M. Pasqua penche-t-il plutôt, désormais, pour un simple accord entre partis. Cela ne résoud pas, pour autant, toutes les difficultés juridiques. La première est celle du financement de cette consultation. Certes, il pourrait être pris en charge par le RPR et l'UDF, mais cela ne supprime pas l'obligation où sera le candidat ainsi sélectionné de réintégrer dans son compte de campagne les sommes qu'il aura dépensées pour cette première étape de la consultation. Ces sommes devront être soustraites de celles dont il pourra disposer pour son combat contre le candidat de la gauche.

Le choix des lieux

Deuxième difficulté, celle du choix des lieux où seraient organisées ces primaires. N'importe quel contribuable local pourrait contester la mise à la disposition de la mairie pour cette consultation purement partisane. Les organisateurs n'auraient aucun moyen de convaincre un maire de gauche de leur prêter, ou même de leur louer, une salle municipale. En fait, pour résoudre toutes ces difficultés, il faudrait une loi... ce qui renvoie au problème précédent.

Georges Vedel, grande autorité du droit public en France et ancien membre du Conseil constitutionnel, a déclaré, lundi 21 novembre, sur France 2, que *« vouloir faire des primaires en France, c'est comme faire avaler un beefsteack à un ruminant ; son estomac n'est pas fait pour cela. »* Il a ajouté que *« le moindre acte public »* organisant une telle consultation conduirait les partis *« dans un parcours de contentieux dont l'issue est difficile à prévoir et qui pourrait mener soit au Conseil d'Etat soit au Conseil constitutionnel »*. Toute la légalité d'un choix essentiel des citoyens français serait ainsi sujette à caution.

THIERRY BRÉHIER

L'exemple américain

Processus compliqué, la sélection d'un candidat – démocrate ou républicain – à la présidentielle américaine se fait en deux grandes étapes. Il s'agit d'abord, par des « primaires » ou des « caucus » organisés dans chaque Etat, de désigner des délégués, qui se réunissent ensuite en congrès national, ces « conventions » à l'issue desquelles les candidats sont finalement investis.

Adoptée pour la première fois en 1905 dans le Wisconsin, la formule des « primaires » s'est progressivement répandue, parce qu'elle a été jugée plus démocratique : elles permettent au « peuple » – et non pas à l'appareil des partis, comme dans les caucus – de désigner les délégués. Durant la campagne présidentielle de 1992, trente-cinq des cinquante Etats américains et le district de Columbia (Washington) avaient opté pour des primaires, les autres préférant des caucus. Cette répartition varie, les Etats essayant parfois d'autres systèmes tous les quatre ans.

Dix-neuf Etats avaient choisi des primaires dites « fermées » : le vote est alors réservé aux électeurs ayant déclaré leur affiliation au parti concerné (républicain ou démocrate) lors de leur inscription, ce qui n'implique ni possession d'une carte de militant, ni paiement d'une cotisation. Aux Etats-Unis, l'inscription sur une quelconque liste électorale n'est pas obligatoire – ce qui complique, d'ailleurs, le calcul des taux de participation à tous les scrutins.

Pour les primaires « ouvertes », organisées dans dix-neuf Etats en 1992, aucune déclaration d'allégeance n'est exigée : un électeur démocrate peut ainsi participer à la désignation des délégués républicains, et inversement. Dans certains Etats, les électeurs peuvent aussi voter pour une personnalité qui n'est pas officiellement candidate.

Les primaires (comme les caucus) sont traditionnellement organisées entre février et juin, les conventions se déroulant en été, avant l'élection de novembre. Au fil des années, les premières primaires sont devenues déterminantes. Elles servent, à la fois, de sondages « grandeur nature » (sur la popularité des candidats et de leurs thèmes électoraux) et d'éliminatoires ou de tremplin. Deux ou trois échecs successifs d'un candidat sont rédhibitoires, mais quelques grandes victoires (en termes de nombre de délégués obtenus) décuplent ses chances. De primaire en primaire, les effets de ralliement se multiplient jusqu'à la convention, qui a de plus en plus tendance à ratifier, dès le premier tour de scrutin, un choix déjà évident.

Si un candidat ne passe pas le cap du premier tour (majorité absolue des suffrages des délégués), les jeux risquent de s'embrouiller dans d'imprévisibles tractations, car les délégués ne sont tenus de respecter le mandat des électeurs de la base qu'au premier tour.

MARTINE JACOT

Une floraison de comités

De nombreux élus de la majorité ont accusé réception, lundi 21 et mardi 22 novembre, de l'appel lancé par Charles Pasqua en faveur de l'organisation de *« comités pour l'organisation des primaires »*. Ces élus ont annoncé qu'ils ont mis sur pied de tels comités, ou ont appelé à le faire. Voici la liste de ces élus, telle qu'elle pouvait être établie mardi dans la matinée.

Aisne : Renaud Dutreil (UDF-PR), député, Paul Girod, président du conseil général et sénateur, Emmanuelle Bouquillon, député UDF-PR, Jean-Claude Lamant (RPR), député et maire de Laon. Ardennes : Philippe Mathot (UDF-PR), député. Bouches-du-Rhône : Olivier Darrason (UDF-PR), député, Jean-Claude Gaudin (UDF-PR), sénateur, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier (RPR), député. Cher : Jean-François Deniau, député (UDF-PR) et président du conseil général. Côte-d'Or : les députés Louis de Broissia (RPR), président du conseil général, Robert Poujade (RPR), maire de Dijon, Alain Suguenot (RPR), Lucien Brenot (CNI), François Sauvadet (UDF-PR), les sénateurs Bernard Barbier (CNI), Maurice Lombard (RPR), Henri Revol (RI), ainsi que Jean-François Bazin (RPR), président du conseil régional de Bourgogne. Drôme : les députés Thierry Cornillet, vice-président du Parti radical, et Georges Durand (PR). Hérault : Yves Marchand (CDS) député et maire de Sète. Indre-et-Loire : Hervé Novelli, député, coordinateur des députés PR à l'Assemblée nationale. Isère : Philippe Langenieux-Villard, député RPR. Meuse : Arsène Lux, député RPR. Pyrénées-Atlantiques : Michel Inchauspé, député RPR. Somme : les députés Alain Gest (UDF-PR) et Gautier Audinot (RPR). Vaucluse : le député Thierry Mariani (RPR) et le président (DVD) du conseil général, Régis Deroudilhe. Territoire de Belfort : Jean Rosselot, député RPR. Hauts-de-Seine : Jacques Baumel, député RPR, maire de Rueil-Malmaison.

D'autre part le ministère de l'intérieur a indiqué mardi que des comités pour l'organisation des primaires existent dans les départements suivants : Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Cantal, Cher, Côtes-d'Armor, Creuse, Drôme, Eure, Gard, Gers, Gironde, Hérault, Loire, Nord, Oise, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Somme, Tarn, Pas-de-Calais, Vaucluse, Seine-Maritime, Haute-Vienne, Yvelines.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle a même pris les devants en organisant lundi, à Nancy, une primaire au sein des 23 conseillers généraux UDF et RPR. Jacques Baudot (UDF-CDS), président du conseil général, a indiqué par lettre à Charles Pasqua qu'Edouard Balladur avait obtenu 19 voix, contre 2 à Jacques Chirac et une à Philippe de Villiers.

Les vertus locales du système

Les primaires sont censées tirer la majorité de l'embarras dans lequel la plongent ses rivalités intestines pour l'élection présidentielle. Un habile maniement de cette antienne présente, aussi, des vertus plus locales pour les élus. C'est pourquoi nombre d'entre eux n'ont pas attendu pour répondre favorablement à l'appel lancé par Charles Pasqua.

Militer pour les primaires permet d'abord de proposer, à défaut d'une panacée, une amorce de réponse aux électeurs de la majorité qui, chaque jour, récriminent contre les effets de la rivalité entre chiraquiens et balladuriens. S'en faire le prosélyte permet aussi d'éviter, lorsque l'on appartient au RPR, de « choisir son camp » au risque... de se trouver du mauvais côté après l'élection présidentielle. *« L'union de la majorité, c'est un très bon « créneau »,* estime un député PR, initiateur d'un comité départemental.

L'appel aux primaires peut être, en outre, d'un bon rapport dans le cadre d'une stratégie municipale. Le meilleur exemple en est l'initiative conjointe menée par l'UDF Jean-Claude Gaudin, sénateur des Bouches-du-Rhône et président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Renaud Muselier, député et secrétaire fédéral du RPR des Bouches-du-Rhône. Ils ont annoncé, lundi 21 novembre, dans un communiqué commun, leur intention de *« prendre des dispositions pour permettre aux électeurs du département qui* [les] *soutiennent de s'exprimer »* dans le cadre de primaires.

Les deux responsables des principales composantes de la majorité dans les Bouches-du-Rhône précisent, aussi, qu'ils n'ont *« pas l'intention de laisser les querelles nationales perturber l'union »* qu'ils sont *« parvenus à instaurer à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône ».*

C. Ch.

CLÉS/*Histoire*

■ HISTOIRE. En juin 1989, Charles Pasqua, soutenu par Alain Peyrefitte (RPR), Philippe Mestre (UDF-Adhérents directs) et Gérard Longuet (UDF-PR), lance *« une initiative pour des primaires à la française »*. Un texte, préparé en 1990, est adopté par l'UDF et par le RPR le 10 avril 1991. En juillet, M. Pasqua dévoile le contenu d'un avant-projet de loi sur les « primaires ». En octobre, il lance auprès des élus de la majorité un « appel » pour les « primaires ».

■ ORGANISATION. La « charte » de 1991 prévoit l'institution d'un comité national et de comités départementaux, *« au plus tard sept mois »* avant le premier tour de l'élection présidentielle, pour préparer les consultations. Le comité national est chargé, notamment, de fixer le seuil de participation *« qui devra être atteint au cours de la consultation afin d'assurer à celle-ci toute sa valeur démocratique »*. En cas d'élection anticipée, le conseil national pourra choisir *« soit la consultation en un seul dimanche des élus et des électeurs, soit une consultation des seuls élus, soit toute autre procédure »*.

■ VOTES. La « charte » de 1991 prévoit deux collèges d'électeurs : les citoyens *« qui se reconnaissent dans les valeurs »* de la droite, et tous les élus locaux UDF et RPR (sauf les conseillers municipaux des communes de moins de trois mille cinq cents habitants), qui disposent chacun de quarante mandats. Des consultations successives par régions doivent être organisées. Le collège d'élus a été cependant supprimé dans l'avant-projet de loi de M. Pasqua, qui prévoit également une consultation nationale sur un seul jour.

De nombreux élus séduits

Suite de la première page

A la fin octobre, une note des instances nationales du RPR avait été transmise aux fédérations, avec un argumentaire sans appel contre les primaires présidentielles (*le Monde* du 4 novembre). Elle ne se contentait pas d'affirmer que l'accord de 1991 n'était plus applicable ; elle excluait l'organisation de ces primaires selon d'autres modalités, allant jusqu'à évoquer *« un détournement de procédure »* effectué par ceux qui auraient eu en tête de vouloir départager Edouard Balladur et Jacques Chirac grâce à ce système. Quelques jours après, le 8 novembre, M. Juppé expliquait dans *Sud-Ouest* : *« Nous serons beaucoup trop près du scrutin présidentiel* [en janvier] *pour organiser une compétition entre les candidats de la majorité sous les yeux du candidat socialiste qui sera, à ce moment-là, désigné. »* Jugeant cette procédure *« dépassée »*, le secrétaire général, cependant, ajoutait qu'il serait *« le dernier »* à s'opposer à un tel processus, si les candidats étaient eux-mêmes prêts à s'y soumettre.

Le 15 novembre, pour dissiper la *« confusion qui entoure le débat sur les primaires »*, Bernard Pons et Josselin de Rohan, présidents des groupes parlementaires RPR, proposaient à l'ensemble des formations de la majorité de constituer un groupe de travail chargé d'étudier, *« dans les meilleurs délais »*, leur faisabilité. *« Je ne veux pas qu'on dise que le RPR est hostile aux primaires »*, affirmait même M. Pons, alors qu'aux yeux de certains dirigeants du parti, cet artifice valait enterrement de première classe. La décision de créer ce groupe de travail avait été prise, le jour même, lors de la réunion du « comité politique » que préside M. Chirac.

Le « coup de pouce » de M. Juppé

Une autre décision, parallèle, avait consisté à réactualiser le discours du RPR sur les primaires, sous la pression des électeurs et des militants en faveur de l'unité. Les secrétaires généraux adjoints furent chargés de faire passer ce nouveau message. Sans grand succès. Il faut dire que l'actualité se portait plus sur la montée en puissance de Jacques Delors, second élément de poids qui pousse les conseillers de M. Chirac à se rendre aux arguments de M. Pasqua. Celui-ci peut effectivement faire remarquer que, face à l'homme de Bruxelles, la droite a plusieurs candidats, mais pas de stratégie. Le « coup de pouce » décisif a donc été donné par le nouveau président intérimaire du RPR, le 20 novembre, au cours de son passage à « L'heure de vérité » sur France 2.

Prenant en compte le fait que la politique est un processus dynamique, M. Juppé s'est prononcé clairement pour l'organisation de ces primaires, en rappelant les trois conditions *sine qua non* : une participation qui ne soit pas limitée aux seuls élus, un véritable débat et l'accord de tous les candidats potentiels pour se soumettre au système. On fait remarquer, en outre, au RPR, que M. Pasqua lui-même s'opposait, en 1989, à une désignation par les seuls élus, dénonçant un risque de *« retour à la partitocratie »*.

Au chapitre des rappels, la position exprimée par François Goguel, ancien membre du Conseil constitutionnel, dans le *Figaro* du mardi 22 novembre, ne manque pas de surprendre. M. Goguel plaide *« l'inutilité des primaires »*... alors qu'il est membre fondateur de l'Association pour les primaires à la française, présidée par M. Pasqua et que, jusqu'à plus ample informé, il est toujours membre de son bureau !

Dans l'accélération de ce processus, les différents courants de l'UDF sont, une fois encore, à la remorque des décisions venues du RPR. En proposant, conjointement avec M. Juppé, de réunir *« à bref délai »* le conseil national d'organisation des primaires, François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, s'est engagé dans la brèche ouverte par M. Pasqua sans avoir consulté les instances de la confédération qui sont, il est vrai, en sommeil depuis la fin de l'été.

Le texte du communiqué publié par le secrétaire général de l'UDF et par le président du RPR par intérim fait référence *« au souhait manifesté par une grande partie de l'électorat de la majorité de voir mises en œuvre les dispositions de cet accord »*, qui *« a été confirmé à plusieurs reprises »*. Discret sur la procédure, le texte indique que le comité national *« examinera dans quelles conditions »* des primaires pourront être organisées pour *« permettre à tous les électeurs de la majorité de s'exprimer »*.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI
OLIVIER BIFFAUD
et GILLES PARIS

M. Pasqua : « une lame de fond »

Au moment où Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, considère que *« c'est une lame de fond qui est en train de se lever dans le pays »*, l'organisation de primaires a suscité, lundi 21 novembre, de nombreuses réserves dans la majorité et quelque ironie dans l'opposition.

Ainsi, Valéry Giscard d'Estaing a indiqué, sur RTL, que d'éventuelles primaires posent *« beaucoup de problèmes »* et doivent *« être représentatives, présenter des garanties suffisantes et être reconnues légitimes par les Français »*. Le président de l'UDF a souligné qu'une loi est nécessaire *« pour régler le problème de l'accès aux médias »*, faute de quoi il n'y aura pas de *« représentativité du choix »*.

Un autre problème évoqué par M. Giscard d'Estaing est celui de la constitutionnalité : selon lui, si l'on organise des primaires à seulement trois mois de l'élection, on pourrait vouloir déduire le temps d'accès aux médias lors des primaires du temps imparti à la campagne présidentielle elle-même, ainsi que déduire l'argent dépensé pour les primaires du compte de campagne. Il estime, enfin, que les primaires ne doivent pas être *« confisquées par un petit groupe »* et qu'une telle consultation ne sera représentative que si elle mobilise *« une proportion importante »* des trente-huit millions d'électeurs.

Les réserves ne sont pas moindres de la part de Jacques Barrot (CDS), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Dans un entretien publié par le quotidien *la Montagne*, mardi, le député de Haute-Loire se déclare *a priori* opposé à des primaires et propose un *« rendez-vous de la sagesse »*, sous forme d'assises *« réunissant les responsables de la majorité avec les parlementaires et les grands élus »*. Cette formule devrait *« aboutir prioritairement à une candidature commune et, en tout état de cause, à un code de bonne conduite »*. Toujours à l'UDF, Christine Boutin, député (CDS) des Yvelines, a indiqué, lundi, que *« s'il n'est question que de départager des rivalités humaines, ces primaires à la française sont indignes »*.

« Le secret de l'isoloir »

Au RPR, en dépit de l'engagement, très prudent, d'Alain Juppé, les réactions restent le plus souvent critiques dans les rangs des partisans de Jacques Chirac. Ainsi, le premier secrétaire général adjoint, Jean-Louis Debré, s'est opposé, lundi, à l'organisation de primaires limitées aux élus de la majorité, qui seraient, a-t-il dit, *« un retour à la IVe République »*. François Baroin, député de l'Aube, a souligné que l'organisation des primaires soulève des *« questions »* : *« Il faut savoir si Edouard Balladur souhaite être candidat à l'élection présidentielle et, si c'est le cas, qu'on lève cette hypocrisie ! »*, a-t-il déclaré sur France-Inter, avant d'ajouter que des primaires enfreindraient, *« d'une certaine manière, le secret du bulletin de vote, de l'isoloir »*. Enfin, Pierre Mazeaud, président de la commission des lois de l'Assemblée, est catégorique : le projet de primaires pour départager les prétendants de la majorité à l'Elysée est *« contraire à l'esprit de la Constitution, (...) puisqu'il y a deux tours, l'élimination ayant lieu au premier »*.

Le Parti socialiste, de son côté, est plutôt moqueur. Henri Emmanuelli, premier secrétaire du PS, a déclaré, lundi, au « Club de la presse » d'Europe 1, que les primaires *« ne se feront pas »* et que, si elles avaient lieu, *« cela ne règlerait rien »*. Jean Glavany, porte-parole du PS, juge que le débat sur les primaires a un *« caractère grotesque (...), totalement abstrait et déconnecté de la réalité que vivent les Français »*. Julien Dray, député de l'Essonne, a relevé que *« personne ne pourrait éviter que les électeurs de gauche ne se fassent les arbitres des querelles de la majorité »*.

Quant à Jean-Marie Le Pen, il a qualifié les primaires, mardi, sur RTL, de *« machine à fabriquer des cocus pour la majorité »*.

Après le congrès du PS à Liévin

M. Emmanuelli refuse le retour de la « troisième force »

Etablissant, lundi 21 novembre, le bilan du congrès de Liévin, Jean Glavany, porte-parole du PS, s'est dit *« satisfait »* de *« l'image de force et de cohérence »* qui s'en est dégagée. Les trois objectifs fixés ont été, selon M. Glavany, atteints : *« Etre rassemblés et retrouver le débat sans déchirements inutiles ; conjuguer opposition et propositions ; aborder l'élection présidentielle en définissant, à la fois, les grands thèmes de notre engagement et le partage des tâches avec notre candidat, quel qu'il soit. »*

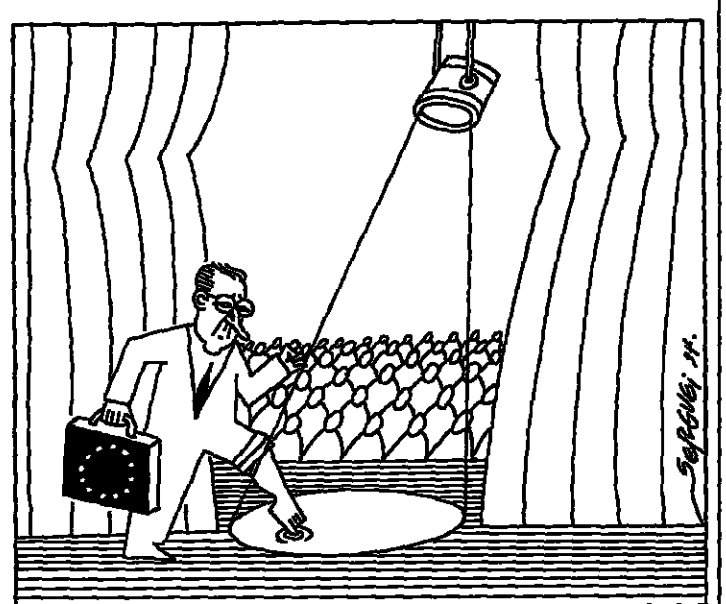
Le même jour, au « Club de la presse » d'Europe 1, Henri Emmanuelli a expliqué qu'*« il faut une dynamique de rassemblement de la gauche pour gagner l'élection présidentielle, ce qui ne veut pas dire qu'il est interdit de prendre* [des électeurs] *aussi au centre ». « C'est une chose d'aller chercher des compléments*, a ajouté le premier secrétaire du PS, *mais c'en est une autre de centrer la majorité sur un axe différent. Moi, la « troisième force »* [alliance socialo-centriste sous la IVe République], *je n'en suis toujours pas adepte. »*

Sur France-Inter, François Hollande, président du club deloriste Témoin, a déclaré que la candidature éventuelle de Jacques Delors *« met en cause l'intérêt du pays »* et pas seulement *« l'intérêt des socialistes »*. M. Hollande a précisé que, *« quel que soit le candidat qui sera élu, qu'il soit de droite ou de gauche, on ne pourra pas sortir de cette période difficile sans une modification de nos institutions, sans le quinquennat, sans la réforme du mode de scrutin et sans l'interdiction du cumul des mandats ». « Il vaudrait mieux*, a-t-il affirmé, *que* [ces réformes] *passent par un référendum. »*

Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat, a indiqué, devant la presse, que *« François Mitterrand a toujours poussé Jacques Delors à être candidat et* [qu'il] *continue »*. Interrogé sur une possible précipitation des échéances, M. Estier a affirmé que son *« sentiment est que le président de la République, s'il en a la possibilité, si son état de santé lui permet de tenir jusqu'en mai, ne changera pas le calendrier »*, le chef de l'Etat ayant *« toujours été hostile à tout bouleversement de calendrier »*.

Au terme d'une réunion de ses adhérents, le 19 novembre, l'Association des démocrates, présidée désormais par Gérard Israël, ancien député européen, a réitéré son appel en faveur *« d'une entente entre Raymond Barre et Jacques Delors »*, publié dans *le Monde* du 30 juillet 1994. Cette assemblée avait été ouverte par des messages d'amitié de Raymond Barre et de Michel Rocard, qui, tous deux, ont insisté sur l'urgence d'une restauration de la *« moralité publique »* et du *« principe d'éthique politique »*.

D. C.



La composition du nouveau conseil national

Voici la liste des 204 membres du conseil national du PS, établie après le vote du congrès de Liévin sur les motions : 131 représentants de « l'axe majoritaire » Emmanuelli-Fabius-Poperen-Gauche socialiste ; 42 pour le « pôle rénovateur » Aubry-Mauroy ; 16 pour les tenants de la motion 2 ; 15 pour Lionel Jospin et ses amis. Cette liste comporte 55 nouveaux membres, signalés en italique. Ce nouveau conseil national, auquel viendront s'adjoindre les 102 premiers secrétaires fédéraux et 102 représentants du « quart sociétal », se réunira pour la première fois le 2 décembre.

Annick Aguirre, *Barthélémy Alcantara*, Michèle André, *Vincent Assante*, *Martine Aubry*, Jean Auroux, *Jean-Marc Ayrault*, Jean-Paul Bachy, Jean-Paul Baquet, Jean-Pierre Balligand, Pauline Banzo, *Gérard Bapt*, Claude Bartolone, Philippe Bassinet, Umberto Battist, *Christian Bataille*, Jean-Pierre Béquet, Michel Bérégovoy, Pervenche Bérès, Alain Bergounioux, *Hubert Bicep*, André Billardon, *Nadine Bobenrieth*, Françoise Boilletot, Jean-Michel Boucheron, Jean-Claude Boulard, Pierre Bourguignon, Frédérique Bredin, *Vincent Burroni*, Daniel Cabieu, Denise Cacheux, Jean-Christophe Cambadélis, Christophe Caresche, Marie-Arlette Carlotti, Laurent Cathala, Gilles Catoire, *Bernard Cazeau*, Albert Cervera, *Gilbert Chabrou*, Michel Charzat, Didier Chouat, Christophe Clergeau, *François Colcombet*, Gérard Colomb, Jean-Louis Cottigny, Guy Croupy, Paulette-Pascale Crozon ;

Philippe Darriulat, *Mireille Dauphin*, *Yvette Davant*, Marcel Debarge, Michel Debout, *Claire Delande*, Bertrand Delanoë, Michel Delebarre, Gérard Delfau, *Christiane Demontès*, Marie-Jo Denys, Yvon Deschamps, *Harlem Désir*, Bernard Derosier, Geneviève Domenach-Chich, *Philippe Dorthe*, Raymond Douyère, Julien Dray, Tony Dreyfus, Claire Dufour, *Roland Dumas*, *Dominique Dupilet*, *Yves Durand*, Josette Durrieu, Henri Emmanuelli, Claude Estier, *Jeanne Ettori*, Claude Evin, Laurent Fabius, *Florence Fanelli*, *Olivier Faure*, Dominique Fleurat, Claude Fleutiaux, *Anne-Marie Forcinal*, Jean-Michel Forestier, Raymond Forni, Daniel Frachon, Anne-Catherine Franck, Georges Frêche, *Bernard Frimat*, Gérard Fuchs ;

Colette Gadioux, *Robert Gaia*, *Françoise Gastebois*, Charles Gautier, Eva Gendron, Madeleine Gérald, Ahmed Ghayet, Jean Glavany, Gérard Gouzes, Odette Grzegrzulka, Jean-Noël Guérini, Jean-Michel Guerre, *Gérard Guibert*, Pierre Guidoni, *Elisabeth Guigou*, *Sylvie Guillaume*, Raymond Haeffner, *Benoît Hamon*, *Adeline Hazan*, *François Hollande*, Jean-Paul Huchon, *Monique Iborra*, *Marc-Antoine Jamet*, Maurice Janetti, *Jeanine Jarnac*, Jean-Louis Joseph, Lionel Jospin, Charles Josselin, Marietta Karamanli, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, André Laignel, Jérôme Lambert, Jack Lang, Jean-Yves Le Déaut, *Jean-Yves Le Drian*, Catherine Le Galiot, Gérard Le Gall, Jean Le Garrec, Pascale Le Néouannic, Louis Le Pensec, *Bruno Le Roux*, Marie-Noëlle Lienemann, François Loncle, Philippe Madrelle, *Jacques Mahéas*, René Mangin, Didier Manier, Jean-Pierre Masseret, Didier Mathus, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Marlène Mélisse, Jacques Mellick, *Bernadette Merchez*, *Dominique Merchez*, Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Didier Migaud, Elisabeth Mitterrand, Pierre Moscovici, Marie-Thérèse Mutin, Henri Nallet, Véronique Neiertz, Jean-Pierre Neumann, Michel Neumuller ;

Fabienne Padovani, Régis Passerieux, George Pau-Langevin, *Vincent Peillon*, Nicole Péry, Jean-Pierre Philippe, Christian Pierret, Bernard Poignant, Géraldine Poirier, Jean Poperen, Josy Poueyto, *Christine Priotto*, Christine Pujol, Paul Quilès, *Sonia Rato*, *François Rebsamen*, René Ricarrère, Alain Richard, *Christine Robert*, Michel Rocard, Alain Rodet, Gilbert Roger, Jacques Roger-Machart, *Frédéric Rosmini*, Laurence Rossignol, Yvette Roudy, André Ruiz, Michèle Sabban, *Jérôme Safar*, Michel Sapin, Françoise Seligmann, Patrick Sève, *Narinan Soltani*, Bernard Soulage, *Françoise Soulage*, Régine Spinglard, Gisèle Stiévenard, Dominique Strauss-Kahn, Jean-Pierre Sueur, *Catherine Tasca*, *Olivier Thiais*, Isabelle Thomas, Daniel Vaillant, André Vallini, Michel Vauzelle, *Pierre Vidal*, Alain Vidalies, *Sylvie Vormus*, Henri Weber, Lucien Weygand.

La lutte contre la corruption

Les socialistes proposent de renforcer les incompatibilités entre mandat public et activité privée

Les socialistes tentent de faire oublier leur pas de clerc à propos de la lutte contre la corruption. L'annonce précipitée, jeudi 17 novembre, d'une rupture avec le groupe de travail parlementaire sur les rapports entre la politique et l'argent, présidé par Philippe Séguin, a en effet largement contribué à brouiller leur message (*le Monde* du 18 novembre).

Après avoir apporté leur soutien à la démarche du président de l'Assemblée nationale, les socialistes ont paru s'inquiéter de l'avantage que ce dernier et la majorité RPR-UDF pourraient tirer d'une position consensuelle sur la question sensible de la corruption. Cependant, en prenant brutalement leurs distances avec le groupe parlementaire, ils se sont exclus d'office du partage des bénéfices de ces travaux, alors même qu'ils y avaient largement contribué.

Martin Malvy, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, devait donc présenter, mardi 22 novembre, des contre-propositions, dont il affirme qu'elles sont *« plus novatrices »* que celles du groupe de travail (*le Monde* du 17 novembre). En fait, la principale innovation défendue par le PS concerne le régime des incompatibilités entre fonction professionnelle privée et mandat électif. M. Malvy estime que, *« pour toute activité dont on peut déduire qu'elle pourrait être liée à des transactions financières ou à des marchés, l'incompatibilité doit être totale »*. Pour les autres activités, précise M. Malvy, *« la liberté de les exercer pourrait être maintenue, à la condition que le revenu global de l'élu ne dépasse pas celui autorisé pour ceux qui exercent deux mandats »*. A propos du contrôle de la transparence des patrimoines, le président du groupe PS se déclare favorable à la publication de ces patrimoines.

Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, devait également défendre, mardi, la position de son groupe. Devenus favorables aux financement public des partis politiques (la publication des comptes des partis – voir *le Monde* daté 20-21 novembre – a montré que le PCF bénéficie, comme les autres, de dons d'entreprises), les communistes envisageaient de proposer l'institution d'une taxe parafiscale sur le chiffre d'affaires des entreprises de publicité, pour éviter d'avoir recours à l'impôt. Ils estiment nécessaire, également, d'assurer une meilleure représentation des minorités politiques, notamment dans le droit d'expression à la télévision.

Quant aux deux groupes de la majorité, ils sont restés silencieux depuis le début des travaux du groupe parlementaire, se contentant d'approuver la démarche de M. Séguin. Pierre-André Wiltzer, député de l'Essonne et délégué général des Adhérents directs de l'UDF, a déposé, en son nom personnel, une proposition de loi organique relative à la transparence du patrimoine des élus, qui reprend exactement celle soumise par M. Séguin au groupe de travail.

Les membres du groupe ont jusqu'à mercredi pour déposer leurs contributions. Le 24 novembre, le président de l'Assemblée nationale devrait rendre public en rapport présentant l'ensemble des travaux, accompagnés des propositions de loi qui auront reçu l'accord de toutes les formations politiques représentées et qui seront déposées, sur le bureau de l'Assemblée nationale, par Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois.

PASCALE ROBERT-DIARD

Les trois projets de loi sur la justice

Les députés instituent l'« injonction pénale »

L'Assemblée nationale a adopté, en seconde lecture, dans la nuit de lundi 21 à mardi 22 novembre, les trois textes sur la justice – un projet de loi organique sur le statut de la magistrature, un projet de loi-programme sur les moyens affectés à la justice et un projet de loi modifiant l'organisation des juridictions et la procédure pénale, civile et administrative – que propose Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. Les groupes du RPR et de l'UDF ont voté « pour », tandis que ceux du PS et du PC ont voté « contre ».

Selon un scénario déjà interprété lors de la première lecture, en juillet (*le Monde* des 7 et 8 juillet), les députés du RPR, lundi, n'ont pas ménagé M. Méhaignerie. Alain Marsaud (Haute-Vienne), notamment, s'est illustré en dénonçant *« les violations graves du secret de l'instruction » (lire l'encadré)*, les pratiques de la détention provisoire, qui, selon lui, aboutissent à *« restaurer la torture en cette fin de XXe siècle sous la forme de la question douce »* et *« l'autosaisine de juges (...), confisquant à leur profit des prérogatives qui appartiennent au ministère public »*.

Lui-même ancien juge d'instruction, M. Marsaud s'est *« inquiété »* du fonctionnement actuel de la lutte anti terroriste en France. *« Je crains qu'une partie de la hiérarchie ne fixe pas les priorités nécessaires à ses services*, a-t-il déploré, *et cela est grave. »* Son réquisitoire a été sans indulgence.

Pour autant, il n'y a pas eu d'affrontement sur l'article du texte relatif à l'organisation des juridictions, qui avait déchaîné les passions lors de la session de printemps : la « transaction pénale », qu'une partie activiste du groupe RPR assimilait à une *« justice de riches »*, alors que le garde des sceaux y voyait un moyen d'éviter un recours massif aux classements sans suite. Après avoir été supprimé à l'Assemblée, cet article avait été réintroduit au Sénat, le 20 octobre (*le Monde* du 22 octobre), sous le nouveau nom de *« composition pénale »*. A l'initiative de Jean-Pierre Bastiani (UDF, Haute-Garonne), la commission des lois de l'Assemblée a proposé à son tour, lundi, un nouveau mécanisme, appelé *« injonction correctionnelle »*.

C'est pourtant M. Méhaignerie qui a obtenu gain de cause, en ralliant une majorité de députés à sa formule de l'*« injonction pénale »*. Dans ce schéma, le procureur de la République peut *« faire injonction »* à l'auteur de l'infraction d'exécuter *« certaines obligations »* avant que l'action publique n'ait été mise en mouvement. Toutefois, la victime peut interrompre la procédure : en engageant des poursuites, elle fait automatiquement *« obstacle à l'injonction »*. Le ministre de la justice a tenu à préciser que le ministère public *« ne passe pas un contrat avec un délinquant »*, mais *« fixe les conditions à remplir pour éviter la comparution devant le tribunal »*.

Toujours dans ce texte, les députés ont rétabli la médiation en matière civile, que les sénateurs avaient supprimée. Enfin, dans le projet de loi organique sur le statut de la magistrature, ils ont rebaptisé *« juges de paix »* les magistrats non professionnels chargés d'épauler les juges d'instance et que les sénateurs avaient dénommés, plus prosaïquement, *« magistrats recrutés à titre temporaire »*.

FRÉDÉRIC BOBIN

Renforcement du secret de l'instruction

En ces temps de fébrilité politico-judiciaire, les députés ne manquent pas une occasion de manifester leur réprobation face à la *« violation du secret de l'instruction »*. On voit donc surgir, ici et là, des amendements au hasard de l'examen au Parlement de textes relatifs à la justice. Le 20 octobre, le groupe socialiste du Sénat avait concocté un amendement au projet de loi relatif à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative, prévoyant une peine d'emprisonnement de trois ans et une amende de 3 millions de francs pour qui se rendrait coupable d'une violation du secret de l'instruction. Au dernier moment, pourtant, les sénateurs socialistes avaient renoncé. Leur amendement s'était volatilisé.

Alain Marsaud, député (RPR) de la Haute-Vienne, n'est, lui, pas homme à tergiverser. Aussi a-t-il défendu, sur le même texte, lundi 21 novembre, à l'Assemblée, un amendement visant à garantir la présomption d'innocence, même si, contrairement aux sénateurs PS, il n'aborde pas la question sous l'angle de l'alourdissement des peines. Son texte est le suivant : *« Afin de garantir la présomption d'innocence, toute information relative à une personne faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire ne peut être rendue publique sans son consentement avant que la saisine de la juridiction de jugement ne soit devenue définitive. »*

Xavier de Roux (UDF, Charente-Maritime) s'est demandé ce qu'une telle formulation apporterait de plus à ce qu'énonce déjà l'article 11 du code de procédure pénale, qui traite de la présomption d'innocence. Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, s'en est remis à la *« sagesse »* de l'Assemblée. Les députés ont adopté l'amendement de M. Marsaud, malgré la mise en garde de Jean-Jacques Hyest (UDF, Seine-et-Marne), selon qui *« l'opinion publique »* pourrait penser que *« les hommes politiques cherchent, ainsi, à se protéger »*.

F. B.

La préparation du référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie

L'Union calédonienne propose un « apprentissage de la souveraineté »

NOUMÉA

de notre correspondant

L'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS) s'est prononcée, dimanche 20 novembre, au terme de son vingt-cinquième congrès, pour un transfert d'*« éléments de souveraineté »*, dès 1995, aux assemblées délibératives locales. Tout en se situant dans le cadre de la loi référendaire issue des accords de Matignon, signés en 1988, les militants de la branche modérée de la coalition indépendantiste ont exprimé le souhait que s'engagent, dès le lendemain du prochain scrutin présidentiel, des négociations visant à confier au territoire et aux trois provinces des compétences aujourd'hui assurées par l'Etat.

François Burck, président de l'UC, a précisé qu'il s'agira de *« commencer à faire l'apprentissage de la souveraineté »* dans des domaines tels que l'immigration, les ressources naturelles, les relations extérieures, l'enseignement, le droit du travail et la formation professionnelle.

Cette décision est, pour l'UC, l'aboutissement logique du processus de réflexion entamé lors de son vingt-quatrième congrès, il y a un an. Le parti des héritiers de Jean-Marie Tjibaou avait alors fait le choix d'une *« indépendance négociée »*, selon un processus prévoyant l'accession à la souveraineté en 1998 – date du référendum d'autodétermination devant clore la période provisoire des « accords de Matignon » – et assorti d'un calendrier de transfert de compétences. Un an plus tard, M. Burck maintient le cap, tout en estimant que *« 1998 ne sera pas l'indépendance totale »* – pour laquelle il estime que le mouvement indépendantiste *« n'est pas prêt »* –, mais *« une souveraineté négociée »*.

Ce congrès, qui confirme la conversion de l'UC au pragmatisme de la démarche des petits pas, a fourni aux militants l'occasion de rendre hommage à la mémoire d'Eloi Machoro. Il y a dix ans, le 18 novembre 1984, celui qui s'était fait connaître à l'extérieur du « Caillou » comme le « chef de guerre » du FLNKS avait, symboliquement, brisé à coups de hache une urne à Canala, sur la côte Est, à l'occasion d'élections territoriales. Cette stratégie du « boycottage actif » du scrutin appliquée par le mouvement indépendantiste avait plongé le territoire dans une période de troubles de plus de six mois (globalement jusqu'en juin 1985), qui avait coûté la vie à plus d'une vingtaine de Calédoniens de toutes origines.

La Nouvelle-Calédonie, jusque-là fort méconnue en métropole, avait surgi ainsi à la « une » de la presse nationale et était devenue, à Paris, un enjeu de farouches batailles politiques entre les partis de droite et de gauche.

FRANCK MADŒUF

ÉDUCATION

L'application du « nouveau contrat pour l'école »

Le Conseil économique et social critique sévèrement le projet de loi de programmation de M. Bayrou

Saisi, en octobre, par le premier ministre Edouard Balladur d'une demande d'avis sur l'avant-projet de loi de programmation pour l'école, le Conseil économique et social a rendu public, mardi 22 novembre, un projet d'avis qui devrait être adopté ce 23 novembre. Exprimant de sévères critiques, le Conseil estime que l'effort financier envisagé – 14 milliards de francs sur cinq ans – est « insuffisant », en regard « des ambitions affichées dans les 158 propositions du « nouveau contrat pour l'école ».

Avant même son examen par le conseil des ministres et son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte de loi censée permettre le financement, sur cinq ans, des principales mesures du « nouveau contrat pour l'école » suscite des réactions. Après les principales organisations syndicales et le Conseil supérieur de l'éducation, le 8 novembre, c'est au tour du Conseil économique et social de suggérer au ministre de l'éducation nationale de revoir sa copie. Revendication unanime des organisations syndicales au soir de la grande manifestation laïque du 16 janvier, le principe d'une *« loi de programmation pour l'école »* avait été obtenu, « à l'arraché », par le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, pour lester quelques-unes des 158 mesures de son nouveau contrat pour l'école.

L'un des objectifs poursuivis par le ministre de l'éducation nationale est sans doute atteint : obtenir la paix scolaire et dévitaliser un mouvement syndical momentanément requinqué par la mobilisation contre la loi Falloux. La faible mobilisation de la journée nationale d'action du 19 novembre (*le Monde* du 22 novembre) semble le démontrer : ce succès a visiblement pris à contre-pied un mouvement syndical fragilisé par ses divisions internes et, surtout, peu habitué à manifester « pour » et « contre » à la fois – « pour » une loi de programmation, mais « contre » le montant proposé, 14 milliards de francs sur cinq ans, jugé insuffisant.

« Réducteur et inachevé »

Reste néammoins, pour le ministre, à pousser son projet de loi et à le faire adopter par l'Assemblée avant la fin de la session d'automne. Les deux avis qui viennent, coup sur coup, d'être rendus ne devraient guère l'y aider.

La tonalité de celui du Conseil économique et social est globalement négative. *« Le projet de loi de programmation apparaît réducteur, voire inachevé, par rapport aux ambitions affichées »*, juge en préambule, au nom de la section des affaires sociales du Conseil, son rapporteur Jean Bastide. Et de s'interroger sur *« la valeur juridique »* du « nouveau contrat pour l'école », qui lui paraît *« reposer essentiellement sur la volonté de mise en œuvre de son initiateur »*, autrement dit François Bayrou.

Outre quelques critiques de forme, par exemple sur le caractère *« excessivement laconique »* de l'article consacré à la réforme des collèges, le Conseil pointe, surtout, l'absence d'articulation claire entre les 158 mesures du plan de François Bayrou et une loi qui ne propose *« un fondement législatif et une programmation financière »* que pour quelques-unes de ces mesures. Décréter, par exemple, souligne le rapporteur, la prise en charge des collégiens pendant toute la durée de la journée scolaire représente *« une charge supplémentaire »* qui n'apparaît pas dans le financement prévu ; ou encore, concernant le lycée, prévoir qu'à terme toutes les options seront proposées dans tous les lycées de France, implique que l'on organise un *« contrôle rigoureux »* et que l'on rassemble *« des moyens supplémentaires d'accompagnement »*.

Dans le tableau budgétaire annexé à la loi, souligne le Conseil, on ne trouve pas trace non plus d'un certain nombre de mesures contenues dans le « nouveau contrat », présentées comme des priorités et dont les implications financières semblent indiscutables : par exemple, l'initiation aux langues vivantes dans le primaire ou bien l'augmentation des horaires de français et d'éducation physique au collège.

Globalement, l'effort financier envisagé – 14 milliards de francs sur cinq ans – est jugé *« appréciable mais relatif »*. Relatif parce qu'il correspond à *« 1 % d'un budget d'une année »*, alors que le taux annuel moyen d'augmentation du budget de l'éducation nationale pour la période 1991-1994 a été de 4 %. Enfin, pour 1995, première année d'application du plan gouvernemental et première tranche prévue de la loi de programmation, le budget *« ne traduit qu'imparfaitement ces orientations, laissant ainsi mal augurer de la suite, l'annualité budgétaire frappant de précarité les lois de programmation surtout si elles ne sont pas soutenues par une volonté politique forte »*.

Une façon de rappeler que l'impression donnée par Edouard Balladur de s'être fait forcer la main par son ministre de l'éducation nationale ne présage rien de bon quant à l'avenir du « nouveau contrat sur l'école ».

CHRISTINE GARIN

Après la condamnation pour homicide involontaire de deux anciens responsables d'un établissement de Saint-Denis

Les syndicats d'enseignants relancent le débat sur la sécurité dans les lycées

Après la mort d'un lycéen de dix-sept ans, le 5 décembre 1991, à la suite de l'effondrement d'un panneau de basket rouillé dans l'enceinte du lycée Paul-Eluard à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le tribunal de grande instance de Bobigny a condamné, lundi 21 novembre, Françoise Louys, ancien proviseur, et Marc Agaesse, ancien intendant, à une peine de deux mois de prison avec sursis et, solidairement, à 5 000 francs de dommages et intérêts envers les parents de la victime. Cette condamnation a suscité de vives réactions syndicales.

La responsabilité conjointe de l'ancien proviseur et de l'ancien intendant dans la mort accidentelle d'un lycéen a été retenue par le tribunal de Bobigny. Lors de l'audience du 31 octobre (*le Monde* du 2 novembre), le procureur de la République avait pourtant établi une distinction en requérant une peine de principe à l'encontre du proviseur et une peine de prison avec sursis contre l'intendant. Mme Louys et M. Agaesse ont décidé de faire appel de ce jugement *« pour que l'ensemble des responsabilités soient réétudiées »*, a précisé l'ancien proviseur du lycée Eluard. *« Si ce jugement permet à la nation de prendre conscience des questions de sécurité pour éviter d'autres accidents*, a-t-elle ajouté, *il n'aura pas été inutile. »*

Avec plusieurs centaines de personnes rassemblées devant le tribunal de Bobigny pour témoigner leur soutien à leurs deux collègues condamnés, les organisations syndicales ont vivement réagi à l'énoncé de ce verdict. Certes, pour Marc Ripoll, secrétaire général d'AGIR-FEN, le syndicat des agents d'administration générale et des intendants de la FEN, ce jugement est *« un moindre mal »* après la mort d'un adolescent. *« Mais*, a-t-il ajouté, *il y avait un grand absent à ce procès : le conseil régional, propriétaire des locaux »*, dont la responsabilité avait été en partie retenue dans un jugement du tribunal administratif, le 7 juillet.

« Faire supporter [aux chefs d'établissement] *la responsabilité de l'état de délabrement des équipements est lourd de conséquences »*, estime la FEN, tandis que la Fédération syndicale unitaire (FSU) considère qu'*« il n'y a pas de traitement équitable des accidents dès lors que l'on fait des chefs d'établissement les boucs émissaires de la sécurité »*.

De son côté, Marcel Peytavi, secrétaire général du SNPDEN (Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale), s'est dit *« surpris par la lourdeur du jugement »* concernant le proviseur. *« C'est toute une profession qui est sur la sellette »*, a-t-il précisé, en relevant le cas d'autres proviseurs poursuivis devant la justice, dont celui du lycée Vaucanson de Grenoble, qui a comparu récemment pour blessures involontaires (*le Monde* du 19 novembre) après l'accident d'un élève sur une machine dépourvue de système de sécurité.

Pour M. Peytavi, la loi *« donne aux proviseurs la responsabilité pénale, mais pas les moyens d'assurer la sécurité des établissements »*. Pour demander la modification des textes en vigueur, les proviseurs de lycée, les principaux de collège et les personnels d'encadrement des établissements scolaires envisagent de manifester le 27 novembre à Paris.

M. D.

MÉDECINE

A la suite d'une note de l'inspection générale des affaires sociales

La gestion de l'ARC suscite de nouvelles interrogations

Georges Marchais, député (PCF) du Val-de-Marne, vient d'interroger Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, à propos de la gestion de l'ARC (Association pour la recherche sur le cancer), dont le siège se situe dans sa circonscription de Villejuif. M. Marchais demande notamment à M. Pasqua *« s'il est en mesure de confirmer qu'un document officiel, émanant des services de l'Etat, établit qu'une part importante des fonds recueillis par l'ARC sert au financement d'une société de communication dont les actionnaires ont réalisé ces dernières années des bénéfices particulièrement substantiels »*. *« Dans l'affirmative, le ministre de l'intérieur considère-t-il que de telles pratiques sont compatibles avec la raison sociale de cette association et, en particulier, son statut d'association d'utilité publique ? »*, interroge M. Marchais. L'ancien secrétaire général du Parti communiste français ajoute que l'ARC prend à Villejuif, depuis plusieurs années, des décisions très contestables à l'égard des établissements hospitaliers et des centres de recherche (déplacements de personnels, suppressions brutales de crédits, ingérences diverses...).

Les interrogations de M. Marchais se fondent notamment sur de récentes révélations du *Point* (daté du 29 octobre). L'hebdomadaire faisait, en particulier, référence à une « note de synthèse » de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) consacrée à la gestion de l'ARC. Déjà en 1988, dans un rapport destiné à Michèle Barzach, alors ministre de la santé, l'IGAS dénonçait le pouvoir *« exercé de manière quasi théocratique »* par Jacques Crozemarie, président de cette toute-puissante association (*le Monde* daté 10-11 avril 1988).

La volonté, maintes fois exprimée depuis quinze ans dans le secret des cabinets ministériels, d'en savoir plus sur la gestion de l'ARC prenait une nouvelle fois corps avec la mission confiée en 1990 à l'IGAS d'évaluer la contribution de cette association reconnue d'utilité publique à la santé publique. Arguant du fait qu'elle ne reçoit pas de subventions publiques, l'ARC s'était opposée à cette mission et, en novembre 1990, le tribunal administratif avait ordonné à l'IGAS de surseoir à son inspection. Récemment, l'IGAS avait, dans un nouveau rapport révélé par *le Monde* (du 25 octobre), formulé de nouvelles critiques concernant certaines actions de l'ARC, fortement contestées dans les milieux médicaux et scientifiques.

C'est dans ce contexte polémique que s'inscrivent aujourd'hui les interrogations formulées par M. Marchais. Selon *le Point*, la note de synthèse de l'IGAS précise que, pour l'année 1989, près de 40 % des 430 millions alors récoltés grâce à la charité publique avaient été versés à trois sociétés sous-traitantes, et ce sans appel d'offre, ni mise en concurrence. Toujours selon ce document, *« la médiatisation de l'association est confiée avec une clause d'exclusivité à une société anonyme, spécialisée dans l'assistance en publicité, qui réalise de substantiels bénéfices »*.

Quelle est la nature exacte des liens établis au fil du temps entre les responsables de l'ARC et ceux de cette société dénommée International Development ? Eu égard au poids considérable de l'ARC dans l'orientation de la recherche française en cancérologie, et compte tenu du souhait, affirmé récemment par Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, d'améliorer rapidement la politique de lutte contre le cancer, l'IGAS parviendra-t-elle enfin à analyser la gestion et les comptes de cette puissante association au fonctionnement souvent féodal et qui dit regrouper plus de trois millions de donateurs ?

JEAN-YVES NAU

SPORTS

VOILE : la Route du rhum

Le retour des monocoques

Le Français Yves Parlier (« Cacolac d'Aquitaine ») s'est classé troisième du classement général et premier des monocoques engagés dans la Route du rhum, devant Alain Gauthier (« Bagages Superior »), mardi 22 novembre à Pointe-à-Pitre. Avec une traversée effectuée en 15 jours 19 heures, 23 minutes, il a amélioré de près de deux jours le record de l'épreuve en monocoque détenu depuis 1990 par Titouan Lamazou (17 jours, 14 heures, 15 minutes).

POINTE-A-PITRE
de notre envoyé spécial

Ils réapparaissent dans ces eaux qui avaient englouti leurs derniers espoirs de récompense au bout des transats. Le long de ces côtes de Basse-Terre qui avaient vu, à l'automne 1978, un minuscule trimaran jaune dépasser un grand monocoque bleu, et Mike Birch subtiliser la victoire dans la première Route du rhum à Michel Malinowski pour 98 secondes. Depuis, les monocoques s'étaient contentés de participations symboliques aux traversées de l'Atlantique où leur poids rendait leurs ambitions caduques face à l'agilité des multicoques.

Or, voilà que les monocoques se signalent au bon souvenir de leurs maîtres. Dans cette cinquième Route du rhum, Yves Parlier et Alain Gauthier placent leur étrave dans le sillage des trimarans de Laurent Bourgnon et de Paul Vatine, qui n'auront disposé que d'une avance à peine supérieure à une journée. Cette remontée sur le podium, cette réduction de l'écart entre les deux catégories, s'expliquent par quelques raisons techniques.

D'abord, les multicoques ont davantage souffert de la crise qui a rogné les budgets. Les voiliers dernier cri ne se sont pas bousculés au départ de cette Route du rhum. En revanche, l'attrait des courses autour du monde a fait monter le niveau des skippers et des performances des monocoques. Sous l'impulsion des Titouan Lamazou, Alain Gauthier, Loïc Peyron ou Philippe Poupon – ces deux derniers n'hésitant pas à alterner les deux genres – les bateaux se sont beaucoup modifiés. Leurs quilles ont été profilées, leurs flancs se sont arrondis de ballasts qui permettent d'équilibrer la force du vent.

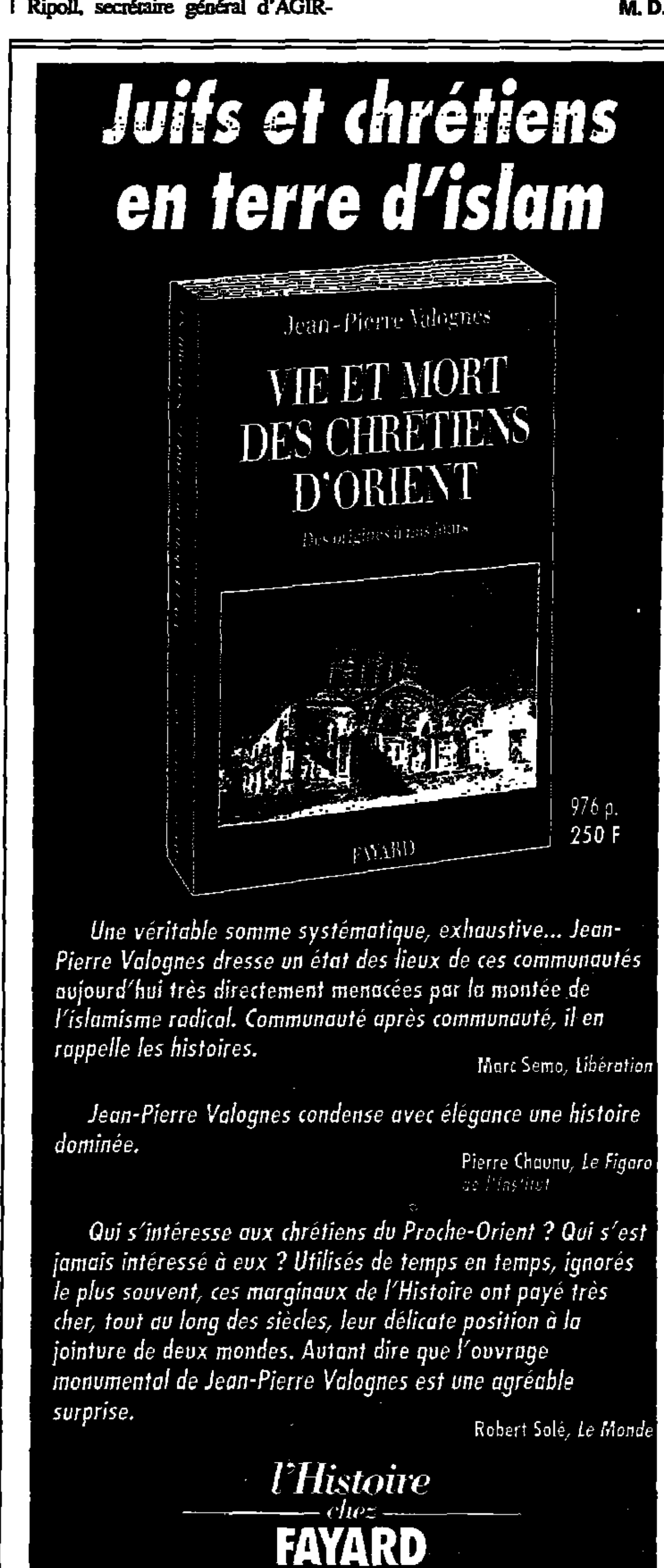
Un Champollion des cartes météo

A elle seule, cette progression n'aurait pourtant pas dû suffire à rapprocher autant les monocoques des trimarans. Yves Parlier et Alain Gauthier le savaient, qui ne s'étaient alignés au départ du « Rhum » que faute d'avoir pu s'engager dans d'autres directions. Le premier aurait souhaité se mesurer à Isabelle Autissier dans le BOC Challenge, le second rêvait de s'élancer sur un grand catamaran. Tous deux étaient convaincus qu'après l'aubaine des premières dépressions, leurs bateaux friands de « près », la navigation contre le vent, seraient irrémédiablement distancés dans la deuxième partie du parcours, lorsque les alizés avantageraient les multicoques, qui raffolent de ces souffles qui les poussent au « portant », vent dans le dos.

Les deux hommes auront eu la surprise de voir les conditions météorologiques prendre la Route du rhum à rebrousse-poil de ses habitudes. Après une semaine de tempête, où l'écart ne s'est guère creusé, les alizés ont manqué à l'appel de la deuxième moitié de la course. Dans ces conditions atypiques, il n'est guère étonnant que ce soit Yves Parlier qui ait obtenu la suprématie sur la flotte revigorée des monocoques.

Depuis sa victoire dans la Course du *Figaro*, en 1991, Yves Parlier est considéré comme un devin des variations atmosphériques. Un Champollion des cartes météo, qui sait déchiffrer l'évolution de la moindre dépression et jouer de la prévision en virtuose. Ce talent, dans le milieu de la course au large, lui a valu le surnom d'« extraterrestre ». Mais c'est aussi un aveu des limites des progrès des monocoques. Ils ont encore trop besoin des caprices du vent pour laisser redouter aux multicoques qu'ils sauront un jour reprendre leur place dans les palmarès océaniques.

JÉRÔME FENOGLIO



JUSTICE

Mis en examen pour escroquerie

Pierre Guichet, PDG d'Alcatel-CIT a été placé sous mandat de dépôt

Pierre Guichet, PDG d'Alcatel-CIT, devait faire appel, mardi 22 novembre, du mandat de dépôt délivré lundi soir, contrairement aux réquisitions du parquet, par Jean-Marie d'Huy, juge d'instruction à Évry (Essonne), chargé d'enquêter sur « des escroqueries pour manœuvres frauduleuses au préjudice de France Télécom et d'abus de biens sociaux commis au préjudice d'Alcatel-CIT ». Pierre Guichet, qui a été mis en examen pour escroquerie, a été incarcéré, dans la soirée, à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Il a annoncé qu'il démissionnait de son poste de PDG d'Alcatel-CIT.

M. Guichet avait déjà été mis en examen pour ces mêmes motifs, le 4 mai dernier, à la suite de la découverte d'une falsification des prix de vente réalisée au département « transmission » d'Alcatel-CIT, au détriment de France-Télécom et estimée par les experts à 102 millions de francs (le Monde du 11 novembre). La nouvelle mise en cause du PDG d'Alcatel CIT concerne cette fois la branche « commutation publique » de la société où le juge d'instruction aurait découvert un système de surfacturations identique, à la suite d'une perquisition effectuée, le 13 octobre dernier, au siège d'Alcatel CIT.

Selon des déclarations faites en août aux enquêteurs par un ancien cadre d'Alcatel-CIT, ces malversations seraient d'un volume plus considérable, une extrapolation les ayant évaluées à plus d'un milliard de francs. De son côté, Mᵉ Guillaume Le Foyer de Costil, avocat de M. Guichet, a estimé qu'il « n'y a pas de surfacturation entre Alcatel et France Télécom mais seulement un litige commercial ». France Télécom, principal client de cette branche d'activités auprès de la laquelle il s'approvisionne en centraux téléphoniques, s'était constitué partie civile dans ce dossier début novembre.

Mardi 22 novembre, en fin de matinée, le titre Alcatel-Alsthom se négociait à son plus bas historique, cotant 416,80 francs à la Bourse de Paris.

Le patron de la commutation en première ligne

Alcatel-Cit et son PDG, Pierre Guichet, 62 ans, ne font qu'un. C'est dire si au sein de la filiale française d'Alcatel, la branche télécommunications d'Alcatel-Alshtom, la nouvelle de la mise sous mandat de dépôt de cet homme carré, impulsif, célèbre au sein de l'entreprise pour ses éclats, a dû secouer les troupes.



Depuis quelques jours, on savait, dans l'entourage de M. Guichet, qu'un conseil d'administration exceptionnel avait été convoqué pour le mardi 22 novembre. *« Ce genre de réunions est toujours porteur de décisions lourdes »*. En l'occurrence sa démission du poste de PDG, *« une décision personnelle prise avant la convocation du juge »*, précise t-on dans son entourage. *« Pierre Guichet estimait qu'il valait mieux qu'il se retire pour préserver Alcatel-Cit, le temps que l'affaire de surfacturation soit éclaircie »*. Pour le patron d'Alcatel-Cit, explique un de ses collaborateurs, ce retrait était également *« un geste vis-à-vis de France Télécom »*, destiné à rétablir la confiance de l'opérateur public, le premier client de la société. Le conseil d'administration d'Alcatel-Cit convoqué à midi devait avaliser cette démission et porter à la tête d'Alcatel-Cit Gérard Dega, 45 ans, l'un des deux directeurs généraux adjoints de la société, qui a effectué une partie de sa carrière chez France Télécom. La mise sous mandat de dépôt a semble-t-il changé la donne. Mardi en fin de matinée, peu la réunion, on indiquait chez Alcatel, que le conseil d'administration pourrait ne plus accepter ce retrait. Pierre Guichet reste, de toute façon, le patron mondial de l'activité téléphonie mobile d'Alcatel, une responsabilité que lui avait confiée tout récemment Pierre Suard, PDG d'Alcatel-Alshtom.

M. Guichet, ingénieur des arts et métiers et de Supelec, est une figure dans le monde de la téléphonie publique. Considéré comme l'homme de la commutation – la fabrication de centraux – en France, cet ancien de chez Thomson, où il avait développé les centraux MT, a rejoint Alcatel-Cit en 1985, à la suite du « Yalta du téléphone », c'est à dire de la reprise par l'ancienne CGE (la Compagnie générale d'Electricité devenue plus tard Alcatel-Alshtom) des activités de téléphonie civile de Thomson.

Directeur général d'Alcatel-Cit dès 1987, nommé à la présidence deux ans plus tard, il a réussi à imposer les centraux numériques E10 de fabrication française au sein du groupe, un temps concurrencés par les fameux systèmes 12 fabriqués par la filiale allemande SEL et dont Alcatel a hérité en 1988, à la suite du rachat des activités européennes du groupe ITT.

Grand patron de la commutation, M. Guichet se trouve donc en première ligne, du fait des derniers développements de l'affaire des « surfacturations » effectuées au détriment de France Télécom. Il avait déja été mis en examen, le 4 mai dernier, à la suite de la découverte d'un système de manipulation de prix aux dépens de France-Télécom dans la branche « transmissions » d'Alcatel-CIT. Sa nouvelle mise en cause concerne cette fois la branche « commutation publique » de la société, où le juge d'instruction aurait découvert un système de surfacturations identique, à la suite d'une perquisition effectuée le 14 octobre dernier au siège d'Alcatel CIT.

C. M.

Alors que le Crédit lyonnais rejette les chèques de Terraillon, Testut et la Vie claire

Bernard Tapie doit affronter plusieurs décisions judiciaires

Le Crédit lyonnais a décidé, à compter du lundi 21 novembre, de ne plus honorer les chèques des sociétés du groupe Tapie (Terraillon, Testut et la Vie claire). Accusée par les avocats du député de vouloir « écraser M. Tapie », la banque reproche à celui-ci de vouloir « prendre en otages les salariés de son groupe », dont les résultats se seraient dégradés ces derniers mois. Ce nouvel affrontement survient alors que le tribunal de grande instance de Paris doit décider, mercredi 23 novembre, si le protocole d'accord signé le 13 mars avec le Crédit lyonnais, qui prévoyait l'étalement de sa dette sur cinq ans, doit ou non s'appliquer. En outre, le tribunal de police, saisi par les douanes, pourrait infliger, jeudi, une amende de plusieurs millions de francs à M. Tapie pour défaut d'immatriculation du Phocéa. Vendredi, le tribunal de commerce de Paris devra enfin se prononcer sur le sort des sociétés de M. Tapie, menacées de redressement judiciaire.

La vie de couple mouvementée de Bernard Tapie et du Crédit lyonnais doit s'achever, mercredi 23 novembre, par l'officialisation de leur « divorce ». Le tribunal de grande instance de Paris, un mois après les plaidoiries des deux parties (*le Monde* du 28 octobre), doit décider de l'annulation ou de l'exécution du protocole d'accord signé le 13 mars, qui prévoyait l'étalement des dettes de M. Tapie (1,3 milliards de francs) sur cinq ans, assorti d'un abandon de créances d'environ 400 millions. Si le tribunal devait donner tort au député-homme d'affaires, sa dette astronomique deviendrait immédiatement exigible, hypothéquant largement son avenir.

Au début d'une semaine des plus chargées sur le plan judiciaire, l'entourage de M. Tapie spéculait sur un échec probable, un *« divorce prononcé à ses torts »*. Ainsi les avocats du député ont-ils, dès avant la décision du tribunal, attaqué sur un autre front : ils entendent faire reconnaître par le tribunal de commerce que la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, et Bernard Tapie n'ont pas eu de simples rapports de banquier à client, fussent-ils privilégiés, mais de véritables relations d'associés, formant une *« société de fait »*. Saisi par le député, le tribunal de commerce a renvoyé l'affaire au 19 décembre, promettant – selon les défenseurs de M. Tapie – une décision pour *« le début de l'année »*. Mais l'ex-président de l'OM a d'ores et déjà précisé sa pensée, lundi à Marseille, en estimant que *« dans un divorce, on partage les actifs et les passifs »*.

« Mon petit doigt me dit que c'est le Crédit lyonnais qui me doit de l'argent », a-t-il même ajouté, contestant non plus le montant ou les modalités de remboursement de sa dette, mais son existence-même. Confirmant, dans une lettre à son banquier, le fameux accord du 13 mars dont il demande l'exécution, M. Tapie justifiait pourtant le délai accordé par la nécessité de *« valoriser au mieux la réalisation des actifs industriels au prix* [lui] *permettant l'apurement des dettes »*. C'est donc bien qu'il y avait des dettes...

La SDBO « coupe les crédits»

Aux dettes de M. Tapie, s'ajoutent celles de ses sociétés. Depuis que le parquet de Paris a demandé au tribunal de commerce de constater la cessation des paiements de la financière immobilière Bernard Tapie (FIBT), chargée de la gestion du patrimoine personnel du député, et d'Alain Colas Tahiti (ACT), sa filiale chargée de l'exploitation du *Phocéa* (*le Monde* du 5 novembre), la menace d'une procédure de redressement judiciaire pèse sur l'avenir de leur unique dirigeant. Une liquidation impliquerait automatiquement, compte tenu du statut juridique desdites sociétés (sociétés en nom collectif), la liquidation personnelle des époux Tapie. Débitrice de près de 100 millions de francs à l'égard du Crédit lyonnais, ACT risque en outre une forte amende devant le tribunal de police, jeudi 24 novembre. Les douanes lui reprochent le non paiement de 16 millions de droits et de taxes, en raison d'une immatriculation impropre comme *« navire de commerce »*. Le montant de l'amende, indique-t-on de source judiciaire, pourrait atteindre *« plusieurs millions de francs»*.

La part « industrielle » du groupe Tapie est tout autant menacée. Vendredi 25 novembre, le tribunal de commerce devra également se prononcer sur le sort de la Vie Claire, Terraillon et Testut, les trois dernières entreprises du député, leur « maison-mère », Bernard Tapie Finances (BTF), et la holding qui chapeaute l'ensemble, Groupe Bernard Tapie (GBT). Le 29 juillet, le tribunal avait désigné l'administrateur judiciaire Bernard Meille comme mandataire auprès de BTF. Dans son rapport d'expertise, celui-ci a notamment estimé que *« certaines sociétés du groupe ne seraient pas en mesure d'assurer le remboursement des crédits qui leur ont été consentis à court terme par la SDBO si celle-ci en faisait la demande »*.

La suite lui a donné raison. L'un des avocats de Bernard Tapie, Mᵉ Thierry Levy, a indiqué au *Monde* que la banque avait décidé, lundi 21 novembre, de *« couper les crédits »* des sociétés industrielles du groupe Tapie. Mᵉ Meille confirme avoir reçu, vendredi 18 novembre, une télécopie adressée par Mᵉ Jean Veil, l'un des avocats du Crédit lyonnais, lui signifiant la fin de sa mission, qui consistait, explique-t-il, *« à répartir la trésorerie de BTF entre les filiales afin d'en redresser la situation »*. Au mois de mai, le Crédit lyonnais avait fait saisir la trésorerie disponible sur le compte de BTF – 76 millions de francs placés en SICAV – afin d'en interdire le transfert, mais en promettant néanmoins que cet argent resterait disponible pour aider les entreprises. Interrogé par *le Monde*, Mᵉ Veil a justifié le changement d'attitude de la banque, et sa décision de ne plus honorer *« les chèques et effets du groupe Tapie »* par la nécessité de *« limiter les dégâts financiers»* : *« M. Tapie pense qu'en gardant le contrôle de ces sociétés, il possède un levier économique, judiciaire et médiatique. Nous lui avons proposé plusieurs fois, au cours de l'été, de les reprendre, mais il a toujours refusé, considérant que l'essentiel était de préserver sa situation personnelle et prenant les salariés en otage »*, nous a déclaré l'avocat de la SDBO.

La décision de la banque semble aussi se fonder sur l'aggravation de la situation des entreprises de M. Tapie, premières victimes des démêlés incessants de leur dirigeant avec la justice et l'administration. Ainsi, alors que M. Tapie avait annoncé le *« retour à l'équilibre »* de Testut pour 1994, l'entreprise semble avoir, selon les banquiers, d'ores et déjà *« consommé 40 millions de trésorerie »*. Accusant le Crédit lyonnais de *« vouloir écraser M. Tapie »*, Mᵉ Levy assure vouloir empêcher cette fermeture des crédits en engageant une procédure en référé. La banque rétorque qu'une fois encore, M. Tapie veut gagner du temps, espérant retarder les procédures en cours par d'autres procédures. Après avoir longtemps compté sur le soutien indéfectible de la SDBO, tout se passe en effet comme si le député-homme d'affaires cherchait désormais à s'appuyer sur le tribunal de commerce de Paris, qui fut, à ses débuts, l'un de ses meilleurs alliés. De la décision de ce tribunal, qui siègera vendredi à huis clos, peut dépendre l'avenir politique de M. Tapie, candidat déclaré à la mairie de Marseille, mais toujours sous la menace d'une liquidation de biens qui entraînerait pour cinq ans son incapacité à exercer *« toute fonction publique élective»*.

HERVÉ GATTEGNO

POLICE

Réunie sous l'égide de l'ONU

La conférence mondiale de Naples cherche une stratégie contre le crime organisé

ROME

de notre correspondante

C'est par une minute de silence à la mémoire des victimes de la Mafia que Silvio Berlusconi, président du conseil italien, a ouvert, lundi 21 novembre, les travaux de la conférence mondiale sur le crime organisé réunie jusqu'à mercredi à Naples, sous l'égide de l'ONU. Une conférence voulue et évoquée d'ailleurs quelques mois avant l'attentat qui devait lui coûter la vie, en 1992, par l'une des plus célèbres victimes de la « *Pieuvre* », le juge Giovanni Falcone.

Pas moins de cent trente six Etats et une quarantaine d'organisations internationales sont représentés à Naples. Des services de sécurité sans précédent ont été mis dans en place dans cette ville elle-même trop longtemps victime de l'emprise du crime organisé – en l'occurrence, la « *Camorra* », la mafia napolitaine.

Le but de la rencontre est d'élaborer une stratégie commune, face au fléau commun qu'est l'internationale du crime. Ce qui, en attendant des législations et des initiatives concrètes difficiles à mettre en place, devrait déboucher sur un plus grand échange d'informations et de coopération, comme par exemple le projet *« d'université anti-crime »* destiné à former policiers, juges et spécialistes, proposé par M. Berlusconi et dont le siège serait en Italie. Autre suggestion italienne, venant du ministre de l'intérieur Roberto Maroni : créer une structure de police mondiale, sur le modèle d'Europol, qui coordonne la lutte contre le trafic de drogue.

Selon les chiffres fournis par l'institut Eurispes, *« l'empire du mal »*, comme devaient le nommer les différents intervenants, ferait un chiffre d'affaires de 750 milliards de dollars par an, sans compter des activités aussi diversifiées que le trafic de drogue ou d'armes ; le recyclage de l'argent sale ; le trafic d'organes ; le passage d'immigrés clandestins, et même une *« spécialisation nouvelle avec la chute de l'empire soviétique : le trafic d'armes nucléaires »*. Quant aux principales branches de cette criminalité organisée, elles sont présentes dans le monde entier : la Mafia russe, la plus en expansion à l'heure actuelle, aurait entre 2 000 et 5 000 affiliés ; les Triades chinoises plus de 50 000, répartis dans des centaines de sociétés secrètes ; la Yakusa japonaise 60 000 et 3 500 bandes organisées ; les Cartels colombiens 2 500 et la Mafia américaine des Etats-Unis environ 3 000. Quant à l'Italie, qui outre Cosa Nostra, la vieille Mafia sicilienne, abrite aussi la Camorra dans la région de Naples, la 'Ndrangheta en Calabre et la « Sacra Corona unita » dans les Pouilles, elle aurait à faire face à une *« armée »* de 63 000 criminels au bas mot. Une armée qui a connu ces derniers temps de gros revers, il est vrai, car outre les coups de filet répétés qui ont décapité l'organisation de Cosa Nostra, dans les prochains mois on s'apprête à faire passer en jugement des hommes politiques de premier plan, comme l'ex-président du Conseil, Giulio Andreotti, accusés de collusion avec la Mafia.

Pourtant il semble que ce ne soit pas si simple, comme le demandait hier, le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, de *« faire prévaloir l'Etat de droit sur la loi de la jungle »* dans une même volonté politique. La suggestion de M. Boutros-Ghali d'adopter une convention globale contre le crime transnational ne fait pas l'unanimité, du moins dans sa mise en pratique. Et l'Argentine par exemple, qui voulait une convention sur le type de celle adoptée par l'ONU en 1988 sur le trafic de drogue, s'est vu critiquée par la Russie et lesEtats-Unis, plus favorables à des coopérations bilatérales. Seule certitude, si, d'ici à mercredi, rien de concret ne débouche de la rencontre de Naples, la grande médiatisation de l'événement aura au moins contribué à créer une plus grande prise de conscience du problème.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Nouvelle audition du maire de Grenoble par le juge Philippe Courroye

Alain Carignon ne se souviendrait pas de son déjeuner avec Jérôme Monod

LYON

de notre envoyé spécial

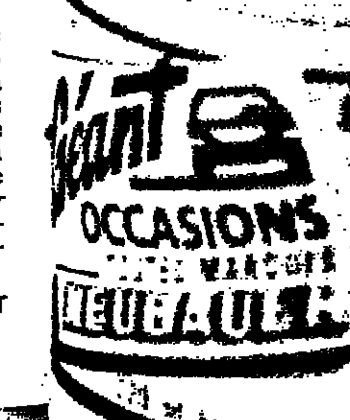
Alors qu'à Grenoble des partisans d'Alain Carignon, regroupés dans un « comité de sympathie » au maire, font circuler une lettre-type de demande de mise en liberté au juge Philippe Courroye, ce dernier a procédé, lundi 21 ovembre, à Lyon, pendant plus de quatre heures, à la deuxième audition sur le fond de l'ancien ministre depuis son incarcération, le 13 octobre, après sa mise en examen pour *« corruption »*.

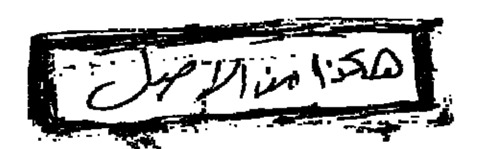
A sa sortie du palais de justice de Lyon, Mᵉ Jacques Boedels, qui assistait l'ancien ministre de la communication, a indiqué que son client avait apporté des *« réponses très précises et très concordantes sur tous les faits qui lui sont reprochés »*. L'argumentation de M. Carignon n'aurait guère varié depuis son intervention publique devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, mais sa mémoire aurait de nouveau été prise en défaut à propos du déjeuner au cours duquel semble avoir été conclu un « pacte de privatisation », considéré par les enquêteurs comme un « pacte de corruption ».

« Alain Carignon déjeune à peu près deux fois par mois avec des représentants de grandes entreprises. En dix ans, cela fait environ deux cents repas. Comment voulez-vous qu'il se souvienne de tous ? », souligne l'avocat qui ne peut cependant ignorer qu'au moins quatre des autres convives – Patrick Thull, ancien secrétaire général de la mairie de Grenoble et directeur de cabinet d'Alain Carignon de 1986 à 1989, Marc-Michel Merlin, PDG de la SDEI et de la Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est (COGESE, qui assure la distribution de l'eau sur Grenoble), Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux, et jusqu'à Jean-Louis Dutaret, ancien PDG de la SOFIRAD, ami et proche conseiller de M. Carignon – ont reconnu, à quelques variantes près, la réalité de cette entrevue déterminante.

A propos de la croisière méditerranéenne sur un yacht privé, loué 180 000 francs par la SDEI, qu'il aurait effectuée durant l'été 1987 en compagnie de M. Dutaret, le maire de Grenoble a, selon son avocat, refusé de s'exprimer. Mais il continuerait à nier avoir utilisé l'appartement du boulevard Saint-Germain, mis à disposition par la SDEI, et qui constitua longtemps son adresse parisienne. Avant de regagner Paris, Mᵉ Boedels a laissé percer sa stratégie de défense : *« Je laisse avancer l'accusation, je note les contradictions et, ensuite, je riposterai. »*

ROBERT BELLERET





Il y a cinquante ans, le 23 novembre 1944

Le drapeau français flotte sur Strasbourg

François Mitterrand et Edouard Balladur devaient assister, mercredi 23 novembre, aux cérémonies commémoratives de la libération de Strasbourg, il y a cinquante ans.

La célèbre *Histoire de l'Alsace* du dessinateur Hansi illustrait en 1913 la défaite de 1870 par l'image d'une ville en flamme, cernée de guerriers qualifiés de « Huns ». Mythe national par excellence, la capitale alsacienne a, en moins d'un siècle, par trois fois, changé de mains. Est-ce donc, en ce mois de novembre 1944, la quatrième manche d'un combat aux règles immuables que l'on prépare, quand la première armée française, commandée par de Lattre, investit l'Alsace par le Sud et libère Mulhouse, le 21 novembre ?

Pourtant, cette revanche-là n'a plus grand-chose à voir avec les guerres passées. Le généralissime de 1944 se nomme Eisenhower et non Foch ou Gamelin. La 2e DB n'est qu'un morceau d'armée française, héroïque certes, mais sous tutelle américaine. Il faut attendre un ordre américain pour que cette division soit autorisée à « conclure » la percée effectuée par le VIIe corps de Patch dans les Vosges, par la conquête de l'« objectif secondaire », Strasbourg.

Il est certain que la « charge de Strasbourg », menée à un rythme endiablé par les blindés « Sherman » qui équipent la 2e DB, resteront, selon le mot du général de Gaulle, l'un des *« épisodes les plus brillants de notre histoire militaire »*. Pour les spécialistes, ces cinq jours de novembre 1944 demeurent même l'exemple-type d'une manœuvre dite « d'exploitation » (on fixe l'ennemi sur un point – en l'occurrence : Phalsbourg – tandis que les lignes de l'adversaire sont continuellement débordées et sans que loisir lui soit laissé d'organiser sa défense). Une sorte de contre-Blitzkrieg à la française en somme, grâce à laquelle on aimerait tant atténuer, sinon effacer, la déroute de juin 1940.

Le serment de Koufra

Quant au général de Gaulle, dont le gouvernement vient d'être reconnu, de mauvaise grâce, par les Etats-Unis, le 23 octobre, il a lui aussi passionnément besoin d'une victoire. N'est-il pas à la veille de rencontrer un Staline dont les armées accumulent les conquêtes à l'est, et dont l'appui lui est nécessaire pour faire contrepoids à la condescendance anglo-saxonne ? En outre, l'homme du 18 juin est aussi un homme de sa génération. Il cherche à obtenir coûte que coûte des Alliés la rive gauche du Rhin, condition *sine qua non*, selon lui, pour neutraliser l'Allemagne.

Tels sont les enjeux de la tâche confiée à Leclerc par le général américain Haïslip qui commande le XVe corps, auquel appartient la 2e DB. Mais la 2e DB, elle, rêve à Strasbourg, depuis les sables de Koufra, depuis que, dans le désert lybien, le colonel Leclerc a offert à la France libre, le 2 mars 1941, l'un de ses premiers succès. C'est alors qu'il a prononcé le discours dont il fera plus tard le « serment de Koufra» : *« Nous sommes en marche, nous ne nous arrêterons que lorsque le drapeau français flottera sur la cathédrale de Strasbourg »*. Ce serment grise ses chefs d'unité qui, à l'instar d'un certain Jacques Massu, l'ont suivi depuis le Tchad. Le 12 au soir, Leclerc communique à ses officiers l'ordre tant attendu de marcher sur Strasbourg.

A partir du 19 novembre, les blindés de Leclerc déferlent sur la plaine d'Alsace. Le 23 à 7 heures, la 2e DB investit la ville, en cinq colonnes. Massu se heurte à la résistance des forts qui ceinturent la place. Ce sera au colonel Rouvillois, de lancer, à 10 h 10 un triomphal *« Tissu est dans iode »*, annonçant l'arrivée des troupes française au cœur de la cité alsacienne. Le franchissement du Rhin, en revanche, sera pour plus tard, car les Allemands s'accrochent solidement au pont de Kehl. Le samedi 25, après un simulacre d'attaque, le fort Ney tombe, et le gouverneur allemand, le général Vaterrodt signe sa reddition.

Leclerc exulte, proclame dans son ordre du jour 73 que *« le serment de Koufra a été tenu »*, et, en terme plus crus, confie au colonel Dio, qui l'a rallié au Cameroun, avec ses méharistes, dès 1940 : *« Hein mon vieux Dio, on y est cette fois : maintenant on peut crever tous les deux. »* La joie, bien légitime, de cette reconquête est-elle le signe que la magie du grand mythe de Strasbourg peut, comme par le passé, opérer ? Cette incontestable victoire va-t-elle réconcilier la France et son armée ?

Sedan et Vichy

Certes, l'arrivée des Français suscite, sur place, de l'enthousiasme. Mais les Allemands restent à portée de fusil. La position est précaire. Lorsque à Noël 1944, von Runstedt lance la contre-offensive des Ardennes, Eisenhower envisage, un temps, un repli sur les Vosges, et l'abandon de l'Alsace au terrible Himmler, que Hitler a désigné comme responsable politique et militaire de la région. Il faudra que de Gaulle, le 2 janvier 1945, menace de retirer aux troupes américaines l'utilisation des chemins de fer et des transmissions pour qu'Eisenhower consente à couvrir Strasbourg.

Ainsi la capitale alsacienne, d'emblème séculaire de l'affrontement franco-allemand, finit-elle par devenir le sujet de l'une des sempiternelles chamailleries franco-américaines... En outre, à l'incertitude des lendemains s'ajoute, pour la population de l'Alsace, l'inquiétude muette pour le sort des 132 000 Alsaciens et Lorrains combattant dans l'armée allemande (sur le front de l'est principalement). Le destin de ceux qu'on appellera les « malgré nous » accroît le malaise d'une population soumise, dès avant 1939, à une nazification rampante puis forcée.

Quant au reste du pays, force est de constater qu'il continue à se désintéresser des opérations militaires menées à l'est, confondant la libération du territoire avec la fin des hostilités. Ils sont bien peu à partager la lucidité désabusée d'un Raymond Aron et à comprendre que, dans l'avenir, Strasbourg ne sera plus ni la clé de la maison allemande, ni le « bastion de l'est » français. Pas plus que la rive gauche du Rhin ne sera le pivot de la paix ou de la guerre future. C'est désormais hors d'Europe que se joue le sort du monde. Non, décidément, en 1944, la « charge de Strasbourg » n'effacera pas les deux Sedan. Ni Vichy.

NICOLAS WEILL

Cinq ans après avoir investi Hollywood

Sony déprécie de 14,4 milliards de francs la valeur de ses studios de cinéma

Cinq ans après s'être approprié deux fleurons de l'industrie cinématographique hollywoodienne, le géant japonais de l'électronique grand public, Sony, dont la filiale a enregistré plus de 2,6 milliards de francs de pertes d'exploitation pour l'exercice courant, vient de déprécier de 14,4 milliards de francs la valeur de son investissement. De passage à Paris, Michael Schulhoff, le PDG de Sony Software International, rejette néanmoins tout changement de stratégie et déclare que son groupe restera à Hollywood et va se développer dans les domaines des médias interactifs.

LOS ANGELES
correspondance

Le premier investisseur nippon à Hollywood s'est embourbé (*le Monde* du 19 novembre)... Cinq ans après son acquisition des studios Columbia et Tri-Sart pour la somme de 18,1 milliards de francs, le groupe Sony déprécie de presque la moitié la valeur de son investissement (estimé aujourd'hui à environ 32 milliards de francs) en défalquant de son bilan comptable la somme colossale de 14,4 milliards de francs – à quoi s'ajoutent 2,7 milliards de francs de pertes d'exploitation de Sony Pictures...

« La version japonaise d'un mea culpa », commente le *Los Angeles Times*, tandis que le *Wall Street Journal* parle *« d'un des plus gros bouillons jamais pris sur un investissement aux Etats-Unis par une firme étrangère »*. En dépit d'un marché du cinéma en pleine expansion, Sony Pictures Entertainment est à la traîne (si on excepte le cas particulier de la MGM) totalisant à peine 10 % des parts de marché derrière Disney, Warner, Paramount, Universal et Fox. Un résultat lamentable au regard des moyens mis en œuvre et des sommes investies depuis 1989.

La première erreur des Japonais fut de placer à la présidence du studio un tandem de créatifs dépensiers, Jon Peters et Peter Guber, qui ont coûté près de 5,3 milliards de francs (dont 2,6 milliards de francs en dédommagements versés à Time-Warner à qui les deux producteurs étaient liés par contrat). Le style flamboyant de Jon Peters conduisit vite à son retrait. S'ensuivit la valse des cadres supérieurs, tous remerciés avec de généreuses indemnités, Frank Price, Mike Medavoy et Peter Guber lui-même en septembre dernier.

En démissionnant, celui-ci constatait son échec. En cinq ans, la plupart des films rentables ont été produits par Castle Rock (aujourd'hui une propriété Turner) et Carolco (qui, après l'expiration de son contrat de distribution a signé avec la MGM).

Un bastion imprenable ?

En revanche, pour la filiale cinéma de Sony, les échecs se sont multipliés, culminant avec la débâcle de *Last Action Hero* l'été dernier. Il y a deux semaines, *Mary Shelley's Frankenstein* (réalisé par Kenneth Branagh) s'est écrasé au box-office malgré une campagne de marketing soutenue. *« C'était une grossière erreur de choisir un physicien pour contrôler Sony Pictures, et depuis New-York qui plus est ! »*, commente l'économiste Joel Kotkin à propos de Michael Schulhof, PDG de Sony Corporation of America, ajoutant : *« Les Japonais ont acquis une entreprise qu'ils ne savent pas gérer. »*

La *« success-story »* de Sony échoue (momentanément) à Hollywood, qui confirme sa réputation de bastion impossible à conquérir par des *« étrangers »*. La traduction comptable des erreurs stratégiques *« est un ajustement qui permet un nouveau départ »*, précise un avocat spécialisé dans les investissements japonais. Pour autant Sony n'a annoncé aucune stratégie de redressement de sa filiale, si ce n'est une réduction des dépenses et du personnel. Peter Guber n'est pas remplacé, et le rôle de Jeffrey Saganski, celui qui a su placer CBS en tête des networks et fut embauché en septembre pour diriger Sony Software (qui regroupe Sony Pictures, Sony Music et le multimédia) reste flou.

Dès lors une prise de participation extérieure ou une vente seraient-elles en préparation ? Un studio hollywoodien demeure un actif recherché, comme l'a prouvé l'acquisition de Paramount pour 53 milliards de francs. *« Il ne faut pas oublier que la valeur comptable n'a pas forcément d'impact sur la valeur marchande »*, insiste Peter Dekom, qui situe le prix de vente de Sony Pictures entre 37 et 42 milliards de francs. *« A ce prix, ils récupéreraient leur investissement et feraient même un bénéfice. »* En tout cas, le nom de Barry Diller, éternel candidat à la reprise, circule à nouveau, ainsi que le trio Spielberg-Katzenberg-Geffen. Ironiquement, Jeffrey Katzenberg fut le premier à dénoncer l'illusion d'une synergie entre hardware et software et à s'interroger sur le bien-fondé des acquisitions japonaises à Hollywood.

CLAUDINE MULARD

Dans un avis à paraître au « Journal officiel»

Le CSA demande que La Cinquième ne soit pas financée par la publicité

La publicité *« n'a pas sa place dans la programmation »* de la télévision du savoir, estime le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dans un avis daté du 18 novembre, *« en raison des objectifs qui lui sont assignés et de la population à laquelle elle s'adresse »*. Le Conseil *« relève »* que le cahier des charges de la chaîne dirigée par Jean-Marie Cavada ne la soumet à *« aucune obligation en ce qui concerne la diffusion des œuvres audiovisuelles* (quotas) *et sa contribution au développement de l'industrie des programmes audiovisuels et cinématographiques »* (Cosip).

Le projet de cahier des missions et des charges de La Cinquième, qui doit démarrer le 13 décembre, sur le cinquième réseau, va quitter le CSA pour pouvoir être examiné par le Conseil d'Etat. L'avis de l'instance de régulation qui sera publié au *Journal officiel* est plutôté réservé. Le CSA note ainsi que *« cette société n'incite pas à pratiquer le mécénat, qui, sur bien des points, serait préférable au parrainage »*. Il note aussi que le cahier des charges ne laisse aucune place aux obligations *« d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information »* et relève quelques flous supplémentaires dans le cahier des charges.

C'est le gouvernement qui décidera, *in fine*, s'il suivra les avis émis par le CSA. Notamment ceux qui concernent les quotas de diffusion. L'avis du CSA sur la publicité, en revanche, risque de poser problème. Cinquante-trois des sept cent cinquante cinq millions de francs du budget de la chaîne devaient être couverts par la publicité et le parrainage, avait expliqué il y a peu le ministre du budget et de la communication, Nicolas Sarkozy, devant la comission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 7 octobre).

Ar. Ch

Selon le PDG de Sony Software, la stratégie du groupe n'est pas remise en cause

« Nous ne quittons pas Hollywood, au contraire », tel est le message que Michael Schulhof, PDG de Sony Corp of America et patron de l'ensemble des activités « culturelles » de la multinationale (Sony software), a voulu faire passer à Paris, le lundi 21 novembre, à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège parisien de Sony Software France. Selon M. Schulhof, la stratégie inaugurée à la fin des années 80 et qui avait pour but d'étayer les ventes de « hard » (téléviseurs, lecteurs CD, radios...) par des investissements dans le « soft » (achat de CBS disques puis de Columbia) reste toujours valide. La dépréciation comptable de 14,4 milliards de francs affichée par Sony Pictures est présentée comme un signe de la volonté du groupe d'apurer ses comptes avant d'aller de l'avant. Quant aux mauvais résultats du groupes, ils relèvent des *« aléas d'une activité créatrice »*.

Michael Schulhof a rendu hommage aux activités de Sony Music France, se félicitant des succès de *« Jean-Jacques Goldman et Jacques Cabrel » (sic)*, mais désavouant les positions prises par Henri de Bodinat, qui a récemment quitté le poste de PDG de Sony France, en faveur des quotas de chansons françaises à la radio : *« Nous sommes un groupe international, nous ne pouvons pas tolérer les murs. »*

La stratégie de synergie entre « hard » et « soft » à l'échelle planétaire devrait trouver une application avec le lancement de la Sony Playstation, une console de jeu de 32 bits accompagnée d'une gamme de jeux conçus également par Sony, qui seront commercialisées par force de vente commune. Michael Schulhof espère voir Sony se hisser au niveau de Nintendo et Sega.

L'exploitation des nouveaux supports

Le dirigeant américain a aussi réfuté l'opinion selon laquelle la synergie n'a pas servi le lancement du Minidisc, le lecteur-enregistreur numérique de Sony. Les ventes de hardware *« sont comparables aux ventes de lecteurs de CD dans les 18 mois qui ont suivi le lancement du matériel »* (500 000 unités au Japon, 100 000 depuis le début de l'année aux États-Unis) et, *« au printemps prochain, vous verrez une collaboration nouvelle entre Sony electronic et Sony music qui devrait renforcer les ventes »*.

Pour M. Schulhof, Sony doit être présent dans l'exploitation de tous les nouveaux supports. Il a ainsi précisé que la société a lancé il y a un mois sur le réseau Internet, un système « Sony Online », qui permet d'avoir accès aux catalogues des artistes enregistrant pour la multinationale. La diffusion d'œuvres musicales sur réseau informatique reste pour l'instant une hypothèse.

Prudent, Michael Schulhof a refusé de s'avancer sur le nouvel organigramme de la division cinéma de son groupe. Mais à la périphérie, deux nouvelles filiales, indépendantes du Sony Pictures Group ont été créées : Sony Retail Entertainment, qui regroupe le circuit de salles cinématographiques, racheté au groupe Loew's, et les médias interactifs diffusés dans des lieux publics ; Sony Television Entertainment chapeautera la production de programmes pour les chaînes. Cette filialisation par secteur d'activité est une réponse de management classique face à une situation dégradée. Mais avec leur souci du positionnement à long terme, les japonais estiment qu'ils finiront bien par apprivoiser Hollywood.

T. S et Y. M.

DANS LA PRESSE

Le raid de l'OTAN contre un aéroport serbe

El Pais : « L'opération [de l'OTAN contre un aéroport serbe] n'a pas d'importance militaire majeure. Les attaques aériennes des forces serbes depuis la Croatie, la Bosnie ou la Serbie contre des objectifs militaires sur le front bosniaque sont un luxe que se permettent les Serbes pour tester la détermination de la communauté internationale. L'artillerie et les chars demeurent les armes décisives de cette exacerbation du conflit, dans la région nord-ouest de la Bosnie comme sur les autres fronts. Mais l'Otan ne paraît pas avoir inclus ce type d'objectifs dans ses attaques. »

The Guardian : « L'Union européenne veut garantir que les problèmes actuels avec les États-Unis ne conduiront pas à un divorce transatlantique total. Les pays membres souhaitent conserver l'unité de l'OTAN, ne serait-ce que parce qu'une défense européenne ne représente qu'à peine plus qu'une idée pieuse sur le papier. Pour l'instant, seule l'OTAN est militairement crédible, même si l'Union de l'Europe occidentale se dote lentement mais sûrement d'une réelle capacité militaire. »

La Libre Belgique (Michel Rosten) : « On se féliciterait sans réserve du cours des choses si, en définitive, ce raid ne représentait une donnée nouvelle dans la crise. Sans entrer dans le champ sémantique d'un débat relatif à une réaction proportionnée au délit, on reconnaîtra pudiquement qu'il ne s'inscrit pas dans une procédure d'apaisement... »

The Independent : « Même s'il n'est pas parfait, [le plan de paix] représente la meilleure chance d'apaiser les Balkans et d'organiser la réintégration politique et économique de cette région en Europe. Si on laisse passer cette chance, ce ne sera pas l'Europe qui européanisera les Balkans, mais les Balkans qui balkaniseront l'Europe.»

Libération (Jacques Amalric) : « Le raid aérien lancé par les avions de l'OTAN (...) met fin à une cacophonie diplomatico-militaire du plus mauvais effet (...) Une chose est sûre cependant : le ridicule est au bout du chemin pour l'Otan et les puissances européennes, si de nouvelles provocations n'entraînent aucune réaction. Le raid massif de lundi n'a visé que des objectifs symboliques à Udbina ; les batteries serbes qui bombardent la zone de sécurité de Bihac n'ont pas été attaquées. En cas de récidive, il est clair qu'il en irait de la crédibilité des alliés s'ils ne passaient pas aux actes. »

Le Figaro (Baudouin Bollaert) : « L'OTAN a attaqué. Et cette attaque, quels que soient ses prolongements sur le terrain, aura déjà eu une vertu : celle de ressouder momentanément les rangs des pays occidentaux... (...) Sur cette toile de fond – si compliquée et si fragile –, l'attaque de l'OTAN à Bihac agira-t-elle comme une sorte de catharsis ? Certains l'espèrent. Mais l'Otan a déjà frappé cinq fois depuis février dernier. Et la guerre n'a pas cessé. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « S'agissant des affaires européennes, il faut que ce soit les Européens qui prennent leurs affaires en main. Pour ce faire, ils ont besoin de se doter d'une force d'intervention. (...) Une chose est sûre : les trois candidats éligibles à l'élection présidentielle sont tous favorables à ce que cette identité de défense se renforce. »

La pilule et le risque de cancer de l'utérus

Des observations américaines laissent penser que la prise prolongée de contraceptifs hormonaux pourrait ne pas être sans conséquence

Une étude épidémiologique américaine publiée dans le dernier numéro de l'hedomadaire britannique *The Lancet* (1) conclut que la prise prolongée de contraceptifs œstro-progestatifs augmente de manière significative le risque de survenue d'un type particulier de cancer du col de l'utérus.

Cette étude, dirigée par le docteur Giske Ursin, a été conduite par une équipe de l'université de Californie du Sud et du Salk Institute de La Jolla. Elle a été menée auprès de 195 femmes nées après 1935 chez lesquelles on a diagnostiqué entre 1977 et 1991, *dans le* cadre du programme de surveillance du cancer du comté de Los Angeles, une forme spécifique (un *adénocarcinome) et habituellement* rare de cancer du col de l'utérus. Ces 195 cas ont été comparés à 386 dossiers « contrôles » afin d'analyser différentes variables pouvant en théorie être impliquées dans la genèse de cette pathologie cancéreuse.

Au terme de l'analyse épidémiologique de l'équipe américaine, il apparaît que le risque d'être atteinte d'un adénocarci*nome du col de* l'utérus est en moyenne multiplié par deux chez les femmes ayant eu recours à des contraceptifs hormonaux. Le risque le plus élevé (*dans un rapport de* 1 à 4,4) est observé chez les femmes ayant consommé ces substances durant douze ans ou plus. Le risque apparaît d'autre part *augmenter avec la période* durant laquelle la femme a eu recours à ces contraceptifs. Un phénomène curieux et inexplicable est par ailleurs mis en évidence : l'augmentation du risque dans un groupe de femmes n'ayant eu recours à la pilule que durant une très brève période (de 1 à 6 mois).

Comme en Norvège et en Grande-Bretagne

Selon les auteurs, les principales conclusions obtenues pourraient expliquer l'augmentation *du nombre de ces cancers* observée depuis quelques années aux Etats-Unis. L'incidence de l'adénocarcinome du col de l'utérus a en effet *plus que doublé* entre le début des années 70 et le milieu des années 80. Cette augmentation a également été observée en Grande-Bretagne et en Norvège. Elle semble toucher tout particulièrement les femmes jeunes, de vingt à trente-cinq ans, de milieux socio-économiques élevés.

Faut-il établir, au vu de ces résultats, un lien de causalité entre l'augmentation de ce type de cancer et la diffusion du recours, souvent précoce, à la contraception orale ? On ne dispose, pour l'heure, que d'une simple hypothèse physiopathologique fondée sur *la présence de récepteurs* cellulaires aux œstrogènes et à la progestérone au sein des adénocarcinomes. On pourrait également évoquer l'impact de la contraception orale sur les autres facteurs de risque tenant au comportement sexuel.

Fondée sur un travail que les spécialistes de l'épidémiologie des *cancers comme le* docteur Hélène Sancho-Garnier (unité 351 de l'INSERM) qualifient de *« sérieux »*, cette possible association entre contraception et processus cancéreux impose sans aucun doute des investigations épidémiologiques complémentaires. On pourrait sans mal imaginer qu'en liaison avec les spécialistes d'anatomopathologie, les autorités sanitaires françaises mettent en place une *étude épidémiologique* du même type que celle que Philippe Doute-Blazy, ministre délégué à la santé a souhaité lancer sur les riques de cancer de l'ovaire et le *recours aux inducteurs de l'ovulation* (*le Monde* du 18 octobre).

S'il doit être mieux connu, mieux compris et mieux évalué, le risque potentiel des contraceptifs hormonaux vis-à-vis de l'adéno*carcinome* du col de l'utérus ne doit pas être grossi et alimenter les fantasmes que nourrit bien souvent la possible maîtrise de la fonction de reproduction par voie chimique. Il doit notamment être resitué dans un contexte plus général intégrant le rapport « bénéfices-risques » de la contraception hormonale. Or on est fort malheureusement encore bien loin, dans ce domaine passionnel, de disposer de certitudes épidémiologiques définitives ou indiscutables.

JEAN-YVES NAU

(1) « Oral contraceptive use and adenocarcinoma of cervix ». *The Lancet* 1994 ; vol. 344, pp 1390-1394. Cette publication fait par ailleurs l'objet, dans le *même numéro*, d'un fort intéressant commentaire de Clair Chilvers, spécialiste d'épidémiologie à l'université de Nottingham.

POINT DE VUE

Toxicomanie : combattre l'exclusion

Dans un texte rédigé à l'initiative de Micheline Chaban-Delmas, présidente de la Fondation toxicomanie et prévention jeunesse, une vingtaine de personnalités du monde médical et associatif, dont les positions sont parfois divergentes, dénoncent l'exclusion *sociale*, sanitaire et *civile qui frappe* les usagers de drogues.

L'EXCLUSION des usagers *de drogues est inacceptable.* L'exclusion sociale est renforcée par le caractère illégal de la consommation des *drogues*. Elle est amplifiée plus encore par le rejet quasi général qu'exerce notre société à l'égard de tant d'*êtres en souffrance*.

L'exclusion du droit à la santé est une réalité que vivent quotidiennement un trop grand nombre *d'usagers de drogues*. Leur état de santé s'est considérablement aggravé ; il est catastrophique pour beaucoup d'entre *eux et accusé par le* développement de l'épidémie du VIH. Le désespoir individuel et familial, la maladie, la pauvreté, la précarité, l'isolement, l'enfermement, l'exclusion, la violence exigent de vraies réponses, de vrais *moyens*.

Bien qu'un dispositif spécialisé de soins anonymes et gratuits ait été mis en place depuis près de vingt-cinq ans pour permettre à ceux qui le demandent de conquérir une vie sans drogue, *en 1994, il est devenu largement* insuffisant. Les moyens humains et financiers actuels ne permettent pas aux structures existantes d'adapter leurs réponses au nombre et à la diversité des demandes. Ils ne permettent pas *non plus de créer des lieux* d'accueil qui répondent aux besoins de tous les usagers de drogues, y compris les plus mar*ginalisés.*

Les usagers de drogues sont le plus souvent exclus du droit à la citoyenneté, du droit à la dignité. *Il est indispensable de leur assurer* un accès à l'ensemble des dispositifs tant sociaux que sanitaires, et cela dans les mêmes *conditions d'accueil et d'attention* que pour toute autre personne. La condition faite aux usagers de drogues et à leurs proches est *inacceptable dans* une société démocratique garante des principes universels des droits de l'homme et du citoyen.

La prévention des risques sanitaires liés à l'usage des drogues et aux maladies transmissibles, *notamment le sida, la réduction* des coûts sociaux consécutifs à la politique d'exclusion et d'enfermement favorisant délinquance, *violence, prostitution et diaboli*sation des usagers de drogues dans l'opinion, se posent dans la plus grande urgence à notre *société. Prendre en compte* les intérêts de chacun nécessite de réfléchir avec l'ensemble des partenaires : pouvoirs publics, *acteurs de santé, acteurs sociaux,* policiers, magistrats, associations d'usagers de drogues, asso*ciations de parents. Cette concer*tation est indispensable pour permettre la mise en œuvre d'une politique globale et cohé*rente, tant au plan local* que national.

L'hôpital doit apporter les *soins qui conviennent aux* usagers de drogues dans les mêmes conditions d'attention accordées aux autres malades. Le sida, *la tuberculose*, les hépatites, les septicémies, les abcès... exigent des soins auxquels tout individu a droit. Pourquoi *le rejet trop souvent général de ces patients* ?

Une protection sociale doit être accessible aux usagers de drogues sans restriction, au *même titre qu'à tout autre* citoyen. Pourquoi tant d'usagers de drogues sans couverture sociale ?

Le médecin généraliste, l'équipe hospitalière, le dentiste, le pharmacien doivent remplir leur mission sans préjugé, sans *peur, dans le seul objectif de soi*gner et soulager ceux qui souffrent. Pourquoi encore tant de difficultés à entendre la souf*france du toxicomane ? La mise* en vente libre des seringues stériles est autorisée depuis mai 1987.

Les programmes d'échange de seringues sont des mesures de santé publique destinées à prévenir les risques sanitaires chez les *usagers de drogues. Pourquoi* les policiers interpellent-ils encore si souvent dans la rue les usagers de drogues en possession d'une seringue ?

La prescription de produits de substitution doit être rendue possible pour les usagers de drogues par tous les *moyens* légaux et médicaux, sans entrave due aux attitudes moralisantes ou répres*sives et à la lenteur de la mise* en place des dispositifs relevant de mesures nouvelles. Pourquoi autant de délai d'attente pour les *usagers de drogues en demande* de traitements de substitution ?

L'accès aux hébergements sociaux doit être possible, l'usager de drogues exclu doit pouvoir trouver assistance auprès des services sociaux sans discri*mination*. Pourquoi squats et caves restent-ils des hébergements pour les usagers de drogues ?

L'*ampleur du phénomène* et la gravité de la situation sont telles qu'il est aujourd'hui urgent d'*accorder la priorité à la prévention et au soin sur* la répression de l'usage de drogues. Les pouvoirs publics doivent affirmer clairement une volonté politique *en réponse* à cette situation d'exclusion intolérable.

▶ Ce texte est signé par Micheline Chaban-Delmas (Fondation toxicomanie et prévention jeunesse), *Jean-François* Bloch-Lainé (Réseau des professionnels d'Ile-de-France pour les soins aux usagers de drogues, *membre de la* commission Henrion), Dominique Boubilley (hôpital Marmottan, Paris), Nelly Boullenger (Arcades, Bobigny), *Leïla Chaouch (Espoir-Goutte d'Or,* Paris), Baptiste Cohen (Arcat sida), Anne Coppel (FIRST), Michel Damade (centre Pey-Berland, Bor*deaux), Jean-René Dard (Autosup*port des usagers de drogues), Bernard Fontaine (Le Cèdre bleu, Lille), Jean-Paul Gervaisot (Généralistes *et toxicomanies), Didier Jayle* (centre régional d'information et de prévention du sida), Claude Jouven (antenne toxicomanie de la maison *d'arrêt de Fresnes), Bertrand* Lebeau (Médecins du monde), Alain Morel (Le Trait d'union, Boulogne), Ramon Neira (Réseau européen d'action communautaire), Perlette Petit (Charonne, Paris), Valère Rogissard (fédération *AIDES), Claudie Schneeberger* (centre hospitalier d'Evreux), Bruno Tanche (Association méditerranéenne de prévention des toxi*comanies, Marseille), Didier Tou*zeau (clinique Liberté, Bagneux).

Radioactivité : le Brésil toujours passif

Sept ans après l'accident de Goiania, les autorités fédérales n'exercent pas de contrôle efficace sur les sources d'irradiation dangereuses pour la population

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

L'épilogue judiciaire est tardif, mais il est sévère pour les autorités fédérales. En effet, le ministère public de l'Etat de Goias vient de conclure que *le gouvernement* fédéral et la Commission nationale pour l'énergie nucléaire étaient les principaux responsables de l'accident nucléaire survenu en septembre 1987 dans cet Etat du centre du pays. Lors de cette catastrophe, considérée comme la plus grave de l'histoire du nucléaire civil après *celle de Tchernobyl*, quatre personnes étaient mortes, quatorze avaient été gravement atteintes et deux cent quarante autres irradiées ou contaminées à des degrés divers.

« Les autorités n'avaient pas à l'époque, et n'ont toujours pas, de mécanismes de contrôle adéquats sur les sources radioactives existantes dans le pays », a déclaré le procureur Sulivan Silvestre, pour qui la leçon de 1987 n'a pas été tirée puisque *« les autorités continuent à être négligentes »* en la matière. Le procureur a également fait porter une partie de la responsabilité au gouvernement de l'Etat de Goias et à la municipalité de Goiania, sa capitale, à 200 kilomètres de Brasilia.

L'affaire commence le 13 septembre 1987, quand deux jeunes chiffonniers découvrent dans les décombres d'une *clinique* de radiothérapie, démolie depuis trois ans, une curieuse caisse de plomb pesant une centaine de kilos. Ils vendent leur trouvaille *pour* 30 dollars à un ferrailleur. Devair Alves Ferreira parvient, après plusieurs jours d'effort, à ouvrir le conteneur de métal à coups de masse. Une poudre s'en échappe, brillante et émettant une lumière bleue dans l'obscurité, qui fascine *toute* la *famille* du ferrailleur et, bientôt, les habitants du quartier.

Il s'agissait d'une capsule de Césium 137, substance très fortement radioactive utilisée dans le traitement des cancers, abandonnée *dans les ruines de la clinique* à la suite d'une incroyable négligence. La fillette du ferrailleur, âgée de six ans, qui s'est enduite le corps de cette poudre brillante et *en a même avalé*, est la *première* à mourir, suivie de l'un des jeunes chiffonniers. Les nombreux voisins qui ont manipulé eux aussi la *substance radioactive sont*, ensuite, pris de vomissements et commencent à perdre leurs cheveux.

La panique s'empare alors de Goiania car la poudre *a été* dispersée un peu partout. On en retrouve à plus de 50 kilomètres de la ville. Un centre d'hébergement pour les irradiés est installé devant le stade de football de Goiania. Quatre cercueils spéciaux en plomb sont construits pour les victimes qu'on eut toutes les peines du monde à faire enterrer dans le cimetière de la ville, la *population* craignant d'être contaminée par les cadavres...

Les quatre propriétaires de la clinique, trois médecins et un physicien, *ont été* condamnés en 1992 à des peines de trois ans de prison chacun. Plusieurs dizaines de tonnes de débris divers, y compris ceux de la maison du ferrailleur qui a été démolie, *ont été* retirés des sites irradiés et entreposés à une trentaine de kilomètres de Goiania. Mais la Commission nationale pour l'*énergie* nucléaire, chargée en principe d'inspecter et de contrôler toutes les sources nucléaires dans le pays, de même que le gouvernement fédéral, n'avaient pas *été* jusqu'ici officiellement mis en cause. Le procureur de l'Etat de Goias, qui a rouvert l'*enquête* civile en mai dernier, vient de combler cette *lacune*.

DOMINIQUE DHOMBRES

Les mystères de l'effet de serre

L'augmentation de certains gaz dans l'atmosphère menace l'équilibre climatique du globe. Mais de récents résultats font vaciller les précédentes hypothèses

A chaque décennie ses inquiétudes. Au début des années 70, l'apparition de sécheresses persistantes en Afrique coïncidant avec une succession d'étés « pourris » et d'hivers particulièrement rigoureux dans l'hémisphère Nord avait emporté la conviction des spécialistes. Nous entrions dans une période de refroidissement engagée, précisaient-ils, depuis 1940. La CIA publia même un rapport particulièrement catastrophiste sur les conséquences économiques et politiques que cela pourrait entraîner (1).

C'est alors que des scientifiques américains s'avisèrent que le taux de dioxyde de carbone (CO_2, ou gaz carbonique) dans l'atmosphère avait augmenté de 5 % entre 1957 et 1975 (2). Responsable : les combustibles fossiles (pétrole et charbon) qui, en brûlant, dégagent chaque année quelque 5,5 milliards de tonnes de CO_2. « *Attention,* lancèrent-ils alors, *ce déséquilibre risque d'entraîner non plus un refroidissement, mais un réchauffement du climat, aux conséquences tout aussi dramatiques...* »

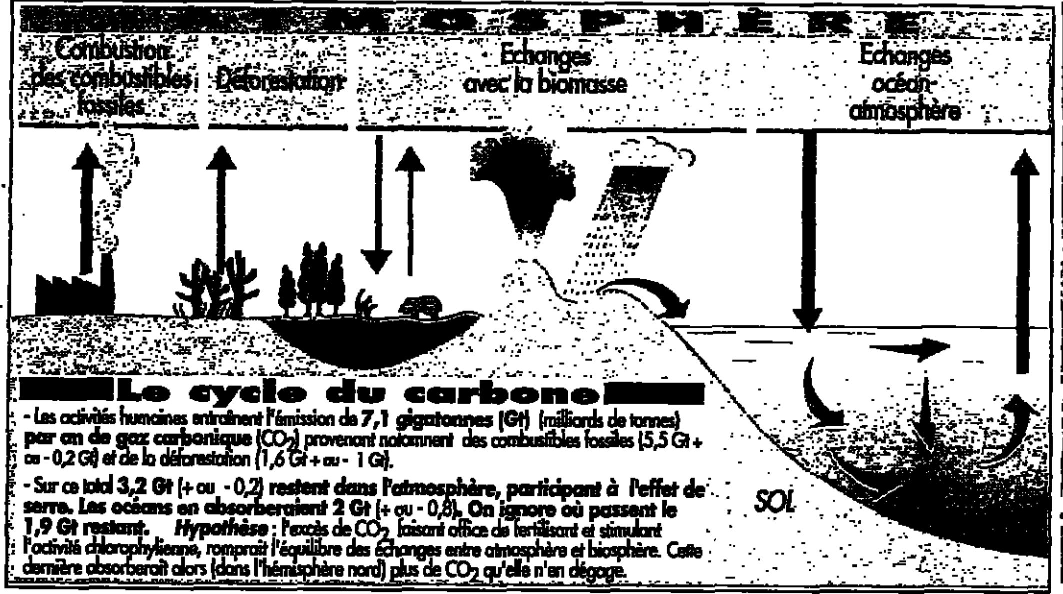
En effet, les lois de la physique sont formelles : le gaz carbonique absorbe le rayonnement infrarouge émis par la Terre et le renvoie vers le sol. Cet « effet de serre », que provoquent aussi – un peu à la manière d'une vitre – la vapeur d'eau et d'autres gaz présents dans l'atmosphère, permet à la Terre d'être une planète « habitable ». Sans lui, la température moyenne y serait de – 18 degrés. Mais, s'il s'accroît, un réchauffement supplémentaire pourrait s'ensuivre, avec des effets dévastateurs.

Afin d'évaluer l'ampleur de ces effets, les modèles des climatologues et des géophysiciens furent immédiatement mobilisés. Les premières prévisions tenaient de l'apocalypse. Estimant que le taux de gaz carbonique aurait doublé au milieu du XXI[e] siècle, Syukuro Manabe et Richard Wetherald, du laboratoire de dynamique des fluides en géophysique de Princeton, calculèrent ainsi que la température moyenne du globe augmenterait de 2,9 degrés en moyenne à cette époque. Cela entraînerait, conclurent-ils, une élévation du niveau des mers (liée à la fonte des glaces polaires et à la dilatation thermique de l'eau) de 40 à 80 mètres, qui ferait disparaître les Pays-Bas et Paris sous les flots (*le Monde* daté 24-25 mai 1977).

Scénarios de catastrophe

Dix ans plus tard, les scientifiques révisaient leurs estimations : l'augmentation de la température passait de 2,9 à 4 degrés et celle de la montée du niveau de la mer était divisée par 50 à 100 ! « *Nous ne connaissons qu'une faible partie de toutes les données susceptibles d'intervenir dans les variations climatiques,* admettaient-ils. *Nos modèles mathématiques simplifient outrageusement la réalité.* »

On s'aperçut aussi que le méthane (produit notamment par la digestion des ruminants et par certaines cultures comme celle du riz) augmentait aussi l'effet de serre, bien que sa durée de vie dans l'atmosphère soit nettement plus courte que celle du CO^2. On découvrit enfin que la concentration d'autres gaz susceptibles d'intervenir dans l'effet de serre augmentait également. C'est le cas du protoxyde d'azote (produit par l'emploi des combustibles fossiles et l'épandage extensif des engrais azotés), mais aussi celui des chlorofluorocarbures (CFC), redoutables pour l'équilibre du cycle de l'ozone atmosphérique. Bref, estimaient les chercheurs, s'il est indéniable que l'homme perturbe gravement son environnement, il convient d'être prudent sur les conséquences effectives que peut avoir ce déséquilibre provoqué. La plupart soulignaient pourtant que, pour être moins prévisibles qu'on ne le croyait de prime abord, ces conséquences seraient sans doute loin d'être négligeables.



« *Il existe de très nombreuses incertitudes sur les évolutions et leurs conséquences pour les équilibres physico-chimiques et biologiques de la biosphère* », soulignait un rapport publié le 23 octobre 1990 par l'Académie des sciences. Si les évolutions constatées du climat ne révèlent pas encore « *une modification indéniablement due à l'effet de serre* », elles « *sont cohérentes avec les modèles qui prévoient une augmentation de température d'environ 0,5 degré* » depuis le début du siècle. En conséquence, concluaient les académiciens, « *des décisions politiques internationales lourdes et difficiles s'imposeront tôt ou tard. Compte tenu des temps d'équilibre et des délais de mise en œuvre, elles ne donneront de résultat que plusieurs décennies plus tard* ».

Trois mois plus tôt, un rapport de même tonalité avait été publié par le Groupement intergouvernemental pour le changement de climat (GIEC, ou IPCC en anglais). En dépit de toutes les incertitudes, les menaces sont suffisamment sérieuses pour « *qu'on adopte immédiatement des stratégies* », y soulignaient les experts de ce groupe représentant une soixantaine de pays.

Des décisions, mais peu d'effets

Cette année 1990 marqua aussi un début de mobilisation des décideurs et des politiques. Début novembre, les cent trente-sept Etats réunis à Genève pour la deuxième conférence mondiale sur le climat s'engageaient, unanimes, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Deux ans plus tard, en juin 1992, le sommet de Rio confirmait cette résolution. Les pays industrialisés décidaient de stabiliser, pour l'an 2000, leurs émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990.

Pourtant, au-delà des déclarations d'intention et autres commissions interministérielles, la situation n'a guère évolué depuis cinq ans. L'effet de serre déclenche les passions. Les écologistes en ont fait un enjeu politique, mais les défenseurs du nucléaire l'invoquent eux aussi pour souligner que leurs centrales ne dégagent pas de gaz carbonique ! Charbonniers et pétroliers mettent en avant l'incertitude des scientifiques pour contester l'opportunité de mesures trop coercitives. Quant aux politiques, ils semblent tétanisés par l'ampleur de la tâche qu'ils se sont fixée à Genève et à Rio.

Le nouveau rapport publié jeudi 17 novembre par l'Académie des sciences ne risque pas de bouleverser la situation. Sous la direction de Robert Dautray, haut-commissaire à l'énergie atomique, et de Michel Petit, directeur général adjoint pour la recherche à l'Ecole polytechnique, vingt des meilleurs spécialistes français du domaine se sont penchés sur les découvertes les plus récentes. Leurs conclusions confirment, s'il en était besoin, l'extrême complexité de la gigantesque machine thermodynamique que constitue notre globe.

Des exemples ? Tous les modèles tablaient sur une augmentation régulière de la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère. Or cette croissance, qui était jusqu'à présent de 1,6 ppmv (partie par million en volume) par an en moyenne s'est effondrée pour passer brusquement à 0,6 ppmv depuis 1992. Le phénomène laisse pantois les scientifiques, qui sont incapables de l'expliquer pour l'instant.

Il est vrai que de sérieuses incertitudes subsistent sur la connaissance du cycle du carbone, souligne le physicien Jean-François Minster (Laboratoire d'océanographie et de géophysique, observatoire Midi-Pyrénées). On peut estimer avec une bonne approximation la part de gaz carbonique piégé par l'atmosphère et dans une moindre mesure celle absorbée par les océans. En revanche, on ignore presque tout de l'influence – probablement importante – de l'accroissement de ce même CO_2 sur la biomasse et donc sur l'activité chlorophyllienne...

L'utilisation, sur les satellites, d'instruments de mesure de plus en plus sensibles a permis de constater, par ailleurs, une très grande hétérogénéité dans le réchauffement superficiel des océans. Si la température semble avoir augmenté d'un demi-degré en moyenne, les variations locales dans un sens ou dans l'autre sont innombrables et restent inexpliquées. De la même manière, on sait aujourd'hui que « *les effets des aérosols ne sont pas globaux, mais régionaux* », souligne Robert Dautray. Or certains éléments, comme les composés soufrés, peuvent diminuer localement l'effet de serre, explique Marie-Lise Chanin (service d'aéronomie du CNRS). D'autres, comme l'ozone, ont aussi une influence régionale encore mal définie, qui passe par des réactions physico-chimiques extrêmement complexes entre les différents gaz de l'atmosphère.

Que peut-on tirer de ces observations nouvelles ? Pour l'instant, rien d'autre que la conviction qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches. Impossible de conclure ni dans un sens ni dans l'autre. Certes, les dernières mesures du satellite américano-européen Topex-Poséidon semblent montrer un léger échauffement (0,5 degré) et une petite élévation (4 millimètres par an) du niveau de la mer (3). « *Mais ces mesures restent très proches des marges d'erreur de nos instruments. De plus, cela est tout récent, et nous manquons de recul pour savoir si ces variations sont à mettre au crédit de l'effet de serre, ou si elles sont naturelles* », souligne Jean-François Minster.

L'incertitude en ce domaine est d'autant plus importante que l'analyse de glaces polaires vieilles de plus de cent millions d'années prélevées dans le Groenland a montré que des paléoclimats supposés très semblables au nôtre connaissaient, en fait, des variations importantes et très rapides (*le Monde* du 21 juillet 1993).

« *La complexité des phénomènes du climat se dévoile dans chacune des approches expérimentales citées* [dans le rapport]. *Gageons que la plus importante sera peut-être celle due à l'étude de l'océan profond, principale capacité thermique du système Terre et dont l'étude systématique devrait être l'un des thèmes majeurs de la science de la décennie à venir* », concluent les académiciens. En attendant, estiment-ils, « *le potentiel d'échauffement global tel qu'il est classiquement défini ne mérite son nom que si on lui associe une barre d'erreur qui en rend difficile l'utilisation par les économistes* ».

L'ennui, c'est que cet indice, fondé sur des calculs définis à partir d'hypothèses jugées aujourd'hui trop simplificatrices, avait été introduit à la fin des années 80 pour permettre précisément aux décideurs de... se forger une politique vis-à-vis de l'effet de serre ! Si, comme l'affirme Michel Petit, le nouveau rapport que le GIEC doit publier sous peu arrive aux mêmes conclusions, les politiques et les économistes risquent de se retrouver « dans le brouillard ». Impossible, pour eux, de s'appuyer sur des certitudes scientifiques pour faire passer des mesures draconiennes.

Cela n'émeut pas outre mesure les auteurs du rapport. « *Le rôle des chercheurs n'est pas de proposer des solutions,* souligne Michel Petit. *Mais en tant que simple citoyen, je suggérerais peut-être aux décideurs de s'efforcer de réduire au maximum les émissions de gaz carbonique sans prendre pour autant des mesures trop coûteuses sur le plan économique.* » Il convient de « *bien séparer les opinions des certitudes*, renchérit Jean-François Minster. *Moyennant ce préalable, nous estimons généralement qu'il faut adopter des mesures d'une extrême prudence* ».

Même si les modèles numériques ne paraissent pas encore capables de représenter correctement la réalité, « *il nous semble valable de dire qu'on ne pourra indéfiniment, jusqu'à la moitié ou la fin du siècle prochain, déverser tant de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sans que des conséquences sur les climats se fassent jour* », précisent d'ailleurs les académiciens en conclusion de leur rapport. Il est des cas où, dans le doute, il convient de ne pas s'abstenir...

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) *le Monde* du 23 juin 1971, du 4 mai 1976 et du 19 juin 1976.

(2) D'après le dernier rapport du GIEC, le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère est passé de 312 ppm en 1957 à plus de 355 ppm fin 1990. Créé en 1988 à l'initiative de l'Organisation météorologique mondiale et du programme des Nations unies pour l'environnement, le GIEC regroupe les experts d'une soixantaine de pays.

(3) Il s'agit de mesures moyennes de toute la surface océanique, pondérées par rapport au centre de la Terre. Elles sont très différentes de celles réalisées dans les stations côtières où le mouvement des masses continentales lié à la tectonique générale peut induire des variations beaucoup plus importantes.

THÉATRE

LES SEPT BRANCHES DE LA RIVIÈRE OTA à la Maison des arts de Créteil

Terezin, Hiroshima, pour mémoire

Dans l'atmosphère apparemment supportable d'une chambre étroite, *une très jeune fille*, elle a onze ans, coiffe la longue chevelure or d'une femme qui n'a pas renoncé à chanter. *Toutes deux* pourraient figurer une mère et une fille simplement en voyage, ici ou ailleurs, si, quelques instants plus tôt, on n'avait assisté à leur course en avant, poussées par des soldats en armes et on ne sait quel pressentiment. *Toutes deux portent sur* la poitrine le même signe, un signe que l'Europe sous la botte nazie connait parfaitement : une *étoile sur fond jaune* barrée de quatre lettres, *Jude*. Juif.

Jana Capek (Marie Brassard) et Sarah Weber (Rebecca Blankenship) *incarnent deux des* 140 000 femmes, hommes et enfants qui, entre le 24 novembre 1941 et le 5 mai 1945, ont été détenus au camp de Terezin, ville de garnison entourée de remparts à une heure de route de Prague (*le Monde* des 14-15 novembre 1993). *Sarah était*, jusqu'à son internement, soprano dramatique, « *une femme qui chante fort, tue, se fait tuer ou se suicide* ». Elle se suicidera avant son transfert dans un camp d'extermination, laissant une fille, Ada (Rebecca Blankenship encore), qui bientôt chantera, elle-aussi.

Jana est tchèque ; elle incarne l'une des 50 000 personnes qui *ont survécu à la déportation* à Terezin, un camp où de nombreux prisonniers parvinrent à introduire leurs instruments de musique et ne tardèrent pas à exercer leur art. Musiciens, chanteurs, acteurs, se relayèrent bientôt sur une petite *scène au pied de laquelle les nazis* ne rechignaient pas à s'asseoir : Terezin fut une incroyable manipulation qui permit au III[e] Reich de mystifier l'opinion internationale en lui offrant l'image de camps où pouvaient s'épanouir les *talents les plus divers. Pour* preuve, les nazis recevaient à Terezin les représentants d'organisations officielles, comme ceux de la Croix-Rouge, et les conviaient à assister à des « spectacles » qui furent souvent servis par des *artistes exceptionnels*.

Un spectacle dont la forme changerait chaque soir

Jana, profitant du double fond de la malle d'un prestidigitateur, parviendra à échapper aux camps. A la fin de la guerre, elle s'essaiera un jour au chant, sur la rive gauche de la Seine, à Paris. Puis on la retrouvera photographe à New-York, locataire d'une piaule minable dans un immeuble où, en collectif, des artistes sont prêts à vendre leur âme pour ne *pas crever de faim. Plus tard, enfin* reconnue, elle s'installera à Hiroshima, là où, au début du siècle, *un architecte tchèque*, l'un de ses compatriotes, avait construit le seul bâtiment qui resterait debout après *la bombe atomique*, monument que les Japonais ont depuis baptisé « Don de la bombe A »... Jana est à l'automne d'une vie qui l'aura conduite d'« avant » (avant l'indicible), à « après » (aujourd'hui), présent où *s'affrontent presque à chaque instant* et en chacun de nous la nécessité du souvenir, de la mémoire, et la tentation inacceptable de *l'oubli*.

Terezin et Hiroshima sont les deux sources d'inspiration du nouveau spectacle de Robert Lepage, *les Sept Branches de la riviere Ota, un titre inspiré par* les sept bras du delta de ce fleuve qui coule sous la cité nippone. C'est le projet le plus ambitieux et aussi le *plus risqué imaginé jusque-là par* un artiste qui a pourtant déjà plusieurs fois surpris son monde *(lire l'encadré ci-contre)*. Lepage a choisi pour l'occasion de créer *une nouvelle compagnie*, Ex Machina, réunissant quelques-uns des meilleurs artistes de son pays, le Canada, et d'autres venus d'ailleurs, comme Rebecca Blankenship, chanteuse d'origine autrichienne.

A tous, il a proposé le plus difficile : inventer avec lui un spectacle dont la forme changerait presque chaque soir. D'ici là, de Québec, où ont eu lieu les premières répétitions, jusqu'à Hiroshima, où *il devrait être présenté* dans sa version intégrale au début de 1996, ce « *work in progress* » aura été présenté à Edimbourg, Stockholm, Londres, Paris, Prague et Vienne, sept villes donc, comme les sept branches de la rivière Ota. *Dans sa forme définitive*, le spectacle devrait durer sept heures. A Créteil, il dure un peu moins de trois heures et demie. Dans chaque ville, il perd quelques fragments de scènes, de dialogues, et s'enrichit de situations et de mots *nouveaux, soit*, à chaque étape, une vingtaine de minutes supplémentaires.



EMMANUEL VALETTE

Normand Bissonette (le diplomate) et Marie Jignac (sa femme).

Sur les bords de la rivière Ota, on parle *plusieurs langues et beaucoup* l'anglais. Pour la présentation française, l'essentiel de la distribution a retrouvé par moments *sa* langue maternelle, quelques heures à peine avant que le rideau ne se lève. Les neuf interprètes – *irréprochables – savaient par* contrat que l'aventure serait périlleuse ; rien ne paraît les effrayer, groupe cohérent qui se joue de l'espace et du temps avec une *santé exceptionnelle. C'est* la marque du théâtre de Robert Lepage. Voilà un auteur, acteur, metteur en scène et cinéaste (son *premier long-métrage, le Confessionnal*, sera bientôt achevé) qui parait se jouer de toutes les difficultés avec une maestria plutôt rare.

Comment survivre à la Shoah ?

Il faut du caractère et une belle *intelligence pour entreprendre* de porter à la scène l'interrogation centrale de ce siècle : comment survivre à la Shoah et à l'anéantissement *nucléaire* ? Comment écrire pour le théâtre une œuvre qui non seulement rende compte de l'*abomination, mais donne* à ceux qui la recevront quelques raisons de continuer à vivre, malgré tout ? Quand bien même serait-on parvenu à répondre à ces questions, comment « représenter », « donner en spectacle » l'inhumanité ? La littérature, le cinéma, l'opéra ou le théâtre hésitent depuis cinquante ans entre deux formes : le documentaire et la fiction. Robert Lepage a choisi la seconde, la *plus délicate, celle qui* requiert le plus d'attention.

Il n'a voulu renoncer à rien des règles de son art. Sur le plan de la forme, *les Sept Branches de la rivière Ota* s'inscrit aussi bien dans la meilleure tradition du théâtre à machines que dans celle, de ce siècle, des avant-gardes et des effets spéciaux. Robert Lepage aime les arts plastiques et signe une nouvelle fois un décor marquant. *Les techniques de* pointe l'ont toujours intéressé. Dans une boîte qui ressemble tantôt à une cahute, un appartement, une rue, une gare, un temple, une maison de bois, il glisse des jeux de miroirs et des écrans où sont projetées des images fixes et des images vidéo filmées en direct. Rien n'est jamais démonstratif : il s'agit simplement d'accompagner, d'*éclairer* le récit.

Sur le plan de l'écriture – le texte est cosigné par le metteur en scène et ses interprètes –, *Ota* est une œuvre relativement simple, au déroulement linéaire, à la structure lisible. Trois parties sont clairement indiquées par des surtitres : *le Miroir* (aujourd'hui, dans le prisme de l'Histoire, de Terezin à Hiroshima) ; *le Seuil* (*praha* en tchèque, comme le nom de la capitale, Prague) ; *le Théâtre* (une présentation parodique en français par une troupe québécoise de *Madame de Sade*, du Japonais Mishima, à Hiroshima). D'une rive à l'autre du texte, tragédie et comédie, jusqu'à la tentation boulevardière, se croisent, s'entrecroisent, se mêlent, la gravité du sujet ne paraissant devoir susciter aucun interdit. A l'horreur, Robert Lepage et ses acteurs veulent opposer l'amour, une *arme qui serait absolue si l'on* n'entrevoyait pas à chaque instant les obstacles semés sur le parcours des différents personnages.

Il est évident que la grande salle de la Maison des arts de Créteil n'est pas le lieu idéal pour une telle entreprise. Sa pente extrême, sa largeur nuisent à une œuvre qu'il faudra que les spectateurs voient si possible de près et dans l'axe. C'est la seule réserve que l'on fera à cette proposition comme seul le théâtre peut aujourd'hui en imaginer. *Les Sept Branches de la rivière Ota*, programmé dans le cadre du festival d'automne, et que nous pourrons revoir dans deux ans dans sa forme achevée, est d'ores et déjà de ces rendez-vous exceptionnels d'un théâtre qui s'invente devant et avec ceux qui le reçoivent, un théâtre de courage, de lucidité, un théâtre indispensable et revigorant.

OLIVIER SCHMITT

▶ *Maison des arts de Créteil, place* Salvador-Allende, 94 Créteil. Métro : Créteil-Préfecture. Jusqu'au 26 novembre à 20 h 30. 100 F et 140 F.

CLÉS/biographie

■ **1957.** Robert Lepage est né à Québec en 1957 d'un père chauffeur de taxi et d'une *mère ménagère*. Il a donc aujourd'hui trente-sept ans, dont dix-sept passés à *servir le théâtre car, dit-il, il a* découvert très tôt qu'il avait un instinct de *« troupeur, de gars de gang »*, comme l'on dit sur les rives du Saint-Laurent. Un instinct qui le sauvera d'une adolescence paradoxale : le jour, il s'intéresse à tout et surtout à la géographie, il apprend la calligraphie, les langues, les cultures ; la *nuit, entre alcool et drogue*, la dépression est sa première compagne.

■ **1978.** A la sortie du Conservatoire, où il avait été reçu à l'âge de dix-sept ans, Robert Lepage est déjà connu pour son don de l'*improvisation* qui séduit bientôt les téléspectateurs québécois. Il fonde en 1980 sa première *troupe, le Théâtre Repère, dont il* est, aux côtés de Jacques Lessard, le codirecteur. Son premier spectacle s'intitule *En attendant, inspiré* d'un dessin japonais. D'emblée, il pose les règles de son travail : *« On part d'une toute petite chose et puis on agrandit. »*

■ **1983.** Robert Lepage met en *scène pour la première fois* l'auteur qui lui permettra d'être largement reconnu, Shakespeare. Il choisit une pièce *romaine et guerrière, une grande* histoire d'amour aussi, *Coriolan*. Presque dix ans plus tard, sa vision fulgurante et astucieuse de *Macbeth, Coriolan* et *la Tempête* *lui vaudra une tournee internationale* et sa première invitation au Festival d'automne.

■ **1988.** En cette fin des années 80, le Canadien présente *en tournée la version intégrale* d'un spectacle commencé trois ans plus tôt, *la Trilogie des dragons*, qui est généralement considéré comme son premier « grand » travail. *Il a fait le tour* du monde et reçu le grand prix du Festival des Amériques de Montréal. Ce spectacle installe *l'image d'un metteur en scène et* auteur dont l'essentiel de l'inspiration vient de ses rêves, de ses souvenirs et de ses *impressions*, qu'il confronte souvent à ceux de ses interprètes. De 1910 à 1986, l'Histoire affronte les petites histoires de personnages de tous âges et de toutes nationalités sous l'œil tendre et narquois de *trois dragons surgis du jeu de* mah-jong : l'enfance, la maturité, la spiritualité.

■ **1993.** Si Robert Lepage, *comme ses décors et les thèmes* de plusieurs de ses spectacles le prouvent, a un goût particulier *pour les arts plastiques, il ne* dédaigne pas pour autant la musique, et particulièrement celle de Peter Gabriel, dont il met *en scène la première tournée* mondiale depuis 1987. Ce spectacle fait une nouvelle fois la preuve du goût du Québécois pour les *machines*, les trappes, les effets visuels en trompe-l'œil, les lumières...

■ **1994.** Robert Lepage crée une nouvelle compagnie, Ex *Machina, qui s'installe* à Québec où le chef de troupe projette de transformer une ancienne caserne de pompiers au bord du *Saint-Laurent en lieu de répétitions* et en centre international de recherche et de production. Il commence au printemps la réalisation *des Sept Branches de la rivière Ota*, dont la première version est créée en août au Festival d'Edimbourg. Ce spectacle est coproduit par ce festival, les *Wiener* Festwochen (Autriche) et la Maison des arts de Créteil. Il est coréalisé à Paris par le Festival d'automne.

LE GRAIN ET LA BALLE au Théâtre de Gennevilliers

Feuilles au vent

Trois vieilles femmes sur un banc. Plutôt qu'assises, on dirait qu'elles sont rangées l'une à côté de l'autre. Terreur de l'*habitude* : le temps d'une vie s'est écoulé depuis que, chez les sœurs, elles s'asseyaient ainsi. Et rien n'a changé. *Elles continuent à sicler* en mettant la main devant la bouche, font des messes basses, deux parlant de la troisième, en tournant. *Poussiéreuses* rêvant d'amour, ces trois petites filles vieillies seraient terribles si le regard détaché que Samuel Beckett porte sur elles ne les rendait affreusement drôles.

Dans la mise en scène de Stuart Seide, à Gennevilliers, ces femmes sont jouées par des hommes à perruques grises et robes désuètes. Le plaisir qu'ils prennent à reproduire leurs mimiques d'*objets mécaniques* (la pièce est dédiée à John Calder) est d'un effet certain sur la salle qui, avec cette très courte pièce intitulée *Va-et-vient, termine en riant* une soirée où les occasions de sourire ne manquent pas.

Au point de départ, il y a le désir de Stuart Seide d'aborder *Samuel Beckett par* le menu. Aux « grands classiques » comme *En attendant Godot* ou *Fin de partie*, il a préféré six œuvres brèves réunies qui, selon lui, ont en commun de comporter beaucoup d'éléments autobiographiques. Il n'est pas certain que le spectateur suive Stuart Seide dans cette voie : il faudrait être devin, ou terriblement intuitif, pour déceler à travers ses textes ce que fut la vie de Samuel Beckett. Et quel intérêt en tirerait-on, au sujet d'un homme pour qui seule l'œuvre importait ?

En revanche, c'est par sa propre *autobiographie que* Stuart Seide éclaire le théâtre de Samuel Beckett. Elevé comme lui dans la langue anglaise, il a appris le français, qui est devenu sa langue d'adoption, et de scène. Dans *le Grain et la Balle*, titre générique *du spectacle, Stuart Seide lève le* voile sur une nostalgie à laquelle les mises en scène du théâtre de Beckett ne nous ont pas habitués. *Les personnages des pièces choisies (Fragment de théâtre I et 2, Quoi Où, Impromptu d'Ohio, Acte sans paroles I et* Va-et-vient), plutôt que des « culs-de-jatte de l'existence » ou des « clowns métaphysiques », semblent des êtres portés par la mélancolie joueuse et indécise de feuilles au vent.

Ils arrivent sur le plateau comme s'ils entraient dans un *théâtre délaissé ou un grenier*. Ils en partiront de la même façon : en mettant leurs costumes dans des sacs, après avoir endossé leurs tenues de ville. Entre-temps, les quatre comédiens – Georges Bigot, Gérard Hardy, Alain Rimoux et Vincent Schmitt – vont jouer aussi sérieusement que si rien de tout cela n'était important. Cela ? Le dialogue de deux vagabonds *(« Pourquoi on ne vous laisse pas crever ? Parce que je ne suis pas assez malheureux »)*, l'empoignade de deux lecteurs autour d'un livre qu'ils connaissent par cœur ou les mesquineries des trois petites vieilles.

Parfois, Samuel Beckett rôde du côté de Buster Keaton, *comme* dans cet *Acte sans paroles I* où l'on voit Georges Bigot jouer une sorte de Tintin aux prises avec une corde. *Parfois* aussi, il s'abandonne avec une vigueur assez stupéfiante *(« Il n'a qu'à tomber sur le cul, comme il a vécu »)*. De ces *décalages* naît une gaieté aussi vive que le jeu des comédiens. Elle est accusée – Beckett restant Beckett – par un *laconisme intempestif*, tout entier contenu dans une phrase qui pourrait servir d'exergue à la soirée : *« Le temps passe, simplement. Comprenne qui pourra. »*

BRIGITTE SALINO

▶ Théâtre de Gennevilliers, 41, avenue des Grésillons, Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Tél. : 47-93-26-30. Métro : Gabriel-Péri. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. 110 F et 130 F.

BOUVARD ET PÉCUCHET au Théâtre 13

C'est en 1872 que Flaubert se met à écrire *Bouvard et Pécuchet*. Il voit les choses en noir. Sedan, puis la répression de la Commune, lui ôtent l'envie d'écrire, de *vivre. Il se raccroche* à un projet grotesque, clownesque : prendre toutes les occupations humaines, toutes les sciences, toutes les religions, pour les traiter en farce.

Deux bonshommes, copistes de leur métier, réunissent des encyclopédies tout terrain, et entreprennent de mettre en pratique *tout ce qui est répertorié*, médecine, astronomie, agriculture, à l'infini, une discipline après l'autre, faisant pour cela l'acquisition des *matériels nécessaires*. Bien sûr, ils ratent tout. Et ils se remettent à copier.

Le livre est un délire pur. Pour réaliser ce que font nos deux gaillards, *il leur faudrait un siècle au* moins, des fortunes phénoménales – ce n'est pas du tout ce qu'indique le récit, mené d'un train d'enfer, plutôt un cauchemar, avec, parfois, rarement, une touche d'émotion, de fraternité. Flaubert n'a jamais su rester froid envers les êtres qu'il raconte. Nos deux *possédés ont leur quant-à-soi*. Bouvard a pas mal d'allant, Pécuchet est plus fragile. Ce que leur impose Flaubert ne peut que les dévaster.

Conduits par un jeune metteur en scène de Tourcoing, deux comédiens de premier plan, Fred Personne (Bouvard) et François Lalande (Pécuchet), sont aussi drôles que poignants.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris (13[e]). Tél. : 45-88-62-22. Métro : Glacière. Mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30. Jeudi à 19 heures. *Dimanche* à 15 heures. Jusqu'au 18 décembre. 85 F et 120 F.

CULTURE

CINÉMA

Un entretien avec le producteur des « Silences du palais »

Ahmed Attia : « Il n'y a pas d'autocensure en Tunisie »

Producteur (récemment des « Silences du palais »), directeur du Festival de Carthage, Ahmed Attia, quarante-huit ans, est à la fois un observateur privilégié et un acteur de premier plan des évolutions du cinéma en Afrique et sur le pourtour méditerranéen.

« Quels ont été vos critères de choix et votre démarche pour produire votre premier film ?

– En 1984, avant de produire *l'Homme de cendres*, de Nouri Bouzid, ma première préoccupation était de définir ma position en tant que producteur tunisien sur le marché mondial. Il m'est apparu alors que j'étais un trapéziste sans filet, car un producteur sans marché. Un producteur français a 50 millions de spectateurs potentiels, un Égyptien dispose d'un grand marché, le monde arabe. Nous ne sommes que 7 millions en Tunisie. Il me fallait donc trouver un créneau. La solution était d'être producteur de films d'auteurs, de films qui dérangent, qui osent traiter de sujets délicats, difficiles, ancrés dans les préoccupations de notre société.

» J'étais, par ailleurs, décidé à n'être jamais minoritaire dans un film tunisien avec un actionnaire non tunisien, et ce pour préserver la liberté de l'auteur. C'est un choix très important pour maîtriser le contenu du film et la manière de faire. En ce sens, il serait plus juste de dire que le scénario de *l'Homme de cendres* m'a choisi et fait devenir producteur de films d'auteurs. Aujourd'hui, pour le film *les Silences du palais*, Moufida Tlatli, la réalisatrice, et moi sommes coproducteurs avec la France mais restons tous deux majoritaires.

– Quels sont les coûts des films que vous avez produits ?

– Cela a évolué très vite. En 1984, mon premier film a coûté 300 000 dollars (1,7 million de francs). Actuellement, les budgets évoluent entre 6 et 7 millions de francs par film.

– Quel type d'aide vous apporte le gouvernement tunisien ?

– Une aide financière. Il y a dix ans, elle était très importante puisqu'elle représentait 30 % du budget de production. Actuellement, les coûts ont malheureusement quadruplé. Pour *les Silences du palais*, l'apport de l'État est de l'ordre de 15 % du budget global. Certes, le volume de cette aide a doublé par rapport à 1984. Mais en réalité l'investissement a baissé. Je loue le matériel de production en Europe et j'ai également dû en acheter, car nous ne bénéficions d'aucune aide sur ce plan.

» En revanche, aujourd'hui, je réussis à obtenir des à-valoir de distributeurs tunisiens assez importants, notamment pour *les Silences du palais*.

– La chaîne cryptée Canal Horizons affirmait que seule une télévision payante était capable de générer des ressources pour la production cinématographique : quelle est la réalité de son investissement ?

– Canal Horizons n'a actuellement que 20 000 abonnés, ce n'est pas suffisant pour être le moteur de la production cinématographique nationale. Mais il faut reconnaître qu'ils ont participé à tous les documentaires et longs-métrages qui se sont faits en Tunisie, et ce avec des sommes assez importantes, puisqu'ils mettent en coproduction à peu près 280 000 F pour un long-métrage et de 30 000 à 70 000 F pour les courts métrages. Par ailleurs, Canal Horizons a acheté tous les films tunisiens. C'est une très bonne chaîne, mais il lui manque encore quelque chose d'essentiel : la ligne éditoriale.

– Envisagez-vous des coproductions européennes ?

– Pas dans l'immédiat, car il est nécessaire de disposer d'une structure européenne. C'est ce à quoi je travaille. J'ai créé une petite entreprise à Paris, c'est un premier instrument. J'envisage d'en créer une ou deux autres en Allemagne ou en Angleterre. J'ai naturellement l'ambition de produire un film d'envergure internationale dans quelques années, voire dans quelques mois. C'est affaire d'opportunité, de scénario, d'auteur. Mais, pour un producteur, rien n'est jamais définitif, chaque film est un examen.

– Vos films sont-ils distribués sur le marché américain ?

– Uniquement dans les universités, et je n'ai pas eu de remontées de recettes. Comme le distributeur américain auprès duquel j'avais obtenu un à-valoir pour *Halfaouine* a fait faillite, je ne peux mesurer l'impact du film aux Etats-Unis. Pour *les Silences du palais*, j'ai bon espoir. Je suis en relation avec un distributeur qui semble solide et qui est présent sur le marché américain depuis une dizaine d'années.

– Les chaînes de télévision occidentales sont diffusées en Afrique et habituent le spectateur à un rythme très rapide : une écriture de clip. La relation au temps est différente en Afrique du Nord. Face à la standardisation imposée par la télévision, intervenez-vous en tant que producteur sur l'écriture et le rythme de vos auteurs ?

– Je crois que le public d'Afrique du Nord est un public très moderne. Inutile de lui enfoncer le clou dans le crâne. On peut traiter un sujet rapidement, faire des ellipses. Je suis très attentif à cela et j'en parle avec l'auteur dès l'écriture du scénario. Sans imposer un rythme de film américain, je demande un rythme crédible. En général, les réalisateurs qui ont fait plusieurs films avec moi reconnaissent avec le temps que j'ai raison ; plus nous travaillons ensemble, plus l'échange est facile.

» Je n'interviens pas sur le contenu du film, je ne suis ni scénariste ni écrivain, mais je dialogue beaucoup avec l'auteur pour que le scénario corresponde à ce que j'attends. Aujourd'hui, le cinéma d'auteur tunisien peut faire le tour du monde et concurrencer le cinéma européen.

– Avez-vous le sentiment que la montée du fondamentalisme religieux risque de conduire les auteurs à s'autocensurer ?

– La censure religieuse n'existe pratiquement pas en Tunisie. Quant à d'autres types de censure, on s'est tellement bagarré avec la norme dans les années 80 qu'il est maintenant inimaginable de toucher à un de nos films. Les sujets abordés, même incroyablement tabous, étaient au centre des préoccupations de nos sociétés, ce qui explique leur succès auprès du public.

» Je pense vraiment que les auteurs tunisiens ne s'autocensurent pas. Certains me proposent des scénarios à base d'histoires de mœurs et de sexe, en s'imaginant que ces ingrédients sont nécessaires pour travailler avec moi. Or, si c'est artificiel, cela ne m'intéresse pas.

» Je constate cependant que nous ne sommes pas du tout diffusés dans le monde arabe, sinon au Maroc. En Algérie, mes films sont achetés, mais ne sont pas projetés. Même la télévision officielle les achète et ne les diffuse pas.

– Quel est votre regard sur le reste de la distribution tunisienne largement dominée par la projection de films érotiques « soft ? »

– La diffusion généralisée et répétitive des films pornos « soft » contribue largement à vider les salles. Ces films jouent sur la frustration du public jeune et ont attiré des spectateurs de moins de trente ans. Mais ce public n'est ni fidèle ni cinéphile, et ne garantit pas le « commerce » du cinéma. De surcroît, les familles, les femmes seules, les gens d'un certain âge, les gens cultivés se sont sentis exclus. Aujourd'hui, ce public retrouve le cinéma grâce aux films tunisiens. Mais nous traversons une grave crise ; sept salles ont fermé cette année.

– Quelles sont les entrées de votre dernier film, *les Silences du palais, en France et en Tunisie ?*

– 156 000 spectateurs en Tunisie, 44 000 à Paris et 70 000 sur toute la France.

– Avez-vous l'espoir de créer un circuit de distribution en Tunisie ?

– Je viens d'acheter une salle. Pour créer un circuit, il faut disposer de salles dans les cinq villes les plus importantes. Mais je me sens un peu à l'étroit en Tunisie et je réfléchis actuellement à une stratégie à l'échelle africaine, méditerranéenne et arabe. »

Propos recueillis par PHILIPPE CHASSAING et SORAYA SLIMANE

Le 16e Festival des trois continents

Du 22 au 29 novembre se déroule à Nantes la nouvelle édition d'un festival qui s'est constamment affirmé comme l'un des principaux rendez-vous européens des cinématographies « d'ailleurs ». Avec pour seuls rivaux à sa mesure Locarno et La Rochelle (qui se tiennent tous deux en été), la manifestation organisée par les frères Alain et Philippe Jalladeau poursuit un travail obstiné et nécessaire de vigilance vers les cinématographies qui ne bénéficient pas des pleins feux publicitaires. Ils ont ainsi été aux avant-postes pour percevoir l'essor des cinémas chinois, consacrés ensuite dans des festivals plus officiels.

Cette année, outre une sélection officielle balisant en tous sens la planète cinéma, du Chili au Sri-Lanka, de la Corée à la Côte-d'Ivoire, de l'Inde au Mexique en passant par la Palestine, le Vietnam, la Malaisie ou le Kazakhstan, le Festival présente quelques œuvres marquantes déjà repérées ailleurs, tels les nouveaux films de cinéastes aussi confirmés que l'Egyptien Youssef Chahine, le Taïwanais Edward Yang ou l'Iranien Abbas Kiarostami. La rétrospective est cette année consacrée aux *chanchadas*, les comédies brésiliennes des années 50. On découvre deux cinématographies peu ou mal connues, celle des Philippines et celle de la Mongolie. Il rend enfin hommage au producteur tunisien Ahmed Attia, personnage-clé du cinéma d'Afrique du Nord (*lire entretien ci-dessus*).

J.-M. F.

ARTS : Jean-Pierre Cuzin succède à Pierre Rosenberg. – Le département des peintures du Musée Louvre a un nouveau chef : Jean-Pierre Cuzin remplace Pierre Rosenberg, devenu président-directeur du Musée du Louvre depuis le 27 octobre dernier. Né à Bourg-en-Bresse en 1944, ancien pensionnaire de la Villa Médicis, Jean-Pierre Cuzin a accompli l'essentiel de sa carrière au sein de ce département, où il est entré en 1973 et où il a longtemps travaillé sur la peinture française classique et ses rapports avec l'art italien. Commissaire de l'exposition « Raphaël et l'art français » en 1983 et de « Copier-créer : de Turner à Picasso » en 1993, spécialiste de Fragonard et de Vincent, il dirigeait depuis 1991 l'inspection générale des musées et était, depuis le début de l'année, adjoint au directeur des Musées de France. C'est donc un « homme du sérail » et de la continuité qui a été choisi afin de piloter le plus prestigieux département du Louvre.

LETTRES

Yves Berger a reçu le prix Médicis

Le prix Médicis du roman français est revenu, lundi 21 novembre, à Yves Berger pour *Immobile dans le courant du fleuve* (Grasset), au premier tour de scrutin, par sept voix contre deux à Christian Oster pour *le Pont d'Arcueil* (Minuit), une à Isabelle Jarry pour *l'Archange perdu* (Mercure de France) et une à Christophe Bourdin pour *le Fil* (édition de La Différence). Le Médicis étranger récompense le roman *Frère sommeil* de Robert Schneider (Calmann-Lévy), et le Médicis essai le *Pour Jean Prévost*, de Jérôme Garcin (Gallimard) (nos dernières éditions du 22 novembre).

COMMENTAIRE

Cuisine

COMMENTER les Prix, se plaindre du palmarès, dénoncer des combats économiques entre éditeurs ayant peu à voir avec la littérature : voilà l'une des occupations favorites, à chaque automne, du journalisme littéraire français. Cette année, les jurys ont presque privé les critiques de ce plaisir. Car, lorsqu'on a « dépassé les bornes », lorsque l'attribution des prix n'a plus le moindre rapport, fût-il lointain et « brouillé», avec le contenu des livres, il n'y a plus rien à dire.

Au Goncourt, on ne se souciait guère du roman de Paule Constant, pas plus que de celui de Didier van Cauwelaert, vainqueur de justesse (*le Monde* du 16 novembre) ; il fallait seulement éviter de couronner Philippe Labro ou Yves Berger. Labro – qui sait « qu'il-n'est-pas-Proust », qualité devenue rare – vient d'écrire son meilleur livre, mais qu'importe. Quant à Berger, bon romancier et directeur littéraire « faiseur de prix », trop de personnes, dans tous les jurys, lui doivent quelque chose, parfois beaucoup. Impardonnable, n'est-ce pas ? Donc pas de Goncourt, pas de Renaudot, et un Médicis « à l'usure », si l'on en jugeait par les mines moroses des jurés – dont certains n'avaient peut-être pas lu son *Immobile dans le courant du fleuve*, fable étrange de ce « fou d'Amérique », *« contre-narration exotique »* (« le Monde des livres » du 9 septembre). Une seule question demeure : pourquoi Yves Berger, qui connaît toute la « cuisine » des prix, et qui a sans doute contribué, par son savoir-faire, à leur dévalorisation littéraire, voulait-il donc être couronné, en 1994 ?

Heureusement, le Prix du meilleur livre étranger et celui de l'essai n'ayant pas les mêmes enjeux économico-politiques, ils récompensent le beau premier roman d'un Autrichien, Robert Schneider (*Frère sommeil* (« le Monde des livres » du 11 février), et l'hommage de Jérôme Garcin à Jean Prévost, jeune écrivain entré dans la Résistance et mort en 1944 (*Pour Jean Prévost*, Gallimard ; « le Monde des livres » du 14 janvier).

Jo. S.

La réunion du Conseil de Paris

L'opposition municipale se livre à une sévère critique de la politique urbaine de Jacques Chirac

Au cours de sa séance mensuelle du lundi 21 novembre, le Conseil de Paris a approuvé la révision du plan d'occupation des sols (POS), le plan de sauvegarde du Marais et plusieurs opérations de détail comme la rénovation du marché des Enfants-Rouges (*le Monde* du 22 novembre), l'aménagement de l'avenue d'Italie et deux projets de ZAC situés dans le quinzième et le dix-huitième arrondissements. Mais sur tous ces thèmes, l'opposition unanime s'est livrée à une critique sévère de la politique urbaine de Jacques Chirac, la question de l'aménagement du marché des Enfants-rouges provoquant un vif incident.

Des multiples chapitres de la politique municipale de Jacques Chirac (culture, sport, écoles, aide sociale, sécurité, espaces verts, propreté, gestion financière, etc.), l'urbanisme et ses deux corollaires, la construction et la circulation, sont les plus contestés. A cela, plusieurs raisons. D'abord, ce sont des domaines où les associations libres de toute dépendance financière expriment si fortement la demande sociale que les politiques ne peuvent pas ne pas les entendre. Or cette demande s'adresse à une machine technocratique d'autant moins malléable que les opérations d'aménagement sont longues, délicates, complexes et coûteuses. Enfin, l'urbanisme, exprimant une conception politique de la ville, est un sujet sur lequel la majorité municipale a l'épiderme sensible. Et Camille Cabana, ancien préfet devenu sénateur et adjoint au maire chargé de l'urbanisme (au cinquième rang dans la hiérarchie municipale) n'est l'homme ni du compromis ni de la concertation.

Cette situation a été fortement illustrée par la séance du Conseil de Paris du lundi 21 novembre. Sujet numéro un : la révision du plan d'occupation des sols (POS), c'est-à-dire la règle du jeu de tous ceux qui construisent à Paris. La capitale a déjà connu deux POS, l'un en 1977, le deuxième en 1989. Mais le dernier document avait besoin d'être adapté. D'abord pour freiner la construction des bureaux dont la surproduction (725 000 m² de 1989 à 1994, selon les indications mêmes de M. Cabana) a provoqué la crise que l'on sait. Pour cela, la ville réduit les possibilités de bâtir en abaissant les COS-bureaux (coefficient d'occupation du sol) de 25 % à 50 % selon les quartiers.

Ensuite, on souhaitait mieux préserver les jardins qui, par centaines, se cachent derrière les immeubles. On a donc recensé plus de mille espaces verts intérieurs à protéger (EVIP) couvrant une superficie totale de 220 hectares, qui sont portés sur les cartes. La liste est annexée au POS. Désormais, ces parcelles de verdure ne pourront plus être impunément morcelées, transformées ou bétonnées. Enfin, on a uniformisé les normes de construction des parkings souterrains s'appliquant aux logements, aux bureaux et aux activités.

Le marché des Enfants-Rouges

Malgré leur modestie, la plupart de ces modifications ont été attaquées à boulets rouges par toutes les formations de l'opposition. Celles-ci se sont d'ailleurs largement inspirées d'un document critique publié l'avant-veille par la Coordination et liaison de soixante associations de quartiers (CLAQ).

Au nom du Mouvement des citoyens, Georges Sarre, député de Paris, a été parmi les plus modérés : *« Malgré certaines orientations intéressantes*, a-t-il dit, *cette révision trop tardive et trop marginale ne corrige pas les déséquilibres majeurs qui affectent la capitale. »* Le communiste Henri Malberg a été beaucoup plus sévère : *« Vous favorisez la construction de logements à loyers chers ou à des prix de vente exorbitants. Pour les bureaux, vous vous adaptez à une situation de crise sans vraiment changer d'orientation. La spéculation sur les vieux immeubles va continuer, de même que la disparition des activités industrielles. »*

Jean-François Segard, unique représentant des Verts, a observé que la règle selon laquelle tout abattage d'arbres était autrefois soumise à l'autorisation municipale avait disparu du nouveau POS. Il a résumé sa pensée par cette formule choc : *« Votre révision, c'est béton, bagnoles et bacs à fleurs. »* Les socialistes, pour leur part, ont relevé que le coup de frein donné aux bureaux serait de peu d'effets puisque les ZAC projetées, et qui échappent aux règles du POS, comportent encore près d'un million de mètres carrés de bureaux à construire. Quant aux broutilles à propos du stationnement, elles ne remettent pas en cause la multiplication des parkings souterrains, *« aspirateurs à voitures »*.

Après cette mise en jambes, les élus de l'opposition s'en sont pris à tous les projets d'urbanisme qui leur étaient proposés. Celui des Enfants-Rouges (*le Monde* du 22 novembre) qui fait disparaître le plus vieux marché couvert de Paris au profit d'un ensemble neuf comprenant une crèche, une bibliothèque, un parking et un petit marché en plein air, a été l'un des plus critiqués. Non sans malignité, le président de séance, le RPR Jean Tibéri, premier adjoint au maire, a laissé Jacques Dominati (UDF), maire du troisième arrondissement (et candidat déclaré à la succession de M. Chirac) se débattre durant une heure entière avec une opposition déchaînée.

« Lieu de vie, lieu de convivialité, lieu chargé d'histoire que vous allez remplacer par un lieu sans vie, sans âme, une dent creuse, du béton, encore du béton ! », a lancé Pierre Aidenbaum, conseiller socialiste du secteur. La passion a atteint un tel degré qu'il a fallu, événement fort rare au Conseil de Paris, interrompre la séance durant quelques instants : Jack-Yves Bohbot, élu UDF du troisième arrondissement, a mis en cause le financement de la campagne menée en faveur du maintien du marché par le Collectif de défense du marché et les liens de cette association avec la section socialiste de l'arrondissement. M. Aidenbaum a alors demandé et obtenu une suspension de séance, en exigeant que *« ces propos soient retirés »*.

A la reprise, Georges Sarre s'est interrogé à son tour, se demandant *« pourquoi Jacques Dominati continue à s'entêter, à pousser ce projet qui mobilise contre lui tant de gens et à quelques mois des municipales »*.

Conclusion de l'échauffourée, tirée par M. Tibéri : la municipalité épouse ce projet mais note que M. Dominati s'est engagé à poursuivre la concertation. Cette concertation a également été réclamée à propos de tous les autres projets : pour l'aménagement de l'avenue d'Italie, l'une des entrées de Paris les plus médiocres ; pour la ZAC Pajol en bordure des voies de la gare de l'Est ; pour la ZAC Vaugirard en bordure de celle de Montparnasse, et même pour le classement du Marais en secteur sauvegardé. Mais sur ce sujet, le malentendu est total. Alors que la gauche entend par concertation un dialogue avec les citoyens, la majorité chiraquienne n'y voit qu'une parcimonieuse information. L'urbanisme démocratique reste pour elle une chimère ou un non-sens.

MARC AMBROISE-RENDU

Jacques Dominati demi-candidat

Dans un entretien publié lundi 21 novembre, par *Libération*, et qui était diversement commenté ce même jour dans les couloirs de l'Hôtel de Ville, Jacques Dominati, président du groupe UDF au conseil de Paris et maire du troisième arrondissement, a commencé à dévoiler ses batteries. D'abord, il estime que la fédération UDF de Paris est suffisamment autonome pour soutenir Jacques Chirac dans sa campagne présidentielle. En contrepartie, lors des élections municipales, la formation de M. Dominati entend, d'une part, défendre ses propres idées – extension du pouvoir du maire à la circulation et au stationnement, diminution de la contribution parisienne en faveur des communes pauvres, délégation de signatures confiée aux adjoints – et, d'autre part, obtenir davantage que le tiers des élus et des mairies qui lui était jusqu'ici octroyé.

Dans le cas où Jacques Chirac, ayant accédé à l'Elysée, laisserait libre le poste de maire de Paris, M. Dominati se porterait lui-même candidat. Mais, en raison de son âge – soixante-sept ans – pour trois ans seulement. En tout cas, il n'accepterait pas, dans ce cas de figure, que l'Elysée désigne sans concertation un candidat, fût-ce M. Devaquet, M. Tibéri ou M. Toubon.

M. A.-R.

Les tensions au sein du Parti communiste

Conflit latent entre M. Marchais et M. Lefort dans le Val-de-Marne

Une fêlure se dessine au sein du Parti communiste, dans le Val-de-Marne, en raison d'un désaccord entre Georges Marchais et Jean-Claude Lefort, son ancien secrétaire particulier, aujourd'hui député d'Ivry. Leurs relations avaient été marquées par des moments de vive tension, particulièrement lors de la désignation des candidats aux élections législatives de mars 1993.

L'Association départementale des élus communistes et républicains (ADECR) du Val-de-Marne (1) a procédé, le 19 octobre, à l'élection de son nouveau bureau. Michel Germa, président du conseil général, a été reconduit à la présidence de l'association. Carmen Le Roux, maire de Gentilly, qui ne souhaitait pas se représenter, a été remplacée par Jacques Laloë, maire d'Ivry, au poste de secrétaire.

En arrière-plan de ce changement, se dessine un conflit au sein de la fédération communiste. M. Marchais, l'ancien secrétaire général du PCF, que l'on disait menacé dans sa circonscription de Villejuif-Arcueil-Gentilly, en 1993, avait songé, un moment, à se présenter à Ivry-sur-Seine à la place de M. Lefort, député sortant. Cette opération lui aurait assuré un siège de député et lui aurait permis, par la même occasion, d'éliminer un élu qui, parfois, se montre critique à son égard. Cependant, en annonçant le premier sa candidature, M. Lefort avait coupé l'herbe sous le pied de M. Marchais et avait obligé celui-ci à demeurer dans sa circonscription, où il ne faisait pas l'unanimité parmi les siens.

Tel était le cas à Gentilly, où la section du PCF critiquait sa candidature. M. Marchais n'a pas oublié ; d'où, sans doute, l'éviction du maire de cette ville du secrétariat de l'association départementale.

Aujourd'hui, malgré ce que certains appellent un affrontement virtuel entre les deux hommes, les élus hésitent à s'engager derrière l'un ou l'autre. En fait, il semble que ce soit déjà fait pour un certain nombre d'entre eux, mais, comme le fait remarquer un acteur de la vie politique du Val-de-Marne qui souhaite garder l'anonymat, une des forces que le Parti communiste possède encore, c'est que lorsqu'il y a un problème d'appareil, celui-ci transparaît très peu. Beaucoup en sont réduits aux hypothèses. Il est vrai que l'unanimité est de règle chez les élus du premier cercle : soit on ne veut pas parler, soit on affirme que rien de tout cela n'est vrai et que c'est une histoire inventée par les journalistes.

Cependant, dès que l'on s'éloigne du « cercle des intimes », les langues se délient, encouragées par l'anonymat. On parle de règlements de comptes internes, qui peuvent avoir des conséquences politiques, et de lutte au conseil général.

Condamnés à rester unis

A l'Assemblée nationale, le groupe communiste a su rester uni en dépit de fortes divergences internes. Dans le Val-de-Marne, il semble bien que les élus soient condamnés à en faire autant s'ils ne veulent pas perdre l'un des deux départements dont ils président le conseil général. Les luttes sociales étant le ciment qui peut les unir, ils auront l'occasion de montrer qu'ils savent surmonter leurs divergences internes, le 16 décembre. Ce jour-là, l'ADECR organisera une *« grande journée d'action »* sur le thème des finances locales, avec une manifestation, en fin de journée, devant la préfecture et une délégation qui demandera à être reçue par le préfet.

Cette journée revendicative sera étayée par plusieurs initiatives, dont la signature de pétitions, destinées au premier ministre, pour protester contre les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales, alors que les compensations financières (la dotation globale de fonctionnement) ne suivent pas l'inflation.

FRANCIS GOUGE

(1) L'ADECR fait partie de l'Association nationale de élus communistes et républicains (ANECR), qui est présidée par Jean-Louis Bargero, conseiller général du Val-de-Marne et maire de Champigny-sur-Marne, lequel a succédé à ce poste à Robert Hue, secrétaire national du PCF.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 23 novembre.

BARNABO DES MONTAGNES. Film italien de Mario Brenta, v.o. : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LES COMPLICES. Film américain de Charles Shyer, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES FAUSSAIRES. Film français de Frédéric Blum : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

KATIA ISMAILOVA. Film russo-français de Valeri Todorovski, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE ROI LION. Film américain de Roger Allers et Rob Minkoff, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES SOLDATS DE L'ESPÉRANCE. Film américain de Roger Spottiswoode, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

VEILLÉES D'ARMES. Film français de Marcel Ophuls, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10).

REPÈRES

CIRCULATION
Paris-Melun sans feu rouge

Un an après l'ouverture de l'autoroute A 5 entre Paris et Melun, la SAPRR (Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône) mettra en service, le 24 novembre, les neuf kilomètres de la section A 5 b, entre l'A 5 à Saint-Germain-Laxis et la Francilienne à Combs-la-Ville. Ce nouveau tronçon, qui constitue la branche ouest d'un « Y » dont l'A 5 est le tronc commun, permettra d'effectuer le trajet Paris-Melun, *via* la ville nouvelle de Sénart, sans feu rouge. Il devrait contribuer au désenclavement économique de la région, tout en offrant aux automobilistes un itinéraire nord-sud alternatif à l'autoroute du Sud et une nouvelle liaison vers l'est de la France mais aussi vers l'Allemagne et la Suisse. L'ouverture de la branche Est, l'A 5 a, est prévue pour juin 1995.

AUTOROUTES
La Francilienne soumise à expertise

Contestées par les associations de riverains et les élus, les études de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France sur le bouclage de la Francilienne à l'ouest de Paris (entre Pierrelaye dans le Val-d'Oise et Orgeval dans les Yvelines) sont soumises à un cabinet d'expertises qui rendra ses conclusions le 2 janvier 1995. Une dizaine de bureaux d'études ont été consultés par le préfet des Yvelines, Claude Erignac et le comité de suivi (trois élus, trois représentants d'associations et deux socio-économiques) mis en place pour l'occasion. Quatre d'entre eux ont été longuement entendus. La majorité du comité de suivi a désigné, vendredi 18 novembre, le bureau Setec International, dont le mandat consiste à évaluer la vocation et les fonctions de l'autoroute, les solutions alternatives (ouvrages locaux, transports en commun...), la pertinence d'un échangeur à Orgeval, les méthodes de calcul de « l'intérêt économique et environnemental » mis en avant par l'administration et, enfin, les effets du péage.

CONJONCTURE
Les recettes de la région confirment la reprise

Le deuxième budget rectificatif, qui doit être débattu au conseil régional le 24 novembre, est l'occasion de faire le point sur la situation économique de la région. Après la récession de 1993 et un premier semestre en demi-teinte, l'augmentation des recettes spécifiques de la région, depuis le mois de juillet, confirme une réelle reprise économique. Ainsi, la taxe qui porte sur les droits d'enregistrement dans les transactions immobilières rapporte à la région une moyenne de 180 millions de francs par mois depuis juillet, au lieu de 130 millions par mois pendant le premier semestre. La redevance sur la construction de bureaux neufs est également passée d'une moyenne mensuelle de 25 millions de francs à 70 millions de francs.

Rectificatif. – Un problème de transmission nous a malencontreusement fait commettre une erreur au sujet d'un des candidats à l'élection cantonale partielle organisée le 27 novembre à Champs-sur-Marne, en Seine-et-Marne (*le Monde* du 18 novembre). Il s'agit de Jeanne Chedhomme (PS) et non de Jean Chaedhomme.



ÉCONOMIE

La candidature du président mexicain à la direction de l'Organisation mondiale du commerce

« Le futur dirigeant de l'OMC doit être capable de chercher le consensus »

nous déclare Carlos Salinas

A quarante-six ans, le président Carlos Salinas ne veut surtout pas partager le sort de ses prédécesseurs, qui, conformément au système en vigueur au Mexique depuis 1929, sont contraints de se retirer de la vie politique et de garder le silence. Pour échapper à une retraite fastidieuse, M. Salinas a décidé de présenter sa candidature à la tête de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui, à partir du 1er janvier, devrait remplacer le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

MEXICO

de notre correspondant

« J'ai entendu dire que certains de ceux qui s'opposent à ma candidature me reprochent d'être trop qualifié », lâche Carlos Salinas dans un grand éclat de rire. Le chef de l'Etat mexicain, qui remettra le pouvoir à son successeur le 1er décembre, ne croit pas pour autant que ce *« défaut »* devrait décourager les pays membres du GATT de voter en sa faveur, de préférence aux deux autres candidats, l'Italien Renato Ruggiero et le Coréen Chulsu Kim.

« Je ne veux pas faire de commentaire sur les autres candidats, ajoute-t-il, *mais je crois que le futur dirigeant de l'OMC doit être un homme capable de chercher le consensus. Or, au cours de ma carrière politique, j'ai toujours considéré qu'il était fondamental d'écouter et de travailler en équipe, sans jamais chercher à imposer des décisions. »* M. Salinas répond ainsi à ceux qui lui reprochent d'être *« autoritaire »* et de n'avoir guère fait avancer la démocratie au cours des six années passées à la tête de son pays. *« Le Mexique doit encore faire des progrès sur ce plan,* concède-t-il, *mais, en août, nous avons eu 78 % de participation aux élections. De plus, mon gouvernement a pris des décisions pour provoquer des changements de fond sur le plan structurel afin de réduire les injustices sociales qui, c'est vrai, continuent d'exister. »*.

Ces critiques proviennent surtout de ses adversaires politiques à l'intérieur du pays, mais aussi de certains secteurs, démocrates et républicains, du Congrès américain, qui n'a toujours pas ratifié l'accord de Marrakech donnant naissance à l'OMC *« Les Etats-Unis vont finir par ratifier l'accord qui, sans eux, n'aurait aucune raison d'être,* soutient M. Salinas, *mais je crains que les républicains ne laissent traîner les choses jusqu'en janvier lorsqu'ils auront désigné Jesse Helms à la tête de la commission des affaires extérieures du Sénat. »*

Outre sa formation universitaire – doctorat en économie de l'université Harvard – et une carrière entièrement consacrée à la fonction publique à des postes économiques, M. Salinas estime qu'il a deux autres atouts : sa contribution à la réforme économique dans son pays (privatisation, réduction du déficit budgétaire et réduction spectaculaire de l'inflation) et, surtout, la signature d'un traité de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada, en vigueur depuis le 1er janvier.

« Rompre le cercle vicieux du protectionnisme »

« Malgré le protectionnisme solidement incrusté au Mexique depuis des lustres, insiste-t-il, *nous avons réussi à établir un accord avec l'Amérique du Nord, et j'ai dirigé avec une vision internationale un pays de 90 millions d'habitants. »* De cette expérience, qui s'est traduite par quelques succès sur le plan macro-économique, mais, n'a pas encore permis à son pays de sortir du sous-développement, M. Salinas tire des leçons qu'il estime applicables à l'échelle planétaire : *« L'OMC,* dit-il, *peut rompre le cercle vicieux du protectionnisme, aussi bien dans les pays en développement que dans les nations industrialisées. »*

« Pour la première fois, ajoute-t-il, *nous avons la possibilité de rendre compatibles les intérêts du Nord et du Sud. Les grands pays industrialisés se plaignent de l'existence de nombreuses barrières protectionnistes dans les pays en développement. Ces derniers, de leur côté, dénoncent le discours des pays riches, qui pratiquent le libre-échange entre eux mais se gardent bien de le faire avec les pays du Sud. »* Le président mexicain est convaincu que, avec la signature du cycle de l'Uruguay, l'OMC dispose désormais des instruments nécessaires pour favoriser l'ouverture des marchés. *« La réciprocité et les régimes de transition,* dit-il, *permettront de parvenir à des accords qui tiendront compte des niveaux de compétitivité dans les pays affectés par la disparition des barrières douanières. De plus, les derniers accords du GATT ont permis d'établir des mécanismes destinés à résoudre les controverses. »*

M. Salinas estime cependant que l'OMC devra lutter contre le dumping pratiqué par certains pays, notamment la Chine, et éviter que certains Etats acceptent de jouer le rôle de *« tremplin en réexportant des produits fabriqués dans d'autres zones »* qui n'appliquent pas *« la transparence dans les coûts de fabrication ni dans les règles d'origine »*. D'où la nécessité d'établir un régime de *« sanctions qui mordent réellement »* et permettent également d'éviter la création de *« blocs régionaux »*.

« La réunion de l'APEC [Forum de coopération économique Asie-Pacifique], *à la mi-novembre en Indonésie, a été très positive, dans la mesure où elle a permis de confirmer qu'il n'y avait plus de bloc asiatique,* ajoute-t-il. *On a ainsi échappé au risque de voir se constituer trois blocs – Asie, Amérique et Europe – qui se seraient affrontés pendant que le reste du monde aurait assisté à cette lutte de titans. »*

Le chef de l'Etat mexicain voit dans l'OMC l'instrument indispensable pour *« éviter le déclenchement de guerres commerciales qui ouvrent la voie à de véritables guerres chaudes »*. Cette organisation, souligne-t-il, devra *« contribuer à l'amélioration des relations Nord-Sud, dans la mesure où le commerce devient le principal outil du développement à l'échelle planétaire au moment où les nations industrialisées n'ont plus les ressources pour financer un nouveau plan Marshall »*.

Le candidat mexicain ne manque certes pas d'atouts face à ses deux concurrents, d'autant qu'il peut compter sur l'appui des Etats-Unis, du Canada, de l'ensemble de l'Amérique latine et, pour le deuxième tour de scrutin, de l'Espagne (Madrid s'est engagé à soutenir le candidat européen au premier tour mais aurait une très nette préférence pour le Mexicain). Le soutien de Washington peut cependant avoir des effets pervers, et les adversaires de M. Salinas n'ont pas manqué de souligner la relation très étroite développée par le président mexicain avec les Etats-Unis. *« Je ne serai le porte-parole d'aucune grande puissance commerciale »*, se défend le président mexicain. Une fois libéré de ses fonctions à la tête de son pays, il aura en effet une plus grande marge de manœuvre à l'égard de Washington qui est, de très loin, le principal partenaire commercial du Mexique : 83 % des exportations mexicaines sont destinées aux Etats-Unis, ce qui oblige évidemment à une certaine prudence !

BERTRAND DE LA GRANGE

La ratification du cycle de l'Uruguay par Washington conditionne la création de la nouvelle instance internationale

La mise en place, le 1er janvier 1995, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se poursuit. Une réunion du Comité préparatoire doit se tenir mercredi 23 novembre à Genève. Deux autres auront sans doute lieu avant la Conférence de mise en œuvre, les 8 et 9 décembre dans la capitale helvétique, au cours de laquelle, en principe, les quelque 120 pays membres du GATT choisiront le futur patron de l'OMC.

Les derniers pointages officieux confirment que le candidat soutenu par l'Union européenne, l'Italien Renato Ruggiero, est le mieux placé. Résultat d'une campagne de lobbying intense ces dernières semaines, notamment auprès des pays en développement, l'ancien commissaire européen peut désormais compter sur 50 % des votes au GATT, ses deux rivaux, le président mexicain Carlos Salinas, et le ministre coréen du commerce, Chulsu Kim, se partageant – à égalité – l'autre moitié. Mais le successeur de Peter Sutherland, l'actuel directeur général du GATT, n'est pas élu à la majorité mais désigné par consensus. *« Nous attendons des deux challengers de M. Ruggiero qu'ils tirent les conséquences de la situation actuelle »*, fait valoir un diplomate européen en poste à Genève. En clair, qu'ils se retirent de la compétition.

Les Douze ne ménageront pas leur peine pour détenir la direction de la future OMC. Si, dans le grand marchandage actuel, ils doivent faire une croix sur le secrétariat général de l'OCDE, vacant depuis plusieurs semaines, pour imposer M. Ruggiero, il est clair qu'ils n'hésiteront pas une seconde. Contrôler l'OMC, le troisième plier des institutions économiques internationales avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, est jugé d'une importance stratégique.

Paradoxalement, cette bataille diplomatique intervient alors que l'accord de Marrakech, qui le 15 avril a clos le cycle de l'Uruguay, n'a été ratifié que par 32 Etats. Parmi les grandes puissances, deux seulement l'ont fait : la Grande-Bretagne et l'Allemagne. C'est peu mais il ne fait guère de doute que la machine restera grippée tant que les Etats-Unis, tenus en suspicion par nombre de pays, n'auront pas donné le signal en ratifiant l'accord de Marrakech.

La Chambre des représentants devrait le faire sans grande difficulté le 29 novembre. Et le Sénat – à majorité républicaine – le 1er décembre. Mais à quel prix ? L'annonce par le sénateur Robert Dole, chef de la majorité républicaine au Sénat, que le « feu vert » de ses amis politiques était lié à la création d'une commission de surveillance de l'OMC a jetté le trouble dans les esprits européens. Se profile en effet derrière un possible retrait de Washington de l'Organisation internationale.

Certes, la ratification du cycle de l'Uruguay par le Sénat imposait des concessions à la Maison blanche. Par ailleurs, légalement, les Etats-Unis sont dans leur droit. L'accord de Marrakech est un traité international et, comme tel, n'importe quel pays signataire a la possibilité de s'en retirer sous certaines conditions. Il n'empêche : *« c'est comme si le jour de son mariage un des deux époux demandait à préparer les conditions d'un possible divorce »*, fait-on observer à Genève.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Accès de faiblesse de Wall Street

Les inquiétudes sur l'adoption de l'accord du GATT par le Congrès américain ont déjà fait une victime, Wall Street. L'indice Dow Jones de la Bourse américaine a perdu 1,27 %, soit 45,75 points à 3 769,51 points, lundi 21 novembre. Quelques minutes avant la clôture, le Dow Jones cédait même plus de cinquante points et le système du coupe-circuit – suspension des cotations – a été déclenché. Le fait que l'indice soit passé sous le seuil des 3 800 points inquiète les observateurs, qui craignent une vague de liquidations après trois séances consécutives de baisse. D'autant que Wall Street sera fermée jeudi 24 novembre pour la célébration de Thanksgiving, et fonctionnera selon un horaire réduit vendredi.

Si l'attitude incertaine du Congrès face au GATT a accentué le recul des actions américaines, d'autres facteurs ont poussé dans le même sens, comme les rumeurs insistantes de démission de Lloyd Bentsen, secrétaire au Trésor, qui s'est refusé lors d'une émission télévisée à tout commentaire. Enfin, les opérateurs ont aussi été déçus par une nouvelle hausse des taux des bons du Trésor à deux ans. Leur rendement a atteint 7,30 %, le plus haut niveau depuis décembre 1990.

ÉNERGIE

Clôture de la conférence de Bali

L'OPEP prolonge d'un an les quotas de production de pétrole

Les discussions auront été de courte durée. Mardi 22 novembre, après moins de deux heures de négociation, les douze pays de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) se sont mis d'accord pour prolonger d'un an les quotas de production arrêtés en septembre 1993. Cette stratégie défendue par l'Arabie saoudite, principal producteur du cartel (*le Monde* daté 20-21 novembre) aura prévalu malgré les réticences de pays comme le Koweït et le Gabon, qui auraient préféré une durée de six mois. L'Iran, de son côté, favorable à une reconduction pour trois mois des quotas, a tout de suite fait preuve de conciliation.

La réunion a repris ensuite pour désigner le nouveau secrétaire général et le choix s'est porté sur le candidat de consensus Rilwanu Lukman. L'ancien ministre du pétrole nigérian a été préféré à l'Iranien Hossein Kazempour Ardebili et au Vénézuélien Alirio Parra pour succéder au docteur Subroto.

Il n'y a eu *« aucune condition, aucune réserve et aucun désaccord »*, indiquait le porte-parole de l'OPEP, Yusufu Turundu. Les ministres n'ont fait aucune allusion à la prochaine réunion prévue pour la fin du premier semestre 1995. Son ordre du jour porterait sur des questions *« administratives »*, selon M. Turundu. Ce dernier a néanmoins a rappelé que les pays du cartel peuvent examiner la situation à n'importe quel moment si l'état du marché l'exige.

En maintenant la production quotidienne à 24,52 millions de barils, pendant un an plutôt que pendant les six mois attendus par bon nombre d'experts internationaux, les pays du cartel espèrent faire remonter les cours du pétrole. *« Tout le monde pense qu'en gelant la production sur douze mois, avec la demande qui augmente, les prix vont s'améliorer »*, a indiqué un délégué algérien qui n'a pas exclu que le pétrole brent de mer du Nord puisse s'établir entre 17 et 18 dollars le baril.

Dés le début du sommet, le président en exercice de l'OPEP, le ministre libyen du pétrole Abdalla Salem El-Badri, avait estimé qu'un prix de 21 dollars par baril, souhaité depuis 1990, demeurait *« un objectif entièrement raisonnable »*. M. El-Badri rappelait que le cours moyen du panier de bruts servant de référence à l'OPEP *était tombé* de 18,44 dollars le baril en 1992 à 16,33 dollars en 1993 et à 15,36 dollars sur les dix premiers mois de l'année en cours. *« Sans un prix raisonnable, nous ne pouvons garantir un approvisionnement stable en pétrole »*, soulignait-il. *« Nous devons viser un compromis acceptable entre les besoins du marché et nos propres besoins en revenus sûrs et raisonnables. »* Le message a été entendu. – *(AFP.)*

PÉTROCHIMIE : conférence internationale au Qatar. – Une conférence internationale sur les industries pétrochimiques s'est ouverte lundi 21 novembre à Doha (Qatar) avec la participation de représentants de douze pays. Plus de 300 responsables et experts des six pays du Conseil de coopération du Golfe – CCG – (Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Koweït, Qatar, Bahreïn et Oman), ainsi que des Etats-Unis, de France, d'Italie, du Japon, de la Norvège et d'Inde, prennent part à cette conférence, qui durera plus de trois jours. Les pays du CCG s'opposent à un projet européen de taxe sur l'énergie. L'Union européenne veut prélever à partir de 1995 une taxe de 3 dollars par baril de pétrole, qui devrait atteindre 10 dollars en l'an 2000, pour tenter de lutter contre la pollution.

CONJONCTURE

L'inflation ayant touché « son point le plus bas »

L'OCDE réclame des Etats-Unis une plus grande rigueur financière

« Une plus grande rigueur rassurerait les marchés financiers, devenus nerveux devant les tendances probables de l'inflation et des taux d'intérêt et devant la faiblesse perçue de l'engagement politique en faveur d'une action anti-inflationniste opiniâtre », écrit l'OCDE dans l'étude qu'elle vient de publier concernant les Etats-Unis. Ce qui incite les économistes du Château de la Muette à souhaiter que les taux d'intérêt courts marquent *« une hausse sensiblement plus forte d'ici à la fin de 1995 »*.

Cette attitude de l'OCDE s'explique par la conviction que l'inflation aux Etats-Unis *« a désormais touché son point le plus bas »*. Mais, reconnaît l'organisation internationale, c'est bien *« le bas niveau des taux d'intérêt qui a été sans conteste le principal facteur de soutien de la reprise économique au début des années 90. Ces conditions financières propices ont facilité la restructuration des bilans des entreprises, des ménages et des banques. Les sociétés ont procédé à d'importantes émissions d'obligations et d'actions pour rembourser des créances anciennes plus coûteuses et pour entreprendre des investissements destinés à accroître la productivité, principalement dans les technologies de l'information »*.

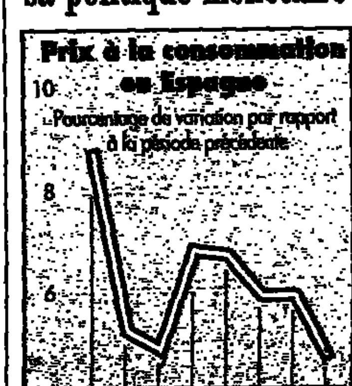
« Les ménages, poursuit l'OCDE, ont également réduit leurs emprunts et refinancé leurs prêts hypothécaires ainsi que leurs crédits à la consommation en cours. Les économies sur les charges d'intérêt ainsi réalisées ont été consacrées à divers postes de dépenses, mais surtout à l'acquisition de logements et de biens durables sensibles aux fluctuations d'intérêt. »

La cause est entendue : la politique monétaire est efficace pour relancer la demande et la croissance. Mais lorsque la croissance est forte comme elle l'est actuellement, des risques de surchauffe et d'inflation apparaissent. *« L'économie tourne à un rythme qui la rend vulnérable à une accélération de l'inflation »*, écrit l'OCDE, qui souligne par ailleurs que les États-Unis doivent être plus rigoureux sur le plan budgétaire, la réduction du déficit actuellement enregistrée ayant probablement *« un caractère plus conjoncturel que structurel, sans compter que la compression des programmes de défense ne peut se poursuivre éternellement »*.

INFLATION : les prix ont augmenté en France de 0,3 % en octobre. – Les prix à la consommation ont augmenté en France de 0,3 % en octobre. En septembre la hausse avait été également de 0,3 %, selon l'indice définitif rendu public, mardi 22 novembre, par l'INSEE. Sur un an (octobre 1993 à octobre 1994), les prix ont augmenté de 1,7 % après un taux annuel de 1,6 % en septembre.

En cas de dérapage des prix

La Banque d'Espagne durcira sa politique monétaire



La Banque d'Espagne durcira sa politique monétaire en cas de dérapage de l'inflation à moyen terme, a averti, lundi 21 novembre, le gouverneur de l'institut d'émission, Luis Angel Rojo. L'objectif à moyen terme (trois à cinq ans) de la Banque d'Espagne est de ramener l'inflation à moins de 3 %. Le ministre de l'économie, Pedro Solbes, a pronostiqué une hausse des prix de 4,1 % ou 4,2 % en 1994, après 4,6 % en 1993. L'année prochaine, l'inflation devrait se situer entre 3,5 % et 4 %, ont précisé des sources officielles.

GRÈCE : l'inflation tomberait à 7 % en 1995. – Le ministre grec de l'économie, Yannos Papantoniou, a assuré, lundi 21 novembre, que l'inflation reviendrait sous les 10 % l'an prochain, pour la première fois depuis vingt ans. La hausse des prix serait limitée à 7 % en 1995, contre 11 % en 1994. Selon M. Papantoniou, la croissance serait de 1,5 % à 2 % l'an prochain, après 1 % en 1994. Le déficit budgétaire ne représenterait plus à la fin de l'année prochaine que 10,7 % du produit national brut (PNB), contre 12,4 % en fin d'exercice budgétaire 1994.

Semaine de la bonté

CAS nº 33. Enfance attristée par la maladie du père. – M. et Mme V. sollicitent une aide pour régler les frais de colonie de vacances de leurs trois enfants agés de sept à treize ans. M. V. était salarié artisan. Il est malheureusement atteint d'une grave maladie et a dû cesser son travail, ce qui grève lourdement le budget déjà serré de cette famille. Mme V. est en contrat emploi-solidarité. Un changement d'air et d'ambiance était nécessaire à l'équilibre des enfants. Ils sont donc partis un mois. Pouvez-vous aider cette famille éprouvée à régler la somme de : 2 000 F

▶ **Prière d'adresser les dons à La semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, BP 42, 75261 Paris Cedex 06. CCP Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81. Fax : (1) 42-22-47-74.**

AGRICULTURE

En raison de fraudes sur une vaste échelle

Bruxelles suspend le paiement de primes aux éleveurs de bovins en Haute-Corse

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

La Commission européenne vient de le confirmer, lundi 21 novembre : en raison de fraudes constatées sur une vaste échelle en Haute-Corse, le versement de deux sortes de primes, dont bénéficient les éleveurs au titre de la politique agricole commune (PAC), a été suspendu ou réduit. Il s'agit de l'indemnité spéciale de montagne (ISM), octroyée afin de compenser les handicaps auxquels doivent faire face les éleveurs des régions d'accès difficile, et de la prime à la vache allaitante, dont l'objet est de favoriser la production de viande plutôt que celle de lait.

Les experts de la Commission qui se sont rendus en Corse en septembre ont relevé des infractions si nombreuses qu'elles supposaient la complicité au moins passive de l'administration. Ce sont les autorités nationales qui doivent s'assurer que le système d'aides directes mis en place par la PAC fonctionne sans détournement. Les experts de Bruxelles se bornent à vérifier que les contrôles sont opérés de façon satisfaisante. La fraude porte sur des montants importants : s'agissant de la prime à la vache allaitante, le montant des demandes, pour 1994, dans la seule Haute-Corse, portait sur 25 millions de francs ! Dans le rapport aux autorités françaises, fin octobre, et auquel Paris doit répondre prochainement, la Commission subordonne le rétablissement du versement des primes à l'instauration de mesures garantissant le respect de la réglementation communautaire.

On laisse entendre, à Bruxelles, que la Corse constitue un cas particulier, la gabegie découverte s'y expliquant par une situation politique et administrative troublée. Dans le reste du pays, les services du ministère de l'agriculture agiraient de façon plus efficace. Cependant, comme le récent rapport de la Cour des comptes européenne l'a montré, les fraudes opérées au détriment du budget communautaire, posent un problème de grande ampleur et n'affectent pas uniquement le fonctionnement du Marché commun agricole, mais aussi, notamment, celui des Fonds structurels (aides régionales) et des programmes d'appui au redressement économique des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que des pays de l'ex-URSS.

PHILIPPE LEMAITRE

FINANCES PUBLIQUES

Déficit inchangé à 301 milliards de francs

Le collectif budgétaire de 1994 prévoit 30 milliards de francs de dépenses nouvelles

Le « collectif » de fin d'année qui sera examiné au conseil des ministres du mercredi 23 novembre laisse le déficit budgétaire au niveau où il avait été voté à la fin de l'année dernière dans la loi de finances initiale, soit 301 milliards de francs. Trente milliards de francs de dépenses supplémentaires sont compensées par 30 milliards de francs de recettes nouvelles et par quelques annulations de crédits.

Les dépenses supplémentaires n'ont pas manqué, notamment les dépenses sociales (RMI, aides au logement, contrat d'emploi solidarité...) qui se sont gonflées de quelque 12 milliards de francs. Sont venues s'ajouter les dépenses militaires entraînées par les diverses opérations sur les « fronts » extérieurs pour 3,5 milliards de francs. Autre grosse dépense : le financement par l'Etat de la coûteuse allocation de rentrée scolaire (6,5 milliards de francs) que le budget n'avait pas pris à sa charge l'année dernière, l'imputant au compte de la Sécurité sociale. Cette opération, qui avait été suivie par la reprise de dette de la Sécurité sociale par l'Etat, n'a pas été renouvelée, et c'est bien le budget qui aura financé une charge décidée par le gouvernement pour soutenir la consommation.

Fort heureusement, le retour de la croissance a ramené des recettes, fiscales notamment, plus importantes que prévu. Un peu moins de 30 milliards de francs au total, dont les deux tiers proviennent d'impôts : TVA pour presque 14 milliards de francs, impôt sur les bénéfices des sociétés pour 8 milliards de francs. En annulant de nouvelles dépenses précédemment gelées, le gouvernement réussit à équilibrer ses comptes à 301 milliards de francs de déficit, comme prévu.

Journée nationale d'action dans le secteur public

Les syndicats de l'équipement redoutent les conséquences d'une éventuelle réforme de l'Etat

Rejointes par de nombreux syndicats du secteur public, les fédérations CGT et FO de l'équipement ont appelé les 100 000 fonctionnaires de ce ministère à une journée nationale d'action, mercredi 23 novembre. Cet appel intervient au moment même où débutent les Rencontres nationalesde l'équipement, deux journées au terme desquelles Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, devrait tracer les perspectives de ce ministère dans les vingt ans à venir.

« Nous avons déjà perdu près de 20 000 emplois en moins de dix ans. Nous redoutons aujourd'hui l'éclatement du service public de l'équipement », affirme Denis Glasson, secrétaire général de la Fédération (CGT) de l'équipement. *« Bernard Bosson va-t-il céder aux sirènes ultra-libérales qui prônent un désengagement de l'Etat de certaines tâches d'exécution telles que l'entretien du réseau routier ? »*, s'interroge, de son côté, René Valladon, secrétaire général de la Fédération FO. Au moment où s'achève la réflexion stratégique, engagée en février par M. Bosson, sur le devenir du service public de l'équipement dans les vingt ans à venir, ces deux fédérations, qui rassemblent plus de 80 % des suffrages aux élections de ce ministère, ont tenu à marquer le coup. Une journée d'action analogue s'était soldée en juin par 25 % de grévistes et une manifestation de 30 000 personnes à Paris.

Les personnels redoutent avant tout de faire les frais d'une éventuelle réforme des services de l'Etat tendant à transférer à d'autres (collectivités locales, entreprises) les tâches opérationnelles. Ainsi, s'agissant de *« l'entretien courant des routes »*, le rapport Picq, rendu public cet été, estime que celui-ci *« pourrait être partiellement sous-traité à des entreprises spécialisées, l'Etat assurant leur contrôle et gardant les moyens d'intervenir en cas de difficulté et au profit des petites communes »*. Selon les syndicats, ce recentrage de l'Etat sur ses *« missions d'autorité »* pourrait se solder par *« la modification statutaire des deux tiers du personnel de l'équipement »*.

Du côté du cabinet du ministre, on se veut rassurant : *« Le ministre n'adoptera pas une stratégie de repli de nos missions traditionnelles »*, affirme-t-on dans l'entourage de M. Bosson, en promettant au contraire *« l'adoption d'un projet cohérent qui assure le développement de cette maison sur de nouveaux champs »* tels que l'environnement.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Des perturbations prévisibles dans les transports

En raison du préavis de grève déposé par certains syndicats du secteur public, dont la CGT et FO, des perturbations sont prévisibles, mercredi 23 novembre, notamment dans les transports. A la SNCF, le trafic sera essentiellement perturbé en banlieue parisienne où la direction attend notamment un train sur trois au départ de Paris-Gare de Lyon et deux trains sur trois au départ de Paris-Nord, Paris-Est, Paris-Montparnasse ainsi que sur la ligne C du RER. Les dessertes TGV ainsi que celles du nord et de l'est de la France devraient être normales mais des perturbations sont à prévoir sur les dessertes transversales (un train sur trois) et le trafic en direction du sud-est, de l'ouest et du sud-ouest (un train sur deux sauf sur certaines relations). A la RATP, la direction s'attend à d'importantes perturbations aux heures creuses, les préavis ayant été déposés entre 10 heures et 15 heures dans le métro, le RER et les autobus. La distribution du courrier et les consultations dans certains services hospitaliers pourraient également être affectées.

COMMENTAIRE

Équilibrer salaires et emploi

PECHINEY-Dunkerque hier, GEC-Alsthom aujourd'hui, Peugeot-Sochaux et la fonction publique demain : à chaque fois que des conflits reviennent au devant de la scène, réapparaît la même et lancinante question. Et si un mouvement de contestation se dessinait, dans un pays qui a pourtant vu le nombre de journées de grève baisser ces dernières années ?

Outre que les mobilisations actuelles sont largement dues à des situations spécifiques, voire à des traditions historiques, rien ne permet d'agiter sérieusement une telle menace. Haut lieu de la modernisation, l'usine d'aluminium de Dunkerque a été prise au piège de son propre discours sur l'autonomie des *« opérateurs »*. Vieux fief de l'affrontement ancestral entre une direction rigide et un mouvement ouvrier qui a gardé ses capacités de lutte, Belfort a renoué avec les grands précédents de 1979 et de 1985. Le vote du mardi 22 novembre dira quelle issue peut être trouvée, en attendant le prochain épisode. Quoi qu'on puisse laisser entendre ici ou là, il s'agit de cas isolés et trop particuliers pour qu'on puisse imaginer une extension. Même si la CGT de Peugeot-Sochaux réagit en voisine pour revendiquer l'augmentation de salaire que les syndicats de GEC-Alsthom, à Belfort, jugent insuffisante...

Il est en revanche évident que ce climat social sert de révélateur. Quand la situation économique s'améliore, des tensions se manifestent. Le retour de la croissance, claironné par les gouvernants, et qui se traduit par les bons résultats financiers de certaines entreprises (dont GEC-Alsthom, qui avait publié des indicateurs triomphalistes dans son journal interne, juste avant le début du conflit), ne fait qu'ajouter au malaise. Ayant supporté le poids de sacrifices importants pendant toute la période de la récession, et conduits à fournir des efforts pour la compétitivité, les salariés ressentent comme une injustice de ne pas pouvoir recueillir les fruits de la reprise. Pour les directions, vient alors le moment délicat de la sortie de cycle où il faut savoir doser entre la nécessité de maintenir la pression et le besoin de lâcher du lest.

D'où l'accent porté sur les salaires, qui font figure de symbole. Une récente étude du ministère du travail (*le Monde* du 18 novembre) montrait que, à cause d'un effet retard dans l'adaptation, l'évolution des salaires au premier semestre 1994 avait été moins favorable qu'au premier semestre de 1993. En octobre, relève encore une autre enquête, rendue publique le 22 novembre (*Premières informations*, nº 433), peu de salariés ont bénéficié d'une augmentation, soit 8,2 % des ouvriers et 6,8 % des employés, et précise que cette proportion est légèrement supérieure à celle de septembre pour les ouvriers, mais la plus faible depuis le début de l'année, pour les employés.

Cela explique d'une part que, pour la première fois depuis quatre ans, la part des conflits salariaux (40 %) ait dépassé celle des conflits liés à l'emploi (36 %) au cours du premier semestre, mais sur un nombre qui *« reste faible »*, indique le ministère du travail. Cela justifie également l'attitude du président de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières), Arnaud Leenhardt, qui souligne dans une recommandation à ses adhérents que *« la conduite de la politique salariale »* exige *« une lucidité toute particulière »*.

Derrière, se pose en effet, une fois de plus dans ces circonstances, la question de l'arbitrage entre les salaires et l'emploi. Le président de l'UIMM souhaite *« la recherche d'un équilibre »*, tout comme Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, dans des termes à peu près identiques, qui se refuse à *« opposer le tout-salaire au tout-emploi »*. Ce qui est plus facile à dire qu'à faire et montre bien que nous sommes entrés dans une phase sensible.

ALAIN LEBAUBE

Pour obtenir une revalorisation des salaires

La CGT appelle à une grève chez Peugeot à Sochaux

De nombreux salariés des usines Peugeot de Montbéliard et de Sochaux étaient venus soutenir les salariés de GEC-Alsthom, en conflit avec leur direction pour obtenir une hausse des salaires, lors de la manifestation interrégionale organisée samedi 19 novembre à Belfort. La CGT a pris la balle au bond et a lancé un appel à un arrêt de travail pour le mercredi 23 novembre au centre de production de Peugeot à Sochaux (Doubs) dans le but d'obtenir une augmentation des salaires.

« Les salariés de l'Alsthom ont déjà obtenu jusqu'à 500 francs d'augmentation. Pourquoi pas nous ? », demande le syndicat, en estimant que *« par rapport à Alsthom »*, les salariés de Peugeot Sochaux ont, *« dans chaque classification, près de 1 000 francs de retard »*. *« Nos salaires sont au minimum. Les plus bas sont aujourd'hui rattrapés par le SMIC »*, ajoute la CGT en rappelant les « acquis » des salariés d'Alsthom après quatre semaines de grève.

Sans la CFDT, FO et La CGT

La BNP signe un accord sur l'emploi avec deux syndicats

Alors que la BNP doit rendre public, vendredi 2 décembre au cours d'un comité central d'entreprise, un nouveau plan d'adaptation des effectifs (PAE) pour la période 1995-1997, celle-ci a signé, lundi 21 novembre, avec deux syndicats (la SNB-CGC, seconde organisation syndicale de l'entreprise et la CFTC) sur cinq, un *« protocole d'accord pour la défense de l'emploi dans l'entreprise »*. Cet accord a pour objectif de *« définir les principes d'une gestion globale et solidaire de l'emploi »*, qui permette de *« lisser l'évolution des effectifs sans à-coup au cours des trois années qui viennent »*, a expliqué la direction. Elle entend, comme c'est a priori la règle à la BNP, ne *« procéder à aucun départ contraint »* sur cette période. Le dispositif d'accompagnement envisagé comporte notamment de nouvelles formules de temps partiel, des aides à la mobilité géographique et des procédures de formation.

Pour les syndicats non signataires, la CFDT – majoritaire à la BNP –, la CGT et FO, la direction veut, par ce protocole, faire cautionner sa politique de l'emploi, alors que le mécontement gronde au sein de l'entreprise, un an après sa privatisation. La BNP qui a déjà supprimé 1 200 emplois en 1994 et qui fait face à une réduction de son turn over (750 départs contre 1 200 en règle générale) compte poursuivre sa politique de réduction d'effectif. Le nouveau PAE prévoit une accélération des préretraites progressive – environ deux cents – et une moindre compensation des postes supprimés.

A. B.-M.

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : faible participation aux élections. – La participation, lundi 21 novembre, aux élections aux chambres de commerce et d'industrie est restée, avec un taux de 23,72 %, aussi basse qu'il y a trois ans, selon les résultats provisoires communiqués par les préfectures portant sur 149 chambres de commerce en métropole. Les résultats de Paris, Marseille, Alès et Chartres manquaient. A Paris, la participation est généralement faible et tire le taux vers le bas.

VIE DES ENTREPRISES

Un investissement de 11 milliards de francs

Le groupe suisse Ciba acquiert l'américain Chiron pour se renforcer dans les biotechnologies

Moins d'une semaine après les informations évoquant un rapprochement entre le suisse Ciba et l'américain Chiron (*le Monde* du 18 novembre), la rumeur est devenue réalité. Lundi 21 novembre, le groupe helvète a annoncé l'acquisition progressive du laboratoire californien spécialisé dans les biotechnologies. Pour 2,1 milliards de dollars (11,1 milliards de francs), Ciba va acquérir 49,9 % du capital de Chiron. Cette participation restera à ce niveau pendant cinq ans, avant de pouvoir monter à 55 %, soit par achat sur le marché financier, soit par une transaction avec la société. D'autre part, Ciba s'est engagé à financer une augmentation de capital pour 500 millions de dollars et à garantir de nouveaux engagements financiers pour 450 millions de dollars.

Par cette opération, le géant suisse entend développer sa pharmacie, ses laboratoires ne lui fournissant plus autant de nouveautés que par le passé. Le lancement par Chiron, en 1995, du Betaseron pour soigner la sclérose en plaques constitue un marché prometteur. Le laboratoire américain a une douzaine de produits en phase de développement, alors que sur les dix médicaments les plus vendus par Ciba à l'heure actuelle seuls trois ont moins de dix ans.

Installé à Emeryville, dans la baie de San-Francisco, Chiron a été créé en 1981 et s'est spécialisé dans les biotechnologies. Pour les neuf premiers mois de l'année, son chiffre d'affaires s'élève à 187,70 millions de dollars (995 millions de francs). Son secteur santé s'étend des produits de diagnostic, aux vaccins contre les maladies infectieuses et aux produits ophtalmologiques. Dans ce domaine, la firme américaine a acquis au printemps Domilens, un fabricant lyonnais d'implants oculaires (*le Monde* du 21 mai). En 1986, Ciba et Chiron se sont associés dans le génie génétique pour développer des vaccins synthétiques. Trois ans plus tard, ils tentaient en vain de prendre le contrôle du canadien Connaught, le fabricant de vaccins étant finalement racheté par l'Institut Mérieux.

Cette nouvelle acquisition est liée à la réorganisation, depuis plus d'un an, de l'industrie pharmaceutique américaine, qui s'accompagne de nombreux regroupements géants. Il s'agit de la troisième opération d'importance réalisée par un groupe pharmaceutique suisse depuis le début de l'année. En mai, Sandoz rachetait Gerber Products, numéro un américain de l'alimentation pour bébés, pour 3,7 milliards de dolars (22 milliards de francs). Quelques jours auparavant, Roche mettait sur la table 5,3 milliards de dollars (32 milliards de francs) pour acquérir le laboratoire Syntex.

D. G.

En vue d'accélérer la privatisation

Les pouvoirs publics sont prêts à apporter leur soutien au GAN

Le Trésor se félicite de la qualité du plan de redressement présenté récemment par Jean-Jacques Bonnaud, président du GAN, le quatrième groupe français d'assurances. A tel point que les pouvoirs publics sont prêts à faire un geste et à apporter du capital pour rendre possible une privatisation plus rapide de l'assureur.

Selon le GAN, sans aide de l'Etat, le passage au privé ne pourrait pas intervenir avant 1997 car le retour à la rentabilité n'est pas prévu avant la fin de 1996. En revanche, si les pouvoirs publics apportent leur soutien, la mise sur le marché de la compagnie d'assurances pourrait intervenir plus rapidement, fin 1995 ou début 1996. Aucun montant sur l'aide de l'Etat n'a été dévoilé mais, selon le magazine *l'Expansion* du lundi 21 novembre, la compagnie d'assurances espère 3 milliards de francs et aurait déjà reçu un accord pour 1 milliard.

Le plan de redressement du GAN passe notamment par des cessions d'actifs et des économies sur les frais généraux. Au Trésor, on insiste sur le caractère exemplaire de ce programme qui, à l'opposé de la stratégie suivie par les dirigeants du Crédit lyonnais, s'appuie avant tout sur des efforts faits par le groupe public plutôt que de compter avant tout sur un soutien de l'Etat. Affecté à la fois par une stratégie hasardeuse d'expansion en assurance-dommages et par la crise de l'immobilier, le GAN a accusé de lourdes pertes : 739 millions de francs au premier semestre. L'assureur devrait rester dans le rouge sur l'ensemble de l'année.

Désormais concurrente de l'avion

La SNCF envisage de vendre les actions d'Air Inter qu'elle détient encore

Selon des informations que la SNCF se refusait, mardi 22 novembre, à commenter officiellement, l'entreprise ferroviaire envisagerait de céder à brefs délais les 12,34 % d'actions qu'elle détient dans le capital d'Air Inter. Cette vente, si elle se réalise – mais pour le moment aucun acheteur, privé ou public, ne s'est manifesté –, pourrait rapporter à la SNCF quelque 410 millions de francs.

En octobre 1987, la SNCF, qui dispose d'un siège d'administrateur au conseil d'Air Inter s'était déjà séparée de 11,5 % (sur 24,9 %) des actions qu'elle détenait dans la compagnie aérienne. Le président de la SNCF, Jean Bergougnoux, constatant que les deux entreprises sont désormais totalement concurrentes (à cause du TGV notamment), après avoir été longtemps partenaires, a, à plusieurs reprises, manifesté son intention de se défaire de sa participation dans une société dont elle ne peut espérer influencer les orientations. Actuellement le holding d'Etat Groupe Air France SA détient 72 % du capital d'Air Inter, les autres actionnaires étant, outre la SNCF, le Crédit lyonnais, la Caisse des dépôts et les chambres de commerce.

Un conseil d'administration de la SNCF se réunit mercredi 23 novembre. L'ordre du jour porte sur la politique européenne de l'entreprise, mais il n'est pas exclu que la question de la vente des actions d'Air Inter soit abordée.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

MANAGEMENT

AIRBUS INDUSTRIE : Jean Pierson administrateur-gérant jusqu'en 1998. – Administrateur-gérant d'Airbus Industrie depuis 1985, Jean Pierson a été prolongé dans ses fonctions jusqu'au 31 mars 1998 par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil de surveillance, a indiqué, lundi 21 novembre à Paris, le consortium européen. Son mandat renouvellé une première fois en 1990 devait prendre fin au 31 mars 1995. Jean Pierson, cinquante-quatre ans, a fait toute sa carrière à l'Aérospatiale, un des principaux actionnaires d'Airbus Industrie, avec Deutsche Aerospace, British Aerospace et Casa (Espagne).

ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (EMC) : nominations à l' état-major. – Le groupe public Entreprise minière et chimique (EMC) a annoncé lundi 21 novembre plusieurs nominations, à la suite de la nomination en octobre de Bernard Pache comme président du directoire en remplacement de Rodolphe Greif. Directeur financier d'EMC, Claude Niedergang a été nommé président directeur général de la Société commerciale des Potasses et de l'Azote (SCPA), une filiale qui réalise un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de francs et emploie 387 personnes. M. Niedergang est remplacé à la tête de Sanders, dont il était le président, par Pierre Guillin, précédemment directeur général de Sanders. Cette firme, numéro un de l'alimentation animale en France, avec 4,1 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1993 et 1 800 personnes employées.

ACQUISITION

ROCKWELL rachète Reliance Electric pour 31 dollars par action. – Rockwell, un important fournisseur du Pentagone, a annoncé, lundi 21 novembre, un protocole d'accord prévoyant le rachat pour 31 dollars (165 francs) par action de Reliance Electric Co, un fabricant d'équipements industriels et de télécommunications. Rockwell avait lancé en octobre une offre publique d'achat (OPA) sur Reliance de 30 dollars par action ou 1,5 milliard de dollars au total. Au moment où Rockwell avait lancé son OPA, Reliance Electric avait déjà signé un accord de rachat avec General Signal Corp pour 1,4 milliard de dollars dans le cadre d'un échange d'actions. En concluant un accord avec Rockwell, Reliance devra payer 50 millions de dollars à General Signal en pénalité pour rupture de contrat auxquels s'ajouteront 5,5 millions pour couvrir les dépenses diverses. – *(AFP.)*

CRISE

BANQUE COMMERCIALE PRIVÉE : désignation d'un administrateur provisoire. – La Banque Commerciale Privée est dans l'incapacité de faire face à ses obligations financières et un administrateur provisoire vient d'être nommé par la Commission bancaire, a annoncé, lundi 21 novembre, la Banque de France. Le 18 novembre, la Commission Bancaire a nommé Jean Varda administrateur provisoire de cette banque après *« avoir constaté qu'*[elle] *rencontrait des difficultés pour faire face à ses dettes exigibles ». La Banque Commerciale Privée, entité autonome, emploie moins de 50 personnes et dispose d'une seule agence à Paris.*

SOCIAL

La SPES condamnée pour 2 396 infractions à la législation sur la durée du travail. – La Société propreté environnement service (SPES), spécialisée dans le nettoyage des voiries et le ramassage des ordures ménagères, a été condamnée, le 20 octobre, par le tribunal d'instance de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) pour avoir commis 2 396 infractions à la législation sur la durée du travail sur une période allant de juillet 1992 à avril 1993. Selon le syndicat CNT-AIT des transports, partie civile, cette filiale du groupe SITA appartenant à la Lyonnaise des eaux pratiquait notamment le « doublage » systématique de la durée du travail de certains salariés, jusqu'à les contraindre à effectuer des journées de 13 heures en continu et des semaines de 78 heures. La SPES a été condamnée à verser une amende de 71 880 francs et 7 000 francs à chacune des trois parties civiles.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 novembre ▼ Franche rechute

Si la reprise de la veille était plutôt timide (+ 0,07 %), la rechute des valeurs françaises mardi 22 novembre à la Bourse de Paris était nettement plus franche. A la veille de la liquidation du terme boursier, l'indice CAC 40 a commencé la séance sur un recul de 0,91 %. Après avoir regagné un peu du chemin perdu, l'indicateur de référence replongeait franchement pour abandonner 1,33 % aux alentours de 13 h 15, à 1 902,12 points. Le Matif était, pour sa part, toujours bien orienté, à 111,22, en hausse de 0,14 %. Le Bund allemand est également ferme, avec un gain de 0,19 %.

Malgré cette baisse, la liquidation de novembre s'annonce pour la troisième fois seulement de l'année. En effet, les gains pour les quatre semaines écoulées atteignent 3,3 %.

Aux Etats-Unis ont couru lundi des rumeurs de démission du secrétaire au Trésor Lloyd Bentsen. Ces bruits conjugués à une tension des taux d'intérêt lors de l'adjudication des bons du Trésor à deux ans ont entraîné des vagues de ventes à Wall Street. A 7,30 %, les taux à deux ans atteignent leur plus haut niveau depuis le 26 décembre 1990. Les taux à 30 ans sont restés stables à 8,13 %.

Du côté des valeurs, Metrologie, en forte baisse la veille, reprenait 5,6 %, à 11,35 francs, à la suite de rumeurs selon lesquelles les Britanniques s'intéresseraient à ce groupe. Ecco progresse de 1,8 %. Recul de près de 25 % de la SDR Centrest et de 3,8 % de la Banque Colbert. Alcatel Alsthom, à 413 francs, en recul de 2,6 % sur la veille, affichait son cours le plus bas de l'année après notamment l'incarcération de Pierre Guichet, PDG de la filiale Alcatel CIT.

NEW-YORK, 21 novembre ▼ Nette baisse

Wall Street a nettement reculé lundi 21 novembre, en raison de deux vagues de ventes informatisées au cours de l'après-midi et de rumeurs de démission de Lloyd Bentsen, secrétaire américain au Trésor. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 45,75 points, soit 1,27 %, à 3 769,51 points. Quelques minutes avant la clôture, l'indicateur de référence était en recul de plus de 50 points. Environ 296 millions d'actions ont été échangées.

Les opérateurs ont également été déçus par l'accueil réservé à l'adjudication des bons du Trésor à deux ans. Leur taux a grimpé à 7,30 %, le plus haut niveau depuis le 26 décembre 1990. Selon Thomas Gallagher, courtier chez Oppenheimer and Co. Une clôture de Wall Street en dessous du seuil de 3 800 points pourrait encourager une vague de liquidations au cours des séances de mardi et de mercredi. Wall Street sera fermée jeudi pour la célébration de Thanksgiving et fonctionnera selon un horaire réduit vendredi.

VALEURS	Cours du 18 nov.	Cours du 21 nov.
Alcoa	83 3/4	83 1/4
Allied Signal Inc.	32 7/8	32 1/4
American Express	30 5/8	29 3/8
ATT	52 1/2	51 3/8
Bethlehem Steel	16 3/4	16 1/2
Boeing	44 3/4	44 7/8
Caterpillar Inc.	55 5/8	54 7/8
Chevron	42 5/8	43 3/4
Coca-Cola	52 5/8	53 1/4
Disney Corp.	42 3/8	42 3/8
Du Pont de Nemours	55 1/4	54 3/4
Eastman Kodak	48 5/8	47 1/4
Exxon	60 5/8	60 3/8
General Electric	48 5/8	47 5/8
General Motors	37 5/8	37 1/8
Goodyear Tire	33 3/4	32 5/8
IBM	73 1/4	72 7/8
International Paper	71 7/8	71
Morgan (J.P.)	58 1/8	56 5/8
McDonnell Douglas	142 3/8	141 1/8
Merck and Co.	37 7/8	37
Minnesota Mining	52 3/4	52 5/8
Philip Morris	62 3/4	61 3/8
Procter & Gamble	64 1/4	63 1/4
Sears Roeb. and Co.	50	48 3/4
Texaco	61 5/8	61 7/8
Union Carbide	29 1/4	28 7/8
United Tech.	59	57 3/8
Westinghouse El.	13 3/8	13 1/8
Woolworth	14 7/8	15

LONDRES, 21 novembre ▼ Léger recul

Les valeurs ont un peu reculé lundi 21 novembre, au terme d'une séance terne influencée par les craintes d'un relèvement des taux d'intérêt britanniques si l'économie continue à connaître une forte croissance. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 10 points, soit 0,3 %, à 3 121 points. La séance a été peu active avec 485,6 millions d'actions échangées contre 745,6 millions vendredi.

Des détachements de dividendes ont pesé sur quelques valeurs. Ainsi BOC a perdu 12 pence à 711, Bank of Ireland 4 pence à 288, PowerGen 5 pence à 557 et Unilever 16 pence à 1 119. En revanche, Glaxo, qui a mis fin à l'accord annoncé en mars accordant à Wellcome une option pour mettre au point et commercialiser son médicament en développement 3TC contre le sida, a gagné 15,5 pence à 628, tandis que Wellcome progressait de 12 pence à 674.

VALEURS	Cours du 18 nov.	Cours du 21 nov.
Allied Lyons	5,96	5,80
BP	4,25	4,23
BTR	3,03	3,01
Cadbury	4,44	4,46
Glaxo	6,13	6,25
GUS	5,65	5,65
ICI	7,89	7,85
Reuters	4,81	4,81
RTZ	8,61	8,56
Shell	7,08	7,11
Unilever	11,37	11,22

TOKYO, 22 novembre ▼ Sous les 19 000 points

Les boursiers nippons ont mal réagi à la faiblesse des marchés américains lundi et ont procédé à des dégagements massifs qui ont amené l'indice Nikkei a clôturer en deçà des 19 000 points, pour la première fois depuis le mois de février. Au terme des transactions, l'indice a perdu 158,73 points à 18 962,99 points, soit un recul de 0,83 %. Le 18 février il avait terminé à 18 959,60. Le volume estimé atteint 260 millions de pièces contre 176 millions lundi.

Le recul important de la Bourse de Tokyo apparaît par contre comme un élément de soutien pour le dollar, l'idée étant que les opérateurs étrangers rachèteront des dollars avec les yens qu'ils ont perçus avec la vente de leurs actions nippones.

VALEURS	Cours du 21 nov.	Cours du 22 nov.
Bridgestone	1 520	1 520
Canon	1 750	1 720
Fuji Bank	1 970	1 940
Honda Motors	1 700	1 700
Matsushita Electric	1 530	1 520
Mitsubishi Heavy	745	739
Sony Corp.	5 230	5 110
Toyota Motors	2 100	2 080

CHANGES

Dollar : 5,3295 ▼

Mardi 22 novembre, le dollar était en baisse à 5,3295 francs en début d'après-midi sur le marché des changes parisien, contre 5,3585 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark s'échangeait à 3,4334 francs, contre 3,4317 francs lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	21 nov.	22 nov.
Dollar (en DM)	1,5604	1,5533

TOKYO	21 nov.	22 nov.
Dollar (en yens)	98,66	98,26

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (22 nov.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (21 nov.) .... 5 7/16 %

BOURSES

PARIS

	18 nov.	21 nov.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 926,50	1 927,83
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 323,26	1 322,95
Indice SBF 250	1 280,81	1 280,62

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	18 nov.	21 nov.
Industrielles	3 815,21	3 769,51

LONDRES (indice « Financial Times »)

	18 nov.	21 nov.
100 valeurs	3 131	3 121
30 valeurs	2 407	2 399,80

FRANCFORT

	18 nov.	21 nov.
Dax	2 100,23	2 105,28

TOKYO

	21 nov.	22 nov.
Nikkei Dow Jones	19 121,72	18 962,99
Indice général	1 512	1 502,92

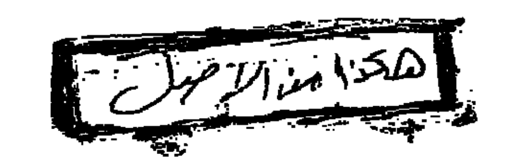
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3290	5,3300	5,3228	5,3250
Yen (100)	5,4261	5,4300	5,4699	5,4768
Ecu	6,5338	6,5378	6,5280	6,5341
Deutschemark	3,4327	3,4357	3,4353	3,4398
Franc suisse	4,0478	4,0517	4,0637	4,0696
Lire italienne (1000)	3,3363	3,3391	3,3098	3,3142
Livre sterling	8,3644	8,3687	8,3536	8,3604
Peseta (100)	4,1188	4,1213	4,0940	4,0982

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 1/2	5 5/8	5 7/8	6	6 1/4	6 3/8
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 7/8	5	5 1/16	5 3/16	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 5/8	3 3/4	3 13/16	3 15/16	4	4 1/8
Lire italienne (1000)	8 1/8	8 3/8	8 7/16	8 11/16	8 7/8	9 1/8
Livre sterling	5 9/16	5 11/16	6	6 1/8	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 7/16	7 5/8	7 3/4	7 7/8	8 3/16	8 3/8
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –1,30 % (1902,78)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 21 novembre

(1) 28-10-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.
(2) 28-10-94 Division valeur liquidat. par 10 multiplicat. nbre de titres par 10.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3435	5,3585	5	5,60
Ecu	6,5420	6,5395	—	—
Allemagne (100 dm)	343,3700	343,1700	330	354
Belgique (100 F)	16,6945	16,6840	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,3600	306,1700	294	318
Italie (1000 lires)	3,3510	3,3480	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,7900	87,7900	83	93
Irlande (1 iep)	8,2580	8,2935	7,85	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,3760	8,3940	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2305	2,2300	1,95	2,45
Suisse (100 f)	405,7400	405,1800	393	417
Suède (100 krs)	72,7100	72,6800	67	77
Norvège (100 k)	78,3900	78,4900	73	82
Autriche (100 sch)	48,7810	48,7540	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1245	4,1205	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3850	3,3650	2,95	3,85
Canada (1 $ can)	3,9089	3,9228	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4321	5,4330	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/11
Or fin (kilo en barre)	65900	65800
Or fin (en lingot)	65950	66200
Napoléon (20f)	380	381
Pièce Fr (10 f)	352	—
Pièce Suisse (20 f)	380	383
Pièce Latine (20 f)	380	382
Souverain	479	482
Pièce 20 dollars	2620	2545
Pièce 10 dollars	1300	1300
Pièce 5 dollars	675	—
Pièce 50 pesos	2470	2475
Pièce 10 florins	397	397

Matif (Marché à terme international de France)

21 novembre 1994

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 111 151				CAC 40 A TERME — Volume : 14066			
Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94	Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	110,26	109,26	111,08	Dernier	1959	1935,50	1944,50
Précédent	109,92	109,08	110,74	Précédent	—	—	—

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

ÉDITION

Les concentrations dans le secteur de l'écrit

Le Groupe de la Cité rachète Masson, Belfond et Armand Colin

Le groupe Masson – troisième éditeur français –, dont Marc Ladreit de Lacharrière détenait la majorité, rejoint le Groupe de la Cité, le numéro un de l'édition française, au terme d'un accord conclu, samedi 19 novembre. L'annonce de ce rachat a été rendue publique, lundi 21 novembre, par un communiqué commun de Marc Ladreit de Lacharrière et Christian Brégou, PDG du Groupe de la Cité.

C'est un pas supplémentaire sur le chemin de la concentration. En rachetant Masson – qui comprend notamment, outre la maison mère, les éditions Armand Colin et Belfond –, le Groupe de la Cité accentue sa position de numéro un sur le marché et creuse l'écart qui le séparait déjà de son rival, Hachette Livre (1). Ce pas permettra-t-il à Masson, adossé désormais à un groupe de taille internationale, de poursuivre un développement qu'il n'aurait pu assurer seul, à terme ?

C'est le vœu affiché de Marc Ladreit de Lacharrière, président de FIMALAC (Financière Marc de Lacharrière), principal actionnaire de Masson, qui justifie ainsi la vente de son groupe, pour un montant de 370 millions de francs. Non qu'il souhaitât se désengager d'une entreprise, d'abord familiale, qu'il avait (avec son cousin Jérôme Talamon, PDG de Masson) (2) beaucoup contribué à faire grandir. Mais, dit-il, *« tout montrait que Masson seul, compte tenu de sa taille et du contexte économique, n'était plus en mesure de continuer à progresser »*.

Pourtant, en vingt ans, la croissance de Masson avait été spectaculaire. En 1974, lorsque Jérôme Talamon et Marc de Lacharrière en prennent le contrôle, la vieille maison du boulevard Saint-Germain à Paris (créée en 1804 et spécialisée dans les ouvrages de médecine, physique et sciences naturelles) est déficitaire. Sous l'impulsion des deux hommes, l'éditeur et le financier, Masson va changer de visage. Sa production se diversifie, dans le domaine des sciences, de l'informatique, du droit et de l'économie notamment. De 40 millions de francs en 1974, son chiffre d'affaires passe à 600 millions en 1994, pour un effectif de 670 personnes. Cent quatre-vingt-dix ans après sa création, l'ancienne entreprise familiale est devenue un groupe pluridisciplinaire.

Depuis quelques années, ce développement s'est encore accéléré. Masson a multiplié les acquisitions : rachat d'Armand Colin en 1987, et surtout, dans le domaine de la littérature générale, prise de contrôle de Belfond, en 1989. Mais cette diversification ne l'a pas empêché de maintenir l'avance acquise dans le secteur scientifique. Avec 40 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, Masson est le premier éditeur médical en Europe latine (France, Italie, Espagne) (3).

Jusqu'au début des années 90, Marc de Lacharrière a donné l'impression de brûler les étapes pour faire de son groupe le *« troisième pôle de l'édition française »*. *« Alors que d'autres s'intéressent à l'audiovisuel, je crois au développement de l'écrit et je serai présent chaque fois que quelque chose d'intéressant se fera en ce domaine »*, déclarait-il encore en 1991. La vente de Masson signifierait-elle qu'il a changé d'avis ? *« Au contraire*, répond-il, *le rôle d'un chef d'entreprise est de protéger sa société, ses salariés et ses auteurs. Il fallait anticiper l'avenir pour permettre à Masson de rester maître de son destin. »*

Or, de nombreuses menaces se profilaient : recul du français dans l'édition médicale et scientifique et concurrence accrue de la langue anglaise ; bouleversement à venir de l'édition médicale par l'arrivée de l'édition électronique, impliquant des dépenses de développement extrêmement élevées ; accroissement rapide de la concurrence internationale, et notamment en France (avec les rachats récents des Editions techniques par le groupe anglo-néerlandais Reed-Elsevier, ou du groupe scientifique et médical Lamarre par le numéro deux néerlandais Wolters Kluwer). Pour résister seul à ces menaces, il aurait fallu que Masson atteigne une *« taille énorme »*, explique M. de Lacharrière, avec *« un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,5 milliard de francs »*. Cet objectif semblant aujourd'hui hors de portée, tout militait donc pour la concentration.

Bien entendu, le choix du repreneur ne s'est pas fait au hasard. Pour Marc de Lacharrière, *« il y avait une logique parfaite pour que ce soit le Groupe de la Cité »*. D'abord *« parce que c'est un groupe d'édition et de presse professionnelles, et aussi parce que c'est un groupe français »*. Aux yeux de M. de Lacharrière, en effet, *« il était important que Masson reste dans le patrimoine éditorial français. »*

Enfin, comme le fait remarquer Christian Brégou, PDG du Groupe de la Cité, cet accord va permettre à son groupe, numéro un français, de *« prendre pied dans le secteur éditorial médical, secteur où il n'était pas présent jusqu'à maintenant »*. Pour les anciens dirigeants de Masson, cela constitue une « garantie » supplémentaire qui devrait permettre à Masson de *« ne pas être dilué et de jouer pleinement son rôle en devenant le pilier médical du Groupe de la Cité »*.

FLORENCE NOIVILLE

(1) En 1993, le chiffre d'affaires du Groupe de la Cité était 7,085 milliards de francs. Celui d'Hachette Livre de 6,258 milliards de francs.

(2) Jérôme Talamon, jusqu'alors PDG de Masson, a annoncé qu'il donnerait prochainement sa démission. Il devrait être remplacé à ce poste, au début du mois de janvier, par Bertrand Eveno, actuellement directeur général du Groupe de la Cité. Quant à Jean-Manuel Bourgois, directeur général de Masson – après son départ du Groupe de la Cité, il avait rejoint Marc de Lacharrière et Jérôme Talamon –, il aurait demandé à se retirer du groupe avant le 31 décembre.

(3) Masson compte actuellement à son catalogue plus de 6 000 titres et édite 200 revues spécialisées, dont *la Presse médicale*, créée en 1893.

CARNET

Naissances

Sigrun LENG et Yacine LE FORESTIER ont la joie d'annoncer la naissance de

Yoana,

le 21 novembre 1994.

12, rue de Constantine,
69001 Lyon.

Fiançailles

M. Jean-Claude CLAUSEL de COUSSERGUES et Mme, née Sylvie Laroche, M. Daniel BOURNAZAC et Mme, née Marie-Andrée Cubertafon, sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants,

Laurence et Dominique.

Décès

– Châtenay-Malabry. Argenteuil.

M. et Mme Pierre Fourniol,
M. et Mme Jean-François Fourniol,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme veuve Jean FOURNIOL,
née Alice Bourrette,
ancienne élève de l'ENS
de Sèvres 1922,
agrégée de l'Université,

survenue le 15 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

« Mes temps sont dans ta main. »
Psaumes 31. V. 16.

– *Mme Anne-Marie Meyer,*
née Lauer,
M. et Mme Jean-Luc Meyer
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Meyer
et leurs enfants,
Mlle *Dominique* Meyer,
Les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre MEYER,
directeur commercial en retraite
de la SCAC
(anciennement Châtel & Dolfuss).

Son cher et regretté époux, leur cher et regretté père, beau-père, grand-père, cousin, parent et ami, enlevé à leur tendre *affection le 16 novembre 1994*, dans sa soixante-quatorzième année, à la maison de retraite du Brulig, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Les obsèques auront lieu jeudi 24 novembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Urbain, où l'on se réunira.

L'inhumation se fera à Dinsheim, dans l'intimité de la famille.

La famille remercie d'avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine, et tout particulièrement le personnel de la maison de retraite du Brulig, pour sa gentillesse et son dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Mme Ginette Hell-Girod,
son épouse,
Arnaud et Bertrand,
ses fils,
Chantal,
sa belle-fille,
Sterenn, Morgane et Amélie,
ses petites-filles,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Victor HELL,
professeur émérite des universités
de Mayence et de Strasbourg,
écrivain,
ancien résistant des maquis
de l'Ain et du Jura,

survenu mercredi 16 novembre 1994, à Besançon.

Il repose en paix dans le cimetière de *sa paroisse, Saint-Martin* des Chaprais, à Besançon (Doubs).

Résidence du Château-Rose,
23, rue de la Rotonde,
25000 Besançon.

– Nantes. Orvault. Saint-Herblain.

Mme Maria Pervenche,
son épouse,
M. *Dominique* Pervenche,
M. et Mme Denis Dussarp,
M. et Mme Jean Pervenche,
Mme Michèle Pervenche,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
vous font part du décès de

M. Robert PERVENCHE,

qui s'est éteint à l'âge de soixante-dix ans, le 19 novembre 1994, à la résidence de la Croix-du-Gué (CNRO), à Bouguenais.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-Toutes-Joies, à Nantes, sans condoléances, le *mercredi 23 novembre, à 10 heures*, suivie de l'inhumation au cimetière de Miséricorde.

La famille remercie toutes les personnes qui voudront bien y assister ou s'unir d'intention.

La famille exprime sa plus profonde gratitude à l'ensemble du personnel de la *résidence de la Croix-du-Gué*.

– Bouguenais.

IRO-BTP,
Les caisses de retraite et de prévoyance du bâtiment et des travaux publics CNRBTPIC, CNPBTPIC, CBTPR, EBTP, CNRO, CNPO,
ont le profond regret de vous faire part du décès, à l'âge de soixante-dix ans, à *la résidence de la Croix-du-Gué*, de

M. Robert PERVENCHE,
leur ancien collaborateur,
ex-président de la CBTP.

Les obsèques auront lieu le mercredi 23 novembre 1994, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-Toutes-Joies, à Nantes.

La levée du corps aura lieu à la résidence de la Croix-du-Gué, à Bouguenais, à 9 heures.

– Ebreuil (Allier).

Marcelle Heurtebise,
Toute sa famille,
Tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

André HEURTEBISE,
officier de la Légion d'honneur,
ancien conseiller d'Etat,
ancien membre du Conseil économique
et social,
ancien secrétaire *confédéral*
du syndicat CGT-Force ouvrière,
ancien président
de la Fédération française de billard,

survenu le 20 novembre 1994.

Ses obsèques seront célébrées aujourd'hui, mardi 22 novembre, à 14 heures, en l'église d'Ebreuil.

Fleurs naturelles seulement.

Condoléances sur registre.

Pompes funèbres Crozier,
Tél. : 70-31-33-92,
Fax.: 70-31-61-23.

– Gif-sur-Yvette (Essonne).
Chécy (Loiret).

La famille de

Elisabeth MICHERON

a la tristesse de faire part de son décès, survenu le 20 novembre 1994, à Sévrier (Haute-Savoie), à l'âge de soixante-dix-sept ans.

– La famille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gilles TORDJEMAN,

survenu le 20 novembre 1994.

Les obsèques auront lieu le mercredi 23 novembre, à 11 heures, au cimetière de Bagneux.

Avis de messes

– *Une messe sera célébrée le jeudi* 15 décembre 1994, à 18 h 45, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place *du Président-Mithouard, Paris-7e*, à la mémoire de

Mlle Françoise GUILLAUME.

Anniversaires

– A la mémoire de

Edmond BARZILAI,
lieutenant d'artillerie,

mort au combat à vingt-deux ans, lors de la libération de Strasbourg par la 2e DB, le 23 novembre 1944.

P. Renard,
un de ses camarades.

– Il y a dix ans,

Jean Raymond TOURNOUX,
de l'Institut,

nous quittait.

A ceux qui l'ont connu et aimé.

Ses enfants.

– *A l'occasion du quatrième anniversaire* du départ pour l'Eternité de Son Excellence le

président NGUYEN VAN TÂM,

le 23 novembre 1990, une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé, en union avec les cérémonies *religieuses* qui seront célébrées à son intention.

De la part de

Mme Nignau-Barraux,
née Nguyen Van Tâm.

– *In memoriam.*

Il y a un an,

Jean-Michel POUPARD,
conseiller commercial
à Santiago-du-Chili,

nous quittait.

Ses ex-collègues et amis de par le monde se joignent à la famille pour commémorer ce triste jour.

Daddy, I miss you.

– Roscanvel. Belfort. Paris.

Il y a dix ans,

Marie-Louise ROUSSEL,
née Balc'h,

nous quittait.

De la part de
Sa fille,
Ses petits-enfants.

Souvenirs

– Il y a trente-cinq ans, disparaissait

Salomon ROSENBLUM,
physicien nucléaire.

Il découvrait, en 1928, la structure fine du rayonnement alpha.

Rappelons le souvenir de sa fille,

Esther MIMOUNI,

qui le rejoignit dans la mort le 18 septembre 1969. Elle était psychiatre.

A sa mémoire, joignons celle de sa sœur,

Fanja DAVIDSON.

En octobre 1943, celle-ci et son époux choisirent de mourir pour ne pas tomber vivants aux mains des nazis.

Ceux qui les ont aimés et admirés se souviennent.

Communications diverses

– « Du 29 novembre 1947, base juridique de la *création* de l'Etat d'Israël par l'ONU, à Casablanca 1994, base économique », par N. Horowitz, correspondant du *Ha'aretz*, et J. Rochard, président du Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 24 novembre 1994, à 20 h 30.

MÉTÉOROLOGIE

Mercredi : très nuageux au nord, éclaircies au sud. – Le matin, *le ciel sera couvert par des nuages* bas sur l'ensemble du pays. Les brouillards seront nombreux et lents à se dissiper. Par contre, au-dessus de 700 mètres *sur les Alpes, le Massif Central et les* Pyrénées, il fera beau. Sur le pourtour méditerranéen, il y aura aussi des nuages près des côtes, mais en Corse le soleil sera *dominant. Le vent d'est à sud*-est sera modéré près des côtes méditerranéennes.

L'après-midi, les nuages resteront nombreux au nord de la Loire et les éclaircies seront rares. *Le soleil* sera bien présent sur les Vosges au-dessus de 700 mètres. Sur les côtes altantiques, les nuages et les belles éclaircies alterneront. *Sur les régions au* sud de la Loire, le soleil fera de belles apparitions, mais des nuages bas et parfois des brouillards persisteront. Sur le Sud-Est et en Corse, le soleil sera au *rendez-vous*. Sur le golfe du Lion, le temps restera couvert avec un petit vent marin. En montagne, au-dessus de 700 mètres, le soleil régnera en maître.

Les températures minimales iront de 8 à 12 degrés au nord le matin et de 7 à 9 degrés au sud. L'après-midi, le thermomètre marquera de 13 à 16 degrés au *nord et de 14 à 19 degrés au sud.*

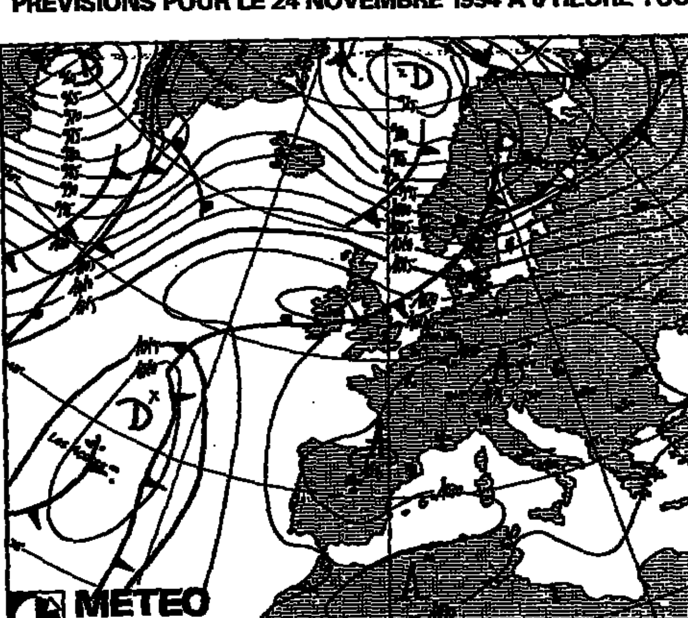
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	20/14
BIARRITZ	14/10
BORDEAUX	17/8
BOURGES	14/10
BREST	15/12
CAEN	15/10
CHERBOURG	14/11
CLERMONT-FER.	10/9
DIJON	10/9
GRENOBLE	10/8
LILLE	12/11
LIMOGES	11/7
LYON, BRON	10/9
MARSEILLE	15/11
NANCY	13/11
NANTES	17/7
NICE	19/14
PARIS	15/13
PAU	17/8
PERPIGNAN	15/10
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	17/11
ST-ETIENNE	12/8
STRASBOURG	16/11
TOULOUSE	11/9
TOURS	14/7
ÉTRANGER	
ALGER	23/10
AMSTERDAM	12/4
ATHÈNES	13/7
BANGKOK	35/26
BARCELONE	19/12
BELGRADE	14/1
BERLIN	11/5
BRUXELLES	11/9
COPENHAGUE	9/3
DAKAR	31/21
DUBLIN	12/9
GENÈVE	9/7
ISTANBUL	10/6
JÉRUSALEM	17/6
LE CAIRE	21/10
LISBONNE	17/9
LONDRES	12/5
LOS ANGELES	17/7
LUXEMBOURG	13/8
MADRID	20/5
MARRAKECH	28/10
MEXICO	24/10
MILAN	7/4
MONTRÉAL	10/7
MOSCOU	1/0
NAIROBI	22/15
NEW-DELHI	27/10
NEW-YORK	17/8
PALMA-DE-MAJ.	20/9
PÉKIN	10/3
RIO-DE-JANEIRO	-/-
ROME	17/6
HONGKONG	28/19
SÉVILLE	23/10
SINGAPOUR	33/25
STOCKHOLM	5/0
SYDNEY	26/14
TOKYO	19/9
TUNIS	22/10
VARSOVIE	11/4
VENISE	8/6
VIENNE	14/5

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-11-1994 à 6 heures TUC et le 22-11-1994 à 6 heures TUC

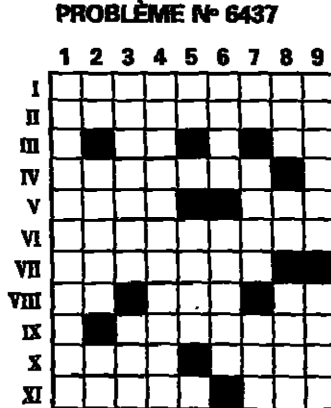
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 24 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6437



HORIZONTALEMENT

I. Spécialistes souvent penchés sur des bouches. – II. Peut être tenue par une demoiselle. – III. Adverbe. *Exprime une* réprobation. – IV. Allongées. – V. La ville du pape. Une réponse vague. – VI. Qu'on peut classer avec les fauves. – VII. Honnête quand on n'est pas trop serré. – VIII. Avant J.-C. Pronom. Article arabe. – IX. Massif, au Sahara. – X. Un *répondant. La cinquième est inutile* à celui qui roule carrosse. – XI. Saint, il connaissait la *musique. Joli couvert.*

VERTICALEMENT

1. *Qui peuvent* provoquer un soulèvement. – 2. Se met avec tout. Quantité pour un éventuel *ménage*. Symbole. – 3. S'arrête près des trous. Peut être pris au salon. – 4. Pour une longue conservation. – 5. Possessif. Aime être vu *près des locomotives*. – 6. Plein de feu. Peut évoquer de bons jarrets. – 7. Pronom. Port. Il faut faire vite pour percer son mur. – 8. Massif, au Maroc. Vieille ville. Utile pour protéger les verres. – 9. Animal qui n'a qu'un *seul os. Poème chanté.*

Solution du problème n° 6436

Horizontalement

I. Tristesse. – II. Ouverte. – III. Niera. Dru. – IV. Intrigues. – V. Fêterait. – VI. Entes. – VII. As. Nu. – VIII. Nataliste. – IX. *Toupie.* Ir. – X. Enterrera. – XI. Se. Sées.

Verticalement

1. Toniflantes. – 2. Ruine. Saône. – 3. Ivette. Tut. – 4. Serre. Tapes. – 5. Traire. Lire. – 6. Et. Gantière. – 7. *Séduit*. Es. – 8. Retentir. – 9. Ecus. Sueras.

GUY BROUTY

MARDI 22 NOVEMBRE

TF 1

14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.15).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Les Amies de ma femme. □ Film français de Didier van Cauwelaert (1992).
22.20 Tiercé.
22.25 Les Films dans les salles.
22.30 Cinéma : Justice sauvage. ■ Film américain de John Flynn (1991).
0.10 Magazine : Je suis venu vous dire. Présenté par Florence Belkacem. Invités : Gérard Jugnot, Charles Millon, Werner Schreyer.
1.20 Journal et Météo.
1.30 Magazine : Reportages. Mon village à l'heure du sida, d'Alain Blanchet et Tony Bosco (rediff.).

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Le bal à Renaud.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne.
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Florent Pagny, Gérard Jugnot, Carmen Seisderos.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Cinéma : Pouic-Pouic. □ Film français de Jean Girault (1963).
22.40 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Les deux visages de la justice. 2. Le droit pour moi.
0.05 Journal, Météo et Journal des courses.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Invités : Solange de Mailly Neslé *(l'Astrologie)* ; Robert Muchembled *(Magie et Sorcellerie en Europe)* ; François Roustang *(Qu'est-ce que l'hypnose ?)* ; Sybille Lacan *(Un père : puzzle)* ; Elisabeth Roudinesco *(Généalogies)* ; Jacques Tiano *(Psychanalyse de la gourmandise et/ou le ventre des philosophes)* ; Musique : Sonia Wieder-Atherton, violoncelliste.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Secte des égoïstes*, d'Eric-Emmanuel Schmitt.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Jeu : Questions pour un champion. Artistes contre sportifs. Avec Jean-Charles Trouabal, Bruno Marie-Rose, Jean-François Domergue, Cécile Nowak, Jean-Philippe Gatien, Marcel Jullian, Macha Méril, Marcel Amont, Patrick Préjean, Catherine Allégret.
22.25 Météo et Journal.
23.00 ▶ Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. La Carélie, nouvelle frontière de l'Europe, de Jacques Pomonti et Ghislain Vidal.
0.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL +

13.35 Cinéma : Libera me. ■■■ Film français d'Alain Cavalier (1993).
14.55 Magazine : 24 heures (rediff.).
15.45 Le Journal du art.
15.55 Le Journal du cinéma.
16.00 Cinéma : L'Œil public. ■■ Film américain de Howard Franklin (1992).
17.35 Documentaire : Tactiques sauvages. D'Alistair McEven et G. Dieter Plage.
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : K 2. ■ Film américain de Franc Roddam (1991).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Surprises.
22.35 Cinéma : Le Nombril du monde. □ Film franco-tunisien d'Ariel Zeitoun (1992).
1.00 Cinéma : Puppet Master 3. ■ Film américain de David Decoteau (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Les Rois du ring. De Jean-Christophe Rosé (rediff.).
18.30 Documentaire : Baby, it's you. 6. Toi et moi (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 ▶ Documentaire : Une patrie étrangère. D'Aribert Weis.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. Invité : Sali Berisha, président de l'Albanie. L'Europe de l'Est à nos portes. Reportages : Le Nouveau Mur ; Far East, industriels en République tchèque ; Entretien avec Vaclav Havel, président de la République tchèque.
21.45 Soirée thématique : Le Règne des clans, les mafias en Europe. 4. La planète mafia. Soirée conçue par Jean-Michel Meurice et Fabrizio Clavi.
21.46 Documentaire : Vues privées sur les parrains. De Jean-Michel Meurice et Catalina Vilar.
22.45 Téléfilm : La Neige des Andes. De Frank Guthke.
0.20 Documentaire : Planète mafia. De Jean-Michel Meurice et Fabrizio Clavi (30 min).

M 6

13.20 Téléfilm : Pour l'amour d'un caïd. De Ted Mather (rediff.).
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Le grand retour. Les loutres.
20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. Le Cadeau empoisonné. Fantômes et sorcières.
22.40 Téléfilm : Prisonnière de son passé. De Mimi Leder.
0.10 Six minutes première heure.
0.20 Magazine : Zone interdite.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Moussorgski, l'insaisissable (2).
20.30 Archipel médecine. Empreintes génétiques.
21.32 De bruits et de passions. La formule 1.
22.40 Les Nuits magnétiques. Entre science et technologie, où se cache l'esprit humain ? (1).
0.05 Du jour au lendemain. Jacques Teboul (Du cœur et de l'affection).
0.50 Coda. André Jolivet (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 11 juin à l'auditorium Saint-Germain) : Huit chansons espagnoles, Cadran lunaire, de Ohana, par Sylvie Sulle, mezzo-soprano, Jay Gottlieb, piano ; Sonate en si bémol majeur, Sonate en sol majeur, arrangées pour guitare à dix cordes, de Scarlatti ; Sonate op. 61, de Turina, par Stephan Schmidt, guitare ; Granada, Alegria, Guajira, Fantasia de la vieuxville, de Bacan, par Pedro Bacan, guitare, Ramon Jaffe, violoncelle, Stephan Schmidt, guitare à dix cordes ; Flamenco, par Ines Bacan, chant, Pedro Bacan, guitare.
22.35 Solista. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Premier Quatuor à cordes op. 6, de Krenek ; Sonate posthume pour violon et piano, de Ravel, par Frank Peter Zimmermann, violon, Alexander Lonquich, piano.
0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal.

Les interventions à la radio

Europe 1, 18 heures : Claude Lévi-Strauss (« Découvertes »).

France-Inter, 19 h 20 : « Journée spéciale contre l'exclusion » (« Le téléphone sonne »).

Radio Classique, 19 h 30 : Ségolène Royal (« Radio Classique-*le Point* »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Une oreillette dans la spirale

L'OREILLETTE invisible qui les relie à leur régie est en train de devenir aux présentateurs de France 2 ce que Béatrice Dalle, après une mémorable algarade, fut à PPDA : un spectre, une statue du Commandeur perpétuellement menaçante.

Rappelons les faits : voici quelques semaines, l'ancien présentateur Paul Amar accusa son successeur Etienne Leenhardt de se faire parfois dicter par sa hiérarchie, par le biais de son oreillette, les questions posées aux invités du journal. Paul Amar rétracta ensuite piteusement ces accusations, mais le soupçon était né : celui qui semble nous parler, est-ce bien lui qui nous parle réellement, ou n'est-il que le porte-parole d'un autre, et alors de qui ? Les questions qu'il semble poser aux ministres, qui les formule dans l'ombre ?

Ce soupçon a apparemment gagné des sphères inattendues. Ainsi, interrogeant dimanche soir le comédien Gérard Jugnot, Etienne Leenhardt se l'entendit-il cruellement rappeler. Alors que Leenhardt reformulait à Jugnot une question à laquelle celui-ci avait une première fois négligé de répondre, le comédien résolut de s'amuser un peu : « *Ah oui, je comprends, dans votre oreillette, on vous a dit : « il n'a pas répondu à la question, repose-la lui ! » « Il fallait que quelqu'un me la fasse, celle-là* », bredouilla Leenhardt, désarçonné.

La plaisanterie de Jugnot était cruelle. Exerçant seulement son métier en insistant pour obtenir des réponses aux questions posées, Leenhardt se voyait ainsi accusé de n'être que le *zélé* porte-parole d'une invisible hiérarchie, tapie dans les profondeurs de la régie. Mais surtout, en dépit de la volonté des deux protagonistes, elle aboutissait à diriger les projecteurs sur l'interrogateur, plutôt que sur l'interrogé.

Par cette plaisanterie, le comédien trahissait, en effet, l'intérêt qu'il porte à la télévision, à sa petite chronique, à ses rumeurs et à ses clapotis. On aurait pu le croire accaparé par le lancement de son film, ou la préparation du prochain. Non. Dans ces semaines pourtant chargées, une des vedettes de cinéma les plus appréciées du moment avait trouvé le temps de suivre, dans les gazettes et les émissions spécialisées, les déclarations et les petites phrases des vedettes de la télévision. Entre Leenhardt et Jugnot, entre le petit et le grand écran, celui qui montrait ainsi sa fascination pour l'autre n'était pas celui que l'on aurait pu supposer. Leenhardt, encore une fois, n'y était pour rien. Il n'avait pas cherché, le pauvre, à attirer l'attention sur lui. Mais la spirale de la notoriété se révélait plus forte que sa modestie et ses réticences. Une fois de plus, la télévision se révélait comme ce qu'elle est : une machinerie mystérieuse et emballée, définitivement réticente à s'intéresser à autre chose qu'à elle-même.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 23 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.30 Club mini Zig-Zag. Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 7.28).
7.00 Journal.
7.15 Club mini Zig-Zag. Gil et Julie.
7.30 Disney Club mercredi. Dessins animés ; La Petite Sirène ; Tic et Tac ; Reportage ; Qui sait gagne ; Invitée : Marina Carrère d'Encausse.
9.00 Dessin animé : Spirou.
9.30 Club Dorothée matin. Sailor Moon ; Le Maître des Bots ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Le Tour de magie ; Power Rangers ; Trucs et astuces ; Jeux ; La séquence animaux du docteur Klein ; Jeux et rubriques.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Premiers baisers.
14.10 Club Dorothée. Ici bébé ; Salut les Musclés ; Drôle de vie ; Spielvan ; Harry et les Henderson ; Ricky ou la Belle Vie ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
19.55 Journal et La Minute hippique.
20.20 Sport : Football de la Ligue des champions. Bayern Munich-Paris Saint-Germain, en direct du stade olympique de Munich ; à 21.15, mi-temps et Météo ; à 21.30, 2e mi-temps ; à 22.25, extraits et tous les buts des autres matches.
0.05 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Claude Bébéar, président de AXA.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Série : Mésaventures.
1.05 TF 1 nuit (et à 1.45, 2.45, 3.45).
1.15 Documentaire : Histoires naturelles (et à 2.55, 5.05). La chasse aux chamois ; Un guetteur d'ombres ; Thons et mulets.
1.55 Documentaire : Histoire de la vie. Enfin le sexe vint.
3.55 Série : Passions.
4.20 Série : Côté cœur.
4.45 Musique.

FRANCE 2

6.00 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Chez Chalu Maureen. Les Twist ; Les Mystérieuses Cités d'or ; A-mi galaxie ; Robin des Bois ; Chipangali.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.45 Jeu : Pyramide (et à 4.25).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.40).
12.59 Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Chalu Maureen (et à 14.40). L'Equipée du Poney Express ; Chipangali ; Quoi de neuf, docteur ? ; Les Tiny Toons ; Histoires fantastiques.
17.05 Tiercé, en direct d'Evry.
17.20 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.50 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.25).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Axelle Red, Miss France, Manu di Bango, Martin Lamotte, Philipe Khorsand.
19.20 Flash d'informations.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 ▶ Téléfilm : Le Voyage en Pologne. De Stéphane Kurc, avec Macha Méril, Sophie Aubry.
22.35 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. C'est dur de se quitter.
23.50 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Invités : Luc Bondy, metteur en scène ; Philippe Boesmans, compositeur ; Françoise Brion ; Peter Handke ; Antonio Tabucchi ; Danse : Maguy Marin.
1.20 Court métrage : Histoires courtes. En marge de l'exposition Poussin. Allégorie, où sont passés les chameaux, d'Alse Cayo.
1.55 Magazine : Studio Gabriel (2e partie, rediff).
2.20 Emissions religieuses (rediff.).
3.20 Court métrage : Lorsque l'enfant parfait.
3.55 24 heures d'info.
4.20 Dessin animé (et à 4.50).
5.00 Magazine : Outremers (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar.
8.00 Les Minikeums. Twinkle ; La Légende de Blanche-Neige ; Les Trois Mousquetaires ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Il était une fois les découvreurs : Léonard de Vinci ; Sandokan ; Fais-moi peur.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Humour.
13.10 Téléfilm : Exoman. De Richard Irving, avec David Ackroyd, Anna Schedeen.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Les Minikeums. Peter Pan ; La Légende de Prince Valiant.
17.40 Magazine : Une pèche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Comment du pourquoi.*
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Invitée : Taslima Nasreen. Avec Rachid Boudjedra *(Timimoun)* ; Mario Vargas Llosa, *(la Vérité après le mensonge)* ; William Boyd *(Un après-midi bleu)* ; Jean Daniel ; Patricia Highsmith ; Bernard Pivot.
22.25 Météo et Journal.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Factuel ; Alice ; Dub ; Impressions). Bourgogne, Franche-Comté (Chacun ses goûts ; Diagonales images). Corse (Cultura viva). Limousin, Poitou-Charentes (Paris est à nous, documentaire de Romain Goupil ; De proche en proche ; Confidences de nacre). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards voisins ; Performances ; Tourisme à Saint-Dizier ; Soufflets, c'est jouer). Méditerranée (Méditerranéo ; Pôle Sud : recherches musicales ; Destination pêche ; Nautilus). Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Sortie de crise ; Périphériques ; Euro 3 ; Carte postale d'une région européenne). Normandie (Caméra normande : Atlantique, histoires d'Ouest ; Zigue-Zague ; Saga-cités ; Destination pêche). Ouest (Bagad, documentaire de Christian Rouaud ; Tempo). Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? ; Saga-cités ; Mag-cités ; W & Cie). Rhône-Alpes, Auvergne (Bleu nuit ; Vercors 1944, la vulnérabilité des grands maquis ; Saga-cités ; Une semaine en Auvergne ; Terroir). Sud (Pôle Sud ; Pôle signes ; Toromania ; Méditerranéo).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.19).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Dessin animé : Léa et Gaspard.
7.30 Canaille peluche. Doug.

En clair jusqu'à 8.40

7.55 Ça cartoon.
8.40 Surprises (et à 10.40, 14.55).
8.55 Cinéma : Marco Polo. □ Film italo-français de Piero Pierotti (1961). Avec Rory Calhoun, Yoko Tani, Camillo Pilotto.
10.38 Flash d'informations.
10.45 Le Journal du cinéma.
10.50 Téléfilm : Le Jardin des plantes. De Philippe de Broca, avec Claude Rich, Salomé Stévenin.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Documentaire : Un tigre dans les forêts d'Ecosse. De Fergus Beeley.
15.05 Le Journal du cinéma.
15.10 Téléfilm : Une affaire personnelle. De Joan Micklin Silver, avec Sissy Spacek, Aidan Quinn.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Football américain. Match de championnat de la NFL.
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Liane Foly.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Red Rock West. ■ Film américain de John Dahl (1992). Avec Nicolas Cage, Dennis Hopper, Lara Flynn Boyle.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : La Femme du boucher. □ Film américain de Terry Hughes (1992). Avec Demi Moore, Jeff Daniels, George Dzundza (v.o.). *Médium, elle exerce son pouvoir sur la clientèle.*
0.20 Cinéma : Rosencrantz et Guildenstern sont morts. ■■ Film américain de Tom Stoppard (1990). Avec Gary Oldman, Tim Roth, Richard Dreyfuss (v.o.). *Une œuvre sur le théâtre très intello et fantasmagorique.*
2.15 Magazine : L'Œil du cyclone (rediff.).
2.40 Surprises (20 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Palettes. Marcel Duchamps : *Nu descendant un escalier*, le temps d'une spirale, d'Alain Jaubert (rediff.).
17.35 Magazine : Transit. L'Europe de l'Est à nos portes (rediff.).
18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. Le pétrole sous tension permanente (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.25 Série : One-Reelers, comédies burlesques. Le chevalier servant.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Afrique du Sud ; IAM ; Les autoroutes électroniques ; Maria Glen ; Alan Stivell ; Raaga Desh (Inde) ; Alejandro Escovedo.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Sergiu Celibidache. *Rhapsodie espagnole*, de Maurice Ravel, par l'Orchestre philharmonique de Munich. *Un enregistrement rare du chef d'orchestre roumain.*
21.05 Documentaire : Paco de Lucia. De Michael Meert. *Portrait du célèbre guitariste de flamenco.*
22.05 Documentaire : Gran Teatre del Liceu. Joie, gloire et douleur, de Jaume Vilalta. *Ravagé par les flammes le 31 janvier, le légendaire théâtre de Barcelone se relève de ses cendres.*
23.00 Cinéma : Ivan le Terrible (1re partie). ■■■ Film soviétique de Sergueï Eisenstein (1943). Avec Nikolaï Tcherkassov, Serafima Birman, Pavel Kadotchnikov (v.o., 100 min).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.05, 1.25, 5.35).
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. Kid découverte : l'automobile ; Kidimot : Poubelle ; New Kids on the Block ; Conan l'aventurier ; 20.000 lieues dans l'espace ; La Petite Boutique des horreurs ; Rahan.
15.55 Magazine : Méga 6.
16.15 Variétés : Hit Machine.
16.50 Magazine : Fax'O (et à 1.00, 4.45). Marianne Faithfull ; le piercing ; Acid Jazz.
17.25 Série : Rintintin Junior.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Qui a peur de l'« algue tueuse » ?
20.45 Téléfilm : Cherche famille désespérément. De François Luciani, avec Françoise Christophe, Philippe Leroy-Beaulieu.
22.25 Téléfilm : Le Séducteur. De Gabrielle Beaumont, avec Marcus Gilbert, Arabelle Tiye.
0.20 Série : Fantasmes.
0.50 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Salsa opus 4 (Venezuela) ; Raid de l'amitié ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Moussorgski, l'insaisissable (3).
20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques. Entre science et technologie, où se cache l'esprit humain ? (2).
0.05 Du jour au lendemain. Mathieu Lindon (Champion du monde).
0.50 Coda. André Jolivet (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 19 novembre au Conservatoire d'art dramatique de Paris) : Mazurka en la mineur op. 59, Mazurka en la bémol majeur op. 59, Mazurka en fa dièse mineur op. 59, Mazurka en ut dièse mineur op. 63, Barcarolle en fa dièse majeur op. 60, de Chopin ; Concerto pour piano seul, d'Alkan, par Marc André Hamelin, piano.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Sonate pour flûte, alto et harpe, de Debussy ; Humoresque op. 20, de Schumann ; Sonata a tre violini, de Schmelzer.
0.05 Jazz vivant. Par André Francis. Jazz au féminin avec Renée Rosnes, piano, Eliane Elias, piano et Jane Bunnett, saxophone.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Majorité : faut-il croire aux primaires ? » Invité : Hervé de Charette (« Objections »).

PIERRE GEORGES

Barbes virtuelles

C'EST une affaire de barbes virtuelles et un flagrant délit de manipulation relevé par *le Parisien*. En « une », mardi, ce journal publie deux photographies. Ou plutôt deux fois une photographie, *avant et après travaux de* falsification.

Première photo, celle de trois jeunes gens, Djebien, Hamid et Rahled. Habitant la cité des Biscottes à Lille-Sud, ces trois garçons avaient accepté au mois de *juin 1993 de témoigner lors* d'un reportage télévisé consacré au problème des banlieues. Un mois auparavant, dans cette cité, des habitants s'étaient livrés à une chasse aux petits trafiquants de drogue. Filmés assis sur des parpaings et de grandes canalisations de béton abandonnés devant les immeubles, les trois *beurs racontaient les* conditions de vie aux Biscottes et les problèmes quotidiens liés à la drogue. Rien d'autre. Le reportage fut diffusé le 23 juin 1993 sur France 3 dans l'émission de Jean-Marie Cavada « Etats d'urgence ».

Deuxième photo, la même, extraite du même reportage. Et pourtant une autre. Le 12 octobre 1994, *lors d'une* « Marche du siècle » sur le thème « Etre musulman en France », Jean-Marie Cavada donne les résultats *d'un sondage concernant* l'attitude de la population musulmane de France par rapport à l'intégrisme et au FIS. Les premiers chiffres de ce sondage apparaissent à l'écran sur fond illustratif, une photo de femme voilée. Puis sur une autre photographie, celle des trois jeunes de la cité des Biscottes. *A cette nuance* près que le document a été totalement manipulé et trafiqué.

Hamid et Rahled se retrouvent *affublés* d'une barbe, modèle FIS. Et Djebien, d'une solide moustache et d'une ombre de barbe, sans doute pour faire plus vrai, plus dangereux. Les jeunes des Biscottes sont devenus, par le douteux prodige de la technique, des intégristes de choc. La télévision étant ce qu'elle est, toute la cité des Biscottes le constate, *en rigole ou, c'est* selon, s'en inquiète.

Les trois « intégristes », l'un algérien, les deux autres d'origine *algérienne et marocaine*, ne rient pas vraiment. Ils se disent, à juste titre, choqués, dégoûtés, menacés, et craignent *pour leurs familles* restées au pays. Ils viennent de déposer plainte, demandent réparation et droit de réponse.

Le Parisien a également sollicité la réaction de Jean-Marie Cavada. Celui-ci, bien évidemment, est confus, navré, prêt à *réparer, à « rétablir la vérité des faits »*. Une enquête interne est ordonnée pour tenter de démasquer le responsable de *ce que Jean-Marie Cavada* appelle, à trois reprises, une *« erreur »*. Venant d'un membre du Comité national *d'éthique, cette formulation* laisse pour le moins perplexe. Car cela ressemble à tout. Sauf à une « erreur ».

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Arts et Spectacles

Kurt Schwitters au Centre Pompidou. La réputation de cet artiste allemand est énorme dans la plupart des pays du monde occidental. Il est totalement méconnu en France. Le Centre Pompidou répare cet oubli en organisant une rétrospective complète de l'œuvre de ce peintre passé du dadaïsme au constructivisme et qui fut un des précurseurs du pop art comme de l'arte povera.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XX

Le numéro du « Monde » daté mardi 22 novembre 1994 a été tiré à 479 796 exemplaires

Les réfugiés rwandais au-dessous du volcan

Détournements de vivres, insécurité, risques de représailles... La situation est explosive dans les camps du Zaïre

GOMA (Zaïre)
de notre envoyé spécial

« Avons-nous le droit de décider qui affamer et qui nourrir ? ». Le débat court d'un camp à l'autre, au Zaïre, autour de Goma, dont la région abrite aujourd'hui près de 900 000 réfugiés rwandais, d'ethnie hutue, qui ont fui le nouveau pouvoir dominé par les Tutsis. Le cri d'alarme lancé le 3 novembre par une quinzaine d'organisations non gouvernementales (ONG) ne fait pas l'unanimité. Tandis que certains responsables humanitaires sont troublés par les coûteux secours dispensés aux *« tueurs »*, d'autres estiment que la situation n'est pas dramatique au point d'empêcher tout travail.

Les détournements de vivres ? *« Là où nous distribuons, il n'y a pas loin de 0 % de pertes »*, affirme Abdel Senouci, responsable de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour le Nord-Kivu. Pour lui, l'absence de détournement dépend pour beaucoup d'un bon contact avec les chefs de camp : *« Nos délégués arrivent aujourd'hui à contrôler la répartition des vivres jusqu'en bout de chaîne. »* En revanche, au camp de Mugunga, qui abrite quelque 20 000 ex-militaires rwandais et leur état-major, on a parlé de disparition de vivres par *« camions entiers »*.

La sécurité des réfugiés ? Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime qu'une dizaine de personnes meurent, chaque jour, dans l'ensemble des camps. Certaines sont victimes d'empoisonnement, d'autres, accusées d'espionnage, sont lynchées par des foules rageuses. On retrouve dans ces camps la même hantise des infiltrations ennemies que celle qui animait les milieux extrémistes hutus durant les combats d'avril à juillet. Il ne fait pas de doute que le nouveau pouvoir en place à Kigali envoie des agents dans les camps pour s'informer de ce qui s'y trame. Ceux que l'on démasque sont soit massacrés sur place, soit remis aux autorités zaïroises, selon des expatriés.

Les candidats au retour sont aussi accusés de trahir. Jean-Damascène Nagozira, un des treize « préfets » de Mugunga, est catégorique : *« S'ils ne craignent pas de retourner au Rwanda, c'est qu'ils ont des contacts avec le FPR »*, le Front patriotique rwandais, qui a pris le pouvoir à Kigali le 4 juillet dernier. *« Les réfugiés ne sont pas libres de rentrer*, déplore Samantha Bolton, porte-parole de Médecins sans frontières, *et c'est pour les protéger que nous demandons l'envoi d'une force internationale dans les camps »*. Les camps sont encadrés, souvent par des administrateurs de l'ancien régime impliqués dans le génocide, et *« il faut être courageux pour décider de partir »*, assure Lyndall Sachs, du HCR. A condition d'être discret, le départ est toutefois possible. Le HCR enregistre plusieurs centaines de départs par jour.

Un million de dollars par jour

Mais la peur des Tutsis du FPR, attisée par les médias de l'ancien régime durant les quatre années de guerre, se renforce aussi de l'arrivée plus récente de ceux qui fuient les exactions des rebelles d'hier (à la mi-octobre, 600 personnes se réfugiaient quotidiennement au Zaïre). Il n'est donc pas sûr qu'un déploiement de « casques bleus » puisse déclencher un vaste mouvement de retour. D'autant que les soldats de l'ONU seront vite assimilés à ceux de la MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda), totalement décrédibilisés aux yeux des réfugiés. Des rumeurs circulent déjà : *« On les envoie pour nous forcer à rentrer »*, ce qui laisse prévoir de sérieux risques pour les soldats de l'ONU. *« Les « casques bleus » ne pourront pénétrer dans ce camp sans un accord avec les responsables »*, estime le logisticien de la Fédération luthérienne mondiale. Quant à isoler les anciens responsables du gros des réfugiés, de l'avis général, c'est une tâche impossible.

Un Rwanda miniature s'est recréé dans chaque camp, où les réfugiés ont été regroupés par préfectures afin de se reconnaître par crainte toujours d'être infiltrés. Les bars et les épiceries ont été les premiers commerces à ouvrir, bientôt suivis des coiffeurs, des cordonniers, des taxis... Les églises et les écoles ne devraient pas tarder. Et les agences humanitaires se sont organisées, pour longtemps. L'assistance aux camps de Goma coûte 1 million de dollars par jour au HCR. Les besoins quotidiens se chiffrent à 400 tonnes de vivres et 1,6 million de litres d'eau.

L'armée se réorganise-t-elle, en vue d'un retour au pays les armes à la main ? Les rumeurs, les témoignages isolés, sont nombreux, mais pas les faits. L'impression qui prévaut est qu'il faudra encore plusieurs mois avant que soldats et miliciens ne se réorganisent en force de guérilla, tandis qu'en face, l'« ennemi » s'applique à verrouiller la frontière. De temps à autre, on peut croiser le général Augustin Bizimungu, chef d'état-major des ex-Forces armées rwandaises (FAR), entouré de ses officiers, sirotant tristement une bière dans un restaurant de Goma. *« Le FPR ne veut pas diluer sa victoire »*, constate le général, qui réclame, comme l'ancien gouvernement intérimaire en exil au Zaïre, un partage du pouvoir afin d'assurer le retour des réfugiés.

Outre les membres du « gouvernement » (réduit à sept ministres à la suite d'un « remaniement »), quelques autres anciens responsables sont toujours présents à Goma. Notamment le colonel Bagosora, beau-frère de feu le président Juvénal Habyarimana (tué dans l'explosion de son avion le 6 avril) et considéré comme le principal planificateur des massacres. D'autres, inquiets de la mise en place d'un tribunal international et de leur possible extradition, auraient quitté le Zaïre vers des lieux plus discrets, en République centrafricaine ou au Cameroun.

Racket de l'armée zaïroise

La situation dans les camps est fragile. Les risques d'explosion ne manquent pas. *« Une éruption volcanique n'est pas le danger le plus imminent »*, assure, pince-sans-rire, Paul Verhoestraete, installé à Goma depuis vingt ans. Sous ses yeux, la fumée de milliers de feux de camp enveloppe une vallée parsemée d'innombrables huttes bleues et vertes qui s'accrochent au relief jusque sur les coulées de lave pétrifiée. Au-dessus de cette ville de plastique, le cône imposant du Nyiragongo – dont la dernière éruption date de 1977 – lâche dans la nuit tombante un gigantesque panache rougeoyant. Le volcan s'est réveillé en juin dernier...

L'exode des Hutus rwandais a provoqué chez les Tutsis du Zaïre un mouvement inverse. Ils quittent la région de Goma et surtout celle du Masisi, où des milliers d'immigrants rwandais s'étaient installés durant la colonisation belge. Ils arrivent par petits groupes à la « grande barrière », le poste-frontière qui sépare Goma de Gisenyi, au Rwanda : *« J'avais une cinquantaine de vaches ; les Hutus m'ont tout volé. »* Cet homme au regard chargé de désespoir ne possède plus rien, à part le baluchon que son épouse porte sur la tête. Aujourd'hui, les nouveaux arrivants hutus arrivent en force dans le Masisi, chassant les Tutsis et même les Hundés locaux. A Goma, les rares Zaïrois tutsis qui restent sont régulièrement l'objet d'attentats à la grenade.

Aux tensions ethniques, s'ajoute le racket de l'armée zaïroise, sous prétexte que les organisations humanitaires ne doivent pas oublier la population locale, pauvre et jalouse de l'attention portée aux réfugiés. Vols de véhicules et de médicaments deviennent courants.

JEAN HÉLÈNE

Le Conseil de sécurité envisage de déployer de 2 000 à 3 000 hommes dans les camps

Préoccupé par l'insécurité dans les camps de réfugiés rwandais, le Conseil de sécurité devrait adopter, avant la fin du mois, une résolution autorisant le déploiement de 2 000 à 3 000 « casques bleus » au Zaïre.

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Le secrétaire général de l'ONU propose l'envoi d'une force qui assurerait la sécurité du personnel des organisations humanitaires, protégerait le stockage et la distribution des vivres, et permettrait aux réfugiés qui désirent rentrer chez eux de passer la frontière sans danger. Dans un premier temps, cette force établirait, à l'intérieur des camps, des zones de sécurité pour accueillir les réfugiés. Dans une deuxième phase, des unités motorisées seraient déployées dans ces zones pour assurer le maintien de la sécurité.

Sur une base de 3 000 hommes, cette opération pourrait prendre entre vingt-quatre et trente mois. Toutefois, ajoute M. Boutros-Ghali dans un rapport présenté au Conseil de sécurité lundi 21 novembre, 2 000 hommes supplémentaires permettraient de réduire l'opération de près de dix mois. Les membres du Conseil sont déterminés à lancer cette opération avant la fin du mois de novembre, sous la présidence américaine – car, hasard du calendrier, en décembre, la présidence du Conseil de sécurité sera assurée par le Rwanda. Après avoir effectué une mission à l'intérieur des camps de réfugiés, le représentant spécial du secrétaire général, Shahryar Khan, estime que la seule façon de garantir la sécurité des réfugiés consiste à séparer les membres des anciennes forces gouvernementales du reste des réfugiés et, si possible, à les installer dans un pays tiers. Pour M. Khan, cette opération sera *« extrêmement dangereuse »* car *« ils ne quitteront pas les camps de plein gré et ils utiliseront la force armée pour empêcher qu'on les déloge »*.

Dans son rapport, M. Boutros-Ghali explique que les anciens dirigeants rwandais *« prépareraient une invasion armée du Rwanda »* et que les milices hutues, qui *« recourent ouvertement à l'intimidation et à la force »*, stockeraient et revendraient les vivres des organisations de secours *« en vue de cette invasion »*. Quelque 230 anciens dirigeants politiques rwandais vivent au Zaïre *« dans de bonnes conditions, dans des hôtels et des maisons »* en dehors des camps. Le nombre de militaires de l'ancienne armée gouvernementale est estimé, lui, à environ 50 000. Ils vivent parmi les réfugiés et, ne portant plus l'uniforme, sont souvent impossibles à distinguer. En août, 200 000 réfugiés seraient retournés au Rwanda, mais ce mouvement a été interrompu par les activités des milices.

AFSANÉ BASSIR POUR

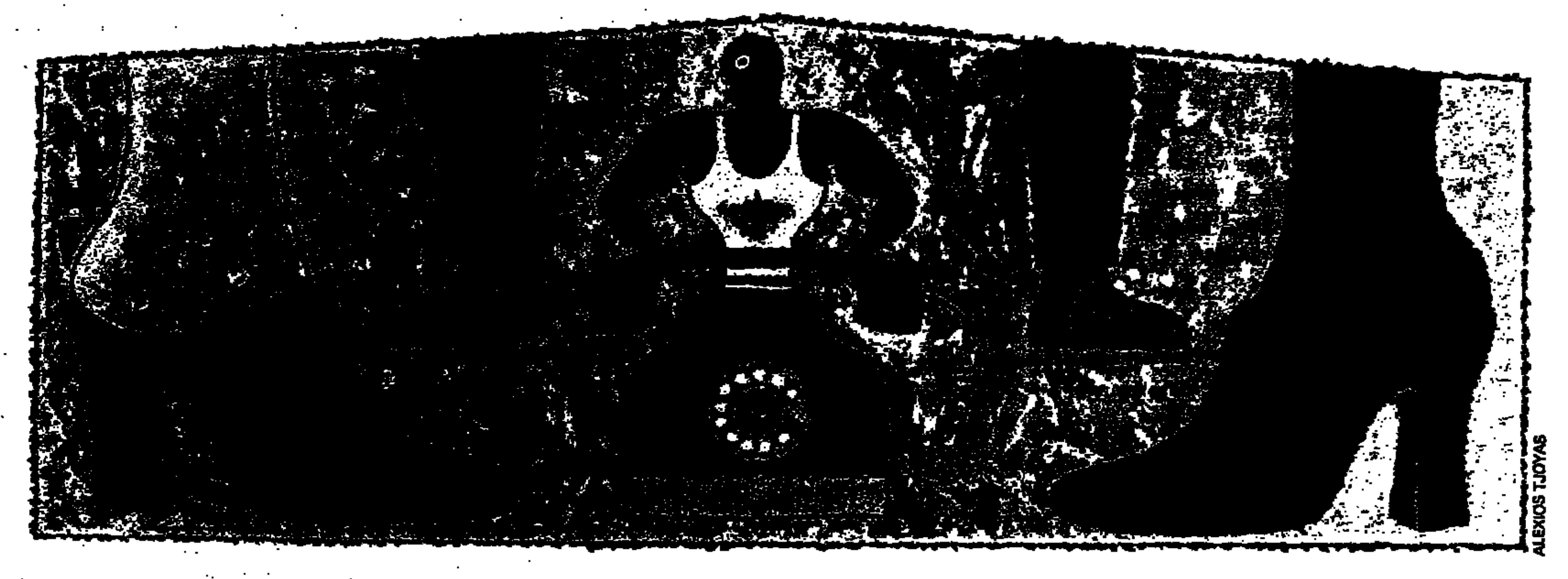
BASQUES : cinq membres présumés de l'ETA mis en examen et écroués. – Cinq membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA, dont Felix Alberto Lopez de la Calle Gauna, alias « Mobutu », considéré comme l'un des dirigeants de l'organisation, chargé des commandos, ont été mis en examen et placés sous mandat de dépôt, lundi 21 novembre, par Laurence Le Vert, juge d'instruction au tribunal de Paris. Les cinq personnes, interpellées le 17 novembre à Toulon (*le Monde* du 19 novembre), se sont vu signifier les chefs d'*« infraction à la législation sur les armes et les munitions, faux documents administratifs et usage, séjour irrégulier, association de malfaiteurs, infractions en relation avec une entreprise terroriste »*.

NICE : Jacques Médecin maintenu en détention par la cour d'appel de Grenoble. – A l'issue d'un débat contradictoire de près de trois heures, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble a confirmé, lundi 21 novembre, le placement en détention provisoire de Jacques Médecin. Les avocats de l'ancien maire de Nice ont aussitôt déposé une demande de mise en liberté qui sera examinée par la chambre d'accusation dans un délai de vingt jours. Incarcéré depuis le 17 novembre à la prison de Saint-Quentin-Fallavier (Isère), l'ancien maire de Nice a déposé une plainte pour enlèvement et séquestration arbitraire, et demande la nullité de la procédure d'extradition.

LIBÉRIA : reprise des négociations à Accra. – Les négociations pour relancer le processus de paix au Libéria ont repris, lundi 21 novembre, à Accra (Ghana). Outre les délégués des six factions armées, du gouvernement de transition et de la conférence nationale, des représentants d'une dizaine de pays africains, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'ONU et de la Force interafricaine au Libéria (ECOMOG) participent aux discussions a annoncé la radio ghanéenne. – *(AFP.)*

Le Monde

INITIATIVES


ALEXIOS TJOYAS

Des entreprises qui créent de l'emploi

Jeunes ou toujours jeunes, ces sociétés démontrent les effets positifs du dynamisme, non sans quelques revers

TOUTES les entreprises qui créent de l'emploi de façon étonnante, y compris en période de basses eaux, présentent des traits assez communs. Elles ont le plus souvent la taille d'une PME, sauf exception rarissime. Elles se singularisent par leur jeunesse, ou par leur évolution rapide qui les maintient dans une sorte d'adolescence prolongée. Elles se situent sur des créneaux tout neufs – mais, attention, pas nécessairement liés à une nouvelle technologie – qui nous rapprocheraient du modèle californien. Au minimum, elles savent apporter de la fraîcheur à la manière d'aborder le fonctionnement d'un secteur traditionnel et, alors, excellent à donner au fond de la piscine les coups de talon qui permettent d'évoluer, à force de dynamisme. Dans une mauvaise presse, leur réussite donnerait lieu à une « success story », de celles qui font rêver aux amours des princesses dans les chaumières. Mais rien n'est jamais à l'eau de rose et il y a toujours un secret, ou une verrue, pour expliquer, au moins en partie, pourquoi le conte de fées s'est produit. Personne n'est parfait, et aucun exemple ne résiste totalement à l'analyse. Ou ce serait trop beau.

A partir d'un secteur d'activité aussi sinistré que le textile, il est déjà extraordinaire que Jean-Michel Coutellier non seulement parvienne à développer son petit empire, mais qu'il réussisse à créer de l'emploi. D'autres que lui font la « une » des journaux en ayant recours à la sous-traitance plus ou moins sous pression ou cèdent aux facilités de la délocalisation exotique. Ce n'est pas son cas. Depuis la Somme ou l'Aisne, là où des générations entières sont traumatisées par le déclin industriel, il démontre qu'on peut rester compétitif. Et gagner.

Evidemment, il y a un prix ou, plutôt, des conditions à un parcours aussi paradoxal, dans la période. Il va miser sur la réactivité et la performance, quand d'autres s'endorment sur la réputation de la griffe. Les temps de production seront réduits et il s'acharne à coller au plus près de son marché. Avec des conséquences redoutables. Les salariés seront flexibles et le coût de la main-d'œuvre maintenu au plus serré. Dure réalité.

Si son expérience est récente, mais lui permet de répondre en direct aux aléas d'un marché soumis à la mode, l'aventure de la société Eram, pratiquement septuagénaire, prouve qu'une telle adéquation au temps est possible dans la durée. A force de vigilance, qui se confond avec l'intelligence, la petite entreprise de Cholet – un endroit qui n'a rien à envier aux exemples de la Vénétie – a su à chaque étape de sa croissance s'adapter aux donnes nouvelles. Avec des intuitions géniales, comme celle qui consiste à maîtriser son réseau de distribution pour écouler la production de ses usines. Mais, là aussi, il y a un revers de la médaille au fait que le groupe ait pu augmenter ses effectifs de 790 personnes au cours des deux dernières années. La politique sociale y est rudimentaire, voire frugale, dans une région où la main-d'œuvre est attachée à son terroir. Ce qui n'empêche pas Eram, qui fait ici figure d'emblème, d'apparaître au-dessus de la mêlée, localement.

Encore la confection et la chaussure ont-elles des excuses, si elles veulent se montrer à la fois innovantes, performantes, et créatrices d'emplois. La compétition est telle, dans ces secteurs, qu'il faut bien une faille pour expliquer le résultat. Pourtant, à peu de chose près, on retrouve des comportements semblables dans d'autres domaines, qui se traduisent moins par une politique sociale abrupte que par des symptômes qui révèlent, eux aussi, les ressorts cachés de l'exploit.

En pleine croissance, en perpétuelle recherche d'adéquation avec les souhaits de sa clientèle, Gymnase Club passe son temps à surfer sur la vague des modes. Ce qui tient de la performance, sur des produits aussi fugaces que le sport, la santé, ou la forme. Mais, car il y a forcément un mais, le groupe des professeurs est soumis naturellement à un taux de rotation élevé, ne serait-ce que parce que la gestion moderne ne correspond pas au train-train des salles de gymnastique d'antan. L'entreprise doit faire face à des problèmes de recrutement, qu'elle tente habilement de résoudre avec la création d'un institut de formation intégré, sait offrir des possibilités de promotion à du personnel embauché pour ses qualités sportives, mais ne peut, très logiquement, affronter le problème du vieillissement de son personnel. L'image de marque est à ce prix.

DANS un autre domaine, le secteur du transport express, symbolisé par la progression de l'américain DHL, connaît des angoisses du même ordre. On peut croître d'année en année, incorporer des têtes nouvelles et, pourtant, craindre de s'éloigner de son esprit pionnier. Juvénile, la société est composée de salariés dont la moyenne d'âge est faible. Sa hantise, en grossissant, c'est de perdre sa spontanéité dans son mode d'organisation et, donc, son âme. D'autant qu'elle sait que, après la phase d'expansion, aventurière par nature, viendra l'époque de la saturation du marché, synonyme d'une sagesse que DHL refuse pour l'instant.

L'euphorie, voire la mégalomanie, des sociétés comme « Parcoville » en ont connu les excès, avant de découvrir le doute et les difficultés. Le produit était fabuleux, porteur d'avenir, qui consistait en un nouveau procédé de garage automatisé pour les centres-villes et, plus encore, pour les résidences d'immeubles chics. Seulement, la croissance trop rapide et les excès ont eu raison, comme c'est fréquent dans ce cas, des attitudes de matamore. En deux années, l'entreprise, installée à Decazeville, au cœur d'un bassin d'emploi dont elle symbolisait la renaissance, a dû rabaisser ses prétentions. Elle survit, certes, et son bilan reste positif, mais son histoire, en tous points exemplaire, prouve aussi que, pour les plus combatifs, rien n'est jamais assuré. Les meilleurs, avec leurs travers, connaissent aussi des hauts et des bas.

Alain Lebaube

DOSSIER • Des entreprises qui créent de l'emploi

L'espace vierge de l'assistance

Une forte demande pour les services téléphoniques dope les recrutements dans cette activité

CE qui frappe d'abord, c'est la jeunesse des collaborateurs, hommes et femmes. Leur moyenne d'âge : une trentaine d'années. Vient ensuite l'application des concepts de « zéro papier » et du « tout à l'écran », jointe à une technologie du dernier cri. Sur les quatre étages de bureaux informatisés à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), de la société France Secours international assistance (filiale des AGF et du GAN spécialisée dans l'assistance téléphonique), modernité et efficacité sont de rigueur.

Rien d'étonnant à cela : *« L'assistance est un métier jeune qui a créé son propre savoir-faire. Il y a une vingtaine d'années la plupart des services que vous voyez fonctionner sur ces plateaux n'existaient pas »*, assure Dominique Landreau, directeur commercial. On connaissait en effet le rapatriement sanitaire en cas de maladie, d'accident ou de décès, le service le mieux connu du grand public. Le plus spectaculaire aussi puisqu'il fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, et couvre l'ensemble des continents. Cette activité devait rapidement en générer d'autres : assistance vie quotidienne sous forme de téléservices à domicile, assistance automobile (dépannage sur place, remorquage de véhicules), assistance affaires (problèmes juridiques, financiers).

Toute une gamme de services, allant de la prise en charge à leur domicile des enfants tombés malades à l'école, de l'aide aux personnes âgées aux renseignements administratifs et pratiques, ont été ainsi déclinés sur le principe du « allô » vers les particuliers ou les groupes.

L'assistance allait-elle ignorer l'emploi et le chômage ? Dans le cadre de l'assistance « information et conseil », France Secours a conçu un « produit » destiné à accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, le premier du genre chez un assisteur. Pour l'heure en phase de lancement, ne s'adressant qu'à des entreprises, après un test de trois mois, assistance-emploi regroupe autour d'un plateau plusieurs métiers.

Un nouvel « allô »

Aux médecins, fiscalistes, juristes, financiers des plateaux existants, se sont joints des spécialistes des questions sociales ayant pour vocation de répondre en temps réel à toute demande en matière d'emploi et de droit du travail (droits et obligations du salarié et de l'employeur, démarches administratives à engager, bilan professionnel, conseil et assistance à la recherche d'emploi, préservation du patrimoine). Pour créer ce nouveau service, a été recrutée une équipe composée pour l'heure d'un juriste spécialiste en droit du travail, un spécialiste du recrutement, un assistant social, un psychologue. Toutes ces personnes ont complété la dizaine de chargées d'assistance et d'assistantes commerciales qui ont été recrutées cette année par France Secours.

Les effectifs de la société (cent soixante personnes au total, la création d'un nouvel « allô » à la cadence de un par an) en disent long sur le potentiel de création de nouveaux emplois dans ces métiers. A la condition qu'ils soient en adéquation avec la demande du public ou des entreprises qui y souscrivent.

Certes, la démarche est on ne peut plus commerciale. *« L'assistance est un gisement à exploiter pour les banques, les spécialistes du crédit, les sociétés d'assurances et les autres métiers de service*, reconnaît Dominique Landreau en homme de l'art. *Les établissements comprennent qu'il faut protéger l'homme parce que c'est lui qui rembourse. »*

« Les souscriptions ont dépassé tous nos espoirs », indique France Secours, qui y voit un double signe : le besoin de sécurisation croissant face au chômage et le souhait des établissements prêteurs de sécuriser davantage leurs prêts.

Yannick, trente-deux ans, est assistant social. Issu du service social de France Télécom, il a été recruté pour, comme il le dit, *« explorer l'espace vierge de l'assistance »*. Les raisons de son choix ? *« Le téléphone peut lever beaucoup d'obstacles. Il existe tout un public qui ne pousse plus la porte des bureaux d'aide sociale. Ici, je vais travailler en synergie avec les autres plateaux. A titre d'exemple, je n'avais auparavant jamais collaboré avec un juriste. Somme toute, c'est un nouveau métier qui est en train de naître. »*

Jean Menanteau

Un renouveau de la confection

Offrir chaque mois de nouveaux articles tout en ne produisant qu'à la demande

AMIENS TEXTILE à Rivery, dans la Somme : trente-cinq salariés. Bohain Textile près de Saint-Quentin, dans l'Aisne : vingt-cinq salariés en 1992, quarante-cinq aujourd'hui. Chalitex à quelques kilomètres de Nancy : soixante environ, mais l'effectif est en baisse. Saint-Quentin Textile : une trentaine... L'effort du patron de ces usines de confection, Jean-Michel Coutellier, pour tenter de faire vivre des entreprises dans un secteur sinistré, a des allures de goutte d'eau dans la mer du chômage. Mais cette goutte d'eau a une valeur particulière, précisément parce qu'elle tombe dans un désert de production et d'emploi.

Coauteur, avec Georges Jallès, en 1989, d'un rapport qui tentait de définir un projet pour le textile-habillement français, Jean Bounine ne cache pas sa consternation à ce sujet : *« La profession a les deux pieds pris dans des babouches marocaines : les grosses entreprises du secteur ne jurent que par les délocalisations dans les pays à bas salaires. Aucun effort d'imagination n'est fait. Et l'on attend toujours le centre technique dont la profession aurait dû se doter pour rénover ses méthodes de production. »*

L'idée-force de J.-M. Coutellier consiste à s'adapter étroitement à la stratégie d'une certaine fraction de la distribution qui, dans le domaine du vêtement (féminin notamment), s'attache à proposer sans cesse du nouveau à sa clientèle. Au lieu de vivre au rythme de deux collections annuelles, comme le fait par exemple la vente par correspondance, cette « nouvelle distribution » – les magasins Camaïeu par exemple – lance chaque mois de nouveaux articles sur le marché et ne produit qu'au fur et à mesure de la demande. Impossible pour elle d'aller au bout du monde pour faire fabriquer au moindre prix ce dont elle a besoin, comme peuvent le faire tous ceux qui préparent leurs collections un an à l'avance. Il lui faut travailler en partenariat étroit avec des entreprises géographiquement proches et fonctionnant de manière très souple pour avoir un maximum de réactivité.

Celles de J.-M. Coutellier sont conçues pour fournir ce type de service. Amiens Textile en est le meilleur exemple parce qu'elle a été créée de toutes pièces et non rachetée. Profitant de la fermeture d'une grosse usine amiénoise de confection, elle a récupéré trente-cinq de ses anciennes ouvrières sélectionnées pour leur motivation avec l'aide d'un ex-contremaître de cette même société. La flexibilité est *« totale »*, c'est le patron lui-même qui le dit sans état d'âme : on travaille autant que les commandes le réclament, de trente et une à quarante-huit heures, selon les semaines, ou même davantage *« si nécessaire »*.

Entre deux cultures

Le salaire est le SMIC. Pas question de faire mieux : *« Rendez-vous compte que cela nous amène déjà à un prix de revient de la minute de travail cent quatre-vingts fois plus élevé qu'en Chine. »* Une telle situation permet-elle de maintenir la forte motivation demandée aux salariés ? Le chômage dans le textile est tel que cela ne semble pas poser de problèmes, du moins pour les trente-cinq personnes sélectionnées.

A Chalitex, entreprise rachetée au groupe Adidas, il est plus difficile d'obtenir cette motivation alors même que la section syndicale CFDT a pu négocier des aménagements favorables aux salariés en matière de flexibilité. Il faut dire que le personnel était habitué à produire un petit nombre d'articles simples en grande quantité et que l'adaptation au nouveau système pose des problèmes. Tiraillée entre deux cultures, l'entreprise a du mal à survivre. Le patron de choc et une CFDT elle aussi de choc tentent, depuis dix-huit mois, de réaliser la mutation dans un esprit de concertation : *« Sauver l'emploi dans un secteur en déclin réclame des trésors d'idées. Il a fallu beaucoup mouiller la chemise ! »*, confesse Philippe Favreaux, secrétaire régional CFDT. Il lui arrive d'avoir des doutes : est-ce juste de pousser si loin la *« collaboration »* ? Quand, ces jours-ci, est tombée la nouvelle du licenciement de neuf des salariés les moins productifs, Philippe Favreaux a tempêté. Mais que faire ? *« C'est Coutellier ou rien. Il faut faire avec ! »*

Ce dernier continue à foncer. Son ambition est d'avoir suffisamment de petites unités de production pour que, ensemble, elles puissent embaucher l'ingénieur méthode dont elles ont besoin pour concevoir une meilleur organisation du travail : *« Notre métier est encore trop taylorien »*, explique-t-il. Il est confiant dans son système : les banques lui ont refusé tout soutien pour la création d'Amiens Textile, mais la petite société a réussi à financer, en deux ans, l'achat de ses machines, et les commandes ne manquent pas. *« Si l'on se décide à alléger les charges sur les petits salaires, on verra se multiplier les sociétés de ce type. »*

Seul point noir : les ateliers clandestins. Ils ne prolifèrent plus seulement dans le Sentier, mais à Lille, Roubaix ou Tourcoing : *« C'est un cancer ! Nos clients refusent certes de travailler avec eux ; ils vérifient, comme la loi les y oblige, que tous leurs fournisseurs sont en règle avec l'URSSAF. Mais rien n'empêche des sociétés de confection de sous-traiter en cachette une partie de leur travail à ces ateliers. »*

Marie-Claude Betbeder

Une croissance des services

Spécialisée dans le transport express international, DHL a doublé ses effectifs en cinq ans

« ATYPIQUE » est le mot qui vient à l'esprit pour qualifier la situation de DHL France. Au cours des trois dernières années, cette PME, spécialisée dans le transport express international porte à porte, a connu une expansion fulgurante. La croissance de son chiffre d'affaires a été en moyenne de 20 % d'une année sur l'autre et ses effectifs ont été multipliés par deux en cinq ans, atteignant le cap des 1 000 salariés en 1993. Branche française du groupe DHL Worldwide, créé en 1969 et qui comprend 34 000 salariés présents dans 223 pays, elle avait pourtant connu des débuts modestes en France avec l'implantation de dix salariés en 1976. Son passage de PME à une entreprise de taille respectable n'a pas été sans poser des problèmes de croissance, notamment pour les ressources humaines.

Pour Catherine Chouard, DRH de DHL France, *« l'enjeu a été de faire toujours plus et encore plus en matière de recrutement »*. L'entreprise s'est trouvée confrontée à un double effet. Un effet de volume : des métiers existants, comme démarcheurs-livreurs, agents d'exploitation ont été doublé, triplé voire quadruplé. Un effet de seuil : le volume de recrutement, qui est de l'ordre de 300 par an, crée un appel d'air. En grossissant, la firme a connu une évolution de ses métiers, de ses compétences et de son organisation. Il a fallu recruter dans des métiers qui n'existaient pas au sein de l'entreprise. D'autres métiers ont été musclés, notamment la force commerciale en charge des « grands comptes », pour répondre de manière plus sophistiquée aux attentes de la clientèle. Enfin, l'organisation et le système de pilotage ont été renforcés au risque d'introduire des dispositifs ressentis par les salariés comme autant de contraintes qui n'existaient pas auparavant. L'usage de nouvelles méthodes de gestion ne doit pas en effet casser la « culture pionnière » de l'entreprise.

Un effort sur la formation

La croissance forte et rapide des embauches pose aussi un problème d'intégration des anciens et des nouveaux. Aux inquiétudes nourries par les premiers entrants, qui voient sans cesse arriver des têtes nouvelles et qui peuvent s'effrayer de cette mise en concurrence permanente et de la dimension prise par la firme, répondent les attentes des jeunes recrues qui arrivent avec leur propre bagage culturel et ont des niveaux d'exigences différents. Faire « *cohabiter ces deux populations* » rend nécessaire un niveau soutenu de formation et d'information au sein de DHL ; osmose toutefois facilitée par la jeunesse du personnel, dont la moyenne d'âge se situe autour de 30 ans.

Au niveau des embauches, il n'y a pas d'homogénéité de profil requis. Le diplôme ne reçoit pas de valorisation en tant que tel. Sont remunérés le poste de travail et le niveau de responsabilité. Les stages et les CDD sont des voies classiques de recrutement. Les coûts de personnel représentent 50 % des coûts totaux. Sont mises en avant les qualités liées aux métiers de services : sens du contact, rapport à la clientèle avec un accent mis sur la connaissance des langues étrangères, et en particulier de l'anglais. Durant cette période de mutation accélérée, DHL n'a pas fléchi son effort en matière de formation, qui est passé de 2,4 % en 1990 à 7,6 % de la masse salariale en 1993 (1). Quatre volets sont développés : intégration-formation, professionnalisme, management et qualité.

Reste les incertitudes des lendemains. Sur un marché en forte croissance comme celui du transport express international, la pertinence des choix stratégiques et la prise de risque revêtent une importance capitale. Or plus le marché s'emballe, plus la visibilité se réduit, et il faut aussi faire face à la concurrence des autres entreprises présentes sur ce créneau porteur. Enfin, dernier paramètre à prendre en compte, et non des moindres, si le marché français ne paraît pas encore avoir atteint son seuil de saturation, tout symptôme avant-coureur doit être perçu à temps. Sinon l'entreprise entrera alors dans une autre phase de gestion...

Alain Beuve-Méry

(1) La moyenne nationale se situe aux alentours de 2,5 %.

Pour la forme et le souffle

Au-delà de l'effet de mode, la croissance des Gymnase Club se poursuit

« ON a surfé sur une vague qui ne s'est pas rabattue. On a démarré il y a quinze ans par l'aérobic pour les femmes, la musculation pour les hommes. On a su évoluer en misant sur un produit non plus axé sur la musculation, sur la frime, mais sur la santé, la forme et le bien-être de chacun », explique Donatien Bertrand, directeur de la communication de Gymnase Club. En 1979, deux hommes, Patrick Dalia et Gilbert Louvier, s'associent pour ouvrir un club de sports au cœur de Paris. Un an plus tard, ils ouvrent un deuxième centre. Aujourd'hui, la Compagnie Gymnase Club exploite 19 salles sur Paris et la région parisienne et a pour filiales les 14 sociétés Gymnase Club de province, Vitatop (rachetée en 1988 au groupe ACCOR) et le Paris Country Club. 1994 aura été une année faste avec une prise de participation majoritaire dans le réseau Moving (46 clubs indépendants) et l'ouverture de deux salles parisiennes en septembre. D'autres projets sont dans l'air, dont l'ouverture d'une nouvelle salle à la Défense, au printemps prochain. Cela marche fort pour la compagnie dont les salles aux dominantes vert et blanc parviennent à symboliser fraîcheur et convivialité.

Cette énorme machine en développement permanent emploie 723 personnes en équivalent plein temps (environ 1 100 salariés répartis entre les plein-temps et les intervenants) dont un tiers à l'encadrement sportif. Les autres se répartissent dans des fonctions liées à l'accueil, aux relations commerciales, à l'administration, à l'entretien et à la restauration (chaque centre a, en effet, son coin détente). Cette croissance ne s'opère pas sans quelques ratés. Gymnase Club, qui emploie un personnel relativement jeune, connaît un fort taux de rotation de son personnel d'accueil et de restauration qui ne voit guère de perspective d'évolution.

Heures de surchauffe

La compagnie a, par ailleurs, du mal à trouver les professeurs diplômés dont elle a besoin, *« parce qu'il n'y en a pas assez sur le marché du travail »*, affirme la direction. *«Parce qu'ils préfèrent aller travailler dans les collectivités locales où les salaires d'embauche ne sont pas forcément meilleurs que les nôtres, mais où ils ont des avantages multiples : deux jours de repos consécutifs, des horaires décents, des tickets vacances... »*, rétorque un prof. Il est vrai que la formule qui fait le succès de Gymnase Club – un centre à proximité du domicile ou du lieu de travail ouvert 7 jours sur 7 et de 7 h 30 à 22 h – aboutit à faire subir de nombreuses contraintes aux salariés, professeurs mais aussi personnel d'accueil : travail du soir, le week-end et les jours fériés. A cela s'ajoutent la gestion des heures de surchauffe et des heures creuses. *« Et voilà pourquoi*, constate un autre prof, *les effectifs de professeurs dans les salles sont en baisse constante. Du coup, les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles pour nous... »*

Pour essayer de remédier aux problèmes de recrutement de professeurs qualifiés, Gymnase Club a parrainé la création de l'Institut des métiers de la forme (IMF) à Paris qui prépare en deux ans au brevet d'Etat d'éducateur sportif et, plus précisément, aux deux spécialités qui offrent des débouchés dans les centres de mise en forme : le brevet d'Etat d'aptitude à l'enseignement de la culture physique (BEAECPC) et le brevet d'Etat d'enseignement de la gymnastique et des disciplines associées (BEEGDA). A court terme, l'IMF sera amené à assurer la formation continue des professeurs de Gymnase Club à partir de leur spécialité dans le sens d'une meilleure communication. *«Un professeur doit être à la fois un bon technicien, un bon animateur et un bon commercial. C'est essentiellement lui qui assure le réabonnement dans un centre même si le matériel a son importance »*, assure Patrick Joly, directeur de l'institut. Quant aux possibilités de promotion, elles existent, du moins pour les profs. *« La plupart des directeurs de salles sont d'anciens professeurs qui ont bénéficié de la promotion interne »*, affirme Patrick Joly. Ils sont devenus successivement responsable du plateau de musculation, adjoint au directeur puis directeur. Un parcours qu'il a lui-même suivi avant de créer l'IMF. Peut-on vieillir au Gymnase Club ? *«On manque encore de recul. Mais*, a priori, *il est difficile de rester prof toute sa vie*, reconnaît-il. *Dans ce métier, il faut penser à sa reconversion à un moment donné : prendre du grade dans l'entreprise, créer sa propre structure ou encore se spécialiser sur des créneaux tels que le « sport et troisième âge... »* On n'est pas jeune, beau et dynamique toute sa vie !

Catherine Leroy

Précision : Dans l'article *« Le technoland de Vendée »* paru dans *« le Monde Initiatives »* du 9 novembre, Louis-Marie Barbarit s'exprimait, et non Louis-Marie Barbit.

La bonne marche d'Eram

Le chausseur choletais doit son succès à la passion de ses dirigeants

ERAM marche bien. Entre 1991 et 1993, le groupe basé à Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire) est passé de 6 250 emplois (en équivalent temps plein) à 7 040 tandis que son chiffre d'affaires grimpait de 3,5 milliards de francs à 4,5 milliards de francs. Une performance si l'on considère que, dans son ensemble, ce secteur d'activité fortement soumis à la concurrence asiatique ne cesse de perdre des emplois. Entre 1974 et 1991, son effectif a été divisé par deux, selon la fédération nationale de l'industrie de la chaussure, chutant de 72 300 à 32 500, alors que celui d'Eram a doublé au cours de la même période.

Il n'y a pas de mystère dans la belle santé du chausseur choletais. Il la doit à la passion de ses dirigeants, à leur capacité à anticiper et surtout à oser. Il fallait être fou en effet, quand on est un industriel pur et dur, pour tenter le pari qui a permis de préserver les emplois : prendre le contrôle de la distribution. Car c'est bien elle, et elle seule, qui désormais crée des emplois, ou en sauve : notamment par le rachat de magasins ou de chaînes tels que France Arno en 1989 et Vêtir en 1993.

Avec mille succursales aujourd'hui en France, en Belgique et en Allemagne, la distribution emploie environ les deux tiers des salariés du groupe. En revanche, l'effectif de la production – éclaté dans dix usines du Maine-et-Loire, une en Espagne et une au Portugal – ne grandit plus depuis vingt ans. Deux cent cinquante emplois ont même été perdus depuis le milieu des années 80 par le biais de préretraites, de départs volontaires et de mutations, et une partie de la production, *« très marginale »*, selon la direction, se fait en Ukraine et en Chine. Quant à la sous-traitance, elle ne représente que quatre-vingts emplois en France. Mais la flexibilité n'est pas négligeable dans la production avec cent soixante contrats de travail à durée déterminée en été, ainsi que quarante salariés à temps partiel dans les entrepôts.

Payés aux pièces

« Couvrir les usines », autrement dit imaginer des solutions commerciales qui permettent de maintenir l'activité industrielle : telle est l'obsession d'Albert-René Biotteau-Guéry, le fondateur de l'entreprise. Son aventure débute en 1927 dans une grange de Saint-Pierre-Montlimar au cœur du pays Choletais qui, à la fin du XIXe siècle, s'était lancé dans la chaussure sous l'impulsion du clergé et qui place aujourd'hui la région des Pays-de-Loire en position de leader (1). Avec son épouse Marie et un compagnon, il commence par fabriquer des sabarons, ces chaussures avec semelles en bois et hauts en cuir que l'on porte pour travailler dans les champs. En 1942, l'industriel achète ses premiers magasins en région parisienne. La chaîne Eram, anagramme des prénoms des fondateurs René et Marie, est née.

Après guerre, l'entreprise, qui a beaucoup souffert, doit faire face à une demande très forte de produits bon marché. Elle se heurte cependant à l'hostilité des détaillants. *« Pour eux, Eram c'était des chaussures plastiques qui n'avaient pas belle allure*, raconte Jean-Yves Paumau, actuel directeur des ressources humaines. *Ils ont fait barrage. »*

Mis au point par des ingénieurs d'Eram dès 1955, un procédé, révolutionnaire à l'époque, de fabrication de semelle plastique injecté va permettre à l'entreprise d'entrer dans la fabrication industrielle. En 1964, la production compte 13000 salariés, la distribution 200, avec environ 50 magasins. A la fin des années 60, un nouveau type de demande apparaît : celui d'une clientèle plus exigeante qu'après guerre et sensible aux modes de plus en plus éphémères. La réorganisation audacieuse, menée par le fils du fondateur, Gérard Biotteau, qui prend les rênes en 1970, donnera à Eram suffisamment de souplesse pour y répondre. Ainsi, les unités de production se spécialisent (chaussures homme, femme, enfant...) et sont gérées comme autant d'entreprises. En parallèle, la mise en place de franchises, dès 1969, joue un rôle de levier dans l'implantation commerciale. A cette date, il y en a 25. Deux ou trois ans plus tard, 250. Aujourd'hui, on en compte 400.

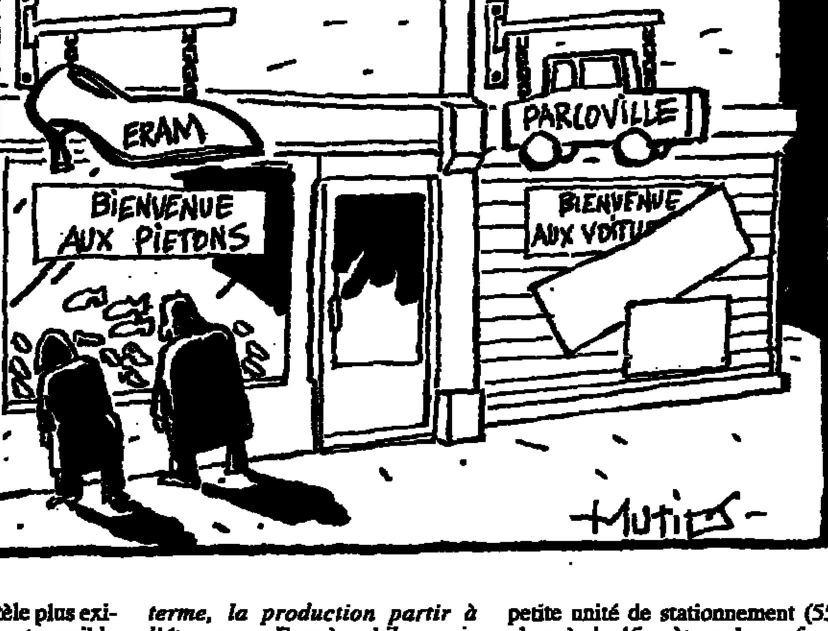
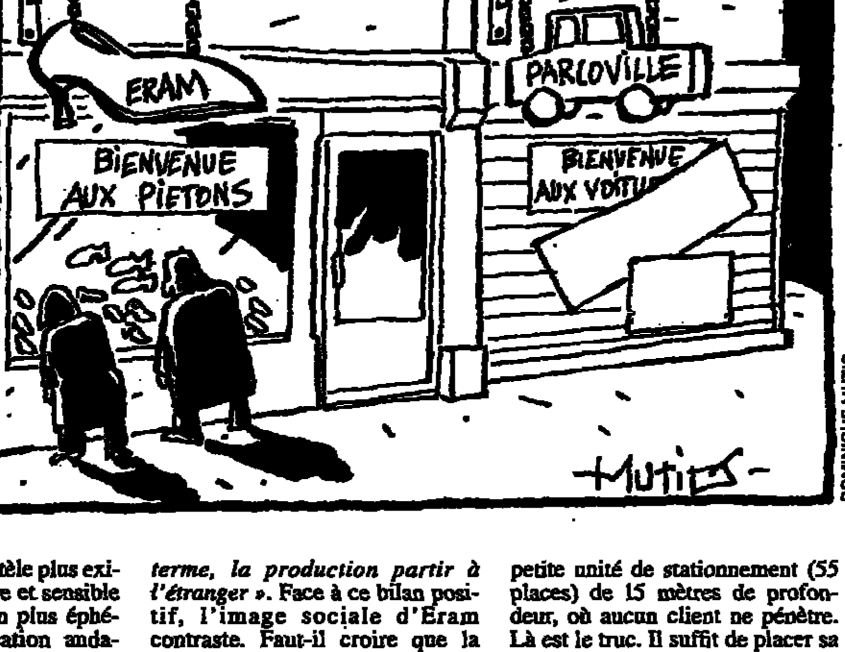
« Alors que les grandes surfaces ne constituaient pas encore une réelle menace, l'entreprise a réalisé qu'à terme la grande distribution allait représenter une part importante des ventes, souligne Jean-Louis Lacroix, secrétaire général. *Il fallait donc la contrôler. »* Eram sera aussi l'une des premières marques a faire de la publicité à la télévision avec son fameux slogan : *« Il faudrait être fou pour dépenser plus. »*

Le dernier tournant sera pris en 1987 avec l'implantation d'hypermarchés discount en périphérie des villes, ainsi placés en concurrence directe avec les grandes surfaces. *« Les produits que nous y vendons représentent 40 % du chiffre d'affaires des usines*, indique Jean-Louis Lacroix. *Si cette décision n'avait pas été prise, nous aurions perdu 800 emplois en quelques années. »* Aujourd'hui, Eram compte 190 points de vente L'hyper aux chaussures, 36 L'hyper aux vêtements et 91 enseignes Gemo (chaussures et vêtements) ainsi que 28 magasins Mitemps (vêtements sport et loisir) dans les centres-villes. Comme son père, Gérard Biotteau tient à maintenir l'effectif industriel, un engagement qui devrait rassurer les salariés qui craignent *« de voir, à terme, la production partir à l'étranger »*. Face à ce bilan positif, l'image sociale d'Eram contraste. Faut-il croire que la création d'emplois induit inévitablement un coût pour les salariés ? Car c'est bien dans cette entreprise dynamique que la durée du travail était encore de 40 heures par semaine en juin 1994 ! Depuis, un accord d'annualisation a été signé, portant la semaine hebdomadaire à 38,45 heures en moyenne et à 45 heures au maximum. Accord ratifié par la CFTC, syndicat majoritaire, et dans une usine seulement par la CFDT. C'est aussi chez Eram qu'il n'y a ni treizième mois ni primes à l'ancienneté. Des avantages qui n'existent pas dans la convention collective.

Le salaire moyen en production est de 8 030 francs brut par mois pour des salariés qui ont quatorze ans d'ancienneté en moyenne. Et même si, comme le dit Jean-Louis Lacroix, *« tout le monde le fait dans le Choletais »*, c'est encore chez Eram que les ouvriers sont payés aux pièces.

Francine Aizicovici

(1) Rapport sur l'industrie de la chaussure à Alicante et à Cholet. Ecole nationale supérieure des mines de Paris, février 1994.

DOMINIQUE MUTIO

L'aventure de Parcoville

Une expérience pour valoriser les petites unités de stationnement, mais qui a souffert de la crise

C'EST peu dire qu'ils croyaient à leur projet. Ils ont passé des heures, des nuits, dans le garage de la maison du père, inventeur et metteur au point de Parcoville, le *« parking magique »*. Bien que le concept ait conquis les Etats-Unis, en Europe et en France, en particulier, les rares expériences lancées ont été jugées trop peu convaincantes pour essaimer. Tout restait donc à faire pour valoriser l'idée : une petite unité de stationnement (55 places) de 15 mètres de profondeur, où aucun client ne pénètre. Là est le truc. Il suffit de placer sa voiture dans un kiosque d'accueil placé au niveau de la chaussée, et accessible grâce à une carte à mémoire. Et de s'en aller. Durée moyenne de l'opération pour un conducteur : une minute trente. Le reste, les robots et les caméras de télésurveillance s'en occupent. Ils prennent en charge le véhicule, s'assurent que toutes les conditions de sécurité sont réunies, le descendent et le rangent en partie souterraine. Le récupérer procède de la méthode inverse. Une solution très séduisante, quand on sait que d'ici à 2005 le parc automobile va continuer à progresser. La question du stationnement deviendra de plus en plus cruciale dans les grandes villes, et de plus, les automobilistes – hommes et femmes, d'ailleurs – craignent d'être agressés dans les parkings souterrains traditionnels, que l'on dit parfois fréquentés par des bandes de voleurs organisées.

Tout cela, André Labarre l'a compris et si à cinquante et un ans, il quitte le confort douillet d'un poste de cadre supérieur chez Otis, c'est parce que cet ingénieur de formation croit en l'« intelligence » de son Parcoville. Il fait venir auprès de lui un ami, Jean-Claude Bigou, passionné de mécanique, spécialisé dans les systèmes de contrôle. L'aventure démarre en 1987. La société est créée avec *« l'argent de quelques copains et de la famille »* : 287 000 francs de capital. Un jeune diplômé de l'ESC-Toulouse, François Rivière, est choisi comme gestionnaire. Au démarrage Parcoville devait conquérir les propriétaires d'immeubles résidentiels, c'est l'option grandes villes qui est finalement retenue, même si ce marché, comme beaucoup de ceux liés aux collectivités locales, est en partie sous contrôle de la Compagnie générale des eaux (CGE) et de la Lyonnaise des eaux à travers plusieurs de leurs filiales.

Ville d'origine d'André Labarre, qui est parti depuis vivre à Toulouse, Decazeville accueille le premier Parcoville. C'est dans cette ville qu'il crée l'une de ses sociétés, Cermoss, chargée de la surveillance et de la maintenance. Au plus fort de l'actualité, l'entreprise représente quarante-cinq emplois directs sur un bassin industriel encore meurtri par la fermeture des mines de charbon et des usines sidérurgiques. Parcoville fournit aussi du travail indirectement à des entreprises locales, à qui des licences de fabrication sont accordées. La Société de réindustrialisation du bassin de Decazeville (SORID), qui a réussi à régénérer l'emploi local, le taux de chômage (11 %) étant revenu au niveau national moyen, soutient l'initiative, y compris financièrement. Elle permet d'alimenter le carnet de commandes des PME anciennes sous-traitantes délaissées par la sidérurgie.

Descente aux enfers

Toulouse hérite du siège social qui, symboliquement, est construit au pied des jardins de la maison d'André Labarre. Très luxueux, le bâtiment, au cours des quatre années d'état de grâce qui suivront la création de la société, abritera quelque vingt-cinq cadres plutôt bien payés, qui vivent, comme l'équipe fondatrice, dans la certitude de réussir. De fait, Toulouse, Perpignan, Cluse, Chamalières et Charleroi cèdent aux attraits de Parcoville. D'autres contrats plus juteux s'annoncent, mais, trop vite, la prudence fait défaut. Le produit nécessite des investissements lourds que le manque de fonds propres empêche. L'entreprise est victime d'un endettement démesuré... *« Nous aurions pu le supporter à condition de concrétiser toutes nos ventes »*, avoue la direction.

Dès 1992, les banquiers, qui avaient jusqu'alors suivi, demandent une reprise en main sévère du déficit financier. La même année, la crise se fait sentir sans que l'activité parking soit épargnée. *« Les gens*, explique M. Rivière, *font des économies sur tout, y compris sur un ticket de stationnement de 10 francs. Notre activité a donc marqué le pas. Or notre système fonctionnait essentiellement en nous finançant sur notre croissance. Les banques ont exigé l'arrêt de la construction de nouveaux parkings. »*

De 1992 à 1994, c'est la descente aux enfers, d'autant plus forte que l'entreprise, selon un observateur proche du dossier, *« était un peu tombée dans la mégalomanie »*. *« Or*, ajoute-t-il, *si vous avez besoin d'être mégalomane pour créer une entreprise, vous devez cesser de l'être très vite ensuite pour devenir au contraire tout à fait pragmatique. »* Un procès qu'André Labarre réfute : *« Nous avons été poussés par les événements et plutôt naïfs face à la conjoncture. Peut-être aurions-nous dû grandir modestement, mais quand le marché semble s'offrir à vous, vous ne pouvez qu'y croire. »*

Finalement, le ticket magique : « un bon produit - un marché porteur » ne s'inscrira pas dans la réalité financière et conjoncturelle. Sur les soixante-dix emplois directs créés, seuls une petite cinquantaine semblent aujourd'hui sauvés. A Decazeville, les PME sous-traitantes ont, elles aussi, été touchées. L'édifice ne s'écroulera pas entièrement pour autant, même si aujourd'hui le bilan est plutôt dans les basses eaux. En mars dernier, l'une des sociétés dépose son bilan. Malgré ses réticences, André Labarre accepte de passer la main et vend pour 1 franc symbolique son affaire à un groupe belge, Fabricom, désireux de mieux s'implanter auprès des collectivités locales françaises. Elle parie sur une autre forme d'activité que celle de son activité principale : l'incinération de déchets. Aujourd'hui le désendettement progressif, une meilleure conjoncture, et donc de nouveaux engagements de la part de grandes villes redonnent le sourire aux rescapés de l'aventure. Albert Labarre n'en est plus.

Quant aux autres, ils expliquent être *« revenus de loin »*, mais continuent à croire au redémarrage de la structure. *« Si, comme nous l'espérons*, précise François Rivière, devenu l'exécutant hiérarchique de Fabricom, *nous vendons dix parkings en 1995, cela permettra de créer dix emplois. »* Decazeville aimerait encore y croire.

Marie-Béatrice Baudet

ENTREPRISES

Des profs « chevronnés »

Citroën organise des visites guidées de son usine d'Aulnay, pour y faire connaître ses métiers

« *COMMENT peut-on demander à des professeurs de troisième, aussi calés soient-ils dans leur discipline, de conseiller des jeunes en matière d'orientation alors qu'ils ne connaissent pas les métiers de l'industrie automobile ?* », interroge Jean-Marie Boillot, à la direction de la communication de Citroën. Soucieux de remédier à ces carences et de renouer les liens trop distendus entre l'école et l'entreprise, Citroën, en partenariat avec les rectorats de Paris, Créteil et Versailles, organise chaque mois une journée « *Métiers* » : une cinquantaine de professeurs principaux de classes de troisième, année charnière pour l'orientation, et quelques conseillers d'orientation sont conviés à une visite des ateliers d'assemblage carrosserie, de montage et d'emboutissage d'Aulnay-sous-Bois.

« *Bien informés, vous parlerez avec plus d'aisance de nos métiers !* » D'une phrase, Alain Rochette, chargé des relations avec l'enseignement chez Citroën, définit l'objectif de la journée « Métiers » : « *Utiliser les profs comme de véritables vecteurs qui diffuseront l'information d'aujourd'hui aux élèves que nous embaucherons demain.* » A peine le temps d'avaler le café et les croissants généreusement offerts par la maison et la journée commence par une présentation générale de l'usine d'Aulnay, où l'information pédagogique le dispute au discours classique de l'autopromotion.

De l'organisation du travail (en deux équipes : 6 h 45-15 heures et 15 heures - 23 heures) aux cadences de production (le site produit 1 000 voitures par jour), en passant par le nombre de jeunes diplômés recrutés l'an dernier (173), rien n'est négligé. Sans oublier la cantine « *qui sert 3 500 repas par jour* ». L'assistance écoute sans broncher. Arrive le chapitre sur les effectifs : près de 5 500 personnes (sans compter les 600 intérimaires), dont 80 % d'ouvriers. Transparents à l'appui, le conférencier en vient à la question de « *la répartition par nationalité des ouvriers* » : les Maghrébins, qui constituaient 50 % des effectifs en 1984, n'en représentent plus que 36 % aujourd'hui. Explication : en 1990, 420 personnes, dont beaucoup d'immigrés, sont parties en préretraite. Même si personne ne se manifeste dans la salle, le discours passe apparemment moins bien. En aparté, Claude, conseillère d'orientation, se déclare choquée : « *Ces ouvriers non qualifiés dont on se débarrasse, n'ont-ils rien à nous transmettre ? D'autant qu'ils sont aussi bien souvent les parents des jeunes que nous conseillons.* » En guise de conclusion à ce long exposé, la projection d'un dessin animé, clone des *Shadocks*, présente l'organisation sociale de Citroën en quelques mots convenus (décloisonnement, responsabilisation...).

Premier contact

Un petit tour au centre de formation où l'un des professeurs s'inquiète de la « formation générale en maths et en français », et la troupe des professeurs embarque pour l'atelier d'assemblage carrosserie de la ZX. Impressionnés par l'automatisation très poussée des chaînes de production, beaucoup reconnaissent que c'est la première fois qu'ils visitent un site de production automobile. Point fort de la visite : une dizaine de jeunes diplômés expliquent sommairement leur parcours depuis la sortie de l'école et décrivent les fonctions qu'ils occupent. Entré chez Citroën avec pour tout bagage « *un CAP-BEP électro-mécanicien* », aujourd'hui technicien de production chargé de la qualité de l'AX, Philippe explique que son travail consiste à vérifier la qualité des points de soudure, la géométrie du véhicule, tout en précisant que les contrôles s'effectuent sur des véhicules pris au hasard.

Dans les rangs des professeurs, les questions fusent. L'un s'inquiète des modalités et de la fréquence des réunions des cercles de qualité ; « *comment se placent les bacs professionnels ?* », interroge l'autre ; « *quels conseils donneriez-vous à nos élèves pour qu'ils puissent s'adapter au milieu professionnel ?* », renchérit un collègue. « *Avoir un maximum de diplômes et de solides bases théoriques* » : la réponse tombe en terrain conquis, avant qu'un esprit chagrin, alarmé par le bruit de l'atelier, ne s'enquière du niveau des décibels et de la question des protections auditives. Faussement naïf, un autre demande tout à trac à un ingénieur s'il a l'impression de construire des voitures ou de faire de la robotique...

Si les professeurs plébiscitent le dialogue avec les professionnels, plusieurs regrettent qu'aucune rencontre n'ait été prévue avec les ouvriers, telle cette conseillère d'orientation : « *J'aurais bien aimé avoir l'avis du bas de l'échelle.* » Convaincus de l'intérêt pédagogique de la journée, d'autres manifestent le souhait d'en faire profiter les élèves à leur tour. Las, le programme des visites pour les classes de troisième est complet jusqu'au deuxième trimestre de 1995. Professeur d'histoire-géographie au collège Pablo-Neruda de Pierrefitte, Dominique confie, un brin désabusé : « *Je vais parler de ce que j'ai vu ce matin dans mes classes. Mais je ne sais comment mon discours passera auprès des gamins : sans grandes perspectives professionnelles, ils nagent dans l'irréel et semblent plus motivés par le deal* (1) *que par un emploi dans l'industrie. Vu les rémunérations...* »

Philippe Baverel

(1) Petit commerce de la drogue.

TRIBUNE

Pour un engagement collectif de priorité à l'emploi

par Michel Didier

LA croissance économique a repris. Des emplois sont à nouveau créés. Le chômage est à peu près stabilisé. Avec la reprise, il devrait bientôt diminuer. Au-delà de la conjoncture, sommes-nous pour autant sur la voie du retour vers le « pleinemploi » ? Prenons à titre d'illustration le retour à 2 millions de demandeurs d'emploi (au lieu de 3 300 000 actuellement). Admettons encore que la croissance moyenne des dix prochaines années soit de 3 % l'an (celle des dix dernières années a été de 2,3 %) et que cette croissance se partage entre 2 % de gains de productivité du travail par an et 1 % d'augmentation de l'emploi, soit 200 000 créations par an. Pour la population sur le marché du travail, on peut tabler sur une augmentation de l'ordre de 100 000 par an.

Avec ces hypothèses, il faudrait treize ans pour revenir à moins de 2 millions de demandeurs d'emploi, à peu près le temps qu'il a fallu pour passer de 2 millions à 3 300 000. Si, au lieu de ces hypothèses, on prolonge ce que l'on observe en moyenne depuis vingt ans, soit 35 000 emplois de plus par an, le retour à 2 millions de demandeurs d'emploi est évidemment hors d'atteinte. La conclusion est claire : il faut infléchir ces trajectoires. Mais comment ?

La réponse dépend beaucoup du diagnostic porté sur le chômage actuel. Lorsque le navire est en difficulté, deux attitudes sont possibles. Accuser le niveau de la mer ou regarder sa ligne de flottaison. Un premier réflexe est de s'en prendre aux causes, certes réelles, mais qui nous dépassent : la mondialisation, la technologie. Bref, le niveau de la mer.

Que la concurrence mondiale et les chocs technologiques détruisent des emplois dans certains secteurs, c'est clair. Que la France n'en crée pas assez par ailleurs, c'est évident. Le point important est que la mondialisation et la technologie – le niveau de la mer – sont des tendances générales qui concernent l'ensemble des pays industrialisés. Or ceux-ci ont réagi de façons différentes à ces mêmes données. Leurs « lignes de flottaison » s'établissent à des étiages différents en termes d'emploi et de chômage. Au Japon, l'augmentation est à peine significative et le chômage est actuellement à moins de 3 % de la population active. Aux Etats-Unis, le taux de chomage est actuellement à moins de 6 %. En Europe, la dérive est particulièrement préoccupante, de 3 % il y a vingt ans à 12 % actuellement. La France était légèrement au-dessous de la moyenne, elle est passée au-dessus il y a quelques années. Du point de vue du chômage, le navire français s'alourdit. Pourquoi et que faire ?

Dans les approches actuelles de la macroéconomie, le chômage n'est plus seulement une « anomalie » de déséquilibre mais une résultante incontournable des « lois » de formation de l'équilibre macroéconomique, c'est-à-dire des pratiques, règles et comportements dont ces lois découlent. A un état structurel de l'économie reflété par ces lois correspond un chômage d'équilibre. A vouloir combattre l'effet (le chômage) sans reconnaître les causes (les lois de l'équilibre), on s'expose à des politiques inefficaces.

L'observation attentive du chômage français montre que l'essentiel de la hausse française est concentré sur la période 1974-1984. Elle résulte d'une forte rigidité du salaire réel en France face à la rupture de productivité de 1974 (« effet de rigidité »), déséquilibre qui a été accentué par une dérive continue à la hausse des charges sociales (« effet de coin »).

Au début des années 80, la politique économique a approfondi les déséquilibres en augmentant une nouvelle fois le coût du travail (hausses du SMIC, accroissement des charges sociales, diminution de la durée du travail avec compensation salariale), en renforçant diverses contraintes et en subventionnant largement les retraits du marché du travail (préretraites notamment). Toutes ces mesures ont eu pour effet d'élever la courbe des salaires, d'abaisser la courbe d'emploi et d'accroître le chômage d'équilibre. La comparaison systématique entre la France et les autres pays montre aussi que nous sommes généralement en position socialement avantageuse, mais souvent défavorable du point de vue des obstacles à l'emploi.

Il y a dans cette analyse des raisons d'espérer. La « marche d'escalier » de 1974-1984 ne se reproduira pas une seconde fois. Des révisions ont déjà été opérées dans nos mécanismes macroéconomiques : désindexation salariale, changement du régime d'inflation, renforcement de notre compétitivité. Les règles d'indemnisation du chômage ont été revues. Le mouvement de 1984 à 1994 peut, peut-être, s'interpréter comme l'entrée dans une période cyclique autour d'une tendance légèrement ascendante ou stabilisée. La hausse serait donc brisée. La loi quinquennale sur l'emploi apporte beaucoup d'idées neuves et amorce une nouvelle stratégie. Mais une franche inversion du mouvement suppose de réviser encore les modes de répartition du revenu national et, en particulier, le partage salaire-emploi. Ces modifications peuvent-êtres attendues de la seule politique publique ? Sinon, où sont les changements les plus cruciaux ?

La politique économique et fiscale a un rôle à jouer. Le débat porte aujourd'hui sur un allègement des cotisations sociales compensé par une augmentation du prélèvement fiscal. Les points en discussion concernent l'ampleur du transfert, les modalités de l'allègement et la nature de la compensation fiscale. Des transferts trop massifs de prélèvements obligatoires peuvent présenter le risque d'être mal contrôlés, de provoquer des situations inacceptables pour certains et, en définitive, de provoquer des réactions de rejet. Mais un allègement significatif de cotisations employeurs, déjà amorcé depuis deux ans, est une bonne voie. Quelle que soit la formule retenue pour l'assiette et le financement, les travaux d'économètres suggèrent que l'on peut attendre d'un transfert d'une cinquantaine de milliards de francs (deux tiers de point de PIB) un nombre d'emplois compris entre 70 000 et 200 000. L'incertitude est grande. Si l'on prend une estimation intermédiaire, même en doublant la mesure, on reste loin de l'objectif.

Le point important est qu'on ne peut pas faire l'économie d'un réexamen de nos mécanismes de répartition primaire du revenu. Depuis vingt ans, ces mécanismes privilégient le salaire de ceux qui ont un emploi au détriment de l'emploi. Si ce mécanisme reprend, la reprise servira peu à l'emploi. Les comparaisons internationales laissent le sentiment d'un mauvais fonctionnement de la négociation sociale, de beaucoup d'interventions de l'Etat, d'un rétrécissement des espaces de négociation, de charges sociales élevées, enfin d'obstacles à l'initiative et à la réussite des entreprises. Aucun facteur précis ne peut à lui seul expliquer le niveau du chômage français. C'est l'addition de tous ces facteurs qui fait aujourd'hui du chômage une variable d'ajustement. Voici quelques orientations majeures à explorer et à débattre :

1) Un premier objectif est de modifier le partage salaire-emploi afin d'affecter les surplus de la reprise à l'emploi plutôt qu'à mieux rémunérer ceux qui ont un emploi. Mais ce partage ne se décrète pas. Il résulte de l'ensemble des processus de la négociation sociale. C'est donc sur les formes et les résultats de cette négociation que les acteurs devraient s'interroger.

Un « engagement collectif de priorité à l'emploi » marquerait clairement l'objectif poursuivi et donnerait une orientation commune à l'ensemble des décisions salariales prochaines. Outre une déclaration d'intention et une discussion sur les moyens, un tel engagement pourrait comporter une mesure significative d'allègement des cotisations sociales financé par l'impôt, un développement de la part flexible des rémunérations et une reprise progressive et discutée localement de la baisse de la durée du travail et de l'organisation de la production.

2) Plusieurs initiatives complémentaires peuvent encore contribuer à l'inversion de la courbe du chômage : l'utilisation des indemnités de chômage comme incitation à l'embauche, un ralentissement effectif et durable de la tendance des dépenses collectives financé par des prélèvements obligatoires, un renforcement des moyens de la politique active de l'emploi (services de placement et d'assistance) avec un resserrement des obligations des demandeurs d'emploi (acceptation des propositions).

3) Enfin, un point important à intégrer dans la politique de l'emploi est le renforcement des conditions de succès des entreprises. Une déréglementation plus poussée des services dont la demande est solvable peut être rapidement productive d'emplois. Mais l'essentiel est sans doute de consolider des entreprises qui se créent en France en grand nombre mais dont le taux d'échec est trop élevé.

Dans un contexte d'argent cher et de risque accru, un engagement plus massif des systèmes de garanties ou de réassurance des fonds apportés ou prêtés pour le développement des entreprises peuvent être des stimulants puissants.

Un scénario construit sur ces bases laisse entrevoir la possibilité de ramener le nombre des demandeurs d'emploi au-dessous de 2 millions, mais il faudra pour cela beaucoup d'efforts. Le scénario suggère, en effet, trois conclusions importantes.

1) Aucune mesure relevant des pouvoirs publics ne peut approcher à elle seule un tel objectif. Il y a peu d'espoir de résorber le chômage en se limitant à redistribuer la redistribution ; 2) Des changements essentiels doivent aussi être recherchés dans les mécanismes intimes du marché du travail afin que la croissance aille désormais par priorité à ceux qui ont perdu leur emploi ou aux jeunes qui en cherchent un ; 3) Il faudra enfin de plus en plus mesurer chacune des interventions publiques, en argent ou en réglementation, à l'aune de ses effets sur l'emploi.

▶ **Michel Didier est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.**

ÉCHOS

L'amélioration se confirme

■ Le nombre de postes offerts aux cadres par voie de presse au mois de septembre, soit 6 108 postes en valeur absolue, « *confirme l'amélioration perceptible depuis un an* », indique le baromètre mensuel de l'Association pour l'emploi des cadres. Toutefois, l'APEC tient à contenir tout excès d'optimisme. Cette amélioration continue depuis le début de l'année permettra sans doute d'atteindre, en 1994, un volume d'offres d'emploi cadres supérieur à 1993, mais il s'agissait du minimum historique jamais atteint jusqu'à présent. On reste loin du niveau atteint en 1992, voire des records des années précédentes. En données corrigées des variations saisonnières, l'offre d'emploi cadre avoisine les 3 800 postes par mois. « *Toutes les fonctions progressent* », note l'APEC. Cumulées depuis le début de l'année, la fonction informatique (+ 31 %) et la fonction « *marketing, commercial, vente* » (+ 36 %) représentent à elles deux la moitié des offres par voie de presse.

▶ **APEC. 51, boulevard Brune 75014 Paris. Tél. : (1) 40-52-20-20.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437. ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

LE MONDE DES CADRES



Groupe multinational spécialisé dans la vente de progiciels spécifiques et de solutions intégrées réalise en France un CA de 250 millions de francs, avec une croissance de 20% l'an.

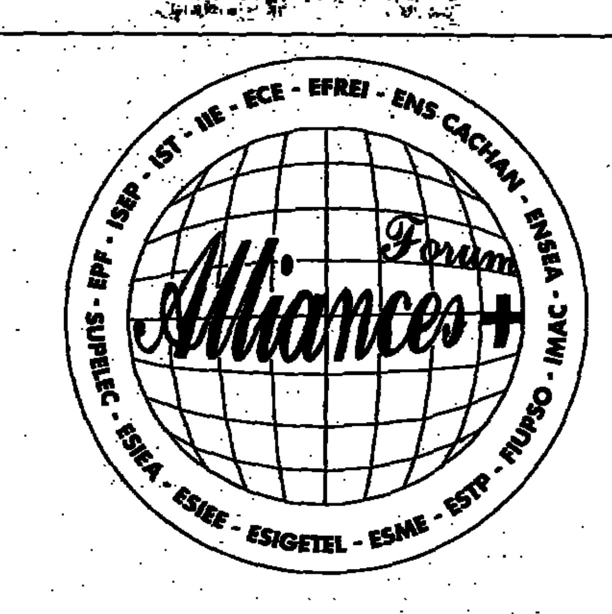
RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION EXTERNE ET DES RELATIONS EXTERIEURES

380 KF PARIS

Rattachée au PDG, cette jeune femme est en charge des relations avec la presse, la publicité, les RP et l'organisation de salons et conférences.
Elle organise pour le PDG les rendez-vous qui relèvent de l'orientation stratégique.
Au niveau des directions opérationnelles, elle devra en permanence cibler les axes prioritaires qui leurs sont propres, organiser les conférences de presse adaptées à chacune d'entre elles.
Sur le plan externe, elle développe la notoriété de la société, soutient l'action commerciale, communique sur les axes prioritaires et détermine une liste de supports appropriés, mène toutes opérations publiques, relationnelles (relation presse, manifestions de prestige, etc...).
La candidate 30/35 ans, sciences Po + diplôme de journaliste doit avoir une expérience réussie en tant que responsable de la communication dans une société de services.
Ouverte, dynamique et réactive, elle possède une bonne capacité de création, une bonne écoute et une connaissance des acteurs du monde de la presse spécialisée : informatique, financière, industrielle.
Une expérience dans la fonction sur un plan européen serait un plus.
Dossier sur demande.

Ecrire à notre conseil Nathalie BOURGIN - GRC
15, place Bellecour - BP 2403 - 69219 LYON cedex 02

MEDIAPA



Alliances+ convie les élèves ingénieurs en Electricité, Electronique et Informatique à :
une journée de rencontre avec les entreprises
Jeudi 24 novembre 1994 - 9h à 18h30
Hall B de l'Espace Champerret
Métro : Porte de Champerret (ligne 3)

L'enthousiasme
par Philip Morris France



ASSISTANT FORMATION RECRUTEMENT H/F

Philip Morris France, n° 1 des cigarettes blondes, fait partie de Philip Morris Companies Inc., premier groupe mondial dans les produits de grande consommation, dans les secteurs du tabac et de l'agro-alimentaire.
Avec Philip Morris France, des marques aussi prestigieuses que Marlboro, Philip Morris, Chesterfield, L&M, Merit... sont au menu de votre réussite. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons pour notre siège situé à Neuilly un assistant formation-recrutement.
Vous aurez pour mission d'assister le responsable formation-recrutement en prenant en charge une partie de la gestion et de l'exécution de la formation commerciale, des recrutements ainsi que de la coordination avec les écoles.
A 26/28 ans vous avez une formation ESC ou équivalent, vous possédez un bon niveau d'anglais et avez acquis un savoir-faire (3 ans environ) dans la fonction animation/-formation.
Une expérience de la vente auprès de réseaux de distribution serait appréciée.
Bien sûr, vous possédez un excellent niveau relationnel, des capacités et un goût pour l'animation. Curieux et rigoureux, vous avez le sens des responsabilités, vous faites preuve d'autonomie et êtes mobile (des déplacements sur toute la France sont à prévoir).

Alors si vous souhaitez rejoindre une société performante, en fort développement, nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, et rémunération) sous réf. AFR/M à Laurent Gnassia, Philip Morris France, 192 avenue Charles-de-Gaulle, 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex.

PHILIP MORRIS
FRANCE S.A.

MEDIA SYSTEM

RESPONSABLE DE ZONE EXPORT

NEUILLY

Au sein de notre Direction Grand Export **zone Asie**, vous serez responsable de notre chiffre d'affaires et de notre contribution commerciale réalisée avec le Japon, la Corée et Taïwan (sur le marché local et le duty free shop), dans le respect de notre stratégie internationale.

Vous alimenterez ces marchés en information et assistance marketing, réaliserez les plans marketing locaux, médias, publi-promo, prix, prévisions.

Chargé(e) d'élaborer et de suivre vos budgets, vous analyserez les résultats locaux. Vous susciterez auprès du service marketing international des actions adaptées au marché asiatique.

Vous encadrerez 2 assistantes commerciales et 2 agents shipping.

Diplômé(e) de préférence d'une école de commerce, vous justifiez d'au moins 7 ans d'expérience commerciale et/ou marketing dans un contexte international. Vous parlez couramment l'anglais, la connaissance du japonais serait un plus.

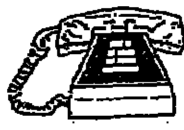
Vous êtes prêt à voyager 3 ou 4 fois par an, 2 à 3 semaines.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et rémunération) en précisant la référence CE/M à Nadia Rotondo - Service Recrutement Cadres - CHANEL - 135, avenue Charles de Gaulle - 92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, ou tapez 3617 CPR, réf. CHANEL

CHANEL



Pour passer vos annonces :



44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

Laurent VERGLAS,
professionnel du Conseil en Ressources Humaines,
rejoint l'équipe
BERNARD KRIEF RESSOURCES HUMAINES
(Anne-Marie HAUGOU, Monique de GARDER, Françoise POTERRE).
Il est plus particulièrement chargé du développement des secteurs Banque/Finance.
BKRH - 26, rue de la Baume - 75008 PARIS.



BERNARD KRIEF RESSOURCES HUMAINES
Washington Moscou Bruxelles Paris

LE MONDE DES CADRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS DE LABORATOIRE DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Quatre emplois de directeurs de laboratoire de la police technique et scientifique de la police nationale sont ouverts à **LILLE, LYON, MARSEILLE et PARIS.**

1 - MISSIONS

Le directeur, assisté d'un adjoint scientifique, le chef de service et d'un chef d'unité administrative, anime et dirige les activités du laboratoire.

– **Il gère** : le budget et le personnel ;

– **Il assure** : la liaison avec la *sous-direction de la police technique et scientifique*, les autres laboratoires, la justice, les services de police et de gendarmerie, les universités, les industries, les laboratoires de recherche, les polices scientifiques étrangères.

2 - CANDIDATURES POTENTIELLES

- Les ingénieurs de recherche et d'études des établissements publics scientifiques et technologiques.
- Les professeurs des universités.
- Les maîtres de conférences de facultés.

à la condition qu'ils aient atteint un échelon au moins égal à l'indice brut Fonction publique 801

Les candidats devront posséder l'une des spécialités suivantes :

- **BIOLOGIE / BIOLOGIE MOLÉCULAIRE**
- **BIOCHIMIE**
- **PHARMACIE/TOXICOLOGIE**
- **PHYSIQUE**
- **CHIMIE**
- **GÉOLOGIE**

3 - RENSEIGNEMENTS

Les dossiers d'inscription sont disponibles au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (direction générale de la police nationale, direction du personnel et de la formation de la police, sous-direction du personnel, bureau des personnels administratifs et spécialisés et du service national), 7, rue Nélaton, 75015 Paris (téléphone : 40-57-54-69).

Ils devront être déposés ou adressés par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, avant le 5 décembre minuit à la direction centrale de la police judiciaire (service central des laboratoires), 26, rue Cambacérès, 75008 Paris (téléphone : (1) 49-27-45-82), auprès duquel peut être obtenu tout renseignement.

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

SECTEURS DE POINTE

Sarma

Dans le processus de globalisation au plan mondial du marché de l'aéronautique, notre position de groupe industriel leader dans sa spécialité (équipements de commandes de vol, roulements et articulations) s'est confortée. Impliqués dans les plus grands programmes, nous souhaitons accentuer le développement de la Qualité Totale et nous recherchons notre :

DIRECTEUR DE LA QUALITE

BASE A NOTRE SIEGE ENTRE LYON ET VALENCE

Engagé dans cette évolution, en liaison étroite avec la Direction Générale, vous bénéficiez des appuis de l'actuel Responsable Qualité appelé à d'autres fonctions et d'un Cabinet Conseil. Vous élaborez, mettez en place et pilotez un système global dont les indicateurs permettront d'orienter les décisions, les actions et les comportements. Votre mission vous amène à développer de larges relations, tant en interne qu'en externe, où vos qualités d'animateur s'exprimeront.

A 30/35 ans, bilingue anglais, vous possédez une expérience d'ingénieur en milieu industriel, complétée idéalement par un troisième cycle de management. Elle vous a apporté l'ouverture d'esprit et la vision nécessaire, indispensables à la réussite dans cette fonction stratégique. La richesse de votre personnalité sera déterminante pour accompagner durablement notre entreprise à taille humaine (700 personnes dont 150 en Angleterre).

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 3 Cours Albert Thomas, 69416 Lyon Cedex 03, sous référence 63.1917/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

LA DIRECTION INFORMATIQUE D'UNE GRANDE BANQUE COMMERCIALE

recherche pour son Secteur Titres un

DIRECTEUR DE PROJET

VALEURS MOBILIERES

De formation Ingénieur ou BAC + 5, vous avez 5 ans minimum d'expérience de conduite de projets et de management d'équipes d'études dans des environnements techniques variés. Vous justifiez impérativement d'une connaissance approfondie des valeurs mobilières.

Après une période de prise de connaissance de nos applications, vous assurerez la responsabilité du groupe Comptabilité/Fiscalité. Vos activités s'étendront ensuite à plusieurs groupes où vous piloterez nos projets stratégiques et animerez d'importantes équipes. Vous serez en relation directe avec la maîtrise d'ouvrage et seconderez le Responsable de Secteur dans les grands choix d'évolution de l'architecture fonctionnelle.

Vos qualités relationnelles, votre dynamisme, votre sens de l'organisation et votre capacité à manager des équipes sont des atouts indispensables pour réussir dans ce poste évolutif.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence DPVM53 à notre conseil, Isabelle de FORCADE, RIB, 140 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS.



SECTEURS DE POINTE

Production
Informatique
Haute Technologie

C'est tous les mardis * dans le Monde Initiatives

* daté mercredi



Ingénieur confirmé (X, Centrale, Supelec) Chef de Service

ADP : tout un monde de compétences qui réunit 7.000 hommes et femmes *pour aménager, exploiter et développer* les aéroports civils de la région parisienne.

Notre Direction Technique et Industrielle recherche

Ingénieur à fort potentiel, nous vous proposons le poste de Chef de Service Maintenance des Equipements Industriels des bâtiments de l'aéroport de Roissy.

Pour assurer cette mission, vous devrez :
- proposer et mettre en oeuvre les moyens techniques nécessaires, en relation avec les services ADP et nos partenaires du transport aérien,
- animer et gérer votre service de 200 professionnels dont 6 cadres.

A 35/40 ans, vous avez fait vos preuves **d'encadrement d'une équipe importante et possédez une expérience d'environ** 10 années dans la maintenance d'installations électriques, électromécaniques, électrothermiques, électroniques. Bien sûr, vous maîtrisez la GTC, MAO, AMDEC.

Votre réussite dans ce poste vous permettra d'évoluer au sein de l'entreprise.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. FC/94/452 à AEROPORTS DE PARIS - Service Emplois Orly Sud 103 - 94396 ORLY AEROGARES CEDEX.

ADP Aéroports de Paris

PRENEZ L'AEROPORT

N O R D

Directeur Qualité

Filiale d'un grand groupe international, notre site industriel conçoit et fabrique des organes mécaniques de grandes séries pour les constructeurs automobiles.

Rattaché au DG, vous avez pour mission de • conseiller la Direction dans la définition de la stratégie et la formulation des objectifs • mettre en place et gérer les plans d'actions et les moyens correspondants de l'ensemble des projets (produits, industrialisation, organisation...) • concourir à l'évolution permanente de la politique qualité et en assurer la mise en œuvre opérationnelle.

A 35 ans, ingénieur (ECP, ECL, Mines, AM) à dominante électro-mécanique avec une maîtrise éprouvée des outils (AMDEC, SPC, plans d'expérience) et méthodologie qualité (CROSBY, DACS), vous diposez d'une expérience confirmée dans le cadre de projets de développement en production de grandes séries. **Anglais courant impératif.**

Merci d'adresser dossier complet, sous réf. 478, à Jonction, 140 rue Gallieni, 92100 Boulogne, qui transmettra.

Strasbourg

Responsable Qualité

Pour l'unité de production de plaques analytiques de son centre européen implanté à Strasbourg, Kodak recherche son responsable qualité

Rattaché au Directeur d'usine, vous avez pour mission de concevoir et mettre en œuvre un système d'assurance de la qualité de nos produits, en vue d'obtenir la certification ISO 9002.

Vous exercez cette responsabilité, en impliquant tant l'ensemble des services de production et distribution du site, que les sous-traitants et les fournisseurs. Ingénieur confirmé, fort d'une expérience opérationnelle et réussie d'animation d'un projet d'Assurance Qualité dans l'industrie chimique, *pharmaceutique ou agro-alimentaire, vous disposez de la rigueur d'un organisateur et d'un grand* sens de la communication. La maitrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV + photo), à Elisabeth Bach.
Raymond Poulain Consultants,
5 rue Stoeber, 67000 Strasbourg.



CLINICAL DIAGNOSTICS EUROPE

MEDIA SYSTEM • OPQCM CSNCR

BERTRAND FAURE "L'ARCHITECTE DU SIEGE"

Notre groupe : 9 Milliards de Francs de CA - 12000 salariés - 35 sites industriels en France et à l'étranger. L'un des tous premiers fabricants de sièges automobiles dans le monde. Expert reconnu du confort et de la sécurité, concepteur de sièges de haut niveau technologique, devenus aujourd'hui un système d'équipement majeur de l'automobile. Nous recherchons, pour notre Direction Achats France un :

Responsable Projets

Assisté d'une équipe de 3 personnes, il aura pour mission de :

- *Représenter les Achats dans les équipes programmes* (équipes réunissant l'ensemble des fonctions et des métiers de la société pour la conduite des grands projets de développement de nos produits)
- en participant aux orientations technologiques produit/process et à la définition des prix objectifs des pièces et outillages achetés,
- en recherchant les meilleurs fournisseurs tout en consolidant les données Qualité-Coût-Délais,
- en associant les fournisseurs aux phases de conception, validation et industrialisation.
- **Animer les dossiers de productivité sur les produits déjà industrialisés.**
- **Mettre en oeuvre des solutions innovantes provenant des fournisseurs.**

Votre profil : Ingénieur généraliste ou spécialisation mécanique *vous justifiez d'une expérience industrielle (5 ans minimum)* diversifiée de par les fonctions que vous avez occupées (BE, méthodes, qualité...), intéressé par la fonction Achats vous n'en avez pas nécessairement l'expérience. Vous êtes fortement motivé par la gestion de projets. La pratique de l'anglais est indispensable. La maîtrise d'une seconde langue sera un plus. Cette proposition vous intéresse ? Merci d'adresser votre *candidature sous référence AP/UN à notre conseil :*

Paris
Lyon
Toulouse
Nice
Nancy
Cholet
Le Mans
Lille

VARIANT Consultants
7 av. de la Préfecture
72000 Le Mans

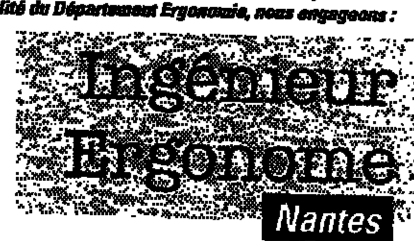
GROUPE Pleiade





SERVICE DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

Le S.D.I. assure la maîtrise d'œuvre de projets et d'applications informatiques de La Poste. Pour prendre la responsabilité du Département Ergonomie, nous engageons :

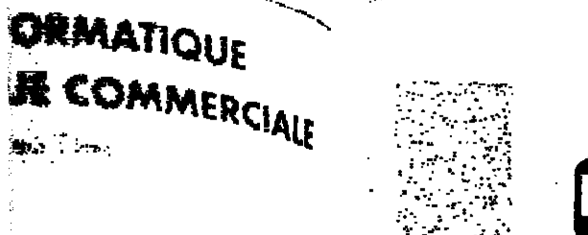


***Mission :** Intégré au sein de la Direction Qualité et Système d'Information, vous assurez animation, conseil en expertise auprès des deux ingénieurs responsables d'études du Département. Vous participez aux projets informatiques (analyse du travail, maquettage, évaluation) dans les étapes de définition du besoin et de conception. A travers l'élaboration de principes méthodologiques, vous participez à la généralisation des données ergonomiques pour le S.D.I.*

***Vous :** Fort d'un DESS ou DEA d'Ergonomie, vous possédez une expérience significative de 4 ans et plus en ergonomie du logiciel. Une première expérience d'encadrement est un plus pour la fonction. Les besoins relationnels tant hiérarchiques que fonctionnels imposent des qualités de communication, persuasion, ouverture d'esprit et de pédagogie*

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous référence LP/44/LM, à notre Conseil :

Interrégions Consultants
10 rue de la Villa Maria - 44000 NANTES.



SECTEURS DE POINTE

SECTEURS DE POINTE

PARIS

OPERATEUR dans le domaine des télécoms, nous concevons, commercialisons et exploitons des services de transmission de données

Ingénieurs Commerciaux

A 26/32 ans, de formation supérieure (Ecole d'Ingénieur ou équivalent), vous justifiez d'une expérience de la vente de solutions télécoms ou informatique.

Au sein de notre Direction des Ventes, et dans un environnement high-tech en forte croissance, vous aurez pour objectif d'assurer la promotion et le développement de nos services auprès d'interlocuteurs de haut-niveau.

Votre mission au quotidien : prospecter, analyser, conseiller, négocier, convaincre, fidéliser...

Tous ces postes offrent à des candidats de valeur, une rémunération motivante et de larges perspectives d'évolution de carrière.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant la référence 9118 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE CEDEX qui transmettra.

OTC

CERIB - EPERNON (28)

CHEF DU SERVICE BÂTIMENT

A 30/40 ans, de formation ingénieur ECP, ESTP, AM ou équivalent, vous justifiez d'une expérience sur les chantiers dans le domaine du BTP et de solides connaissances en bâtiment, particulièrement en **acoustique et thermique**.

En liaison étroite avec le Responsable du Département, vous animerez une équipe de techniciens, aurez la responsabilité d'Études et de Recherches et interviendrez en assistance technique, en formation et en normalisation (France et étranger). *Ceci nécessite une grande curiosité intellectuelle, une bonne aisance relationnelle et l'expérience de l'animation de groupes.*

Organisé, autonome et soucieux de rentabilité, vous saurez faire preuve d'efficacité pour atteindre vos objectifs.

Votre esprit de synthèse et vos qualités rédactionnelles sont éprouvées.

Anglais impératif.

Poste évolutif pour candidat de valeur.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prét.) **sous réf. 353 à Chantal Kenvyn 7, rue Robert Le Coin 75016 PARIS.**



Alcon

Responsable service clients

LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET DISTRIBUTION INTERNATIONALE

Alcon, laboratoire américain, leader mondial en Ophtalmologie (1,4 milliard de $ de CA, 8 300 personnes) triple sa capacité de production sur le centre de Kaysersberg (Haut-Rhin) qui devient site de production international. *Le département logistique renforce son équipe et crée le poste de Responsable service clients.*

Dans ce contexte international, il est l'interlocuteur de nos différentes filiales clientes et *assure la gestion prévisionnelle* de leurs besoins à long terme, ainsi que la gestion des commandes à l'usine et leur facturation.

Dans le souci d'optimiser le service à ces filiales, il anime l'interface entre les différents services de l'usine (contrôle qualité, production, stock, expédition...).

De formation supérieure ESC ou Ingénieur, vous possédez une expérience industrielle d'au moins 5 ans dans un service production et/ou logistique d'un groupe international si possible pharmaceutique. Vos qualités relationnelles, votre sens du service *au client* ainsi que votre *parfaite maîtrise* de l'anglais sont indispensables pour réussir dans cette mission.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, CV, *lettre manuscrite et rémunération* actuelle sous référence MO/22L8 à notre Conseil ANTENOR, 29 rue Vauthier, 92100 BOULOGNE.

ANTENOR
Conseil en Ressources Humaines

LBW

Délégué de pays

TRANSPAC, Operateur de Réseaux et de Systèmes de Communication, leader mondial dans son domaine, recherche un **DELEGUE DE PAYS** pour sa Direction du Développement International, à **PARIS**.

Dans le cadre de la politique de développement international de Transpac en Europe, vous serez chargé(e), en collaboration avec les directions "corporate" et dans un domaine d'activités multifonctions : finance, marketing, business et technique :
- de participer à la *stratégie de développement*, à la *réalisation et au lancement des filiales*,
- d'assister la Direction Générale et le Direction du Développement International dans le management au jour le jour des filiales de votre zone,
- *de garantir l'atteinte des objectifs majeurs des filiales*,
- d'aider au développement des compétences nationales,
- de veiller au maintien de l'image qualité de service.

De formation Grande Ecole d'ingénieurs, vous avez une solide expérience de l'international opérationnel dans le domaine des télécommunications et/ou du service informatique. La maîtrise de l'anglais est exigée et la connaissance de l'allemand est souhaitée. De nombreux déplacements à l'étranger sont à prévoir.

Adressez CV, photo et prétentions sous référence DDI/04.81 à TRANSPAC - DPRH - Tour Maine Montparnasse - 33, av. du Maine B.13 - 75755 PARIS CEDEX 15.



EXPERT EN HYDROLOGIE ENVIRONNEMENTALE

Scientifique confirmé en hydrologie et hydrochimie, vous possédez une dizaine d'années d'expérience dans l'étude de la qualité des eaux, tant sous les aspects expérimentaux que de la modélisation numérique.

Votre fonction sera à terme d'élaborer et de conduire des projets de recherche intégrés depuis les phases de terrain jusqu'à l'interprétation à l'aide de l'informatique scientifique.

La référence de publications scientifiques est demandée, de préférence avec un doctorat.
La pratique de l'anglais technique et si possible de l'allemand complètent ces connaissances.

Pour ce poste à pourvoir à ORLEANS, merci d'adresser votre candidature sous référence 94/35 au BRGM, Direction des Ressources Humaines, B.P. 6009, 45060 Orléans Cedex 02.





AXIAL

L'ENTREPRISE AU SERVICE DE LA TERRE

Important Groupe de dimension internationale recherche

INGÉNIEUR D'ÉTUDES RADIO

Ingénieur électronicien diplômé d'une Grande Ecole, vous possédez de bonnes connaissances en **radio-communication** *et justifiez d'une expérience réussie d'une à trois années, si possible dans ce domaine.*

Vous participez aux travaux d'études et de développement d'équipements électroniques de pointe dans le secteur de la défense, en relation avec les clients français et étrangers et les différents partenaires concernés.

La pratique de l'anglais est indispensable ; l'allemand serait un plus.

Le poste est basé en **région parisienne**, avec des déplacements en province.

Outre vos capacités professionnelles, vos qualités relationnelles contribueront à votre réussite à ce poste.

Merci d'adresser, sous référence RN et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à notre conseil, qui vous garantit une totale confidentialité.

SM Conseil - 3 rue Treilhard, 75008 Paris

MEDIA SYSTEM

OPQCM

La position de notre Groupe, plus de *6 milliards de Francs de CA*, 13.000 personnes, numéro un mondial en optique ophtalmique, est due à son évolution permanente dans un environnement technologique en pleine mutation. C'est pourquoi nous recherchons

Responsable Industrialisation

qui organisera cette fonction auprès de notre Direction Technique en prenant en mains les dossiers complets (études, suivi, réalisation, essais et mise en production d'équipements et de lignes automatisées de fabrication). Outre le challenge technique il travaillera étroitement avec nos différents directeurs de sites en France et en Europe.

A 35 ans environ, Ingénieur Généraliste/ Mécanicien, vous souhaitez élargir des compétences techniques acquises dans une société d'ingénierie ou dans une Direction Industrielle et réaliser votre potentiel dans un environnement international. Vous parlez couramment l'anglais et êtes *mobile pour des déplacements de courte durée en France et en Europe.*

Pour ce poste basé *en région parisienne, merci* d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous réf. RI/LM à ESSILOR INTERNATIONAL, Service Recrutement Ingénieurs et Cadres, 147 rue de Paris, 94227 CHARENTON Cedex.

ESSILOR

L'INFORMATIQUE DE LA SALLE DES MARCHÉS D'UNE TRÈS GRANDE BANQUE

souhaite accueillir un

DIRECTEUR DE PROJETS

Agé de 30/35 ans, vous êtes diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs (X, ECP, MINES, SUPELEC) avec une expérience de 3 à 5 ans *de conduite de projets dans un environnement de réseaux de stations UNIX, C, SYBASE.* La connaissance du monde financier est un atout.

Vous aurez en charge la conduite d'importants projets stratégiques en finance internationale (multi-sites, multi plates-formes *et temps réel au niveau mondial*) dont vous assurerez *successivement les études conceptuelles*, la définition des architectures techniques, la mise en place et la coordination des équipes.

Poste basé à Paris avec déplacements de courte durée dans les grandes places financières étrangères (anglais courant exigé).

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence DIR52 à Marie-Aude FIRMIN, RIB, 140 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS.



LBW

Directeur Logistique

delta diffusion

Filiale de Comareg S.A./Groupe Avenir Havas Media, 1er réseau français de communication directe.
Activité de distribution de journaux et de documents publicitaires. 550 collaborateurs permanents - 9 000 distributeurs en France - 120 centres de distribution. Avec plus de 3 milliards de documents distribués en 1993 et un CA de 600 MF, DELTA DIFFUSION *connaît un taux de développement important depuis plus de 3 ans.*

Pour dynamiser l'évolution de la logistique de ses 120 centres, DELTA DIFFUSION recrute son ***futur Directeur Logistique.***

Ce poste convient à un ingénieur grande école âgé de 35/45 ans, et justifiant d'une dizaine d'années *d'expérience concrète sur* le terrain, de préférence dans les domaines de la logistique et du système d'information associé. Très relationnel et diplomate, vous possédez de réelles qualités d'animateur *d'équipe et vous êtes reconnu comme un organisateur rigoureux.*

Conseil actif auprès des 120 *centres pour* les aider à fixer et à atteindre les nouveaux objectifs de *performance* logistique, vous serez, dès votre arrivée, fortement impliqué dans les grands projets actuels relatifs aux systèmes *d'information* et à la qualité.

La *rémunération motivante* est de nature à intéresser des candidats à fort potentiel.

Merci d'adresser lettre, CV et *photo*, sous réf. 19M, à CAPFOR, Edouard SIMEON, 70 rue Boileau, 69006 Lyon.

CAPFOR

AQUITAINE - BRETAGNE - FRANCHE COMTÉ - ILE DE FRANCE - NORMANDIE - PAYS DE LOIRE - POITOU CHARENTES - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - RHONE-ALPES -

SECTEURS DE POINTE

Vous avez toujours voulu rejoindre le N°1 de l'assurance oui ou non ?

Soyez l'artisan de notre veille technologique dans les domaines réseaux, multimédia...

En effet, la réponse aux exigences du marché de demain passe par la mise en œuvre de technologies avancées facilitant la transmission de données. L'informatique nomade, les autoroute de données, les guichets virtuels,... feront partie intégrante de notre architecture informatique.

C'est dans cette perspective que nous créons un poste de **Coordinateur.**

Ce poste aura vocation, à la fois, d'observatoire, de coordination et de synthèse des outils ou avancées technologiques existantes.

Vous serez chargé, en France, d'organiser et de structurer cette activité. A l'écoute du marché lié aux Systèmes d'Information, Télécoms, Multimédia, vous identifierez les outils susceptibles de répondre aux futurs besoins des opérationnels et fonctionnels de la société. De plus, vous interviendrez au plan international, comme interface avec les autres cellules Veille Technologique, pour créer une synergie commune.

De formation Grande Ecole d'Ingénieur (avec option Télécom de préférence), votre première expérience dans le domaine des nouvelles technologies et **si possible dans un contexte international**, vous a permis d'acquérir des compétences informatiques et réseaux. Vous êtes **bilingue anglais.**

Curieux d'esprit, vous avez le goût de l'innovation, vous tirez facilement des conclusions de données existantes et aimez communiquer et convaincre : vous souhaitez rejoindre un groupe où votre polyvalence vous offrira des possibilités d'évolution : c'est ce que nous vous proposons.

Pour ce poste basé à Paris, nous vous remercions de faire parvenir votre candidature référencée RB11 à notre conseil : K.P Consultants - 87, rue de la Saussière - 92100 Boulogne.

UAP





L'Ouverture Ernst & Young

L'audit informatique, chez des clients variés et bien souvent prestigieux, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de l'un des "Big Six", leader mondial de l'Audit et du Conseil, c'est l'une des ouvertures que vous offre Ernst & Young.

Ingénieurs Grande Ecole

- Depuis 5 à 7 ans, vous participez à des projets de développement, des missions de conseil ou d'audit informatique et avez acquis une connaissance approfondie de l'outil informatique.
- A 30/35 ans environ, vous êtes diplômé d'une grande école d'ingénieur et avez éventuellement suivi un troisième cycle de gestion.
- Vous êtes apprécié pour votre esprit d'analyse et votre sens critique ; vous aimez développer et réaliser, possédez d'excellentes qualités rédactionnelles et parlez couramment l'anglais.
- Nous vous proposons de devenir un élément moteur de cette activité et de réaliser, au sein d'une équipe soudée et motivée :
  - des audits de la fonction informatique comportant, suivant les missions, une analyse de son organisation, de sa gestion et une appréciation des moyens utilisés (matériel, réseaux, outils logiciels)
  - des audits de systèmes d'information ou d'applications de gestion
  - des diagnostics et plans d'action de sécurité.

Merci de bien vouloir adresser, sans tarder, votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle sous la réf. LM/IGE à Véronique MICOT - Direction des Ressources Humaines - ERNST & YOUNG - Tour Manhattan - Cedex 21 - 92095 PARIS LA DEFENSE 2.

Carré Turenne Photo FOTOGRAM-STONE

ERNST & YOUNG

Administration parisienne recrute par voie de CDD pour participer à la réalisation de son nouveau système de gestion et encadrer une équipe technique

Un Ingénieur informaticien diplômé(e)
(grande école ou 3e cycle universitaire)
25-30 ans environ

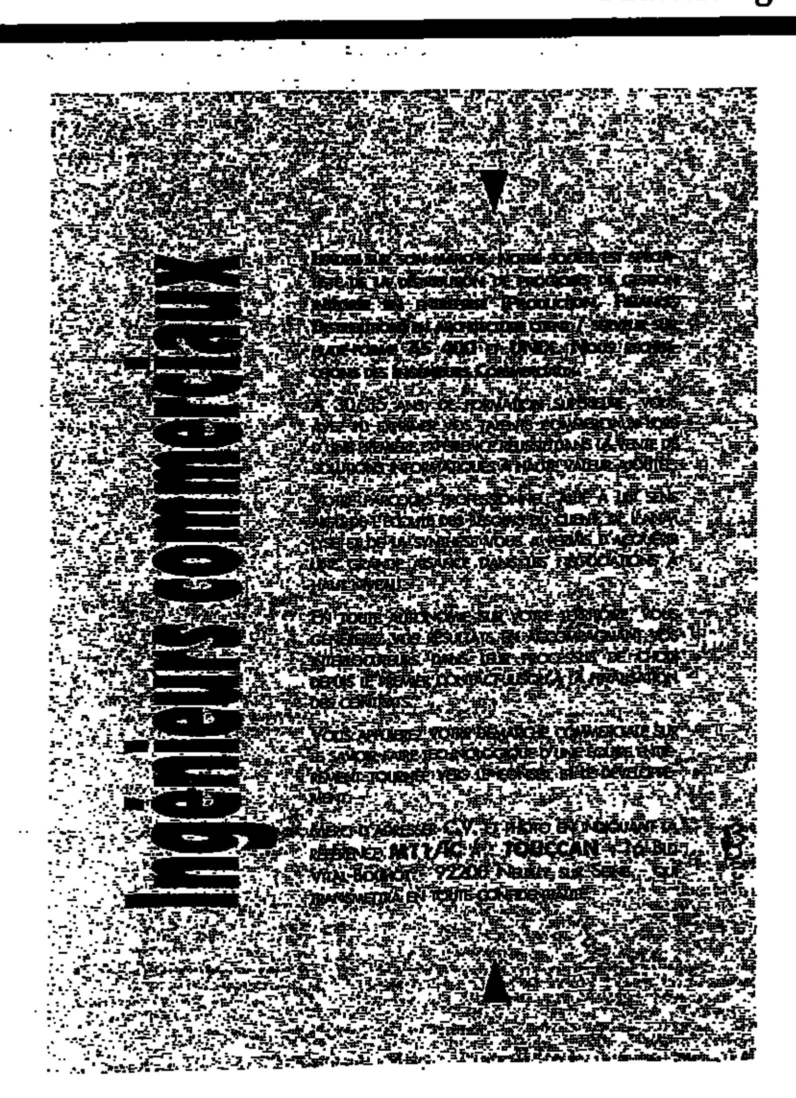
Vous maîtrisez les technologies nouvelles de développement informatique : architecture client-serveur, windows, oracle, unix, pascal objet, L4G.

Envoyez CV, photo, lettre de motivation et salaire actuel au :

CNRS-IN2P3, 3, rue Michel-Ange, 75781 Paris Cedex
A l'attention de M. K. EL BACCOUCHE

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial



NOTRE GROUPE INDUSTRIEL DE DIMENSION INTERNATIONALE (5 800 PERSONNES, 4 MILLIARDS DE CA) APPUIE SON DYNAMISME SUR UN POTENTIEL TECHNIQUE ET HUMAIN DE PREMIER PLAN. NOS AMBITIONS DANS LE DOMAINE DE LA CHIMIE FINE NOUS MENE À RENFORCER NOS ÉQUIPES COMMERCIALES EN PROVINCE, DANS LE SUD-EST ET, DANS CE CADRE, NOUS RECHERCHONS UN JEUNE

Commercial responsable d'études



Au service des opérationnels, vous mettrez au point l'outil de gestion de l'information technico-commerciale d'une activité et en assurerez le suivi. Après quelques années, vous évoluerez naturellement vers des responsabilités commerciales « terrain ».

De formation supérieure à dominante marketing et commerciale, vous possédez de solides bases en chimie. De plus, vous maîtrisez l'anglais et la micro-informatique. Des connaissances supplémentaires dans le domaine de la qualité seront appréciées pour ce poste qui nécessite rigueur, initiative, autonomie et sens des contacts humains.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions), sous référence 54907, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

ingénieur d'affaires

COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES

Notre groupe, de renommée et de dimension internationales (800 personnes, plus de 1MM de CA), compte parmi les leaders mondiaux dans les multiples domaines de l'assistance et des services. Opérationnels 24h/24, nous réalisons une intervention toutes les 45 secondes à travers le monde.

HEC ESSEC ESCP

Diplômé d'une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP), vous justifiez d'une expérience significative (4/5 ans) de la vente de services auprès des collectivités et des entreprises publiques.

Intégré à la Direction Commerciale, vous assurerez, outre la gestion et la fidélisation des clients, le développement d'un portefeuille constitué de collectivités locales, territoriales et d'entreprises publiques.

Doté d'un vrai sens de l'écoute, d'une aisance éprouvée dans les contacts de haut niveau et d'une réelle maîtrise de ce marché spécifique, vous saurez apporter à vos interlocuteurs des solutions commerciales complètes, novatrices et sur mesure.

Si ce challenge est à la hauteur de vos compétences et de vos ambitions, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, curriculum vitae, photo) à MONDIAL ASSISTANCE Direction des Ressources Humaines - 2, rue Fragonard 75807 PARIS Cedex 17.

MEDIAPA



RESPONSABLES MARKETING OPERATIONNEL

Premier constructeur de micro-informatique mondial au premier semestre 1994 et premier constructeur en France depuis 1993, COMPAQ en pleine dynamique de succès renforce son leadership sur tous les segments de marché. Afin d'accroître la satisfaction de ses clients, et de renforcer sa position de n°1, NOTRE NOUVELLE BUSINESS UNIT ENTREPRISES CRÉE DE NOUVEAUX POSTES, ET VOUS PROPOSE DE NOUS REJOINDRE POUR DÉVELOPPER LES SECTEURS :

PME-PMI

Résolument novateur, vous saurez créer, proposer et construire les actions nécessaires au développement de nos ventes auprès des PME-PMI.

En étroite collaboration avec les équipes de COMPAQ France et du siège européen, vous assurerez les missions suivantes :

- *développement de notre connaissance du marché*
- *définition et suivi des programmes d'information et des services destinés aux PME-PMI,*
- *développement des programmes de promotion et de communication.* (réf. RMP/D)

REVENDEURS

Chargé de développer à travers des programmes innovants notre réseau de revendeurs professionnels déjà n°1 en France, vous assurerez en liaison avec les équipes de COMPAQ France et Europe les missions suivantes :

- *développement du réseau et meilleure connaissance de nos partenaires,*
- *définition des programmes Marketing et Financier destinés aux revendeurs.*
- *développement et gestion des outils de communication avec le réseau,*
- *définition et gestion des opérations promotionnelles.* (réf. RMR/D)

DIPLOMÉ D'UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE, MBA, INGÉNIEUR..., vous possédez environ 2 ans d'expérience dans la vente ou le marketing opérationnel dans un environnement high tech. Vous êtes utilisateur de micro-informatique et pratiquez couramment l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature en précisant la référence choisie à COMPAQ - DRH - 5 allée Gustave Eiffel - 92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.

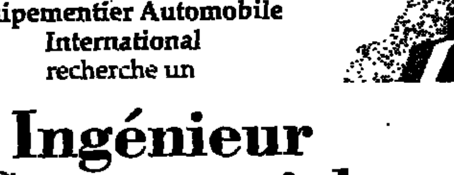
COMPAQ

A SUIVRE...

MEDIAPA

MECANIQUE-AUTOMOBILE

Un grand-équipementier Automobile International recherche un



Ingénieur Commercial

(A&M, Supelec, Supaéro, ECP)

Mission : sous l'autorité du Directeur de Compte, il est responsable des produits série. Il doit :
- participer à l'élaboration du plan stratégique pour améliorer ses performances commerciales chez son client,
- s'assurer en permanence, par des visites fréquentes sur les sites, de la satisfaction du client à tous les niveaux de la hiérarchie et de l'avancement des dossiers dans les délais,
- assurer le suivi de la rentabilité de ses produits et faire toutes recommandations nécessaires pour en assurer l'amélioration.

Il faut : de bonnes compétences techniques pour s'intéresser efficacement au développement des produits. Une formation en gestion ou marketing pour concevoir les stratégies adaptées. Une grande disponibilité en raison de voyages fréquents. La pratique de l'anglais est indispensable.

Il est offert : une grande autonomie dans la conception et l'exécution de son travail. Des possibilités de développement de carrière dans un groupe exigeant et puissant.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. 24/11/LM (à mentionner sur la lettre et sur l'enveloppe) à Bernard Krief Executive, 115 rue du Bac, 75007 Paris.

BERNARD KRIEF EXECUTIVE

Un département de Bernard Krief Consulting Group



LE GROUPE SNR ROULEMENTS
C.A. : 3 MILLIARDS DE F.
4 500 PERSONNES
RECHERCHE :

CADRE A FORT POTENTIEL MARKETING PRODUITS INDUSTRIELS

Agé d'environ 30 à 35 ans, avec une solide expérience de MARKETING portant sur des produits industriels, le Candidat aura une bonne pratique de l'Anglais et de l'Allemand.

Au sein de la Direction Commerciale du siège à ANNECY, il assumera successivement des missions lui permettant d'acquérir une connaissance spécifique des clients, des produits et des approches Marketing propres à l'Entreprise.

Sa formation d'origine pourra être :

- soit une GRANDE ECOLE d'INGENIEURS MECANIQUE, complétée par une formation et/ou une expérience commerciale,
- *soit une GRANDE ECOLE de COMMERCE, complétée par une expérience en mécanique.*

POSSIBILITES d'EVOLUTION INTERESSANTE à l'intérieur d'un Groupe dynamique à vocation internationale, certifié ISO 9001 et pratiquant le Management par la Qualité Totale.

ANNECY

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR, SOUS RÉFÉRENCE 9411 VOTRE DEMANDE MANUSCRITE, AVEC PHOTO ET RÉMUNÉRATION ACTUELLE À : SNR ROULEMENTS SERVICE EMPLOI - BP 2017 - 74010 ANNECY CEDEX.



Démarreurs électroniques et variateurs de vitesse

INGÉNIEUR DES VENTES

N°1 européen des résistances industrielles de puissance, nous sommes aussi reconnus pour la qualité de nos variateurs de vitesse. Nous avons récemment lancé une gamme de démarreurs électroniques à thyristors pilotés par microprocesseurs intégrant les fonctions de protection moteurs sur une large plage de puissance.

Pour ce jeune département, nous souhaitons intégrer un INGENIEUR COMMERCIAL ayant 3 à 10 ans d'expérience. Vous possédez de bonnes connaissances en électronique de puissance et une expérience de négociateur de produits techniques.

Basé en Bourgogne, ce poste, très autonome au sein d'une petite équipe, implique de nombreux déplacements en France et des missions à l'étranger.

Vous dialoguez aisément en anglais et/ou en allemand.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, C.V. et prétentions), sous réf. PHS/LM, à : M.E PARTNERS - 54 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS. Totale confidentialité.



PARIS - LILLE - BARCELONE - LYON - REIMS



Filiale d'un grand groupe français, notre entreprise (CA 3 Milliards de francs - 4600 personnes) offre une *gamme complète de prestations (études, mise en service, assistance technique, formation) dans* l'ensemble des activités électriques (de la très haute tension aux courants faibles).

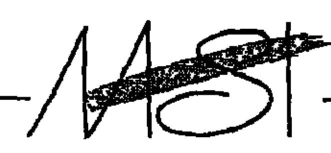
Nous recherchons pour notre département Systèmes de Transport spécialisé dans les Systèmes d'Aide à l'Exploitation (S.A.E.) des réseaux de transports en commun et dans la régulation de trafics en milieux autoroutiers ou urbains un :

Ingénieur commercial

A 30/35 ans environ, de formation ingénieur ou équivalent, votre expérience de la vente de systèmes électroniques/informatiques/Télécom, vous permettra de promouvoir et vendre notre système de gestion de véhicules terrestres par reperage satellite.

Ce poste, base en banlieue Ouest de Paris, implique de fréquents déplacements en Province et la maîtrise de l'Anglais.

Merci d'envoyer C.V. et lettre manuscrite en précisant la référence RC2 à notre Conseil :
Cabinet HUMBLOT - Etienne DEROURE - 2, rue Saint-Thomas d'Aquin - 75007 PARIS.



Méthode et Solution Informatique

Notre société est une SSII de 50 personnes, à forte technicité dans les domaines de la sécurité cryptographique, des protocoles de communication, de la monétique, et du télépaiement.

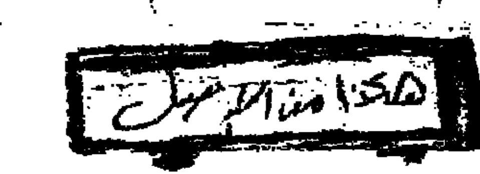
Nous recrutons :

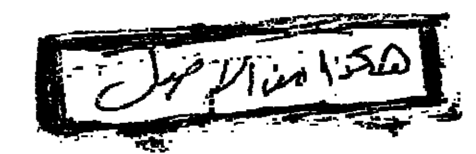
INGENIEUR COMMERCIAL
Grands Comptes

Possibilité d'évolution rapide vers un poste à responsabilité au sein de l'Activité commerciale.

Agé de 27 à 35 ans, de formation supérieure, possédant une expérience de la vente de produits, d'assistance technique, de projets au forfait, ou de facilities management.

Merci d'adresser votre lettre et votre C.V. à Michel SOUQUE MSI - 7, rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES.





LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Responsable Marketing

Vecteur de notre développement à l'export

ABB Industrie, filiale française du Groupe ABB (n°1 mondial de l'électrotechnique) crée un poste de responsable marketing au sein de sa Division moteurs courant continu (60 MF, 80 pers.), située à Persan (95).

Notre Division exporte 90 % de sa production auprès des filiales d'ABB, situées principalement en Europe, qui assurent la distribution de nos moteurs auprès d'une clientèle d'industriels.

Responsable de l'ensemble du marketing, en prise directe avec le directeur de Division et en relation avec nos forces de vente, vous procédez à une analyse de nos différents marchés afin de dégager des axes de développement par pays et par secteur industriel. Vous proposez une stratégie et assurez la mise en place, le suivi et le contrôle des actions qui en découlent. Vous stimulez nos ventes à travers les filiales en assurant une présence terrain efficace et qualitative.

Nous attendons à ce poste un homme d'action et de résultats. A environ 30 ans, vous possédez une formation en génie mécanique ou électrotechnique de niveau bac + 2, complétée par une formation commerciale de 2 à 3 ans orientée marketing. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et l'allemand. Votre potentiel, votre ouverture d'esprit et votre volonté de vous investir pleinement dans un poste qui nécessite de fréquents déplacements nous intéressent tout autant que votre expérience. Vous souhaitez rejoindre une entreprise valorisant votre autonomie et sachant vous faire évoluer à court terme. Poste ouvert à des candidats de nationalité étrangère. Entretiens prévus à Paris et Lyon.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et photo) à notre conseil AUTHENTIS, 47 rue Maurice-Flandin, 69003 Lyon, sous réf. 1101.



TDF, premier diffuseur de radio et de télévision, société anonyme au sein d'un groupe prestigieux (Cogecom - groupe France Telecom), avec ses 4 000 professionnels de l'audiovisuel réalise un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs et exporte son savoir-faire dans le monde entier. A la pointe de la technique, nous innovons en permanence pour faire évoluer les nouveaux services de diffusion des images, du son et des données (radio et TV numérique, réseaux câblés, communication mobile...).

Pour renforcer notre présence dans le monde, notre **Direction internationale** *recherche un Ingénieur d'affaires chargé du développement des activités audiovisuelles dans plusieurs pays européens.*

Dans votre secteur géographique, vous analysez les marchés, vous identifiez les opportunités de développement, vous étudiez les partenariats possibles puis assurez l'animation et la coordination des projets d'investissement. A ce titre, vous participez activement aux négociations et au montage des affaires ainsi qu'au suivi des investissements réalisés.

Diplômé d'une grande école d'ingénieur ou de commerce française ou étrangère et motivé par la promotion de produits de haute technologie : télécommunications, télévision, etc., vous avez démontré au cours d'une expérience de 3 à 6 ans dans un contexte international, vos qualités d'initiative et votre talent pour les affaires.

Pour ce poste basé à Paris, la pratique courante de l'anglais est indispensable (2e langue européenne appréciée) pour effectuer de nombreux déplacements.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV photo et prétentions sous la réf. IAI/LM à TDF, Lydia Garnier, DRH, Département développement des carrières, 21-27 rue Barbès, 92120 Montrouge.

Ingénieur d'affaires à l'international

Europe

Jonction

L'ESPRIT DES ONDES



HEC, ESSEC ...SUP de CO

DÉBUTEZ PAR LA VENTE

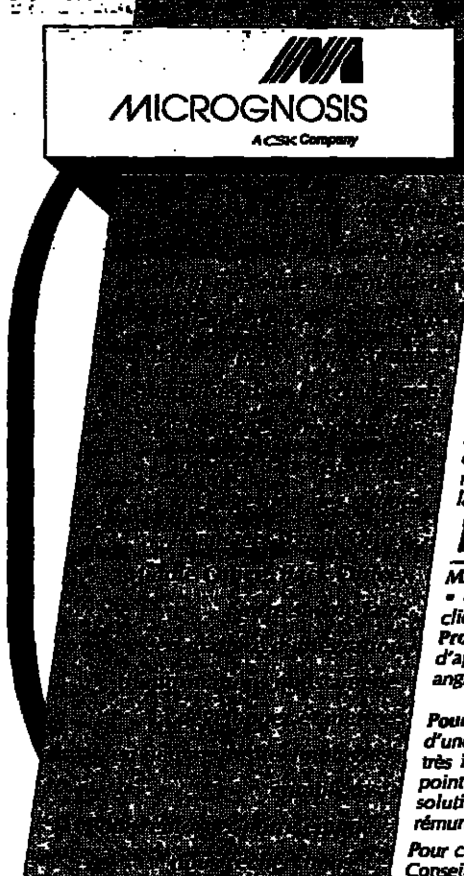
La SODICAM, filiale commerciale du groupe RENAULT, est spécialisée dans la vente de produits de réparation et d'accessoires automobiles. Créée en 1975, elle compte aujourd'hui 950 personnes en France et en Europe et réalise plus de 1,3 milliard de francs de CA. Les clés de sa réussite ? Un savoir-faire : la vente, un marketing opérationnel, l'appui d'un grand groupe.

Jeunes débutant(e)s HEC, ESSEC... SUP DE CO, vous suivrez une formation au sein de notre école de vente avant de faire vos premières armes sur le terrain. Ensuite, vous prendrez de nouvelles responsabilités au sein de l'une des directions (marketing, vente, finances, logistique) ou au sein du groupe.

Merci d'adresser dès aujourd'hui votre candidature, sous réf. LM/SUP, à Jacques Bort, SODICAM, 156 bureaux de la Colline, 92213 St-Cloud Cedex.

MEDIA SYSTEM





INGÉNIEUR D'AFFAIRES GRANDS COMPTES BANCAIRES *(Réf. 52.1751/LM)*

Mission : *développer la stratégie, les actions et les contacts commerciaux nécessaires sur un plan national et international auprès des institutions bancaires pour vendre les concepts et savoir-faire de notre société.*

Profil : *diplômé d'une grande école (X, HEC), vous possédez 5 à 6 ans d'expérience, de relations et de négociations à très haut niveau dans les institutions bancaires. Votre connaissance des salles de marchés (Front, Middle et Back Office), des techniques du forex, money market, capital market, produits d'arbitrage, deal capture, gestion du risque, est considérée comme un plus. Votre anglais est courant.*

CONSULTANT AVANT VENTE *(Réf. 52.1752/LM)*

Mission : *conseiller et supporter en avant vente technique nos clients, pour intégrer nos systèmes dans leur environnement.*

Profil : *diplômé d'une grande école (X, SUPELEC, TELECOM ou équivalent), vous avez développé une spécialisation en informatique.*

Après une première expérience de la programmation, vous avez évolué vers des responsabilités de développement et/ou de gestion de projets dans des environnements hétérogènes et techniques de haut niveau. La connaissance de l'environnement des salles de marchés est un plus. Vous connaissez les langages C, C++, UNIX, WINDOWS, les environnements réseau NOVELL, WAN.

INGÉNIEUR SUPPORT LOGICIEL *(Réf. 52.1753/LM)*

Mission : *• élaborer les cahiers des charges et superviser les développements spécifiques pour nos clients • configurer les architectures réseau et les logiciels d'applications MICROGNOSIS dans l'environnement client/serveur • installer ces mêmes logiciels.*

Profil : *• de formation Ingénieur Informatique, votre expérience de 2 à 3 ans dans le développement d'applications vous confère une bonne connaissance des langages C, C++, d'UNIX et de TCP/IP • votre anglais est courant.*

Pour tous ces postes, nous vous proposons : *• des responsabilités et une autonomie importante au sein d'une équipe reconnue pour son professionnalisme et ses compétences • de travailler dans un contexte très international et au contact d'un milieu résolument tourné vers des technologies très avancées et pointues • d'intégrer des missions très complètes où vous proposerez des systèmes, architectures, solutions techniques et fonctionnelles adaptées aux besoins de nos clients • des conditions de rémunération motivantes.*

Pour ces postes basés à Paris, merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, en précisant la référence du poste choisi, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

recherche

CONSULTANT

(Conseil Marketing et Stratégique)

5 ans d'expérience, ayant acquis une bonne expertise des marchés automobiles

Anglais indispensable

Troisième langue (allemand, espagnol) souhaitée

Disponible rapidement

Adressez lettre manuscrite et CV au Monde Publicité sous n° 8824
133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

pour Entreprise AGRO-ALIMENTAIRE en AQUITAINE

Cette Société est leader sur le marche français. Elle réalise 30% de son CA à l'exportation. Le DGA que nous recrutons sera en charge du DEVELOPPEMENT : il traitera les aspects stratégiques et marketing.

De formation ESSEC-ESC, âgé de 35 à 40 ans, le candidat aura prouvé ses capacités à manager, gérer, communiquer et développer.

La connaissance des circuits de distribution agro-alimentaire tant en France qu'à l'Exportation est nécessaire.

L'expérience des négociations à tous niveaux est indispensable.

Si résider à la campagne en Aquitaine, collaborer avec des producteurs modernes dans le cadre d'une Entreprise à fort potentiel vous motive :

Adressez en toute confidentialité votre CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous réf. PATRON à :

EXPANSIAL

EXPANSIAL 5, cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Trader franc senior

Paris, Tokyo, Francfort, Madrid... sur les plus grandes places financières, BIP, filiale de la Dresdner Bank, affirme le savoir-faire de professionnels de l'arbitrage sur les marchés financiers.

Aujourd'hui, la complexité de ces arbitrages nécessite une anticipation accrue et un cadre de gestion toujours plus performant. La maîtrise de la gestion des risques étant essentielle, nous accentuons nos investissements pour perfectionner nos outils, nos méthodes et, bien entendu, l'expertise de nos collaborateurs.

Au sein d'une équipe dynamique, vous interviendrez *sur les marchés de taux français.* Vous concevrez et gérerez des stratégies d'arbitrage en utilisant les instruments de taux : swaps, *obligations à* taux fixes et variables, contrats futurs...

A 25/30 ans, *ingénieur* de formation ou technicien à vocation mathématique, scientifique, économetrique..., vous souhaitez valoriser votre première expérience réussie dans ce métier, partager votre savoir-faire, *perfectionner vos techniques* d'arbitrage et préparer votre évolution vers de nouvelles responsabilités. A votre rigueur et votre flexibilité s'ajoutent *une grande réactivité et une* ouverture d'esprit naturelle. Enfin, vous avez de bonnes *connaissances en anglais.*

Merci d'adresser votre *candidature (lettre manuscrite, CV et photo),* sous référence TFSM, à BIP, Direction des Ressources *humaines,* 108 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

MEDIA SYSTEM

Banque Internationale de Placement



Groupe Dresdner Bank

Directeur Administratif et Financier

Groupe industriel leader au niveau mondial

450 KF + voiture de fonction — **Ville agréable à 200 kms de Paris**

Excellente opportunité pour un cadre d'envergure de contribuer au développement en Europe d'une société à taille humaine mondialement reconnue sur son secteur

LE GROUPE
- Conception, réalisation de machines industrielles et d'accessoires
- Plusieurs filiales étrangères
- 300 personnes, 250 MF de CA
- Entreprise profitable

LE POSTE
- Sous la responsabilité directe du Directeur Général, au sein du comité de direction et à la tête d'une équipe de 15 personnes :
  - assurer l'interface entre la maison-mère américaine et les activités françaises concernant les aspects financiers et budgétaires,
  - assurer le reporting trimestriel et l'élaboration des prévisions budgétaires dans le cadre des procédures définies par le groupe,
  - *coordonner* les services comptabilité générale, analytique et ressources humaines,
  - contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la stratégie de l'entreprise.

PROFIL RECHERCHÉ
- Grande école de commerce
- 10 ans d'expérience en comptabilité/finance, contrôle budgétaire
- Bonne connaissance de la comptabilité anglo-saxonne et des méthodes de reporting
- *Manager confirmé d'équipes pluridisciplinaires*
- *Anglais courant*
- Souple, diplomate et organisé, il saura s'imposer à terme comme le futur dirgeant de l'une de nos filiales.

Merci d'adresser votre dossier complet s/réf. MODA11/94 à Marc GOSSELIN, N.B.S. 91 rue du Fbg St-Honoré, 75008 PARIS.



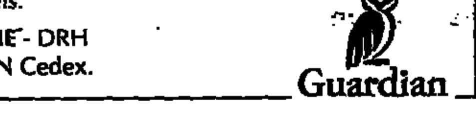
Actuaire junioR

Guardian Vie, filiale du Groupe britannique **Guardian Royal Exchange**, spécialisée en assurance-vie, recherche un **Actuaire Junior.**

Vous participerez à la création de produits nouveaux et assurerez une assistance technique à tous les services de la société : *gestion, informatique, commerciaux, financiers...*
Vous prendrez en charge les comptes de réassurance, mettrez à jour et développerez des logiciels commerciaux, y compris les logiciels spécifiques de contrôle destinés au Service Gestion.

A 26/28 ans environ, de formation Mathématiques + Economie de niveau Bac + 5 ou Actuaire ISUP, ISFA..., vous êtes débutant avec une première expérience (1 ou 2 ans) en assurance de personnes, assurance vie ou *prévoyance.* Vous possédez des connaissances informatiques :
APL, *Fortran (ou éventuellement Pascal) et parlez anglais.*

Envoyer CV détaillé sous référence AJ à **GUARDIAN VIE** - DRH
20 rue Jacques Daguerre - 92568 RUEIL MALMAISON Cedex.



Nous sommes la filiale française d'un Groupe international, *leader mondial sur son marché de la Distribution de composants électroniques.* La Qualité de *nos services reconnue* (certification ISO 9002) favorise notre croissance. Dans ce contexte de forte expansion, nous recherchons un

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER H/F

Rattaché au Directeur Général, membre du Comité de Direction, il participe activement à la gestion de l'entreprise et anime une équipe d'une vingtaine de personnes. Dans le cadre de sa fonction DAF, il a des objectifs prioritaires centrés sur les facteurs-clés de nos résultats : stocks, marges, crédits clients, trésorerie (dont devises). Il assure le reporting auprès de la maison-mère aux *Etats-Unis. Vous avez 35-40 ans, une* formation supérieure (ESC, DESS *Gestion/Finance ...) et une expérience réussie d'au moins cinq années dans une fonction similaire,* acquise dans une filiale de groupe international exerçant, idéalement, une activité proche (distribution de produits professionnels). Sensible aux notions de Qualité et de Service, vous savez allier compétence et savoir-faire relationnel face à des interlocuteurs tant internes qu'externes. Bien sûr, vous parlez parfaitement anglais. Ce poste est basé en banlieue parisienne Sud.

Merci de transmettre votre dossier de candidature (lettre, CV, photo, prétentions) sous *référence 9462/M* à notre Conseil ACTIMAN, *qui vous garantit une totale confidentialité.*

15, rue Cardinet 75017 Paris

Actiman





Nous sommes le 1er Producteur Exportateur Européen de volailles, 6500 salariés, CA de 7 milliards de francs. Nous *sommes présents industriellement (50 Etablissements)* et commercialement, par tous les réseaux de distribution, dans toute l'Europe. Notre activité couvre l'ensemble de la filière avicole : accouvage, nutrition animale, élevage de volaille, abattage et commercialisation. Notre Groupe *connaît depuis plusieurs années une croissance considérable ; dans le cadre du renforcement de nos structures, nous* recherchons des

RESPONSABLES COMPTABLES

Sup de Co, MSTCF, DECF ou équivalent

Rattachés à notre Siège (Finistère), vous prendrez en charge l'animation d'équipes de plusieurs collaborateurs et vous piloterez le suivi complet comptable de quelques filiales du Groupe.
A 30 *ans environ,* vous possédez une formation supérieure *comptable de niveau BAC + 4 et vous avez acquis une expérience professionnelle réussie en cabinet et/ou* en entreprise. Vous maîtrisez couramment soit l'anglais, soit l'allemand, soit l'espagnol.

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à l'évolution de notre *Groupe, adressez CV + lettre + photo sous réf. 94/28 à :*
DOUX S.A. - ZI de Lospars
29150 CHATEAULIN.

SCORE



association nationale pour la formation professionnelle des adultes

enseignez votre métier

L'AFPA recrute pour son bureau des études et des méthodes au Centre Pédagogique et Technique de Neuilly sur Marne, un

PROFESSIONNEL DE LA COMPTABILITE-FINANCE

capable d'intervenir sur toutes les étapes de l'ingénierie de formation

- Vous êtes intéressé par le devenir des métiers de la comptabilité et par la formation d'adultes.
- Vous prendrez en charge des études d'actualisation des formations dans leurs contenus techniques et dans leurs organisations pédagogiques, vous contribuerez à animer le réseau national de formateurs, et vous conduirez des stages à leur intention.
- De formation supérieure (Bac + 4 en comptabilité-fiscalité-gestion), vous avez une expérience diversifiée en cabinet et/ou PME/PMI et vous avez acquis des compétences en organisation et en bureautique.

Adressez votre dossier complet à Jean Pierre BERGER
AFPA - CPTA - ZI des Chanoux - 63, rue Ampère - BP 155
93331 NEUILLY SUR MARNE Cedex.

INDUSTRIE-MECANIQUE

Un groupe international performant recherche pour son site industriel de Bourgogne un

Jeune Adjoint au DRH

(6 ans d'expérience minimum)

Mission : démultiplier en permanence l'action du DRH. En contact fréquent avec les opérationnels, il doit leur apporter un soutien technique dans tous les domaines de compétence de la DRH, pour les aider à faire face à des évolutions rapides constantes.

Il faut : des compétences professionnelles certaines, dans tous les domaines des RH. Une expérience de l'organisation de la gestion de la paye est indispensable. L'expérience de l'utilisation de l'informatique en RH. Une totale disponibilité. Une grande rapidité de conception et d'exécution. Pouvoir travailler en anglais est indispensable. Une formation Ingénieur + DESS ou Sciences Po + DESS est souhaitée.

Il est offert : une ambiance de travail jeune. De sérieuses possibilités d'évolution rapide dans un groupe exigeant et solide, qui devance les faits et dans lequel les performants sont reconnus.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence 22/11/MO (à mentionner sur la lettre et sur l'enveloppe) à Bernard Krief Executive, 115 rue du Bac, 75007 Paris.

BERNARD KRIEF EXECUTIVE



de : Thomas le Carpentier — Réf. à rappeler : TCM 744

à : Un jeune financier, 26 ans environ, HEC, ESSEC, ESCP, IEP, **à fort potentiel**, possédant un anglais courant (allemand apprécié), un bon niveau de mathématiques financières, ayant acquis son expérience en cabinet d'audit (département banque-finance, missions spéciales en milieu industriel) ou dans une banque d'affaires (ingénierie financière, financements structurés).

obj : CHARGÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES - Paris - 270 KF

Un grand groupe industriel international recherche pour son siège l'un des jeunes membres de l'équipe ingénierie financière. Celui-ci participera à la validation financière, juridique, fiscale et comptable de montages et de financements complexes ainsi qu'à toutes les opérations de valorisation dans le cadre de rapprochements, acquisitions, cessions.

DEPARTEMENT FINANCE
33, rue Crémieux 75012 Paris - Tél : (1) 44 75 52 00 - Fax : (1) 44 75 52 01



Cabinet Conseil en Management, *homologué* OPQCM, nous intervenons, pour les secteurs Banque-Assurance, dans la conduite de projets destinés à développer la compétitivité des entreprises et leurs ressources humaines. Afin d'étoffer notre équipe, nous recherchons un

Consultant en Management

Chargé de développer de nouveaux courants d'affaires dans le tertiaire financier, vous *proposerez* et conduirez des prestations définies avec les clients telles que : audit, conseil stratégique, système d'appréciation, formation au management.

Votre autonomie commerciale et vos compétences techniques dans le secteur Banque-Assurance feront de vous un partenaire privilégié de nos clients.

Votre rémunération (de l'ordre de 350 KF/an) sera composée d'un fixe et de primes variables.

Si vous souhaitez vous affirmer en valorisant votre formation supérieure et votre expérience du management en entreprise, adressez-nous votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) à François BONNE CRESCENDO - 42, *rue du Faubourg* Montmartre - BP 34 - Paris *Drouot* - 75433 PARIS CEDEX 09, qui vous répondra personnellement.



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

ANALYSTE OBLIGATAIRE

BANQUE INTERNATIONALE DE PREMIER PLAN RECHERCHE POUR SES ACTIVITÉS DE MARCHÉS DE CAPITAUX, UN ANALYSTE OBLIGATAIRE.

Intégré à notre équipe Etude de risques de contrepartie, nous souhaitons vous confier, en toute autonomie, la conduite d'analyses financières sur des émissions internationales. Vous participez au développement des analyses prospectives sur le marché obligataire afin d'optimiser les prises de décision du Front Office.

De formation supérieure, vous avez au cours d'une expérience réussie de 3 à 5 ans acquis des connaissances approfondies en analyse financière, actuariat, économie, comptabilité...

Votre esprit créatif allié à de réelles compétences en mathématiques vous permettent de concevoir dans un but de valorisation, les modèles de suivi et de prévision des actifs financiers.

Ce poste nécessite mobilité géographique, maîtrise de l'anglais et de la micro-informatique.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature (lettre, CV, photo) en précisant sur l'enveloppe la réf. 748 à COMMUNIQUÉ - 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex qui transmettra.

MEDIAPA

Industrie
Bâtir et mettre en oeuvre un contrôle de gestion efficace

Nous sommes un Groupe Industriel performant (1600 personnes, plusieurs sites), largement leader dans notre domaine sur le marché français et avec la volonté d'accentuer notre présence sur le marché européen.

Dans le cadre de nos orientations stratégiques, nous effectuons une refonte profonde de nos systèmes de gestion.

Nous recherchons un candidat qui bâtira et fera vivre un nouveau système de contrôle de gestion répondant aux objectifs fixés par la Direction Générale et que pourront s'approprier l'ensemble des utilisateurs.

Pour assumer cette importante responsabilité, nous retiendrons un candidat de premier plan :

- diplômé d'une grande école, idéalement ingénieur + MBA
- ayant 5 à 10 ans d'expérience en contrôle de gestion acquise en milieu industriel (si possible dans une industrie de transformation). Il est souhaitable qu'il ait participé à des projets de mise en place ou de refonte de systèmes
- qui, outre les qualités classiques d'un bon contrôleur de gestion (rigueur, capacités d'analyse et de synthèse) soit créatif, réalisateur et témoigne d'excellentes capacités relationnelles : écoute, pédagogie, autorité naturelle.

Poste à Paris.

Ecrire sous réf. 47A 2762 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Important Groupe Financier recherche son

Responsable de l'Organisation

De formation supérieure (Bac + 5 / Ecole d'Ingénieur, IESTO), vous avez acquis une solide expérience (environ 8 ans) en organisation et systèmes d'information dans les domaines bancaire et financier en entreprise et/ou en Cabinet Conseil.
Placé sous l'autorité du Directeur de l'Organisation, vous êtes l'interlocuteur de toutes les Directions. Vous prenez en charge, avec votre équipe de 6 à 8 organisateurs, les multiples chantiers des différents domaines de l'entreprise. Dynamique et motivé, vous associez à votre souci de la rigueur, vos excellentes qualités de manager et de négociateur.
Poste à pourvoir en proche banlieue Ouest.

Merci d'envoyer votre candidature (lettre + CV + photo) sous la référence 747 à COMMUNIQUE - 50/54 rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT cedex.

MEDIAPA

Donnez une nouvelle dimension à votre compétence

Banque de dépôts parisienne, nous recrutons dans le cadre du développement des activités de la salle des marchés un

CONTROLEUR FINANCIER

Agé de 25 à 30 ans, vous possédez une solide formation d'école de commerce (HEC, Essec...) et une expérience significative de 2 à 4 ans dans un cabinet d'audit ou d'organisation orienté vers le secteur bancaire ou dans un middle-office.
Vous souhaitez désormais donner une autre dimension à votre activité professionnelle.
Directement rattaché à la Direction de la salle des marchés, vous serez chargé de la mise en place des procédures, du contrôle interne et du suivi des risques financiers. Votre investissement et votre talent vous conduiront à court terme vers des fonctions d'encadrement dans le secteur logistique de la salle des marchés.
Si cette offre retient votre attention et si vous désirez aller plus loin, merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions, sous la référence 95074, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris, qui transmettra votre candidature dans une totale confidentialité.

MEDIA SYSTEM

Entreprise de réassurance renforce son service financier et crée le poste de

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLES

A 35 ans environ, vous êtes un professionnel depuis 10 ans minimum de la gestion de portefeuilles à dominante obligataire, au sein d'une banque ou d'une compagnie d'assurance.
Vous prendrez en charge, sous l'autorité du directeur financier, la gestion classique de plusieurs portefeuilles de valeurs mobilières (obligations, actions), principalement françaises.
Pour réussir dans cette mission, vous saurez faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une excellente technicité et de bonnes qualités relationnelles.

Merci d'adresser lettre, CV et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence 750 à COMMUNIQUÉ - 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT cedex, qui transmettra.

MEDIAPA

Pour passer vos annonces :



44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

Chargé d'affaires
h/f

CREDIT BAIL

A 30 ans environ, après une formation supérieure (SUP de CO ou équivalent), vous avez acquis une réelle expérience du financement de l'entreprise, dont 2 années au minimum dans le domaine du **CREDIT BAIL IMMOBILIER.**

Nous vous offrons une opportunité de progression au sein d'un groupe bancaire de 1er plan : directement rattaché au Directeur Général de la structure, vous proposerez et mènerez les actions nécessaires à la poursuite de notre développement.

Poste basé à Paris.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) s/réf. 1719890 à **EUROMESSAGES** BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex ou 3615 EUROMES Code 1719890



OBC

Degrémont

Responsable assurances H/F

Filiale du groupe Lyonnaise des Eaux et premier groupe mondial de traitement d'eau (3 000 personnes, 4,1 milliards de francs de CA et 121 millions de francs de bénéfice net), nous répondons à un besoin vital de l'homme en réservant à l'eau, partout dans le monde, les meilleurs traitements.

Nous recherchons un(e)

Rattaché au directeur juridique, vous êtes responsable de la négociation et de la mise en place des polices d'assurances dont vous assurez également la gestion. Vous pilotez les dossiers de sinistres, conseillez les opérationnels et les filiales; par ailleurs, vous participez à l'animation de stages de formation en interne.

De formation juridique, si possible complétée par le diplôme de l'Institut des Assurances, vous avez acquis une première expérience (5 ans minimum) dans le domaine des assurances construction. La maîtrise parfaite de l'anglais est indispensable, la connaissance de l'espagnol serait un plus.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. RA/LM 326 à Blandine DEJEAN, 183 avenue du 18-Juin-1940, 92508 Rueil-Malmaison Cedex.

TRAITER L'EAU, PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Jeaction

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



Important Office Public d'HLM (40 000 logements) nous recherchons pour notre siège, basé à Versailles, notre

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GESTION LOCATIVE

Cadre supérieur de la Fonction Publique (mutation ou détachement)

A la tête d'une équipe de 15 personnes, vous prenez en charge la fonction dans sa globalité : • Administration du personnel : effectifs, paie, mutuelles, caisses de retraite..., suivi de la législation sociale et de son application. • Gestion du personnel : recrutement, formation, suivi des carrières, mobilité, politique salariale, dans le cadre des différents statuts. • Relations avec les instances représentatives du personnel.

*Vous êtes membre du Comité de Direction et agissez en **véritable conseil interne** auprès des différents responsables de services.*

Votre poste englobe également, au moins dans un premier temps, la supervision de la gestion locative : vous coordonnez l'action des 8 responsables d'agences en veillant à l'optimisation de la gestion courante, en particulier dans le domaine des rapports avec les locataires et leurs amicales, ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

A environ 45 ans, diplômé de l'enseignement supérieur (BAC + 5), votre parcours dans la Fonction Publique, vous a permis de développer vos capacités d'encadrement et d'animation d'équipes.

Devenu aujourd'hui un vrai professionnel des Ressources Humaines, vous recherchez un poste de plus grande envergure, vous permettant de mieux valoriser vos compétences et votre personnalité.

Merci d'adresser CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL 95, avenue Victor-Hugo, 92563 Rueil-Malmaison Cedex, sous la réf. 73.1237/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

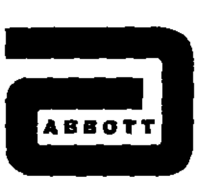
Banquier dans un groupe au rayonnement mondial.

Importante banque à vocation internationale, nous faisons partie d'un groupe financier de premier plan. Nous sommes reconnus pour notre compétence et notre professionnalisme.

Nous souhaitons renforcer les équipes de notre réseau national en intégrant des banquiers à fort potentiel à qui nous confierons la gestion et le développement d'un portefeuille de grandes entreprises ou de filiales de grands groupes.

Vous êtes totalement mobile géographiquement et vous souhaitez pouvoir évoluer à moyen terme vers d'autres fonctions. Vous saurez saisir les opportunités qui vous seront offertes, soit au siège dans des postes plus spécialisés, soit dans le réseau international. Vous avez 32 ans environ et vous êtes diplômé d'une grande école (HEC, ESSEC, ESCP, ESC...). Votre expérience de 5 à 7 années de la clientèle entreprises a fait de vous un multispécialiste capable de créer et de développer en toute autonomie une relation de confiance avec des prospects et des clients.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 5297 à Sources 108 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, qui transmettra.



ABBOTT FRANCE (CA : 1,3 milliard de F), filiale d'un des plus importants groupes mondiaux dans le domaine de la santé, propose au sein de l'une de ses Divisions, le poste de

Contrôleur de gestion

Votre mission s'articulera autour de 3 axes principaux :

- *participer à l'établissement du plan et ses révisions,*
- assumer la charge de l'analyse des résultats et du reporting vers la maison-mère,
- *réaliser des études économiques et financières.*

Nous souhaitons rencontrer un Jeune Diplômé Ecole de Commerce, possédant une première expérience du contrôle de gestion en milieu anglo-saxon, maîtrisant bien l'outil micro-informatique (pratique de LOTUS impérative) et capable de travailler en anglais.

Ce poste est basé en Région Parisienne Sud.

Merci d'adresser votre CV accompagné d'une lettre précisant vos prétentions et d'une photo sous référence 116Q à B & Co - 66, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS.



Responsable fiscal H/F

Filiale du groupe Lyonnaise des Eaux et premier groupe mondial de traitement d'eau (3 000 personnes, 4,1 milliards de francs de CA et 121 millions de francs de bénéfice net), nous répondons à un besoin vital de l'homme en réservant à l'eau, partout dans le monde, les meilleurs traitements. Le développement de nos activités amène notre Direction administrative et financière à rechercher un(e)

Responsable d'études et d'enquêtes fiscales en France et à l'étranger, vous conseillez les décideurs de l'entreprise dans le cadre d'une politique d'optimisation fiscale.

Dans ce contexte, vous suivez l'actualité fiscale, en informez l'entreprise et assurez la gestion des dossiers.

Une formation supérieure (école de commerce, DESS...) complétée par une spécialisation en fiscalité des entreprises et une expérience de 3 ans minimum en cabinet et/ou entreprise internationale, vous permettront d'être rapidement opérationnel.

Disponible pour des déplacements, vous parlez couramment anglais.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. LM 319 à Blandine DEJEAN, 183 avenue du 18-Juin-1940, 92508 Rueil-Malmaison Cedex.

TRAITER L'EAU, PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Jonction

Pour renforcer ses structures en PROVINCE

FIDAL

Société d'Avocats

souhaite intégrer

- **Avocats** *ayant au moins trois ans de pratique en cabinet* spécialisés respectivement dans l'un des domaines ci-après :
  - **Droit fiscal**
  - **Droit des sociétés**
  - **Droit social et Droit de la distribution**
- **Avocats** ayant une pratique d'environ quatre à cinq ans dans le domaine du **contentieux des affaires.**

LE GOÛT DU TRAVAIL EN ÉQUIPE ET LE SENS DES CONTACTS HUMAINS CONSTITUENT DES ATOUTS INDISPENSABLES

Merci d'adresser une lettre manuscrite + CV + photo et prétentions à :

FIDAL, Société d'Avocats
2 *bis*, rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS-PERRET
à l'attention de Mme PESQUER

Directeur des ressources humaines

Le centre médico-chirurgical Foch
Etablissement privé à but non lucratif participant au service public hospitalier Ouest parisien (700 lits - 850 MF de budget d'exploitation - 2 500 salariés) ***recherche son*** **directeur des ressources humaines.**

Mission : Dans le cadre de la convention collective nationale 1951 (FEHAP), membre de l'équipe de direction et assisté d'une équipe d'une quinzaine de personnes, votre mission de mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines des personnels non médicaux s'articule autour de plusieurs axes :
- le recrutement
- la gestion administrative
- la gestion budgétaire (500 MF)
- les relations sociales
- les logements (1 % patronal et parc immobilier)
- la formation continue (en collaboration avec le directeur du service de soins infirmiers).

Profil : Pour accompagner les projets de réorganisation en cours (changement de logiciel de G.R.H.paie/gestion, politique de redéploiement...), une expérience confirmée et réussie de D.R.H. est indispensable. La connaissance du secteur hospitalier est un atout supplémentaire (diplôme de l'Ecole Nationale de la Santé Publique souhaité).

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV à M. le directeur du C.M.C Foch, 40, rue Worth, BP 036, 92151 Suresnes Cedex.



Centre Médico-Chirurgical Foch

Jonction

Spécialistes du financement international

Pays du Maghreb

Une grande banque française institutionnellement présente dans la zone méditerranéenne, désire renforcer ses liens, ses implantations et son volume d'affaires avec les pays du Maghreb. Elle recherche des spécialistes du financement international (négoce, financement de projets...).

Vous serez chargé de
- développer le volume d'affaires de la banque,
- d'animer votre propre réseau,
- de monter et financer vos opérations.

Diplômé de l'enseignement supérieur (grandes écoles de commerce, Science po Ecofi, DESS finance de marché), vous êtes un spécialiste des méthodes de financement du commerce international, rompu aux négociations avec les pays de la zone méditerranéenne. Vous avez acquis votre expérience au département Négoce d'une grande banque, dans une banque spécialisée, une société de négoce...
Bien sûr, vous parlez anglais, mais vous aurez un incontestable plus si vous parlez arabe et si vous êtes mobile géographiquement.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions sous réf. 25/11/LM à Yves Marie Consultants, 80 rue Cardinet, 75017 Paris.

Yves MARIE Consultants

MEDIA SYSTEM

Spécialiste des marchés financiers dérivés

JURISTES

responsable du service droit de l'assurance

ASSURANCE DE PERSONNES — PARIS

Nous sommes **dans le métier** de l'Assurance Vie - Individuelle et Collective - **depuis de nombreuses années.** Nous y occupons une **place privilégiée.**

Au sein de notre organisation, le Responsable du Service Droit de l'Assurance (12 personnes) a un **rôle essentiel :**

- **Conseiller et assister** les différents services et réseaux dans la **création** des produits et leur gestion.
- **Coordonner le contentieux, suivre** l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence, donner des recommandations, des **avis.**
- **Défendre ou représenter** les intérêts de l'Entreprise devant les **Tribunaux,** les **autorités de contrôle,** les **instances professionnelles.**
- **Garantir le respect des règles de droit** et **animer** la filière juridique.

Les **responsabilités** sont **variées** et **concrètes.**

L'**autonomie** est large.

Une **bonne formation** DEA/DESS Droit Privé, Sc. Po,..., vous avez acquis une **expérience juridique s...de** dans le Droit de l'Assurance. Vos connaissances en **Droit patrimonial** sont approfondies.

Vos **qualités rédactionnelles** sont reconnues.

Courtois, diplomate mais **ferme** et **déterminé,** vous savez diriger vos collaborateurs et en **faire une équipe soudée** et efficace.

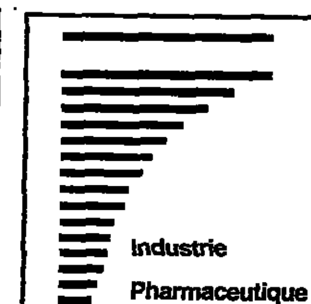
Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions) sous référence PC 41 à notre Conseil qui vous garantit une stricte confidentialité.

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT




2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON

EURO RSCG CARRIÈRES



Industrie Pharmaceutique et Cosmétique

Pierre Fabre

5500 personnes

CA : 5 Milliards

Notre Direction des Affaires Juridiques recherche

UN RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DROIT DES AFFAIRES

A 35 ans environ, vous avez une formation supérieure type D.E.S.S. Droit des Affaires internationales, complétée si possible par un diplôme de Droit anglais, américain ou européen. Une expérience significative d'environ dix ans en entreprise ou cabinet d'avocats, dans un contexte international idéalement dans le secteur pharmaceutique ou cosmétique est indispensable. A la tête d'un service comprenant deux autres juristes, vous serez chargé de donner votre point de vue dans la mise en place des montages, de participer aux négociations, d'élaborer les textes, de suivre leur exécution, de prévenir et de régler les différends. (réf. D 469/M).

UN RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DROIT DES SOCIÉTÉS

A 35 ans environ, de formation supérieure type D.E.S.S. Droit des Affaires, vous bénéficiez d'une première expérience d'environ 10 ans. Assisté d'un juriste, vous assurerez la responsabilité de la vie sociale des sociétés du Groupe, tant françaises qu'étrangères et serez associé à la conception et à l'exécution des opérations de restructuration. En liaison avec les autres directions du Groupe, vous mettrez également en place, les contrats destinés à formaliser les différentes relations existant entre les sociétés du Groupe. Outre vos compétences juridiques, ce poste nécessite une bonne compréhension des questions fiscales et la parfaite maîtrise de l'anglais. (réf. D 470/M).

*Ces postes sont basés à **Castres** dans le Tarn.*

*Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV + photo) en précisant la référence du poste choisi aux **LABORATOIRES PIERRE FABRE** - DRH - Recrutement Cadres 11, rue Théron Périé - 81106 CASTRES Cedex.*

MEDIAPA

SALANS HERTZFELD & HEILBRONN

Cabinet d'Avocats International
recherche

FISCALISTE 4/6 ANS D'EXPERIENCE

de préférence en cabinet anglo-saxon
formation universitaire supérieure, anglais courant exigé
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions

à Florence Desfarges
Salans Hertzfeld & Heilbronn
9, rue Boissy d'Anglas - 75008 PARIS

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

Nous sommes une Société d'Editions professionnelles de premier plan spécialisée en Droit de l'entreprise : fiscal, social, affaires. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons, un(e)

Juriste d'Entreprise

- Avec le titre d'attaché(e) de direction, rapportant directement aux dirigeants, vous aurez en charge les dossiers juridiques de la Société : immobilier, assurances, contrats divers (distribution, édition, coopération...), formalités, contentieux, etc. Vous serez également amené(e) à intervenir dans le domaine des obligations fiscales, des relations de travail et de la communication interne.
- A 30 ans environ, vous bénéficiez d'une formation supérieure en Droit des Affaires (DESS-DEA) et vous justifiez de cinq années d'expérience opérationnelle et diversifiée acquise en cabinet de préférence. Une bonne connaissance de l'anglais serait appréciée.
- Doté(e) d'un solide sens des responsabilités, autonome, vous êtes désireux(se) de vous investir dans une fonction polyvalente où, en liaison avec les services internes ou des partenaires extérieurs, vous pourrez utiliser vos capacités de réflexion et de communication ainsi que votre sens de l'initiative, pour développer vos fonctions et vos compétences dans un milieu stimulant et dynamique.



Le poste est situé en région parisienne.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions sous réf. 213 à UN des TROIS - 31, rue Chaptal - 75009 PARIS.

Conseil en dynamique Humaine

JURISTE D'AFFAIRES CONFIRME

Le Groupe des AGF recherche pour son Secrétariat Général un juriste d'affaires.

Au sein d'une équipe dynamique de juristes pluridisciplinaires, vous assisterez le responsable du secteur sur toutes questions de droit des affaires, plus particulièrement en droit financier, droit boursier et montages juridico-financiers ou immobiliers.

Dans ces domaines particuliers, vous aurez pour mission de conseiller la Direction Générale et différentes directions, suivre l'évolution de la réglementation et des techniques juridiques, réaliser toutes études générales ou spécifiques et procéder à la rédaction de contrats.

Pour ce poste autonome et impliquant des contacts à haut niveau, vous avez impérativement une formation supérieure en droit des affaires (DESS, DEA) et plus de 5 ans d'expérience en Cabinet d'avocats ou en entreprise, si possible du secteur financier. Bon esprit d'analyse, capacité d'adaptation, ouverture d'esprit et goût du contact seront des atouts précieux pour votre réussite dans cette fonction.

La maîtrise de l'anglais, et si possible de l'allemand, est souhaitée.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle, sous référence M5SG, à Jacqueline MARIAUX - AGF Département Emploi - 33, rue La Fayette - 75009 PARIS.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.

Nous sommes 20000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 55 milliards en France et dans plus de 30 pays.

Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

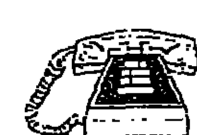
PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.

AGF avec vous

EURO RSCG CARRIÈRES

Le Monde PUBLICITÉ

Pour passer vos annonces :



44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

SECTEUR PUBLIC



CRÉE SA PEPINIERE D'ENTREPRISES ET RECHERCHE

SON DIRECTEUR

- Votre formation supérieure (BAC + 4) et votre expérience vous ont déjà amené à assurer la direction d'une petite ou moyenne entreprise ou à conduire avec succès le pilotage opérationnel d'un projet particulier.
- Vous connaissez l'entreprise sous ses différentes facettes : humaine, stratégique, financière, commerciale.
- Fortement motivé par le développement économique local et convaincu du rôle des très petites entreprises dans la vie locale, vous connaissez le milieu industriel local et disposez d'un carnet d'adresses.
- Nous vous proposons dans un premier temps un recrutement à mi-temps par la Ville du Havre en qualité de contractuel avant la constitution de la société de gestion.

Merci d'adresser votre candidature avant le *10 décembre 1994* (lettre manuscrite et curriculum vitae) à :
Monsieur le Député Maire de la Ville du Havre
A l'attention de Madame GUZMAN
Bureau Gestion Emplois et Carrières
B.P. 51 - 76084 LE HAVRE CEDEX

DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Le Département de la Loire - 750 000 habitants, 800 agents, 2,3 milliards de francs de budget - recherche le directeur du Comité Départemental du Tourisme. A la tête d'une équipe de 10 personnes, le titulaire du poste est le garant de l'image du Département à travers le développement de l'activité touristique. Pour ce faire, il conçoit, met en œuvre, anime et gère une politique touristique dynamique en collaboration étroite avec les directions compétentes du Conseil Général. Il travaille également en relation avec les partenaires extérieurs concernés par le tourisme dans le département : offices de tourisme municipaux, association départementale du tourisme rural, comité régional du tourisme, communes, syndicats intercommunaux... Ce poste s'adresse à un candidat âgé **d'au moins 35 ans, diplômé de l'enseignement supérieur et possédant des capacités créatrices et relationnelles développées. Ayant déjà encadré une équipe, il a une expérience significative dans le domaine du tourisme, acquise au sein d'une collectivité locale ou dans le secteur privé.** Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous la référence V/2367M en précisant votre niveau de rémunération actuelle et en joignant une photographie à Didier BONNEFOY - **PA Consulting Group - L'Européen - 19, bd Eugène Deruelle - 69003 LYON - Tél. 72.60.60.90.**



PA Consulting Group
Creating Business Advantage

LA VILLE DE MONTREUIL

MONTREUIL
Vivre la Ville

(Seine-Saint-Denis 100 000 habitants)
recherche pour sa direction de l'Environnement

Un(e) chargée(e) de Mission

qui aura pour principales fonctions :

- de mettre en œuvre la Charte de l'Environnement, récemment signée avec l'Etat
- de suivre les travaux du Conseil Local de l'Environnement
- d'assurer une mission de conseil et d'assistance technique

Agé(e) de 25 à 35 ans, vous possédez un diplôme d'ingénieur ou de niveau 3e cycle minimum en écologie urbaine, environnement.

Votre expérience préalable dans une fonction similaire fera de vous un collaborateur rapidement opérationnel.

Merci d'adresser votre candidature, CV à M. le Député-Maire
HÔTEL DE VILLE 93105 MONTREUIL CEDEX

Médecin

Responsable de la promotion de la santé maternelle et infantile.

Le Conseil Général du Territoire de Belfort (135 000 habitants 350 agents budget 500 MF) recrute son

Rattaché au directeur général adjoint chargé de la solidarité, vous aurez pour mission : ◆ d'aider à la mise en place et de coordonner la politique de PMI sur le territoire départemental, prioritairement en faveur des populations défavorisées :
◆ mesures préventives en faveur des futurs parents et enfants de moins de six ans ;
◆ actions préventives et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans (bilans de santé en école maternelle) ;
◆ actions de planification et d'éducation familiales en liaison avec le médecin chargé de la prévention sanitaire ;
◆ d'organiser la surveillance et le contrôle des structures d'accueil de la petite enfance,
◆ de participer à l'agrément et à la formation des assistantes maternelles, et aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs maltraités,
◆ de conduire des études épidémiologiques et de définir des indicateurs pertinents permettant l'adaptation des actions de PMI aux besoins des populations.
Agé d'au moins 35 ans, médecin spécialiste en pédiatrie ou en pédopsychiatrie, *vous avez une expérience de 3 ans dans un service départemental de PMI.*

Merci d'adresser CV + lettre manuscrite sous réf. 1989/M à notre conseil : Philippe PREVOST - LIGHT - 5/7 rue Jeanne Braconnier 92366 MEUDON-LA-FORET Cedex.

LIGHT

Communauté Urbaine de Lille

Rejoindre la Communauté Urbaine de Lille (110 métiers, 2900 personnes), c'est mettre ses compétences au service de la coopération intercommunale (87 communes) pour le développement de la Métropole. Avec un budget de 7 milliards de francs, la Communauté Urbaine de Lille intervient dans le domaine de l'Aménagement et gère les services publics de Transports en Commun, Voirie, Ecologie Urbaine, Lutte contre l'Incendie.

Ingenieur Conseil en Urbanisme

Missions : Au sein du service Aménagement et Urbanisme vous participez, par vos conseils et propositions, à la conception des documents et des opérations d'urbanisme et veillez aux conditions de leur application. Interlocuteur privilégié des Maires et des promoteurs, vous avez notamment en charge :
- L'élaboration du cadre réglementaire (POS, ZAC...);
- Le conseil aux différents acteurs concernés par l'aménagement du territoire;
- La conception de projets d'aménagement opérationnels.

Profil : De formation supérieure (architecture, économie, urbanisme...), vous justifiez impérativement d'une première expérience en urbanisme.
Vous avez démontré de réelles capacités d'analyse et de communication indispensables à votre réussite dans ce poste.
La préférence sera accordée aux fonctionnaires de catégorie A par voie de mutation, détachement ou après concours.

Merci d'adresser votre candidature par lettre manuscrite avec curriculum vitae et photo sous référence 94 - 62 LM à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Lille - Service Développement des Ressources Humaines, 1 rue du Ballon - BP 749 - 59034 LILLE CEDEX.

LA METROPOLE DES GRANDS PROJETS

CONSEIL EN CARRIÈRES

Etre cadre chômeur et vouloir s'en sortir

C'est parce qu'ils pensent que le chômage n'est pas une fatalité qu'une équipe bénévole de cadres et dirigeants d'entreprises anime, au sein du M.C.C (Mouvement des Cadres Chrétiens), le GROUPE RECHERCHE D'EMPLOI. Professionnels des fonctions personnel et marketing, les animateurs de cette équipe ont pour objectif d'aider gratuitement les cadres au chômage à "en sortir". Leur méthode : une formation aux techniques de recherche d'emploi et le travail en groupe. Près de 110 groupes et plus de 1500 cadres ont déjà participé aux sessions organisées, et un grand nombre d'entre eux a pu réussir ainsi sa réinsertion professionnelle.

Les prochaines sessions du G.R.E. débuteront les : 5 janvier, 7 mars, 4 mai 1995. (12 séances de travail le soir à Paris pour chaque session). Contactez le secrétariat du G.R.E-MCC. 18, rue de Varenne, 75007 Paris. Tel (1) 42.22.18.56. le mardi et le vendredi matin.

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage avec 1 ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES

Market Programmes Executive (Promotions)

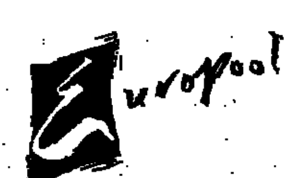
£Attractive salary **Based: London**

Our client, a major international provider of card-based financial services, is seeking to recruit a graduate level marketing professional to plan and implement travel-related promotions.

With 3-5 years' marketing experience, specifically including promotions, you will have a good knowledge of the marketing mix and possess strong presentational skills. You will also have good analytical and report writing ability and be able to take a promotion from concept to implementation through the effective management of external agencies. An fmcg, banking or travel industry background would be an advantage.

Excellent written and spoken English is essential together with fluency in either French, German, Italian or Spanish. This is an international role where overseas travel is a regular feature.

If you have the skills and experience for this challenging position, please apply in English (quoting ref: MD/2) to Europool, 10 Heath Villas, The Vale of Health, London, NW3 1AW, United Kingdom. Fax +44 71-431 5668.



The Source of Young Europeans in Business

Société internationale de conseil en stratégie et en management recherche son

Assistant marketing

Milan **6.700,000 / 8.400,000£**

Rattaché au Marketing Manager, vous développerez la promotion des services du groupe en assurant un premier contact téléphonique et en générant des prises de rendez-vous auprès des Présidents et Directeurs d'entreprises nationales et multinationales.

Agé de 25/28 ans, diplômé d'études supérieures (école de commerce), vous justifiez d'une première expérience réussie de la vente de services à des interlocuteurs de haut niveau.

De nationalité italienne, vous avez évolué dans un contexte international dans le cadre de votre expérience professionnelle ou de vos études et vous êtes bilingue anglais.

Ce poste pourra être rapidement évolutif vers des fonctions marketing opérationnelles et internationales.

Envoyer CV + Photo + rém. actuelle à Nicolas **Buisson, Michael Page Commercial & Marketing, 3 Bd Bineau 92594 Levallois-Perret cedex ou taper votre CV sur 36.17 code MPage sous réf. NB 10657**

MP

Michael Page Commercial & Marketing
Spécialiste en recrutement Commercial et Marketing

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

Directeur des opérations industrielles au Brésil

ESSILOR, numéro un mondial en Optique Ophtalmique poursuivant son expansion internationale avec plus de 15 sites de Production dans le monde recherche

Basé à Manaus, nous vous confierons la totalité de la fonction (Gestion - Production - Approvisionnements - Relations avec les autorités locales) sur un site de Production de plus de 200 personnes. Vous disposerez d'une très grande autonomie et d'un réel pouvoir de décision dans un contexte évolutif où les qualités humaines et techniques sont privilégiées.

Ingénieur Généraliste ou Mécanicien (Centrale, AM, INSA, ...) à 35-38 ans, fort d'une expérience d'environ 10 ans en Production, dont quelques années à l'étranger, vous souhaitez exercer vos talents d'organisateur, d'animateur et de négociateur dans un poste de dimension internationale.

Ce poste offre de larges perspectives d'évolution dans notre Groupe et des avantages substantiels liés à l'expatriation. Une formation préalable est prévue en France.

Vous pratiquez l'Anglais et parlez Portugais et Français.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions.) sous réf. DOI/M à **ESSILOR INTERNATIONAL,** Directeur des Ressources Humaines, 147 rue de Paris, 94227 CHARENTON CEDEX.

SYN'AXIS



ESSILOR

ECCO, the world's second largest temporary help company, seeks to appoint for its Asia-Pacific Head Office a

FINANCIAL CONTROLLER
based in Singapore 300-350 KF
local contract/package

He will be responsible for the financial reporting, the consolidation of the accounts of 13 companies (total turnover : 350 MF), tax planning, legal matters and general administration, working hand in hand with the Asia-Pacific Director.

The ideal candidate, after graduating from a business school, has spent 4 years in an international audit firm and has been in a similar position for at least 2 years.

Total fluency in written and spoken English is compulsory.

A motivating and evolutive remuneration will be offered to the successful candidate, who is expected to take up the position by January.

Interviews will be held in Paris from November 28th onwards.

If you feel you are ready for a professional move in an economically booming region, please send or fax us your resume, stating your current salary to

ECCO

ECCO - Elisabeth Dugas
The Exchange - # 14-07
20 Cecil Street, SINGAPORE 0104
Fax : (65) 532 29 07

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES À NEW YORK

INVESTIGATEUR PRINCIPAL (D-1)

NEW YORK, NY

Sous la direction administrative du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, le titulaire planifie et dirige des enquêtes, analyse des résultats, détermine les violations possibles et présente des rapports d'enquête; supervise les poursuites et les recouvrements de dommages et intérêts; établit le plan et le budget du programme de travail et en assure l'organisation, la direction et le suivi; examine la portée et l'orientation des enquêtes individuelles, détermine la marche à suivre en fonction des preuves obtenues et recommande les mesures qui s'imposent; assure la liaison avec les départements de l'Organisation et les autorités de police des pays hôtes dans les cas où une action en justice a été engagée; siège dans des commissions d'enquête de haut niveau en cas d'enquêtes spéciales; engage des spécialistes, du personnel technique et des consultants suivant les besoins.

Compétences requises: Diplôme universitaire du niveau de la maîtrise en audit, comptabilité, administration des enterprises, droit ou gestion, plus 20 années d'experience professionelle, dont cinq années de travail d'enquête au niveau international. Excellente connaissance de l'anglais ou du français; bonne connaissance d'autres langues officielles de l'ONU souhaitable.

Les candidatures féminines seront fortement appréciées

Rémunération: Suivant la formation et l'expérience professionelle, traitement annuel net de 79 940 dollars des États-Unis (sans personnes à charge) et 86 429 dollars (avec personnes à charge), auquel peut s'ajouter le cas échéant un certain nombre d'avantages tels que: indemnité de logement, indemnité pour charges de famille, indemnité pour frais d'études pour les enfants, prime de rapatriement, contribution de l'employeur à la Caisse des pensions, six semaines de congé annuel, congé payé dans les foyers tous les deux ans.

Date limite de dépôt des candidatures: 23 Décembre 1994. Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae complet indiquant les rémunérations antérieures, la date de naissance et la nationalité, doivent être adressées à:

M. Adnan T. Issa, Bureau de la gestion des ressources humaines, bureau S-2500, Organisation des Nations Unies, Boîte postale 20, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique. Télécopie: (212) 963-3134.

MATRA COMMUNICATION occupe une position de premier plan dans les principaux secteurs stratégiques des télécommunications : systèmes de haute technologie à valeur ajoutée (réseaux de communication d'entreprise et de radiocommunication) ; terminaux fixes et mobiles.

Pour renforcer nos équipes, nous recherchons aujourd'hui un

INGENIEUR D'INTEGRATION PABX MC 6500

Dans le cadre de l'intégration de la gamme de PABX voix-données MC 6500, vous participez à l'élaboration de plans de tests, préparez et exécutez ces tests en plate-forme d'intégration et assurez l'analyse et le suivi des anomalies en relation avec les équipes de développement logiciel et matériel.

Ingénieur de formation, vous possédez de bonnes connaissances en télécommunication (téléphonie et données), logiciels temps réel sur microprocesseurs 80X 86, système d'exploitation IRMX, environnement PC et justifiez de quelques années d'expérience dans ce domaine.

Rigoureux et autonome, vous avez un bon sens des contacts.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Jacqueline DESBOIS, Service Recrutement,

MATRA COMMUNICATION
Rue Jean-Pierre Timbaud B.P.26
78392 Bois d'Arcy Cedex

MATRA COMMUNICATION

IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

LAGARDERE GROUPE

MATRA SÉCURITÉ, *filiale du Groupe Lagardère, est le leader français de systèmes électroniques de sécurité (contrôle d'accès, intrusion, alarmes techniques) destinés aux sites industriels et tertiaires.*

INGENIEURS COMMERCIAUX
Région Ile de France

Vous serez chargé de développer, suivre et fidéliser les clients sur votre secteur : industries, banques, administrations, installateurs et bureaux d'études techniques.

Vous possédez une première expérience des marchés industriels et des techniques de la sécurité électronique.

Ouvert aux problèmes techniques, vous êtes capable d'étudier les besoins de vos clients et de proposer les produits et les systèmes les mieux adaptés.

Motivé et dynamique, vous avez le sens des contacts et de la négociation nécessaire pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à B. Rocklin,

MATRA SÉCURITÉ
11-13 rue Olof Palme - 94006 Créteil Cedex

MATRA

IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

MATRA CAP SYSTEMES se situe parmi les acteurs majeurs dans les systèmes d'information, de communication et d'imagerie.

Dans le cadre de la réalisation d'un grand projet de logistique pour l'Aéronautique Navale, nous recherchons aujourd'hui un

INGENIEUR INFORMATICIEN DE GESTION

Vous avez complété votre formation d'ingénieur par une première expérience en logistique. Vos compétences dans ce domaine vous permettront d'apporter la réponse la plus adaptée à la problématique de notre client.

Pour mener à bien la réalisation de ce projet, vous rejoindrez une équipe d'une vingtaine d'ingénieurs. La connaissance de PACBASE, IBM et DB2 serait un atout supplémentaire pour ce poste basé en région parisienne.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence IG à Claudine Glanc,

MATRA CAP SYSTEMES - 6, rue Dewoitine - BP. 14
78142 Vélizy Villacoublay Cedex.

MATRA CAP SYSTEMES

IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT



Rejoignez la coopération internationale MATRA ERICSSON

MET COMMUTATION, Matra Ericsson Télécommunications, a pour vocation de concevoir, fabriquer et installer des centraux téléphoniques pour la téléphonie publique en France comme à l'étranger. Notre développement nous conduit à recruter des ingénieurs expérimentés et débutants au début de l'année 1995.

Après une formation technique aux produits, aux outils et méthodologies utilisés, vous aurez à affirmer vos compétences sur l'un des postes suivants :

INGENIEURS TELECOMS EXPERIMENTES

• EXPERTS FONCTIONNELS TELECOMS ET RADIOMOBILE (SF)

Vous rejoignez une équipe chargée de suivre l'évolution des besoins du client et vous évaluez les impacts sur l'architecture du système de commutation AXE ; vous spécifiez les adaptations nécessaires conformément à la méthodologie et au plan qualité ; vous apportez une expertise technique et agissez en relation avec le client, le groupe Ericsson et différentes unités de la société.

• INGENIEURS QUALITE LOGICIEL (TQ)

Vous êtes responsable de la Qualité de projets de développement, de nature essentiellement logicielle. Vous proposez et participez à des programmes d'amélioration Qualité ; vous participez à l'évolution du Système Qualité de la Direction Technique et êtes en relation interne avec plusieurs unités et en externe avec des homologues du groupe Ericsson.

INGENIEURS TELECOMS DEBUTANTS OU 1ère EXPERIENCE

• INGENIEUR METHODES INGENIERIE (IM)

Au sein de la Direction Industrielle, vous participez à la définition des méthodes et règles d'ingénierie, ainsi qu'à l'élaboration des normes nécessaires aux prestations d'ingénierie et d'installations de centraux. Vous êtes en relation avec le client et avec différentes unités opérationnelles.

• INGENIEURS AFFAIRES INGENIERIE (IA)

Vous apportez une contribution technique pour la réponse aux appels d'offres concernant la fourniture de centraux et de matériel de commutation ; vous faites des propositions tant au client, en relation avec les équipes commerciales, qu'aux unités concernées par ces opérations. Vous coordonnez la réalisation des affaires.

Vous êtes Ingénieur Télécoms, ou Electronique et Informatique, option télécoms ; selon le poste, débutant ou doté d'une expérience d'environ 5 ans dans les Télécommunications, vous maîtrisez parfaitement l'anglais et êtes disponible pour des déplacements de courte durée à l'étranger dans différents centres de développement du groupe suédois Ericsson.

Merci d'adresser votre dossier de candidature aux Ressources Humaines en donnant la référence du poste qui vous intéresse. Martine de Bouville et Jean-Paul Durand prendront contact avec vous.

MET COMMUTATION
19, avenue Carnot
91348 Massy cedex

MET COMMUTATION

IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

MATRA CAP SYSTEMES se situe parmi les acteurs majeurs dans les systèmes d'information, de communication et d'imagerie.

Notre Bureau d'Etudes du Val de Reuil (Haute Normandie) a pour activité principale la définition de structures d'accueil d'équipements électroniques, de structures renforcées ou durcies et l'intégration d'équipements en shelter.

Pour renforcer nos équipes, nous recherchons un

INGENIEUR AUTOMATIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Vous savez analyser un cahier des charges, rédiger des spécifications techniques, établir des justificatifs avec notes de calculs associées, constituer un dossier de définition en collaboration avec le B.E., et trouver des solutions aux problèmes d'intégration système.

Ingénieur débutant, vous connaissez les automatismes, le monde PC-DOS et ST-UNIX, la définition des servitudes électriques systèmes.

Vous maîtrisez l'anglais.

Pour ce poste basé en Haute Normandie, merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence VRI à Claudine Glanc,

MATRA CAP SYSTEMES - 6, rue Dewoitine - BP. 14
78142 Vélizy Villacoublay Cedex.

MATRA CAP SYSTEMES

IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

Where telecom munications count.*

** Là où les télécommunications ont de l'importance*

NORTEL MATRA CELLULAR

NORTEL MATRA CELLULAR, *joint-venture créée à l'initiative du Canadien Northern Telecom et de Matra Communication, se consacre aujourd'hui à la technologie de demain et s'ouvre au marché résolument croissant des systèmes de télécommunication cellulaires GSM. A l'origine de nos performances, 600 collaborateurs ambitieux et motivés, une R&D autant novatrice qu'active et une spécificité, celle de pouvoir offrir des systèmes clé en main, de l'ingénierie du réseau jusqu'à l'installation complète des infrastructures. Pour faire face à une demande grandissante et confirmer ses positions sur ses marchés, Nortel Matra Cellular renforce aujourd'hui ses équipes.*

Au sein du service Ingénierie des Réseaux Cellulaires, le groupe «Engineering Tools» développe des outils de support aux opérations d'ingénierie cellulaire et des modèles de propagation radioélectriques. Dans ce contexte, nous recherchons

RESPONSABLE D'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

Chargé d'encadrer une équipe de développement d'un outil de configuration du réseau, vous assurez le suivi des plannings, participez aux spécifications d'un logiciel à forte connotation graphique en C ou C++ sur station de travail UNIX.

Vous êtes l'interface technique avec les utilisateurs présents sur les zones d'implantation commerciale.

A 30 ans environ, vous avez une solide expérience en informatique industrielle, notamment dans la conception de logiciel graphique avec IHM. Vous possédez une bonne connaissance de C, d'UNIX, des SGBD et si possible du GSM. Réf. FVE/M

Pour ces postes basés à Bois d'Arcy (78), des déplacements ponctuels sont à prévoir et la maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la référence du poste souhaité à NORTEL MATRA CELLULAR - DRH - Armelle COMMELIN - BP 31 rue J.P. Timbaud - 78392 BOIS D'ARCY Cedex.

INGÉNIEURS DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

Intégré à une équipe de 4 ingénieurs, vous êtes chargé du développement des outils d'ingénierie cellulaire, depuis les spécifications jusqu'aux tests, sur station de travail UNIX.

De formation ingénieur informatique vous avez 2 ans ou plus d'expérience en programmation sur UNIX, en C et C++, ou bien encore vous êtes débutant et avez effectué des stages dans ce domaine.

La connaissance d'un SGBD est souhaitée. Réf. FVI/M

Ingénieurs GSM

Direction des Ressources Humaines - 121, avenue de Malakoff - 75216 Paris Cedex 16

IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT